

DEDICACE

K0161142

Ce livre est dédié à tout le peuple rwandais, Hutu, Tutsi, Twa, victime d'une guerre aux enjeux qui le dépassent.

Que mon épouse Vénantie, ma fille Annelise et mon fils Eric, trouvent à travers ce travail la consolation et l'espoir pour des jours meilleurs.

Par ce livre, j'espère pouvoir honorer la mémoire des membres de ma famille, celle de mes collaborateurs et de mes amis massacrés à l'Est de ce que l'on appelle aujourd'hui la République Démocratique du Congo.

Les survivants y trouveront sans doute certaines idées et convictions que j'ai eues l'avantage de partager avec eux.

REMERCIEMENTS

K0161143

Je remercie très sincèrement tous ceux qui, de près ou de loin ont collaboré à la réalisation de ce livre.

Mes remerciements s'adressent plus particulièrement à tous les membres de "SOLIDAIRE RWANDA" A.S.B.L., de LIRDHO, de l'"A.R.D.H.O", de l'" ALTERNATIVE" et de l'"A.J.P.R." dont les enquêtes et les témoignages m'ont permis d'explicitier mes idées.

Je remercie également la personne qui a mis à ma disposition son matériel informatique et qui a en même temps assuré la dactylographie. Cette personne a, pour des raisons de sécurité, requis l'anonymat.

Que la famille, qui se reconnaîtra sans doute, qui m'a, financièrement, socialement et moralement "supporté" trouve à travers ce livre l'expression de ma profonde reconnaissance.

Mes remerciements s'adressent enfin aux quelques amis qui ont si spontanément accepté de puiser dans leur maigre bourse d'exil pour me permettre d'honorer quelques uns de mes engagements financiers dans le cadre de la réalisation de ce travail. Je ne doute pas que leur exemple sera bientôt suivi par d'autres pour que ce livre puisse paraître.

Ceci n'est pas un livre d'histoire, loin s'en faut, je n'ai pas la prétention d'être un historien. Ce livre n'est pas non plus un recueil idéologique, je n'ai aucune intention d'embrigader qui que ce soit. J'ai tout simplement voulu en tant qu'acteur et non pas comme simple spectateur, décrire les événements qui se sont produits au Rwanda depuis octobre 1990 et surtout entre avril et juillet 1994. J'ai bien entendu placé lesdits événements dans le contexte historique de même que j'ai dû faire un petit crochet sur le règne du F.P.R. au Rwanda à partir de juillet 1994.

En me décidant d'écrire à partir du mois d'octobre 1995, j'étais conscient que les gens risqueraient d'apprécier l'histoire récente du Rwanda en fonction uniquement de ce qu'ils auraient lu dans la presse, et Dieu seul sait qu'elle n'a toujours pas été objective, ou alors les écrits bien souvent d'éminentes personnalités "scientifiques" qui ne manqueraient pas, comme ils nous l'ont prouvé, d'analyser les événements en fonction de leur sensibilité, voire même de leur parti pris, la rigueur scientifique l'oblige!

J'analyse donc les événements en fonction de ma propre sensibilité, ce qui ne manquera pas de susciter des polémiques, je ne les déteste pas, je dois l'avouer, le débat n'en sortira qu'enrichi, me dis-je.

Ce livre n'est pas non plus une autobiographie. Je n'y décris donc pas ma vie, ça sera peut-être pour plus tard, même si des fois je fais référence à ma propre expérience.

J'ai préféré, me limiter à la période où j'étais effectivement près de l'événement c'est-à-dire jusqu'au 17 août 1996, jour de mon nième exil, cette fois-ci pour une destination inconnue, pour citer mon compatriote GASORE, RUKARA Pierre.

J'ai donc vécu, comme simple spectateur, la tragédie Zaïroise à partir de septembre 1996, le massacre de centaines de milliers de réfugiés Hutu rwandais et burundais, enfin, le rapatriement forcé des réfugiés rwandais de la Tanzanie.

J'ose espérer que pour les générations futures et pour que l'on oublie jamais, les survivants de cet holocauste pourront décrire ce qu'ils ont vécu et même pourquoi pas, nous indiquer qui en sont d'après eux les responsables. Il est évident que de ces derniers événements j'en fais de temps à autres référence, ne serait-ce que pour appuyer la vision que j'ai de l'avenir de la sous-région.

Si ce livre n'est pas un bouquin de plus d'histoire du Rwanda, ni un recueil idéologique, encore moins une auto-

biographie, que peut-il être ou que veux-je qu'il soit?

Ce livre est avant tout destiné au peuple rwandais en général et à sa jeunesse en particulier. On assiste ces derniers temps à une réécriture de l'histoire du Rwanda. C'est ainsi que certains affirment sans ambages que les ethnies seraient une création des colons. Pour les Rwandais, tous sans exception, y compris ceux qui le nient, le Rwanda est habité par un peuple ayant trois composantes appelées en Kinyarwanda "amoko" qui n'a pas de correspondant dans les catégorisations souvent approximées par les termes ethnies, tribu, etc.

Pour les Rwandais, chacun connaît son "ubwoko" et n'est donc pas concerné par les classifications scientifiques ou les théories nouvelles, nihilistes, selon lesquelles il n'y a pas d'"ethnie" au Rwanda. Chercher à nier l'existence des trois "amoko", "ethnies", Hutu, Tutsi et Twa au Rwanda, procède de la manipulation et du mensonge, et notre jeunesse doit le savoir.

Par ailleurs les événements qui ont conduit à la révolution sociale de 1959 ont été différemment interprétés en fonction du bord dans lequel on se trouvait.

Or, même si l'on sait que la révolution sociale de 1959 a été conduite avec des leaders Hutu à la tête, c'est en définitive tout le bas peuple, Hutu, Tutsi et Twa confondu qui s'est révolté contre l'oppression monarchique et coloniale en revendiquant la libération du peuple et son émancipation et, en particulier, l'égalité des droits et des devoirs pour tous les citoyens.

Le système monarchique a réagi par un refus absolu de la remise en cause de son système, et par la répression brutale dans le sang d'un certain nombre de leaders de l'opposition, en les qualifiant de récalcitrants (abaprosoma ou abagome) qui, comme jadis, devaient être exécutés. La radicalisation de la cour, son initiative de la violence et des assassinats des opposants, ont provoqué des soubresauts populaires qui ont déclenché la Révolution sociale de 1959 qui a abouti à la fuite du roi et de l'aristocratie vers les pays limitrophes. Ces soubresauts contre le système monarchique se sont accompagnés de dérapages par des réflexes de globalisation, qui ont conduit à des exactions parfois sanglantes contre les membres de l'ethnie Tutsi. Ainsi est né le problème des réfugiés de 1959.

Parmi les contre-valeurs de la Première République issue de cette révolution sociale, les générations futures doivent noter que l'ethnie Tutsi a été victime de certaines pratiques d'exclusion manifeste, d'exactions et de massacres chaque fois que les Tutsi réfugiés attaquaient le pays depuis l'extérieur.

L'on doit noter que les dernières années de la Première République étaient entachées de pratiques régionalistes de la part du noyau du pouvoir centré au Centre-Sud du pays à l'égard des ressortissants des autres régions, qui ont été fortement

ressenties par les préfectures de Ruhengeri et de Gisenyi. Ses deux dernières années ont également été caractérisées par des phénomènes d'autoritarisme, de constitution d'un sérail présidentiel (akazu) qui a progressivement retiré au Chef de l'État toute liberté de manoeuvre, et l'a acculé à s'accrocher au pouvoir, pendant que prenait pied un clientélisme manifeste.

Ces années ont aussi été caractérisées par un regain de tensions ethniques Hutu-Tutsi, renforcé par le massacre de plusieurs centaines de milliers de Hutu au Burundi voisin. Cela a conduit à des troubles qui ont provoqué une nouvelle vague de réfugiés Tutsi.

Même si à l'actif de la Deuxième République, l'on doit y inscrire le développement soutenu du pays lui donnant d'excellents réseaux routiers, téléphoniques, de centres de santé, d'écoles, de transports publics et par l'amélioration de l'habitat, certains aspects négatifs ont été observés. Il en est ainsi de l'exacerbation du régionalisme à l'égard des ressortissants du Sud et du Centre du pays.

L'assassinat des pères fondateurs de la République, de fonctionnaires et d'officiers appartenant à la région du Sud du pays, la discrimination au niveau de l'enseignement, de l'armée, de certains hautes fonctions administratives et diplomatiques et au niveau de l'accès au crédit, pour ne citer que ceux-là, ont creusé un fossé entre les régions Sud et Nord du pays.

Progressivement la base du pouvoir s'est restreinte jusqu'à rester centré sur un noyau politique dit "AKAZU" constitué des personnalités influentes et des membres de la famille du Président.

L'exclusion visant les Tutsi n'avait pas disparu, en réalité, même si d'importants liens financiers existaient entre les barons du régime et des hommes d'affaires influents de cette ethnie.

Le régime a été aussi caractérisé par l'omniprésence et la présence de l'armée dans toutes les sphères de la vie politique et sociale du pays, de même qu'un refus ambiant de la critique et de l'opinion contraire.

Enfin, les traits observables du F.P.R. dont il faut se rappeler, sont l'art du mensonge et de la dissimulation qui devaient d'ailleurs être savamment utilisées tout au long de la guerre, de même qu'un cynisme manifeste, qui joue la provocation, pour exploiter les maladresses des adversaires et qui recourt aisément à la cruauté mais de manière bien voilée. L'autre principal trait du F.P.R. est la culture du complexe de supériorité et de l'orgueil ethnique qui, se basant sur la soi-disante supériorité de l'ethnie Tutsi, refuse par principe, mais sans l'avouer publiquement, le fait de l'exercice du pouvoir par des personnes issues de l'ethnie Hutu.

K0161147

Tout cela manifeste un comportement exclusif, mensonger et irresponsable de la part du F.P.R., qui a aggravé la crise et perpétué l'horreur.

Ce livre s'adresse enfin aux étrangers qui s'intéressent de près ou de loin au Rwanda, en particulier à ceux-là même qui sont responsables de la tragédie rwandaise pour qu'ils sachent que nous savons leur degré de responsabilité dans cette dernière.

Nairobi, le 29 Mai 1997

Jean KAMBANDA

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|-----|
| DEDICACE | i |
| REMERCIEMENTS | ii |
| AVANT-PROPOS | iii |
| INTRODUCTION: QUI EST "GÉNOCIDE" ? | 1 |
| | |
| I. LES RACINES DU MAL | 5 |
| I.1. LE PEUPEMENT DU RWANDA ET LA NAISSANCE DU PROBLEME HUTU-TUTSI | 5 |
| I.2. A CHACUN SON VOLCAN: LE RWANDA DE LA CONFÉRENCE DE BERLIN DE 1884. | 9 |
| I.3. LA COLONISATION ALLEMANDE (1899-1916) | 10 |
| I.4. LA QUESTION ETHNIQUE SOUS LE MANDAT ET LA TUTELLE BELGE (1916-1962) | 12 |
| I.5. LA RÉVOLUTION RWANDAISE TANT CONTROVERSÉE | 15 |
| I.5.1. Les germes de la révolution | 15 |
| I.5.2. Les préparatifs | 17 |
| I.5.3. La révolution proprement dite | 20 |
| | |
| II. CHOIX DU PEUPLE = CHOIX DE DIEU: LA FIN DE LA MONARCHIE | 22 |
| II.1. LES ÉLECTIONS COMMUNALES DE JUIN-JUILLET 1960 | 22 |
| II.2. LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE | 24 |
| II.3. LE COUP D'ÉTAT DE GITARAMA DU 28/01/1961; ABOLITION DE LA MONARCHIE ET PROCLAMATION DE LA RÉPUBLIQUE | 25 |
| II.4. LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES ET LE RÉFÉRENDUM DU 25 SEPTEMBRE 1961 | 27 |
| | |
| III. LE FRONT DU REFUS | 30 |
| III.1. LES INCURSIONS ARMÉES ET LES REPRÉSAILLES CONTRE LES COMPLICES DE L'INTÉRIEUR | 31 |
| III.2. L'EXIL ET LA NAISSANCE DU PROBLEME DES RÉFUGIÉS | 33 |
| | |
| IV. LA CHUTE DE LA PREMIERE RÉPUBLIQUE | 35 |
| IV.1. LA QUESTION ETHNIQUE | 35 |
| IV.2. LA QUESTION DES RÉFUGIÉS | 37 |
| IV.3. LA QUESTION DES RÉGIONS | 38 |
| IV.4. LE REFUS DE L'ALTERNANCE DÉMOCRATIQUE | 40 |
| | |
| V. LES ILLUSIONS DE LA DEUXIEME RÉPUBLIQUE | 41 |
| V.1. LES SUCCES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX | 41 |
| V.2. LA POLITIQUE D'ÉQUILIBRE ETHNIQUE ET RÉGIONAL | 43 |
| V.3. LES AUTRES MAUX QUI ONT MINÉ LA DEUXIEME RÉPUBLIQUE | 47 |
| V.3.1. L'accrochage au pouvoir et le cumul des fonctions | 47 |
| V.3.2. L'affairisme des autorités | 49 |
| V.3.3. Les défaillances dans les relations internationales | 50 |
| V.3.4. La non séparation des pouvoirs | 52 |

| | | |
|---------------|---|-----|
| V.3.5. | Le procès des politiciens de la première République et autres dossiers judiciaires obscurs..... | 53 |
| V.3.6. | La politique du mensonge et de la désinformation..... | 54 |
| VI. | L'ÉGLISE CATHOLIQUE DU RWANDA FACE AUX CONFLITS SOCIAUX..... | 56 |
| VI.1. | L'ÉVANGILE ATTÉRIT EN TERRE RWANDAISE..... | 56 |
| VI.2. | LE RÈGNE DU ROI MUSINGA..... | 57 |
| VI.3. | L'ÉTABLISSEMENT DU ROYAUME CHRÉTIEN (1931-1959)..... | 58 |
| VI.4. | L'ÉGLISE ET LA NAISSANCE DE LA DÉMOCRATIE AU RWANDA 1959-1972..... | 59 |
| VI.5. | L'ÉGLISE DE LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE A LA VEILLE DE LA GUERRE D'OCTOBRE 1990..... | 60 |
| VII. | LA DESCENTE AUX ENFERS..... | 64 |
| VII.1. | LA NAISSANCE DU F.P.R..... | 64 |
| VII.2. | L'INVASION DU RWANDA ET LA VICTOIRE DES F.A.R. SANS LENDEMAIN..... | 66 |
| VII.3. | LA GUÉRILLA ET LES ASSASSINATS POLITIQUES.... | 68 |
| VII.4. | DE NOUVEAU LES PARTIS POLITIQUES ET LE COUP D'ÉTAT AU SEIN DU M.D.R..... | 71 |
| VII.5. | LES ACCORDS DE PAIX D'ARUSHA OU LES FAUSSES SOLUTIONS AUX FAUX PROBLÈMES..... | 79 |
| VIII. | LA SOLUTION FINALE..... | 82 |
| VIII.1. | L'ENVIRONNEMENT INTERNE ET EXTERNE..... | 82 |
| VIII.1.1. | L'environnement interne..... | 82 |
| VIII.1.2. | L'environnement externe..... | 83 |
| VIII.2. | L'ASSASSINAT DU PRÉSIDENT JUVÉNAL HABYARIMANA..... | 85 |
| VIII.2.1. | Les indices ayant précédé l'assassinat.. | 85 |
| VIII.2.2. | Les témoins..... | 88 |
| VIII.3. | LE VIDE, LE COMITÉ MILITAIRE ET L'IMPASSE.... | 96 |
| VIII.4. | LE GOUVERNEMENT INTÉRIMAIRE: LES SACRIFIÉS... 99 | |
| VIII.5. | LES MASSACRES ET LES LARRONS..... | 105 |
| VIII.6. | LA GUERRE ET LA DÉFENSE CIVILE..... | 111 |
| VIII.6.1. | La guerre proprement dite..... | 111 |
| VIII.6.2. | La défense civile..... | 117 |
| VIII.6.3. | L'approvisionnement en arme et munitions..... | 123 |
| VIII.7. | LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE..... | 128 |
| VIII.7.1. | Les faits..... | 128 |
| VIII.7.2. | Pourquoi le Rwanda?..... | 154 |
| VIII.7.2.1. | Les raisons économiques..... | 154 |
| VIII.7.2.2. | Les raisons stratégiques..... | 157 |
| VIII.7.2.2.1. | Intérêts américains au Rwanda..... | 160 |
| VIII.7.2.2.2. | Offres américaines aux Hutu..... | 169 |
| VIII.8. | LA DÉFAITE DE L'ARMÉE RWANDAISE..... | 173 |
| VIII.8.1. | Les causes de la politique intérieure... 173 | |
| VIII.8.2. | Les causes humaines..... | 177 |

| | | |
|--------------|---|-----|
| VIII.8.3. | Les causes de la politique internationale..... | 178 |
| VIII.9. | L'EXODE DE DIMENSION BIBLIQUE..... | 180 |
| VIII.10. | LE RÈGNE DU F.P.R..... | 185 |
| VIII.10.1. | L'organisation du F.P.R..... | 185 |
| VIII.10.1.1. | La structure politico-administrative..... | 185 |
| VIII.10.1.2. | La défense populaire..... | 190 |
| VIII.10.2. | Le pouvoir du F.P.R..... | 193 |
| IX. | LE REMÈDE DU MAL RWANDAIS..... | 201 |
| IX.1. | L'ÉTAT DES LIEUX..... | 201 |
| IX.1.1. | Des vérités qui doivent être dites..... | 201 |
| IX.1.2. | Situation actuelle des réfugiés..... | 202 |
| IX.1.3. | La situation à l'intérieur au Rwanda..... | 203 |
| IX.1.4. | Attitudes de la communauté internationale..... | 204 |
| IX.2. | LES FAUSSES SOLUTIONS..... | 206 |
| IX.2.1. | À l'intérieur de la communauté des réfugiés: Création du R.D.R..... | 206 |
| IX.2.1.1. | Analyse de l'environnement global..... | 206 |
| IX.2.1.2. | Rupture des relations entre les F.A.R. et le gouvernement..... | 208 |
| IX.2.1.3. | Le R.D.R. ne constitue pas une solution aux problèmes posés..... | 212 |
| IX.2.2. | La consolidation du pouvoir du F.P.R..... | 215 |
| IX.3. | L'ALTERNATIVE..... | 218 |
| IX.3.1. | La mobilisation pour la paix et la réconciliations des Rwandais..... | 218 |
| IX.3.1.1. | Pour un dépassement réel de l'ethnisme..... | 219 |
| IX.3.1.2. | Pour l'éradication du régionalisme..... | 220 |
| IX.3.1.3. | Le monolithisme politique..... | 221 |
| IX.3.1.4. | Le népotisme..... | 222 |
| IX.3.2. | La question des réfugiés..... | 223 |
| IX.3.3. | Le renforcement des Institutions Démocratiques et Républicaines..... | 224 |
| IX.3.4. | La reconstruction du pays..... | 226 |
| ANNEXES | | 229 |
| ANNEXE A1: | AMABWIRIZA YA MINISTIRI W'INTEBE KU BA PEREFE BOSE YEREKEYE KUGARURA UMUTEKANO MU GIHUGU..... | 230 |
| ANNEXE A2: | LISTE DES HUTU À LIQUIDER PAR LE F.P.R..... | 234 |
| ANNEXE B1: | BRIGADES DU F.P.R..... | 237 |
| ANNEXE B2: | LISTE DES COTISATIONS AU F.P.R..... | 238 |
| ANNEXE B3: | TEMOIGNAGES SUR LES FOSSES EN PLACE AU RWANDA AU 06 AVRIL 1994..... | 239 |
| ANNEXE B4: | TEMOIGNAGES SUR LES FOSSES EN PLACE AU RWANDA AU 06 AVRIL 1994..... | 240 |
| ANNEXE B5: | TEMOIGNAGES SUR LES FOSSES EN PLACE AU RWANDA AU 06 AVRIL 1994..... | 241 |
| ANNEXE B6: | TEMOIGNAGES SUR LES FOSSES EN PLACE AU | |

| | | |
|-----------------------------|--|-----|
| | RWANDA AU 06 AVRIL 1994..... | 242 |
| ANNEXE B7: | TEMOIGNAGES SUR LES FOSSES EN PLACE AU RWANDA AU 06 AVRIL 1994..... | 243 |
| ANNEXE B8: | TEMOIGNAGES SUR LES FOSSES EN PLACE AU RWANDA AU 06 AVRIL 1994..... | 244 |
| ANNEXE B9: | TEMOIGNAGES SUR LES FOSSES EN PLACE AU RWANDA AU 06 AVRIL 1994..... | 245 |
| ANNEXE B10: | RÉPARTITION DES RÉFUGIÉS AU 31/12/1994 | 246 |
| ANNEXE C1: | LE RWANDA AVANT LE TRAITÉ DE BERLIN..... | 249 |
| ANNEXE C2: | LE RWANDA AVANT LE TRAITÉ DE BERLIN..... | 250 |
| ANNEXE C3: | REPARTITION DES RÉFUGIÉS PAR CAMP AU 31/12/94..... | 251 |
| ANNEXE C4: | LE RWANDA APRÈS LE DÉCOUPAGE..... | 252 |
| ANNEXE C5: | LES DIFFÉRENTS POINTS DES ATTAQUES DES INYENZI..... | 253 |
| ANNEXE C7: | CARTE DE L'AFRIQUE DE L'EST..... | 255 |
| BIBLIOGRAPHIE..... | | 256 |
| LISTE DES ABRÉVIATIONS..... | | 260 |
| L'AUTEUR..... | | 263 |

INTRODUCTION: QUI EST "GÉNOCIDÉ" ?

Dans leurs rapports, les émissaires des Nations Unies au Rwanda ont qualifié de crimes de "génocide" les actes violents perpétrés dans la partie contrôlée par le gouvernement intérimaire, parce que d'après eux, ces actes procédaient d'une intention d'exterminer l'ethnie Tutsi, et qu'ils ont été exécutés d'une façon systématique, planifiée et méthodique.

En se référant à l'article II de la Convention internationale du 09 décembre 1948 relative à la prévention et à la répression du crime de génocide et à la résolution n° S/RES/955 (1994), instituant le Tribunal Pénal International pour le Rwanda, le "génocide" s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel:

- a) des membres du groupe,
- b) atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe,
- c) soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle,
- d) mesures visant à entraver des naissances au sein du groupe,
- e) transfert forcé des enfants du groupe à un autre groupe.

Dès lors, on constate que la particularité du crime de "génocide" réside dans l'intention d'exterminer totalement ou partiellement l'un quelconque de ces cinq groupes. Il s'en suit que toute infraction, malgré son caractère odieux, mais qui ne répond pas aux éléments de cette définition aura une qualification autre que "génocide". Ainsi donc, trois éléments sont essentiels pour qu'il y ait "génocide":

- acte criminel,
- dans l'intention de détruire tout ou en partie,
- un groupe donné visé comme tel.

Qu'il y ait eu acte criminel, il n'y a pas de doute, mais les événements d'avril-juillet 1994 ont été exécutés dans le cadre de la légitime défense et concernaient plus les groupes acquis à la cause du F.P.R., auteur de la guerre d'octobre 1990, initiateur de la rupture des accords de cessez-le-feu en 1991, en février 1993 et enfin auteur présumé de l'assassinat des Présidents Hutu Juvénal HABYARIMANA et Cyprien NTARYAMIRA.

Ces actes visaient aussi bien des Hutus que des Tutsi complices, partisans et sympathisants du F.P.R. pour dégérer ensuite en désordre où sont mêlés banditisme, haine, jalousie, ethnisme, régionalisme, règlement de compte, etc.

De surcroît, la durée des événements -trois mois-, le caractère évolutif de ces massacres en fonction de l'avancé du F.P.R. dans ses conquêtes et de la découverte des brigades de la mort et des caches d'armes à feu de ce front sur tout le territoire, ainsi que la protection par l'État des Tutsi non impliqués dans les actions du F.P.R. excluent toute planification du "génocide" à l'échelon national et partant l'intention d'extermination.

Pourtant, si "génocide" il y a eu, il serait imputable au F.P.R.:

- L'on se rappellera en effet que ce front a froidement et de façon préméditée assassiné les évêques et religieux réunis à Kabgayi en date du 06 juin 1994 simplement en raison de leur appartenance religieuse catholique; fait criminel qui rentre bien dans la définition du "génocide".
- Pire encore, la guerre d'octobre 1990 n'avait d'autres objectifs que l'extermination de l'ethnie Hutu, à commencer par son élite: cela apparaît dans le plans de guerre du F.P.R. dont le scénario n°4 prévoit notamment "la rupture des Accords de Paix d'Arusha et la reconstitution du gouvernement en écartant par la force militaire et populaire HABYARIMANA et ses satellites dans un délai ne dépassant pas neuf mois à partir de la date de signature des Accords d'Arusha
- La redéfinition de la transition;
- L'organisation des élections, au moment jugé le plus opportun par le F.P.R."

Fort du soutien inconditionnel de la Communauté Internationale, le F.P.R a décimé des milliers de Hutu, soit pendant la guerre où il les a massacrés affreusement et collectivement, notamment en commune Rusumo, Buyoga, Gikoro, Mugesera, Kinyami, Rutonde et ailleurs, soit après la guerre, notamment par la mise à feu des camps des déplacés de guerre dont celui de Kibeho où ont péri plus de 8000 Hutu.

Ainsi donc, le F.P.R attend-il le moment jugé opportun pour organiser les élections, moment qui ne peut avoir lieu qu'après l'élimination systématique des Hutu jusqu'au moins des proportions équilibrées des deux ethnies. Ce n'est plus une prophétie, c'est la réalité.

De génocide, il en était déjà question dans les années 1960 au moment de la Révolution Sociale. Dans sa lettre aux Rwandais émigrés ou réfugiés à l'époque, le Président Grégoire KAYIBANDA en parle dans ces termes: "... Les vies humaines, qui, malgré notre vigilance ont péri par terrorisme, ne gagnent rien à être couverts par les bruits de vos calomnies à l'égard du Gouvernement de la République. Qui est génocide ? Posez-vous honnêtement la question et répondez-y du fond de votre conscience.

Les Tutsi restés au pays qui ont peur d'une fureur populaire que font naître vos incursions seront-ils heureux de votre comportement ? Qui est génocide ? Ceux qui vous appuient et financent vos menées terroristes et fratricides vous rappellent-ils que les BAHUTU ne se laisseront jamais malmener et qu'à vos coups ils n'attendent pas du tout opposer un héroïsme qui serait d'ailleurs de mauvais aloi, qui est génocide ?

... supposer par impossible que vous veniez à prendre Kigali par assaut, comment mesurer le chaos dont vous serez les premières victimes ? Je n'insiste pas, vous le devinez sinon vous n'agirez pas en séides et désespérés, vous le dites entre vous: "Ce serait la fin totale et précipitée de la race Tutsi." Qui est génocide ?"

Voici donc de bons conseils prodigués il y a une trentaine d'années avant les massacres d'avril-juillet 1994 qui, malheureusement n'ont pas été suivis. Les questions que posait le Président Grégoire KAYIBANDA à cette époque me semble quant à moi toujours d'actualité.

Mais au fait d'où vient cette lutte séculaire entre les deux principales composantes de la population rwandaise, à savoir les Hutu et les Tutsi? Existe-t-il une explication rationnelle à ce phénomène?

Lors de sa tournée d'explication du M.R.N.D., alors parti unique, en 1976, le Président Juvénal HABYARIMANA s'est adressé à Monsieur Joseph HABYARIMANA GITERA, et il lui a demandé de lui faire un protocole de la réconciliation nationale des Rwandais entre eux. Le manifeste du M.R.N.D. fondait sa réussite et sa viabilité, sur la réconciliation des Rwandais entre eux pour avancer main dans la main vers le progrès, car, en effet, quel mouvement d'ensemble national, peut-il se réaliser dans un tiraillement de haine, d'insultes et de mépris séculaires sur base raciale ou ethnique? Monsieur Joseph HABYARIMANA GITEERA dans une lettre de 19 pages condensée dans un petit ouvrage désormais mémorable adressa en date du 07 mai 1976 au Président Juvénal HABYARIMANA sont point de vue sur le protocole de la réconciliation nationale des Rwandais entre eux.

Il lui expliqua notamment que le conflit entre les Hutu et les Tutsi est un conflit séculaire de pouvoir entre les deux groupes ethniques dont la base se trouve être la volonté affichée ou pas de domination d'une ethnie sur une autre. En des termes poétiques, il explique que toute réconciliation nationale entre les Hutu et les Tutsi s'avérera impossible tant que cette question de partage de pouvoir ne sera pas réglée à la bonne satisfaction de chacun de deux groupes ethniques.

Ici faut-il rappeler que dans sa révision de l'histoire, le F.P.R. et ses sponsors contestent l'existence des ethnies au

sein de la population rwandaise? Dans sa propagande idéologique, le F.P.R. affirme qu'il n'y a jamais eu de flux migratoires à des époques différentes dans notre histoire, lesquels expliquent le peuplement du Rwanda dans ses composantes ethniques. Les différenciations actuelles seraient uniquement dues aux modes de vie différents entre les aristocrates que les colons et les missionnaires auraient baptisés des "Tutsi", les plèbes composés des agriculteurs pris pour des "Hutu" et les bouffons de la cour que les blancs auraient appelés les "Twa".

La question qu'il faut se poser est de savoir si ces blancs ont inventé les groupes ethniques pour toute l'Afrique et que celle-ci n'aurait été peuplée que par une seule population homogène au départ. Alors, toutes les théories sur les migrations des peuples bantous qui se seraient effectués à partir des environs du lac Tchad vers l'Afrique centrale, australe et de l'Est, ainsi que celles des peuples nilotiques qui seraient venues de l'Ethiopie, vers l'Afrique centrale et orientale surtout, toutes ces théories seraient une vue d'esprit des blancs. Comment se fait-il que les peuples de l'Afrique centrale ou australe qui ne sont pas nécessairement des agriculteurs présentent et quand même les mêmes caractéristiques physiques que les Hutu du Rwanda alors que certains groupes ethniques des mêmes régions qui ne sont pas nécessairement des aristocrates ou des éleveurs ressemblent étrangement aux Tutsi du Rwanda?

Mais avant peut-être d'entrer dans la polémique à ce sujet voyons ce que disent les spécialistes du Rwanda sur son peuplement.

I. LES RACINES DU MAL

I.1. LE PEUPEMENT DU RWANDA ET LA NAISSANCE DU PROBLEME HUTU-TUTSI

Le Rwanda, pays dit "des mille collines", surnommé ainsi car son sol bosselé est situé à des altitudes variant entre 900 m et 4000 m et il est caractérisé par ses hauts reliefs aux bouleversements nombreux qui ont affecté l'écorce terrestre dans cette partie d'Afrique centrale et orientale. Ce petit pays de 26338 km² seulement, situé un peu au-dessus de l'Équateur, est actuellement soumis à une formidable menace de disparition physique en tant que nation. Cette menace vient d'une lutte de pouvoir sans merci que se livrent depuis plusieurs générations les deux principales composantes de sa population, à savoir les Hutu et les Tutsi.

Bien qu'aujourd'hui, pour des raisons qui leur sont propres, certains auteurs pressés, ne semblent pas l'admettre; le Rwanda est habité par trois groupes ethniques distincts ayant occupé le territoire à des époques différentes de l'histoire.

Les BATWA, qui furent les premiers habitants du pays seraient une des branches apparentés aux pygmées. Ceus-ci étaient déjà signalés par les anciens grecs, comme Homère, Aristote et Hérodote, le père de l'histoire, ainsi que les égyptiens¹.

Plus grands que leurs parents pygmées, les BATWA ont dû céder du terrain aux agriculteurs "HUTU" qui défrichèrent les forêts dès le début de notre ère. Les Hutus appartiennent au grand peuple Bantou. A l'origine, le foyer des dispersion des grandes migrations bantoues aurait été le bassin du lac Tchad (Nord Caméroun et Nord Nigéria). Les Bantous auraient ensuite émigré vers l'Afrique orientale et australe en laissant à chaque fois des groupes faire souche dans des régions traversées. Ce sont eux qui fondèrent le royaume de MONOMOTAPA au Zimbabwe, les chefferies zoulou en Afrique du Sud et le royaume de KONGO (qui recouvrait l'Angola, le Zaïre et le Congo actuel) ainsi que les premières monarchies du Rwanda et du Burundi. Ce sont eux, également, qui auraient diffusé les techniques de la métallurgie en Afrique noire.

Installés au Rwanda, les Hutus organisèrent de petits royaumes patriarcaux et définirent un droit foncier, l'ubukonde, sur les territoires acquis sur les Batwa. A la tête de chacune de ces petites monarchies régnait un monarque appelé "MWAMI" dont la personne était sacrée. Intercesseur de

¹ Page 41, Le Rwanda aujourd'hui

la providence divine, il avait le pouvoir de fétililiser les récoltes, faisait tomber la pluie et écarter les catalyseurs naturels. Il régnait de concert avec la reine-mère, qui assurait l'intérim du pouvoir pendant l'absence et la minorité du Mwami. Juge suprême et chef des armées, il avait le monopole de la justice, de la police et de la guerre. Comme le souligne Baudouin PATERNOSTRE de la Marieu: "Pour la monarchie comme pour le clan indépendant, le symbole et le signe témoin était le tambour. Les rites des Bami étaient mémorisés dans ce qu'on a appelé le code ésotérique (Ubwiru), connu seulement d'un conseil rituel, et qui paraît avoir été, à un moment donné, centré autour d'un marteau ou une masse de fer forgé. Le Mwami ne désignait généralement son successeur qu'au moment de sa mort. S'il le faisait avant, transgressant gravement la coutume, il était sensé ne pas y survivre.

Autour du 16^{ème} siècle, à la veille de l'arrivée des pasteurs Tutsi au Rwanda, les monarchies Hutu les plus représentatives étaient les suivantes:

- 1) Le royaume des ABENENGWE régnait sur la région dit u BUNGWE regroupant le BUSANZA sud (actuelles communes Maraba, Mbazi, Ruhashya, Shyanda de la préfecture de Butare), le BUFUNDU (actuelles communes de Kinyamakara, Nyamagabe, Mudasonwa, Karama de la préfecture de Gikongoro), le BUSHUMBA-NYAKARE (actuelles communes de Kigembe et Nyakizu de la préfecture de Butare) et enfin le BUYENZI (actuelles communes Kivu et Nshili de la préfecture de Gikongoro). Le "Mwami" qui régnait à l'avènement des Tutsi s'appelait RWAMBA et il habitait l'endroit où est construite l'actuelle commune Nyakizu. L'autre "Mwami" des ABENENGWE connu s'appelait SAMUKENDE, le mari de NYAGAKECURU qui habitait l'actuelle mont Huye dans la commune qui porte le même nom (Nyagakecuru ko mu Bisi bya Huye).
- 2) Le royaume des ABASINGA: leur tambour royal s'appelait MPATSIBIHUGU, ce vaste royaume s'étendait sur les préfectures de Gisenyi, Kibuye et comptait également le BUNYAMBIRIRI (communes Musebeya, Muko de la préfecture de Gikongoro et Karambo dans l'actuelle préfecture de Cyangugu), le BIRU (commune Gafunzo et Cyimbogo), le BUSOZO (commune Nyakabuye) et le BUKUNZI (communes Nyakabuye et Karengera). Au nord, ce royaume s'étendait sur le BWITO, GISHARI, BYAHI et KARUMONSI dans le Zaïre. On trouve également la trace des ABASINGA dans le BURWI (actuelles communes Kigembe, Kibayi et Ndora de la préfecture de Butare). Le dernier Mwami des ABASINGA s'appelait JENI RYA RURENGE.
- 3) Le royaume des ABAZIGABA: leur tambour royal s'appelait SERA. Les ABAZIGABA seraient venus des environs du lac Victoria. On les retrouve aujourd'hui même au KARAGWE en Tanzanie. Leur dernier Mwami s'appelait KABEJA qui était

le Mwami du RWEYA.

- 4) Le royaume des **ABAGESERA**: leur tambour royal s'appelait RUKURURA. Ils régnaient sur le GISAKA, une partie de GIHUNYA (communes Kigarama, Kabarondo et Birenga de la préfecture de Kibungo), le MIRENGE (commune Sake et Mugesera toujours en préfecture de Kibungo) et le MIGONGO (actuelle commune de Rukara et la sous-préfecture de Rwamagana de la préfecture de Kibungo). Certains pensent qu'à une certaine époque, même le Bugesera faisait partie de ce royaume.
- 5) Le royaume des **ABACYABA**: leur tambour royale s'appelait RUGARA. Leur royaume s'appelait le RUGARA et s'étendait sur tous les environs des lacs BULERA et RUHONDO (actuelles communes de Ruhondo et Cyeru de Ruhengeri) ainsi que ceux de MUKUNGWA et BASE (communes Kigombe, Nyakinama et Nyamutera). Ledit royaume s'étendait également sur une partie de l'actuel Ouganda. Le plus célèbre des Bami des ABACYABA s'appelait NZIRA ya MURAMIRA, Mwami de RUGARA, renversé par ruse par RUGANZU NDOLI déguisé en CYAMBARANTAMA.
- 6) Le royaume des **ABONGERA**: leur tambour royal s'appelait KAMUHAGAMA. Leur royaume s'étendait sur:
- le BUMBOGO (actuelles communes Musasa, Tare, Rushashi de Kigali rural);
 - le BURIZA (actuelles communes Mugambazi, Rutongo et Shyorongi, toujours en préfecture de Kigali rural);
 - le BWANACYAMBWE (actuelles communes de Rubungo, Kanombe, Nyarugenge et Bicumbi);
 - le BUGANZA (actuelles communes de Muhazi en préfecture de Kibungo, Gikomero en préfecture de Kigali rural et Murambi en préfecture de Byumba), avant qu'il ne revienne aux ABAHINDIRO.
- 7) Le royaume des **ABABANDA**: leur tambour royal s'appelait NYABAHINDA. Leur territoire s'appelait le NDUGA, on parlait aussi de NDUGA élargi au GISARI et KIBANDA (Nduga ngari ya Gisari na Kibanda), le GISARI se trouve dans l'actuelle commune de Ntongwe, tandis que le Kibanda se trouve à Mushubati toutes les deux de la préfecture de Gitarama. Ainsi donc le Nduga élargi comprenait toute la préfecture de Gitarama à laquelle il faut ajouter les communes de Nyabisindu, Rusatira, Mugusa, Shyanda, Muyira et Ntyazo de la préfecture de Butare.

A une certaine époque, les ABABANDA auraient traversé la Nyabarongo pour se retrouver dans le Muhima de Kigali-Ville, et dans les environs de RWANKERI (actuelle préfecture de Ruhengeri), le KINGOGO (Gisenyi) et le NDIZA (Gitarama). On estimait vers 1960, que les ABABANDA représentaient un tiers de toute la population de ces

régions ci-haut citées. Leur plus célèbre Mwami s'appelait MASHIRA wa NKUBA ya SABUGABO. Après sa mort, il fut introduit dans la divinité IMANDWA pour sa célébrité.

- 8) Le royaume des ABAHONDOGO: leur tambour royal s'appelait RUKOMBAMAZI, tandis que l'IMFIZI y'ubwami s'appelait RUSHYA. Tous les deux furent rasiés par les ABANYIGINYA (du Rwanda de Gasabo) vers la fin du XVIII^{ème} siècle sous le règne de MIBAMBWE III SENTABYO. Ils régnèrent sur le BUGESERA. Les rois des ABAHONDOGO sont actuellement plutôt rares.

Les TUTSI, pasteurs, nomades et guerriers, dotés de grands troupeaux de bovins, seraient arrivés sur la terre rwandaise vers le XVI^{ème} siècle venant probablement d'Egypte ou d'Ethiopie. Les membres du clan tutsi, pénétrèrent par le MUTARA, au Nord-Est du Rwanda, s'installèrent à GASABO, dans l'actuelle commune Gikomero de la préfecture de Kigali rural, sur la rive Sud-Ouest du lac Muhazi avant d'étendre leur influence sur toute la moitié orientale du pays contraignant les Hutu de ces régions à se déplacer dans les montagnes de l'Ouest.

Pour asseoir leur pouvoir sur les Bahutu, ils accaparèrent leurs terres et établirent un contrat de métayage appelé "UBUHAKE". Par ce contrat, le paysan Hutu devenait défendant du seigneur Tutsi qui lui confie ses vaches, en échange d'une redevance et, par l'IBIKINGI, institué au XVIII^{ème} siècle, il pouvait travailler la terre, monopolisée par le pouvoir Tutsi, dont il devenait le tenancier.

Ainsi, vers la fin du XVIII^{ème} siècle, la quasi totalité du sol rwandais était monopolisé par les Tutsi, à l'exception des régions montagneuses du Nord-Ouest où ils pénétrèrent tardivement et en petit nombre.

Paradoxalement, ce n'est pas en imposant leur propre tradition que les Tutsi s'imposèrent mais en empruntant celle des Hutu: conception de la monarchie, culte d'Imana et même leur langue bantoue, le Kinyarwanda. Comme l'écrit l'historien A. PAGES: "un fait est certain, c'est que les Tutsi se sont adaptés aux mêmes façons de vivre, de manger, de se vêtir et de se loger que les Hutu... Même langue, même nourriture, même costume, mêmes habitation. Il n'est pas jusqu'aux costumes et aux superstitions qui ne leur soient devenues communes²... Les rois hamites ont été jusqu'à emprunter aux princes autochtones leur mode de sépulture et cérémonial en usage à cette occasion. L'habitude de dessécher le cadavre royal sur un foyer, le meurtre rituel de plusieurs individus pour accompagner l'esprit du défunt dans l'au-delà, la création d'un bosquet sur la tombe, etc. sont de provenance Hutu".

² Pages 58, 59 et 60

Très disparates, ces petites monarchies Tutsi s'entre-déchiraient ou se battaient perpétuellement pour conquérir les monarchies Hutu. Jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle, où le Mwami Tutsi Kigeli RWABUGIRI (1865-1895) entreprit de placer sous son autorité suprême tout le Rwanda par une série de guerres pour obtenir à la fois l'allégeance et la redevance fiscale de tous ces royaumes Tutsi et Hutu jusque là balkanisés. Néanmoins, jusqu'à sa mort, il n'était pas parvenu à se rendre maître des régions du Nord et du Sud-Ouest comme on le verra plus loin.

Aussi doit-on conclure sans ambages que le mode de peuplement du Rwanda portait en son sein le germe de la lutte perpétuelle que se livre Hutu et Tutsi pour le contrôle du pouvoir.

I.2. A CHACUN SON VOLCAN: LE RWANDA DE LA CONFÉRENCE DE BERLIN DE 1884.

Lors de la conférence de Berlin de 1884 qui aboutit au partage de l'Afrique centrale et orientale et à l'attribution de différents tronçons à certains pays européens, le Rwanda avait été englobé dans ce qu'on appelait à l'époque l'Afrique orientale allemande.

Contrairement à l'opinion de certains historiens, l'Abbé Alexis KAGAMAE affirme que le premier européen à avoir foulé le sol du Rwanda ne serait pas le Comte Von GÖTZEN mais le Docteur Oscar BAUMAN; celui-ci aurait séjourné dans le Sud du Rwanda du 11 au 15 septembre 1872. Dans son livre, "Durch Massailand zur Nilquelle (Berlin 1894, pp 83-86), il raconte ses impressions sur le pays et la bataille qu'il livra à Nyaruteja, dans l'actuelle commune de Kigembe sur la route du Burundi d'où il était venu.

Mais c'est bien le Comte Von GÖTZEN qui sera le premier européen à traverser le Rwanda en 1894 et à être reçu par le Mwami Kigeli IV RWABUGILI. Il était venu, en fait, reconnaître le territoire du protectorat allemand déjà délimité en 1890 par un gouvernement installé par le Reich à Dar-Es-Salaam (actuelle Tanzanie).

A la veille de son découpage, lequel s'achève en 1910, le district du Rwanda se présentait comme suit:

- Le MUBALI, à l'Est, dans l'actuel Parc National de l'Akagera, était une principauté indépendante à cause de l'insalubrité de son climat. Ce territoire ne reviendra au Rwanda que dans les années 1924-1925.
- A l'intérieur du Rwanda actuel, quatre territoires, à savoir, le BUSIGI, appelé également le royaume autonome des grands pluviateurs, le BUMBOGO,

territoire de la milice Gakondo, dont la prestation était la préparation de l'"Umuganura" ou prémices, le BUSOZO et le BUKUNZI dans l'actuelle préfecture de Cyangugu, deux royaumes autonomes des grands pluviateurs, ces quatre districts n'étaient pas soumis à l'autorité du monarque du Rwanda.

- Deux territoires situés dans l'actuelle province du Sud-Kivu au Zaïre qui étaient à l'époque des principautés du BUNYABUNGO, à savoir le BUSIGI et l'ITAMBI entretenaient avec la cour du Rwanda des relations d'amitié et y présentaient sporadiquement ses présents.
- Par contre le BUHUNDE situé dans l'actuelle province du Nord-Kivu était un royaume tributaire du Rwanda.
- Le territoire de KAYENZI frontalier avec le BUHUNDE ci-dessus, qui va du nord du lac Kivu au lac Edouard dit Rwicanzige en Kinyarwanda, territoire du Rwanda d'alors fut rattaché au Congo Belge par le traité de Berlin de 1884, alors que les territoires rwandais d'alors de MABUNGO et GATSIBO qui formaient le BUFUMBIRA et se trouvent respectivement au Nord et Nord-Est du Rwanda actuel, frontalier à l'époque avec le territoire de BUMPAKA sur la rive droite du lac Edouard, IGARA et NKOLE, ces deux territoires furent rattachés par ledit traité à l'actuel Ouganda.

Les informations concordantes nous apprennent que le découpage pour ne pas dire le saucissonnage du Rwanda aurait été réalisé d'après un principe simple selon lequel Allemands, Belges et Anglais devaient, chacun en ce qui le concerne, avoir sa part de volcans, appelés à l'époque, "montagnes de feu" qui se trouvaient tous à l'intérieur du territoire du Rwanda. Ce découpage a été réalisé au mépris des peuples qui habitaient lesdits territoires.

Les conflits actuels dans la sous-région auraient entre autres origines ce découpage du Rwanda ancien.

I.3. LA COLONISATION ALLEMANDE (1899-1916)

Comme il a été signalé plus haut, c'est au Congrès de Berlin de 1884-1885 que l'Europe se partage l'Afrique, le Rwanda revenait à l'époque à l'Afrique orientale allemande (Deutsche ostafrika). On se rappellera également que c'est en 1894 que le Comte Von GÖTZEN sera le premier européen à être reçu par le Mwami Kigeli IV RWABUGIRI à Kagayo, dans l'actuelle commune Ramba de la préfecture de Gisenyi, même si selon toute vraisemblance, il ne fut pas le premier européen à fouler le sol du Rwanda.

Le Comte Von GÖTZEN traversa l'Akagera à la hauteur de

Rusumo, le 04 mai 1894. Il était à la tête d'un corps expéditionnaire de telle sorte qu'en 1897, l'occupation du Rwanda par des troupes allemandes était effective et ne suscita d'ailleurs pas de réaction violente de la part du roi MUSINGA, qui avait pris le pouvoir par le coup d'État, évinçant le jeune roi Mibambwe RUTALINDWA, successeur de RWABUGILI, à la mort de ce dernier en 1895. Dès 1899, le découpage administratif du préfecturat allemand fut modifié et une petite région du Rwanda-Burundi prit place dans le grand ensemble Tanganyika-Kivu.

A l'arrivée des colons allemands, le Rwanda était sous l'autorité du roi Tutsi qui régnait en maître absolu et exerçait son pouvoir par l'intermédiaire des chefs militaires et politiques tous exclusivement Tutsi. Cette situation injuste au vu des proportions ethniques fut amplifiée par l'autorité coloniale allemande. En effet, les allemands aidèrent le roi à réduire les derniers résistants Hutu du Nord et de l'Est du pays:

- En 1902, les militaires allemands aidèrent Musinga à combattre RUKURA qui réclamait l'indépendance du Gisaka soutenu en cela par les missionnaires catholiques de ZAZA.
- En 1908-1909, il y a eu une expédition contre BASEBYA qui s'était rebellé dans la région de Ruhengeri.
- En 1910, les allemands ont attaqué le Murera pour venger la mort du Père LOUPIAS assassiné par le nommé MANUKA le 01 avril 1910.
- En 1911-1912, le Lieutenant GUDOVINS dit Bwana LAZIMA et le chef Tutsi RWUBUSISI ont attaqué NDUNGUTSE qui s'était rebellé dans les régions de Ruhengeri.

Il est donc faux d'affirmer que le problème Hutu-Tutsi serait l'oeuvre des colons, mais comme l'écrivait, le Docteur Richard KANDT qui fût le premier Résident du Rwanda, les Hutu se plaignaient déjà à l'époque de l'injustice qu'ils subissaient de la part des Tutsi. Le Docteur Richard KANDT trouvait que les Hutu, en tant que peuple majoritaire, devaient régler eux-même ce problème au lieu de se complaire dans les lamentations. Le capitaine allemand, BETHE, affirmait quant à lui, que même si les indices d'injustice à l'encontre des Hutu existaient, les Allemands n'avaient pas d'autres choix que de s'appuyer sur l'autorité des Tutsi dans la mesure où le nombre d'allemands présents au Rwanda était réduit par rapport à la population autochtone et que par conséquent pour pouvoir gouverner ils étaient obligés de recourir au pouvoir existant.

C'est cette politique qui a amené les Allemands à soutenir l'autorité du monarque et des chefs Tutsi dans le cadre du préfecturat qui passe par l'administration indirecte. Les Allemands étaient donc résolus à soutenir le pouvoir des Tutsi

notamment par la neutralisation des derniers territoires non encore soumis à leur autorité et la mise à mort de leurs leaders tels que BASEBYA, NDUNGUTSE et RUKARA.

I.4. LA QUESTION ETHNIQUE SOUS LE MANDAT ET LA TUTELLE BELGE (1916-1962)

Lorsque la guerre mondiale éclata et que les allemands ouvrirent les hostilités contre le Congo Belge en occupant l'île Idjwi, Yuhi V MUSINGA fut sollicité pour fournir les combattants et accorda un contingent composé des membres de la garde royale qui furent dirigés au front de Gisenyi au Bugoyi. Les Allemands recrutèrent d'autres combattants qui furent postés à Gatsibo.

Le front de Gisenyi se tint sur les positions tout le temps que les Belges secondaient les Français dans la conquête du Caméroun (1914-1915), tout en préparant l'offensive contre l'Afrique orientale allemande. Lorsque tout fut prêt, le commandant en chef Belge, le Général TOMBEUR, déclencha l'offensive le 14 avril 1916. Au Sud du lac Kivu, le Colonel OLSEN, après s'être emparé de l'île NKOMBO, occupa CYANGUGU et s'avança dans la direction de Kigali. Sur le front de Gisenyi, le Colonel MOLITOR, laissant sur place une partie de sa brigade, contourna les volcans par l'Ouganda et descendit par Gatsibo en se dirigeant vers Kigali. Ayant basculé le camp allemand de Gatsibo, il atteignit la pointe occidentale du lac Muhazi le 30 avril et occupa Kigali le 06 mai 1916.

Entre-temps, le Commandant du front allemand, le Capitaine WINTGENS, dit Bwana TEMBASI, avait vu l'encerclement qui le menaçait et décrocha de Gisenyi, talonné par les troupes congolaises que le Colonel MOLITOR avait laissées sur place. WINTGENS qui se dirigeait rapidement vers le Tanganyika, laissa au roi un drapeau blanc qu'il devait faire hisser dès que les Belges arriveraient en face de Nyanza, lui assurant que par ce moyen sa capitale ne sera pas bombardée.

Les Belges venaient ainsi d'occuper le Rwanda. Le traité de Versailles de 1919 vit l'Allemagne obligée de renoncer officiellement à toutes ses anciennes colonies et la Société des Nations, nouvellement créée, plaça le Rwanda et le Burundi sous le mandat de la Belgique en 1923, malgré l'opposition de la Grande Bretagne également intéressée par ces territoires. Comme quoi l'histoire ne serait effectivement qu'un éternel recommencement. Hier, la Grande Bretagne s'intéressait à ces deux territoires du Rwanda et du Burundi, aujourd'hui son intérêt pour les deux petits bouts de terres est plus évident si l'on croit aux rapports des experts à ce sujet³.

Depuis leur pénétration au Rwanda en 1916 jusqu'en 1931,

³ Voir la Revue "Executive Intelligence"

les Belges ont fortement limité le pouvoir du roi pour asseoir leur propre autorité. Ainsi en 1917, le Mwami perdit le droit de glaive sur ses sujets qui obtinrent en même temps la liberté de culte dans la mesure où les nouveaux colons se rendaient compte que le roi MUSINGA leur interdisait de se convertir au christianisme. En 1922, il fut retiré au roi le pouvoir d'être seul juge suprême puisqu'il devrait être secondé dans cette fonction par un représentant de l'administration belge. En 1923, il lui fut interdit de révoquer à volonté les chefs et autres notables dont les commandements relevaient de la cour. Enfin, en 1931, le 12 novembre, le roi Yuhi V MUSINGA fut déposé et exilé à Kamembe dans l'actuelle préfecture de Cyangugu. La caravane en compagnie de sa mère KANJOGERA et de ses femmes, quitta Nyanza le 14 du même mois.

Pendant que les Belges affaiblissaient l'autorité du roi, les pouvoirs des chefs et autres notables se trouvaient agrandis notamment par la suppression des trois hiérarchies, à savoir l'armée (Ubutware bw'ingabo), le sol (Ubutware bw'ubutaka) et les pâturage (Ubutware bw'Umukenke) et leur concentration dans les mains d'un seul homme, suivi parfois par l'agrandissement des territoires à administrer. De même, le remplacement de la corvée obligatoire par un paiement en argent eut comme effet le durcissement de l'Ubuhake au lieu d'en réduire les méfaits.

On l'a vu plus haut, la colonisation belge n'a certes pas créé le problème Hutu-Tutsi comme certains le prétendent, mais elle l'a accentué. En effet en 1922, le Ministre belge des colonies, Monsieur Louis FRANCK, a ordonné que la politique à suivre au Rwanda et au Burundi serait l'administration indirecte du territoire s'appuyant sur l'autorité coutumière Tutsi. Monseigneur CLASSE, premier évêque du vicariat apostolique du Rwanda depuis 1922, a décrété en 1928 que les enfants des Tutsi seraient reçus dans les écoles dirigées par les missionnaires puisque d'après lui, les Tutsi sont nés pour gouverner. Etant donné que ces jeunes gens allaient bientôt remplacer leurs pères dans les divers commandements, ils allaient déclencher un mouvement de conversions qui ferait boule de neige.

Ainsi dès 1907, les Allemands avaient ouvert à Nyanza une école des fils des chefs laquelle devait fournir au pays les dirigeants sachant lire et écrire, et parlant le Swahili, la langue officielle de l'Afrique orientale allemande. En 1919, le Mwami MUSINGA fut contraint par les occupants militaires belges d'envoyer ses propres fils dans cette école dont son successeur, le jeune RUDAHIGWA, qui avait alors environ 8 ans.

Dans les années 1920-1923, l'administration coloniale belge fonda de nouvelles écoles officielles à Kigali, Ruhengeri, Gatsibo, Cyangugu et Rukira qui devait mettre au service des autorités belges des clercs de toutes catégories.

Immédiatement leurs pères respectifs, chefs et sous-chefs,

adoptèrent une politique dite de sagesse que l'administration belge avait partiellement inaugurée: ils se défirent successivement et firent nommer leurs fils à la tête de leurs commandements. Ils estimaient que les jeunes gens, sachant lire et parlant couramment le Swahili, langue officielle de l'administration pouvaient avantageusement traiter avec les blancs.

En plus de ces écoles officielles, les jeunes Tutsi recevaient les instructions appropriées dans les écoles confessionnelles telles qu'à Save, Kansi ou Kigali, suivant en cela les recommandations de Monseigneur CLASSE.

Le Groupe scolaire d'Astrida (actuellement Butare), complexe scolaire dirigé par les frères de la Charité dont la maison-mère se trouve à Gent en Belgique, était une école libre subsidiée par l'État qui, par conséquent, avait un droit de regard sur son administration. Certaines sections de cette école, telle que les sections administratives, vétérinaires, etc., étaient presque exclusivement réservées aux jeunes Tutsi.

Les chiffres qui suivent sont assez révélateurs de la discrimination qui était pratiquée dans cette école. Depuis 1932, à l'ouverture de cette école jusqu'à l'indépendance, les rwandais qui l'ont fréquenté se répartissent comme suit: 295 Hutu soit 13 %, 850 Tutsi soit 81.5%, 120 autres rwandais sans mention ethnique soit 5.5% en total 1265 rwandais soit 56 % ont fréquenté cette école. Le reste soient 985 élèves qui représentent 44% étaient constitués des Burundais et des congolais (actuel Zaïre). Le Rwandais qui sortaient de cette écoles étaient directement embauchés par l'administration coloniale.

Ainsi donc il était normal qu'on ne retrouve que seuls les Tutsi au sein de cette administration. Par ailleurs, les Belges entreprirent un vaste programme de "tutsisation" des royaumes jusque là contrôlés par les Hutu au Nord et au Sud-Ouest du Rwanda actuel. C'est dans cette optique qu'en 1925 le Tutsi NYANGEZI fut nommé chef du BUSHIRU et du BWANAMUKARI avec le concours des Pères Blancs de Rambura pendant qu'on limogeait les Bami NYAMAKWA et RUKABURACYUMA respectivement du BUSHIRU et de BWANAMUKARI.

A Ruhengeri, l'Administrateur BORGERS dit SONGALONGO, a pris une part active dans l'éviction des Bami de BUHOMA-BUHANGA, RWANKERI, MURERA, KIBARI, BUKONYA au profit des chefs Tutsi.

Au Bumbogo, le très célèbre Mwami NYAMURASA fut destitué par les Belges en 1928.

Au Busigi, dans l'actuelle préfecture de Byumba, les Belges ont déposé le dernier monarque en 1924.

Le chef RWAGATARAKA fut nommé en 1925 pour administrer le

BUKUNZI et le BUSOZO en préfecture de Cyangugu.

L'on doit donc constater que loin d'atténuer les clivages entre Hutu et Tutsi, l'administration coloniale belge les a exacerbés par son système scolaire, administratif et confessionnel.

I.5. LA RÉVOLUTION RWANDAISE TANT CONTROVERSÉE

I.5.1. Les germes de la révolution

En 1957, les Hutu qui prenaient conscience de leur nombre et des exactions commises par les chefs Tutsi commencèrent à faire des réclamations pour améliorer leurs conditions. La résistance opposée à ces revendications par les détenteurs du pouvoir provoqua un soulèvement des Hutu opprimés qui allait conduire à une guerre civile en 1959. Le bouleversement des institutions traditionnelles fut suivi par la fuite de certains dignitaires du régime déchu et de leurs sponsors qui n'étaient pas d'accord avec ces changements.

Au constat de la profondeur des changements opérés dans le système administratif du pays, ce mouvement fut perçu comme une révolution sociale par la majorité des historiens. Certains nostalgiques de l'ordre ancien continuent pourtant de contester cette révolution qu'ils qualifient de massacres dirigés contre la race Tutsi.

Faut-il rappeler qu'avant 1953, aucun Hutu n'était à la tête d'une chefferie. En 1959, sur 45 chefs, 43 revenaient aux Tutsi, les deux qui restaient n'ayant tout simplement pas de titulaires, tandis que sur 559 sous-chefferies, 549 étaient administrés par les Tutsi.

Dès l'occupation du Rwanda par les colons belges, ceux-ci se sont appuyés sur l'autorité autochtone Tutsi et ont entrepris un ambitieux programme de développement de leur nouvelle conquête par le tracé des routes, la lutte anti-érosive, la lutte contre la famine avec notamment l'introduction de la culture obligatoire du manioc, etc. C'est tout ce programme qui se traduisait par les travaux forcés que les Rwandais ont baptisés à l'époque "AKAZI" dont le non accomplissement était sanctionné par la chicotte communément appelé "Umunani" signifiant huit en Kinyarwanda, chiffre qui était l'unité de mesure pour chaque punition du genre.

Chaque chef était coté en fonction de la longueur de fossés anti-érosifs creusés, de la superficie de manioc labourée, du nombre d'eucalyptus plantés et de Kilomètres de routes tracés. Il devait donc faire travailler "ses" Hutu jour et nuit pour ne pas prendre le risque de mettre en danger son poste.

Jusqu'au 17 Novembre 1944, tous ces auxiliaires de l'administration coloniale belge n'étaient pas salariés, raison pour laquelle tout Hutu était astreint à une corvée de 107 jours de travail par an au profit du chef, sauf qu'il pouvait remplacer cette corvée par le paiement en argent.

A part ce travail obligatoire, les Hutu devaient à leur chef d'autres présents sans oublier l'impôt obligatoire à l'administration coloniale belge équivalant à environ 110 journées de travail par an, soit entre 2 ou 3 jours de travail par semaine.

C'est le poids de toute cette corvée qui est à l'origine de l'exode massif des Hutu vers les pays étrangers, en particulier vers l'Ouganda, le Congo belge d'alors (actuel Zaïre) et le Tanganyika (actuelle Tanzanie). Les estimations fiables en 1959 font état de 75% de jeunes Hutu qui étaient exilés dans ces conditions soit pour échapper à cette corvée obligatoire de travail, soit à la recherche de l'impôt à payer aux colons belges. Comme l'écrit Monseigneur Alexis KAGAME⁴, "cet exode devint dramatique dans certaines zones du pays, où les jeunes filles durent elles-mêmes émigrer parce qu'elles ne pouvaient plus se marier, tellement lesdites zones étaient vidées de leurs jeunes gens."

A partir de 1948, l'O.N.U., en vertu de l'Accord de Tutelle, approuvée par l'Assemblée Générale de l'O.N.U. le 13 Décembre 1946 et ratifié plus tard par le Parlement belge par la loi du 25 avril 1949; ordonna aux Belges qui la représentaient au Rwanda, d'abolir la chicotte et la corvée, d'augmenter les écoles, de s'occuper plus ardemment du développement économique et social du Rwanda et même d'initier petit à petit les Rwandais aux idées démocratiques tout en les préparant à recouvrer leur indépendance. Tout ce programme était contenu dans le plan décennal pour le développement économique du Rwanda-Burundi signé le 17 Avril 1952. Ainsi, la corvée fut abolie en 1949, la chicotte devait être supprimée en 1951 tandis que l'Ubugake ou contrat de servage ne sera aboli difficilement qu'en 1954.

Dans l'entre temps, était née une certaine élite Hutu composée essentiellement d'anciens séminaristes, d'instituteurs de commerçants, de maçons, de menuisiers et d'autres petits métiers. Cette jeune élite ne pouvait plus tolérer l'injustice que représentait le pouvoir colonial et la Monarchie Tutsi.

En 1953 et en 1956, comme le prévoyait le plan décennal supra-cité, eurent lieu les élections aux niveaux des chefferies et des sous-chefferies et quelques Hutus purent être

⁴Alexis KAGAME, Un Abrégé de l'histoire du Rwanda, de 1853 à 1972, Tome II
Éditions Universitaires du Rwanda, Butare, 1975,
p206.

élus aux échelons inférieurs mais pas aux niveaux supérieurs à cause de multiples irrégularités et anomalies déjà décrites par la nouvelle élite Hutu. À ce propos, Monseigneur Alexis KAGAME écrit⁵, ce décret (celui du 14 juillet 1952 qui instituait ces élections) créait des conseils, dont les membres étaient en apparence élus: Un conseil de sous-chefferie, un conseil de chefferie, un conseil de territoire et un conseil supérieur du pays.

Le document décrétait qu'à la base - à l'échelon sous-chefferie, étaient électeurs les notables dont la liste serait dressée par les sous-chefs et approuvée par l'administrateur de territoire. On voit que ces notables seront en principe les hommes du sous-chef et en majorité Tutsi. Aucun opposant du sous-chef ne figurera en conséquence sur la fameuse liste. Ces électeurs devaient choisir le conseil de sous-chefferie, un conseiller par tranche de 500 habitants et le Président était d'office le sous-chef. Une fois constitué, le Conseil de la sous-chefferie devait choisir parmi ses membres des délégués qui iront désigner le Conseil de chefferie. Tous les Sous-chefs étaient membres de ce dernier en face d'un nombre égal d'élus privés et le Président était le Chef de la chefferie.

Le conseil de la sous-chefferie déléguait en son tour parmi ses membres un nombre égal de sous-chefs et de conseillers privés qui allaient élire le conseil du territoire. À ces échelons, les chefs de chefferies sont d'office membre et c'était parmi eux que le conseil constitué devait élire son Président.

Le Conseil supérieur du pays se composait des membres élus par les différents conseils du territoire, de 6 chefs élus par leurs pairs et de cooptés représentants certaines catégories d'extra-coutumiers. En étaient membres d'office les présidents des conseils de territoires (les chefs y jouissaient donc d'une majorité absolue) et le Roi en personne en assumant la Présidence.

Ayant découvert tous les contours de cette supercherie d'agencements d'échelon destinés à servir de paravent d'élections où il n'y a qu'un seul et unique électeur, le sous-chef, l'élite Hutu s'insurgea contre ces élections truquées et dès 1954 ils dirent haut et fort dans tous les journaux pour réclamer leur "droit".

I.5.2. Les préparatifs

À cette époque, Grégoire KAYIBANDA qui était rédacteur en chef du "KINYAMATEKA" mais aussi rédacteur dans "L'AMI" et Aloys MUNYANGAJU rédacteur dans "Les temps nouveaux d'Afrique"

⁵ Alexis KAGAME op. cit. pp 224-225.

ont donné aux Hutu l'occasion de faire valoir leur revendications et de montrer à la face du monde les injustices dont étaient victimes les Hutu.

À la même époque, sans certainement s'en rendre compte, les européens avaient largement contribué à semer les idées d'indépendance par la propagande qu'ils amplifiaient contre l'occupation de leur mère patrie par les NAZI en jugeant immoral qu'une nation imposât son autorité à une autre. Les résultats de la consultation populaire du 30 septembre 1956 démontrèrent clairement combien le système installé était foncièrement injuste envers la majorité Hutu. Sur les 6501 Hutu (66,72%) et 3223 (33,08%) Tutsi élus à l'échelon sous-chefferie, en passant par une proportion déjà anormale aux échelons de chefferie et territoire, on aboutissait à un conseil supérieur du pays composé d'un seul Hutu et de 31 Tutsi.

Depuis, au Rwanda, les esprits se surchauffèrent tant des Hutu que des Tutsi. Les Hutu souhaitaient la libération du menu peuple avant l'indépendance, tandis que de leur côté, les Tutsi entendaient réclamer l'indépendance immédiate sans toucher à l'institution monarchique qui devait, cependant d'après certains d'entre eux, se moderniser en devenant une monarchie constitutionnelle.

A ce moment les partis politiques n'étant pas autorisés, certains leaders Hutu parvinrent à créer des associations destinées à sensibiliser la masse Hutu sur les injustices politiques, sociales et économiques dont elle faisait l'objet.

Ainsi le 19 mars 1955 fut créé une association dénommée "Mouvement Démocratique Progressiste", l'année suivante, une autre organisation dite "Association des éleveurs du Rwanda" ou A.S.E.R.U. vit également le jour, toutes les deux étant créées à l'initiative des Tutsi. En juin 1957, Grégoire KAYIBANDA fonda à son tour le "Mouvement Social Hutu" pendant que Joseph HABYARIMANA GITERA créait le 01 novembre 1957 l'"Association pour la Promotion Sociale de la Masse" (APROSOMA). C'est de ces associations que naîtront les futurs partis politiques sur une base nettement ethnique.

Le problème ethnique s'est exacerbé à telle enseigne que le 24 mars 1957, 9 Hutu, dont Grégoire KAYIBANDA, Joseph HABYARIMANA GITERA, Maximilien NIYONZIMA signèrent une note sur l'aspect social du problème racial indigène au Rwanda, document qui sera plus communément connu sous le sigle de "Manifeste des Bahutu" par lequel les auteurs protestaient contre le monopole des Tutsi dans les domaines politique, économique et social.

Tout ce bouillonnement d'idées amena le roi Mutara III RUDAHIGWA à convoquer le 30 mars 1958, une commission spéciale des relations sociales au Rwanda, composée par moitié de Hutu et de Tutsi, dont le rapport devait figurer à l'ordre du jour du Conseil Supérieur du pays du 09 au 12 juin 1958, lequel

conclut ses travaux par une déclaration niant l'existence du problème racial.

Bien avant l'étude de ce rapport étaient sortis, à Nyanza, la capitale royale, deux tracts respectivement le 17 et le 18 mai 1958, rédigés selon toute vraisemblance par les mêmes individus qui se réclamaient de la Cour royale, ces deux tracts affirmaient qu'il n'existe aucune relation entre les Hutu et les Tutsi mais que par contre, les Tutsi, à leur arrivée au Rwanda, ont vaincu les Hutu et ont castré leurs rois et que Kalinga portent leurs ibishwamo. Depuis lors les Hutu sont devenus leurs valets et que tout cela démontre à qui veut le voir qu'ils ne sont pas du tout des frères.

Au mois d'avril 1959 est sorti un tract des "Sauveurs du Rwanda" (Abatabazi b'u Rwanda) où les Tutsi de Nyanza affirmaient que quiconque combattrait Kalinga et la monarchie sera traité comme un traître et pendu à la place publique.

Pourtant à la même époque, Jean Paul HARROY, alors gouverneur du Rwanda-Burundi, affirma qu'il existe bel et bien un problème ethnique au Rwanda, propos qui sera relayé le 11 février 1959 par Monseigneur André PERRAUDIN dans son message pastoral à ses ouailles du vicariat apostolique de Kabgayi à l'occasion du carême de cette année 1959.

Comme on l'a signalé plus haut, c'est des associations créées dès les années 1955 que sont nés les partis politiques autorisés en 1959 en vue des premières élections générales initialement prévues à la fin de cette même année.

L'association créée par Joseph HABYARIMANA GITERA, le 01 novembre 1957 se transforma en parti politique le 15 février 1959 sous la même dénomination d'"Association pour la Promotion Sociale de la Masse" : APROSOMA. Celle-ci fut la première à combattre ouvertement la monarchie Tutsi de telle sorte que tout opposant se faisait traité d'APROSOMA. Ce parti était solidement implanté dans les territoires d'Astrida (actuellement préfecture de Butare) et Shangugu (actuel Cyangugu).

Le 03 septembre 1959 naissait l'"Union Nationale Rwandaise" (U.N.A.R.), émanation de l'Association des Éleveurs du Rwanda"

(ASSERU) dont on a déjà parlé. Son objectif était de réclamer l'indépendance immédiatement et de servir de support à la monarchie. Selon ce parti politique, ce sont les colons qui ont introduit au Rwanda la distinction Hutu-Tutsi et qui ont ainsi introduit le clivage ethnique entre Rwandais; son président était un Hutu du nom de François RUKÉBA.

L'ancien "Mouvement Démocratique Progressiste" se transforma en "Rassemblement Démocratique Rwandais" (R.A.D.E.R) présidé par Prosper BWANAKWERI. Le RADER était un parti des Tutsi intellectuels issus de l'administration coloniale et donc

soutenus par les colons belges, son objectif était de promouvoir la culture démocratique basée sur la coexistence dans le respect mutuel entre les ethnies.

Grégoire KAYIBANDA créa le PARMEHUTU, "Parti du Mouvement de l'Émancipation HUTU", le 18 octobre 1959 sur les cendres de l'ancien "Mouvement Social Muhutu". Le PARMEHUTU avait l'objectif de libérer le menu peuple avant l'indépendance. C'est le 08 mai 1960 que le parti prend le nom de "Mouvement Démocratique Républicain PARMEHUTU" (M.D.R.-PARMEHUTU). Lors du congrès extraordinaire de ce parti le 06 juin 1960, il s'est engagé à lutter pour l'avènement de la République au Rwanda alors que jusque là il soutenait la monarchie mais constitutionnelle.

Le 13 juin 1958, le roi Mutara III RUDAHIGWA s'est rendu à Bruxelles en Belgique à l'Exposition Coloniale de l'Afrique Belge. A son retour, le roi avait l'intention de créer un nouveau parti politique qu'il appellerait "IMBAGA Y'INYABUTATU JYA MBERE". Ce parti politique devait avoir comme président un Hutu du nom de Côme REBERO, alors Joséphite.

Dans l'entre-temps, le monarque devait se rendre à Bujumbura le 23 juillet 1959 sur l'invitation dont personne n'a jusqu'à présent pu préciser de qui elle émanait. Le roi devait, selon son programme, rentrer à Nyanza dans la matinée du 25 du même mois, mais il envoya un télégramme pour annoncer qu'il ne serait là que dimanche le 26. Il y avait ces jours là à Bujumbura des Sénégalais qui tenaient à le rencontrer et certains pensent que ce fut peut-être la raison pour laquelle il avait modifié la date du retour à Nyanza. Il les a rencontrés à l'Hôtel PAGUIDAS où il les laissa pour se rendre chez son médecin traitant, un certain Julien VYNCKE. Celui-ci lui aurait, d'après plusieurs sources concordantes, administré un antibiotique d'usage courant et décéda peu de temps après, c'était le 25 juillet 1959 vers 13 heures.

Les circonstances de la mort du roi RUDAHIGWA ne furent jamais élucidées, mais ses proches se sont empressés d'accuser l'administration coloniale belge, le Vicaire Apostolique de Kabgayi d'alors, Monseigneur André Perraudin ou même les Hutu d'être à l'origine de cette disparition.

Trois jours seulement après, c'est-à-dire le 28 juillet 1959, après les cérémonies religieuses des obsèques, en présence du Vice-Gouverneur général, Jean Paul HARROY qui prononça l'éloge funèbre, les monarchistes avec à leur tête les chefs Michel KAYIHURA et Alexandre KAYUMBA et le sous-chef François RUKÉBA, proclamèrent le nom du nouveau roi qui s'appellera Kigeri V NDAHINDURWA, dont le règne ne sera qu'éphémère, puisque, parti le 25 juin à Léopoldville pour assister aux cérémonies d'indépendance du Congo (actuel Zaïre), il ne reviendra plus sur son trône au Rwanda. Il vit actuellement en exil même après la victoire du F.P.R.

I.5.3. La révolution proprement dite

Vers la fin de l'année 1960, la faction des ultra monarchistes de l'U.N.A.R commença à s'attaquer à tous les Hutu qui s'étaient manifestés dans les partis opposés à la monarchie. Ainsi le 01 novembre 1959, revenant d'une messe à Byimana, des jeunes "unaristes" se sont attaqués au sous-chef du NDIZA, Monsieur Dominique MBONYUMUTWA, membre influent du parti PARMEHUTU. La nouvelle s'est très vite répandue un peu partout au Rwanda que les Tutsi ont attenté à la vie du sous-chef MBONYUMUTWA et ainsi éclatèrent ce que certains appelleront les troubles et que d'autres qualifieront de révolution. Des maisons furent détruites, des hommes, des femmes et des enfants furent chassés de leurs logis, certains trouvèrent refuge dans les missions, il y eut même des morts.

Le Mwami et ses proches préparèrent leur vengeance contre les Hutu. Ainsi furent assassinés les nommés POLEPOLE MUKWIYE, membre influent de l'APROSOMA au Bufundu dans l'actuelle préfecture de Gikongoro, KANYARUKA, frère de Joseph HABYARIMANA GITERA à Save, SINDIBONA à Kabagari dans la préfecture de Gitarama, SECYUGU à Nyanza dans l'actuelle préfecture de Butare. La guerre devint totale entre les Hutu et les Tutsi.

Pour ramener l'ordre dans le pays, le 09 novembre 1959, le Vice-Gouverneur général et Kigeri V NDAHINDURWA signèrent ensemble un document plaçant le Rwanda sous le régime militaire avec unique commandant de l'action des forces de l'ordre, le Colonel B.E.M. LOGIEST qui fut nommé à cet effet Résident militaire. Les mesures furent prises à l'encontre de l'UNAR, jugé responsable des troubles de la Tout Saint. Le Rwanda fut placé sous le régime intérimaire; toutes les chefferies et les sous-chefferies ont été distribuées aux membres des partis APROSOMA, PARMEHUTU et RADER. Tous les membres de l'UNAR qui détenaient presque toutes les places furent balayés. La plupart d'entre eux seront emprisonnés à l'instar de Monsieur François RUKÉBA qui écope une peine de 6 ans de servitude pénale le 22 février 1960. Les autres leaders de l'UNAR passeront à l'étranger, dans ce qu'on appelait "Afrique Britannique" et seront condamnés par coutumance.

Ainsi étaient posés par la Révolution Sociale de novembre 1959, les jalons du futur Rwanda républicain et démocratique sur fonds de la lutte de pouvoir entre Tutsi qui souhaitaient le garder et Hutu qui veulent le conquérir.

**II. CHOIX DU PEUPLE =
CHOIX
DE DIEU: LA FIN DE LA
MONARCHIE**

Comme l'écrit Monsieur Joseph HABYARIMANA GITERA dans son protocole de réconciliation nationale entre les Rwandais déjà cité, "en 1958, sous le Mwami Mutara III RUDAHIGWA à la tête d'une délégation de Hutu, pionnier du Mouvement Social Hutu que j'avais l'honneur de conduire, nous nous présentâmes devant le Mwami et son Conseil Supérieur du pays, Tutsi tous, sauf deux, pour réclamer notre part proportionnelle au patrimoine nationale ainsi que la Réconciliation Nationale entre les Tutsi et les Hutu; RUDAHIGWA, Mwami révolutionnaire et démocratique dont la devise était: "Imbaga y'inyabutatu jya mbere" et son entourage ébahis et furieux nous déclarent: "Il n'y a pas de problème Hutu-Tutsi au Rwanda; car, il n'y a pas de fraternité entre les Hutu et les Tutsi au Rwanda, ils n'ont rien de commun sinon domination et servage." "

Ainsi donc était posée en des termes on ne peut plus claires la question de lutte pour le pouvoir entre les Hutu et les Tutsi, laquelle a abouti comme on l'a vu précédemment à la révolution sociale de 1959. Celle-ci ayant elle même entraîné de changements très importants dans la gestion du pouvoir qui revint de fait à la majorité Hutu qui, hier encore en était écartée. Mais dans sa déclaration gouvernementale du 10 novembre 1959, la Belgique n'entendait pas se laisser dépasser par les événements et voulut reprendre l'initiative pour la bonne marche du pays. C'est ainsi que d'après cette déclaration, les sous-chefferies agrandies deviennent des communes et qui étaient les seules entités politiques en dessous du pays tandis que les chefferies devenaient des entités purement administratives et non point politiques. Le Mwami et son Conseil Supérieur du pays devaient quant à eux exercer le pouvoir législatif qui devait leur être progressivement attribué.

Comme vu plus haut, à cette époque, le Rwanda était placé sous le régime intérimaire et l'UNAR venait d'être exclu de la gouvernance du pays tandis que les élections communales étaient programmées.

II.1.LES ÉLECTIONS COMMUNALES DE JUIN-JUILLET 1960

Étant donné les événements survenus au Rwanda et l'état d'exception qui limitait les mouvements, l'UNAR réclamait que ces élections soient reculées d'au moins trois mois. Mais la tutelle n'y répondit pas favorablement et décida de maintenir le mois de juin 1960 comme prévu, elle accepta néanmoins qu'elles commencent un peu plus tard c'est-à-dire le 27 juin au

lieu du 07 comme initialement annoncé. Pour n'avoir pas pu obtenir le report des élections, l'UNAR lança à partir de l'étranger un tract signé de son secrétaire général Michel RWAGASANA, qui intimait à ses membres de l'intérieur l'ordre de ne pas participer à ces élections qu'il qualifiait de confidentielles et d'anti-démocratiques. Certains pensent que c'est cette décision prise de l'extérieur qui élimina définitivement l'UNAR en tant que force politique réelle alors qu'étant donné que les membres de ce parti avaient été éliminés de tout commandement, la participation à ces consultations populaires aurait été pour eux une solution de rechange. A cette époque-là, l'UNAR avait des chances de gagner, en certaines régions, la direction de nombreuses communes.

Les élections communales commencèrent le 26 au lieu du 27 juin 1960 comme précédemment annoncé et durant cette période Kigeri V fut consigné en résidence à Bujumbura.

Le R.A.D.E.R. obtint pour ces consultations populaires 206 sièges de conseillers communaux, l'APROSOMA, ses deux tendances ensemble, se révéla être un parti régional et obtint 233 sièges (7,4%) dont 223 dans le territoire d'Astrida (Butare) et 10 dans celui voisin de Nyanza. Les Partis locaux obtinrent ensemble 243 sièges (7,9%) tandis que le M.D.R.-PARMEHUTU, le grand favori, en obtint 2390 soit 70% sur les 3125 en compétition. Malgré les consignes d'abstention, l'UNAR parvint au score de 56 sièges de conseillers communaux (1,7%).

Comme l'écrivait le Colonel LOGIEST dans sa lettre du 29 août 1960 adressée au Ministre des Affaires Africaines, Monsieur de SCHRIJVER; "après les dernières élections, le Rwanda était définitivement entre les mains du peuple et il ne dépendait plus de la Belgique d'imposer une formule quelconque de compromis entre les Hutu et les Tutsi extrémistes." Et le Colonel LOGIEST d'ajouter; "depuis huit mois, les dirigeants Hutu ont fait preuve de diriger le pays et les élections ont montré qu'ils ont la masse du peuple derrière eux⁶".

Cette échange de correspondances avait eu lieu dans le cadre d'une certaine volonté affichée par la tutelle belge tendant à refuser l'organisation des élections de second degré, c'est-à-dire les élections législatives, voulant les remplacer par ce qu'elle qualifiait de "compromis entre les Hutu et les Tutsi extrémistes".

Après les élections communales dont les résultats venaient d'être consolidés par la création de la Garde Nationale en date du 13 septembre 1960, le Rwanda venait d'amorcer un tournant politique important, fait que la Tutelle belge finira par comprendre et accepter. Le nouveau Ministre belge des Affaires Africaines, Monsieur le Comte d'ASPROMONT-LYNDEN le dit en ces termes dans son discours du 17 octobre 1960 à

⁶ Kagame Alexis page 288

Bujumbura: " Le pays du Rwanda a connu une crise non seulement politique mais également sociale. Maintenant que cette révolution s'est accomplie, le Rwanda entre dans une nouvelle phase de son évolution. Dans l'intérêt supérieur du pays, il importe que l'ordre et le calme soient partout rétablis, que la paix règne à nouveau sur les collines. Des structures d'autonomie interne seront organisées ensuite d'élections législatives qui auront lieu dans la seconde quinzaine de janvier 1961 en présence des observateurs des Nations Unies. Quant au problème de l'institution monarchique, il appartient aux populations de décider elles-mêmes, par l'intermédiaire de leurs représentants dans les structures d'autonomie interne qui seront créées en janvier 1961, de la solution qu'il conviendra d'y réserver en fonction de l'intérêt supérieur du pays. Le Mwami KIGERI V qui a choisi de quitter le pays en restera écarté jusqu'à cette décision. Les partis politiques sont en effet unanimes pour déclarer, que la plus haute autorité du pays ne peut être entraînée dans la lutte politique sans que la personne du Mwami et l'institution monarchique elle-même n'en soient affaiblies⁷.

Voilà qui annonce bien la couleur sur les futures élections législatives et, le référendum sur la personne de KIGERI V et dans un avenir plus proche, la mise en place d'un gouvernement provisoire.

II.2. LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE

Par l'ordonnance n° 221/275 du 18 octobre 1960, le Résident Général créait au Rwanda un conseil de 48 membres à nommer par lui après consultation des principaux partis politiques et un gouvernement provisoire, composé d'un chef de gouvernement et de ministres qui peuvent être assistés par des secrétaires d'État. A la même date du 18 octobre 1960, par l'ordonnance n° 221/276 furent nommés les membres du Conseil du Rwanda, tandis que par l'ordonnance n°221/279 du 20 octobre 1960, Monsieur Grégoire KAYIBANDA fut nommé chef du gouvernement provisoire.

Le 26 octobre 1960 était mis en place le tout premier gouvernement provisoire de l'histoire du Rwanda qui ne comprenait aucun membre de l'UNAR. En y comptant la fonction de chef du gouvernement dont le titulaire dirige en même temps le Ministère de l'Éducation Nationale, ce cabinet comprenait dix ministères dont les titulaires respectifs sont assistés par les secrétaires d'État. Seul le chef du gouvernement était assisté d'un secrétaire d'État rwandais pour l'éducation nationale, tandis que tous les autres ministères avaient chaque fois que le titulaire était rwandais, un secrétaire d'État

⁷ Alexis KAGAME page 292

européen et réciproquement. Le R.A.D.E.R. occupe deux ministères.

II.3. LE COUP D'ÉTAT DE GITARAMA DU 28/01/1961: ABOLITION DE LA MONARCHIE ET PROCLAMATION DE LA RÉPUBLIQUE.

Par l'ordonnance législative n°02/16 du 15 janvier 1961, le Résident Général accorda au Rwanda le régime d'autonomie interne, mais les pouvoirs d'autonomie tels que définis par cette ordonnance ne seront effectivement conférés au Conseil du Rwanda et au gouvernement provisoire que par l'ordonnance n° 02/17 du 25 janvier 1961. Depuis cette décision sur le régime de l'autonomie interne, le gouvernement du Rwanda ne perdit pas de temps: Monsieur RWASIBO, Ministre de l'Intérieur, convoqua tous les bourgmestres et tous les conseillers communaux du pays pour le samedi 28 janvier 1961 à Gitarama. A l'ordre du jour: maintien de l'ordre et pacification du pays. Cette assemblée extraordinaire, dénommée dans la suite "Congrès National", totalisait 2873 bourgmestres et conseillers (91,9%) sur les 3125 que comptait le Rwanda.

Le programme de la manifestation avait été mis au point jeudi le 26 janvier à Kigali, sous la présidence du Résident Spécial. Lorsque tous les camions mis à la disposition des invités furent arrivés au lieu de rendez-vous, la séance fut ouverte en plein air sur le marché de Gitarama par Monsieur Joseph HABYARIMANA GITERA.

Dans les coulisses, il lui avait été demandé, bien avant, de faire confectionner le drapeau qui allait remplacer le tambour Kalinga comme emblème national, de même que selon les confidences que m'a faites l'une de ses filles, il devait se faire accompagner par les tambourineurs en lieu et place de la parade militaire au moment où le drapeau serait hissé. Certains de ses détracteurs en ont profité pour faire croire à l'assemblée qu'il allait s'autoproclamer "Roi des Hutu", et que c'était la raison qui expliquait, qu'il se soit fait accompagner par des tambourineurs depuis sa région natale de Save dans l'actuelle préfecture de Butare, alors Astrida.

Dans son discours en Kinyarwanda repris en résumé en Français par Grégoire KAYIBANDA, Monsieur GITERA annonce que "le Kalinga était supprimé et que le règne de KIGERI V avait pris fin" et termina par déclarer que la forme de gouvernement qui répondait mieux aux aspirations du peuple rwandais était la République. Il clôtura par le cri "VIVE LA RÉPUBLIQUE" repris par la foule.

On procéda immédiatement à l'élection du premier Président

de la République en la personne de Monsieur Dominique MBONYUMUTWA qui obtint 2391 voix soit 83% contre 433 voix (15%) à Monsieur Joseph HABYARIMANA GITERA.

Ce fut ensuite l'élection des membres de l'Assemblée Législative dans laquelle le PARMEHUTU obtint 40 sièges sur les 44 et 4 pour l'APROSOMA, obtenu dans le territoire d'Astrida.

L'Assemblée Législative élue se réunit et se donna comme Président monsieur Joseph HABYARIMANA GITERA, Lazare MPAKANIYE du PARMEHUTU fut élu Vice-Président.

Le nouveau Président de la République ordonna Monsieur Grégoire KAYIBANDA de former le nouveau gouvernement dont la composition était la suivante:

- Premier Ministre et Ministre de l'Enseignement, Grégoire KAYIBANDA et Otto RUSINGIZANDEKWE comme Secrétaire d'État;
- Ministre de l'Intérieur, Monsieur Jean Baptiste RWASIBO;
- Ministre des Affaires Techniques, Monsieur Théodore SINDIKUBWABO;
- Ministre des Affaires Sociales et des Réfugiés, Monsieur Jacques HAKIZIMANA;
- Ministre de l'Agriculture, Monsieur Balthazar BICAMUMPAKA;
- Ministre des Affaires Économiques, Monsieur Callixte HABAMENSHI;
- Ministre des Finances, Monsieur Gaspard CYIMANA;
- Ministre de la Justice, Monsieur Anastase MAKUZA;
- Ministre des Affaires Extérieures, Monsieur Aloys MUNYANGAJU avec Germain GASINGWA comme Secrétaire d'État;
- Ministre de la Défense Nationale, Monsieur Isidore SEBAZUNGU.

La Cour Suprême fut à son tour créée avec comme Président, Monsieur Isidore NZEYIMANA, et comme Vice-Présidents, Messieurs Daniel SHAMUKIGA, Claver NDAHAYO, Narsisse SEKERERE et François ACKERMAN.

Le nouveau Président de la République, Monsieur Dominique MBONYUMUTWA, clôtura cette session extraordinaire du "Congrès National" en rendant public un certain nombre de principes clés contenus dans une constitution en 80 articles et datée du 28 janvier 1961. Ces principes devaient régir le nouveau Rwanda républicain en le conduisant petit à petit vers le recouvrement de sa souveraineté.

Ainsi un tournant décisif venait d'être opéré pour l'avenir du Rwanda. Il est aujourd'hui établi que cette date du 28 janvier 1961 n'avait été choisie par un simple hasard pour déposer le Mwami KIGERI V et abolir la monarchie. En effet, la Belgique qui avait traîné les pieds dans l'adhésion

aux résolutions de l'Assemblée Générale des Nations Unies, avait elle-même également choisi cette date pour publier une déclaration par laquelle elle adhérerait auxdites résolutions.

Faut-il rappeler que celles-ci portaient, sur entre autres:

- Le report des élections législatives alors programmées pour la deuxième quinzaine de janvier 1961,
- La création d'une commission de l'O.N.U. pour le Rwanda-Urundi qui devait assister en qualité d'observateur à la conférence politique qui devait précéder les élections ainsi qu'à la conférence de la "Table Ronde" qui devait être convoquée après lesdites élections,
- Le report des mesures suspendant les pouvoirs Mwami KIGERI V et son retour au pays,
- L'organisation du référendum sur l'institution monarchique et la personne du Mwami KIGERI V.

Les leaders politiques, auteurs de ce coup d'État du 28 janvier 1961, ont voulu prendre de cour la commission des Nations Unies qui était en route vers le Rwanda et empêcher ainsi que certaines des résolutions qui pouvaient les gêner dans leur entreprise ne soit appliquées, notamment le retour au pouvoir de KIGERI V.

C'est donc par la radio et la presse que les membres de cette commission, arrivés par hasard ce même 28 janvier 1961 à Bujumbura devaient apprendre les changements politiques intervenus au Rwanda. Il refusèrent de négocier avec les nouvelles autorités issues du "Congrès National" de Gitarama lesquels avaient pourtant été reconnus par la Tutelle belge par l'ordonnance n° 02/38 du 06 février 1961 rendu rétroactive au 01 février 1961.

II.4. LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES ET LE RÉFÉRENDUM DU 25 SEPTEMBRE 1961.

Après que la commission dont il est question ci-dessus eut déposé son rapport au Secrétariat Général des Nations Unies, il s'en suivit une série de débats auxquels participèrent les représentants des plus importants partis politiques d'alors.

L'UNAR fut représenté par son secrétaire général, Monsieur RWAGASANA, le président du parti à l'intérieur du Rwanda, Monsieur REBERO et Monsieur RUTSINDINTWARANE.

Le PARMEHUTU était représenté par Calliope MULINDAHABI et Fidèle NKUNDABAGENZI, l'APROSOMA par Aloys MUNYANGAJU, Théodore

SINDIKUBWABO et Germain GASINGWA, tandis que Monsieur BWANAKWERI, président du RADER, représentait son parti.

La résolution 1605 des Nations Unies prise à l'issue de cette session prévoyait notamment:

- 1) La suppression des institutions issues non seulement du coup d'État de Gitarama du 28 janvier 1961 mais également des diverses ordonnances ayant établi l'autonomie interne. Elles devaient être remplacées par un gouvernement élargi d'union nationale, dans lequel tous les partis seraient équitablement représentés. Cette décision se révéla cependant inapplicable et finalement le compromis fut la neutralisation par la Tutelle des nouvelles autorités issues du "Congrès National" de Gitarama laquelle fut ironiquement appelée mise en vacances, les Ministres conservant leur dignité et les moyens matériels qu'ils avaient au paravant.
- 2) L'amnistie générale et inconditionnelle pour permettre aux militants et dirigeants politiques exilés ou emprisonnés au Rwanda de reprendre leurs activités politiques. En tout, 2433 personnes, aussi bien incarcérées qu'en exil, devaient bénéficier de cette mesure.

Alors que l'UNAR avait misé sur la neutralisation aussi bien du gouvernement que des autorités communales, il en fut décidé autrement. Celles-ci étaient considérées comme de simples fonctionnaires au service de l'administration, pourtant ils s'avérèrent être de purs politiciens avisés grâce auxquels les partis républicains allaient gagner les élections législatives.

Celles-ci eurent lieu le 25 septembre 1961 et consacrèrent le triomphe du PARMEHUTU qui obtint 35 sièges sur les 44 à pourvoir, soit 77,7% des voix, suivi par l'UNAR avec ses 7 sièges ou 16,8% des voix et l'APROSOMA qui se contenta de 2 sièges, soit 3,5% des voix. Quant au RADER, il réalisa un score quasi négligeable de 0,3% des voix.

En ce qui concerne le référendum, il suffisait de répondre à deux questions à savoir:

- Désirez-vous la monarchie ?
- Dans l'affirmative, désirez-vous avoir KIGERI V comme Mwami?

A 80 % des voix, les électeurs rejetèrent la monarchie et le Mwami KIGERI V.

L'Assemblée Législative élit en son sein un président en la personne de Monsieur Amandin RUGIRA et un vice-président répondant au nom d'Aloys MUNYANGAJU de l'APROSOMA.

Un mois plus tard, c'est-à-dire le 26 octobre 1961, la même Assemblée élit Monsieur Grégoire KAYIBANDA comme Président de la République qui présenta ensuite son équipe ministérielle composée comme suit:

- Gaspard CYIMANA, Ministre des Finances, Affaires Économiques et Plan,
- Théodore SINDIKUBWABO, Ministre des Travaux Publics,
- Balthazar BICAMUMPAKA, Ministre de l'Agriculture et Paysannats,

- Lazare MPAKANIYE, Ministre de l'Intérieur et Fonction Publique,
- Jean Baptiste RWASIBO, Ministre de l'Éducation Nationale,
- Callixte HABAMENSHI, Ministre de l'Information, Postes et Télécommunications,
- Thaddée BAGARAGAZA, Ministre des Affaires Sociales,
- Anastase MAKUZA, Ministre de la Justice,
- Germain GASINGWA, Ministre de la Santé Publique,
- Otto RUSINGIZANDEKWE, Ministre des Relations Extérieures,
- Calliope MULINDAHABI, Ministre de la Garde Nationale.

Tout était fin près pour que le Rwanda s'achemine vers son indépendance.

III. LE FRONT DU REFUS

On a vu que les élections tant communales que législatives ont été largement gagnées par le M.D.R.-PARMEHUTU qui, rappelons-le, avait obtenu pour les communales plus de 70% de voix alors que pour les législatives il avait obtenu un score plus qu'honorable de 77,7% des voix, rafla ainsi 35 sièges de députés sur les 44 que comptait l'Assemblée Législative. En tout état de cause, il pouvait à lui seul former son gouvernement et faire en sorte que les autres partis attendent l'alternance démocratique.

Mais soucieuse de voir le Rwanda accéder à l'indépendance dans la concorde nationale, l'ONU avait réussi à convaincre le MDR PARMEHUTU d'accepter de céder une partie de son pouvoir, dans le cadre de la réconciliation nationale. Une commission ad hoc sera créée et réunira, côté gouvernement, Messieurs Amandin RUGIRA, Callixte HABAMENSHI et Otto RUSINGIZANDEKWE respectivement Président de l'Assemblée Législative, Ministre de l'Information et Ministre des Relations Extérieures et du côté de l'UNAR, Messieurs RWAGASANA, KAYIHURA et RUTERA, respectivement député et secrétaire général de l'UNAR, conseiller général politique et représentant de l'UNAR à l'étranger. L'ONU était quant à elle représentée par Marof ACHKAR de la Guinée, Augie BROOKS du Libéria, Jorge CASTANEDA du Mexique et Faliou KANE du Sénégal.

La rencontre de toutes ces personnes qui eut lieu le 8 janvier 1962 permit à ce que l'UNAR accepta de participer à la vie publique du pays en prenant notamment deux portes feuilles ministériels et en exerçant d'autres fonctions sauf ceux dépendant des élections comme des bourgmestres et conseillers communaux. L'UNAR de l'intérieur était donc décidé de se rallier et de collaborer avec le gouvernement de la République, dans le cadre national, ce qui lui attira les foudres des leaders en exil qui n'hésitaient pas de crier haut et fort qu'il s'agissait d'une trahison.

Je rappelle tout simplement qu'à l'époque sous examen, l'UNAR de l'extérieur comprenait trois factions principales. Le premier sous groupe dit "monarchiste", la deuxième faction était constituée de ce qu'on qualifiait de "progressistes" et la dernière partie appelée celle des "activistes" était essentiellement constituée des combattants. On sait qu'à cette époque il y avait un gouvernement en exil et qu'un certain SEBYEYA avait créé un parti politique farouchement opposé à la monarchie en général et à KIGERI NDAHINDURWA en particulier, ce parti s'appelait P.S.R. (Parti Social Rwandais).

Pour justifier leur existence, toutes ces factions laissaient croire aux réfugiés à un certain retour triomphal au

Rwanda. Ce que l'ONU n'avait pas réussi à faire en leur faveur, suivant leur gré, ils promettaient de l'obtenir par une attaque victorieuse contre le gouvernement de la République. Aussi des exercices militaires étaient-ils organisés à l'adresse de tous les jeunes dans les camps de réfugiés.

III.1 LES INCURSIONS ARMÉES¹ ET LES REPRÉSAILLES CONTRE LES COMPLICES DE L'INTÉRIEUR

Les premiers raids sans envergure, il faut l'avouer, provenaient surtout de l'Ouganda et servaient essentiellement à se ravitailler, le Burundi à cette époque, ayant refusé que son territoire serve de base arrière à ces rebelles appelés "INYENZI". Suite à un différend en rapport avec le projet d'union économique entre le Rwanda et le Burundi, celui-ci changea complètement de camp et devient le principal sanctuaire des INYENZI.

La première principale attaque de ces derniers à partir du Burundi n'aurait été qu'un alibi pour couvrir l'escroquerie de Monsieur RUKÉBA, leur chef, à en croire, Monsieur l'Abbé Alexis KAGAME citant, lui même M. LEMARCHAND. En effet, KIGERI V lui aurait envoyé 23000 dollars en spécifiant son usage qui devait en être fait, somme qu'il aurait utilisée pour ses propres besoins. "Craignant de ne pas pouvoir justifier son usage, il aurait laissé croire qu'il s'en était servi pour l'achat des armes et organisation d'une attaque d'envergure contre le régime du Rwanda." Cette attaque, qui débuta le 21 janvier 1963 par la frontière du Bugesera, permit aux Inyenzi de déloger les soldats gouvernementaux du camp Gako où ils purent piller plusieurs armes et munitions.

Ils avancèrent rapidement vers Kigali, la capitale, et ne purent être arrêtés par les soldats de la Garde Nationale que sur le pont de Kanzenze. À Nyamata, ils y avaient mobilisé, certains affirmèrent que c'était de force, une masse de gens armés d'arcs et de lances. Je pense quant à moi, que ces gens n'avaient pas été enrôlés de force dans la mesure où Nyamata était la région où l'on avait relogé les déplacés victimes des violences de la révolution sociale de 1959, et donc où les Inyenzi pouvaient compter si pas sur certaines complicités du moins sur une sympathie évidente et normale de la part de cette catégorie de la population.

Cette attaque fit plusieurs victimes dans les rangs des rebelles en particulier au sein de cette population civile que les Inyenzi avaient utilisé comme bouclier humain. Les rescapés furent sommés de déposer leurs armes traditionnelles et de se rendre. Ils furent faits prisonniers et ramenés à Kigali. Alexis Kagame citant M. Lemarchand rappelle " qu'on

¹ Voir annexe C4: Les différents points d'attaque des Inyenzi

aurait trouvé sur un Inyenzi tué un plan d'attaque et la liste des Ministres que les envahisseurs devaient installer au pouvoir⁹.

Cette liste aurait servi d'alibi pour opérer de nombreuses arrestations au sein du leadership de l'UNAR et du RADER. S'agirait-il d'un simple hasard, que le jour même de cette attaque, ces leaders se soient rassemblés à Kigali pour une réunion ? L'Abbé Alexis Kagame affirme que du côté de l'UNAR étaient présents les personnalités suivantes:

- Rutsindintwarane, Président
- Rwagasana, Secrétaire Général et député national
- Afrika, Ministre de l'Elevage
- Burabyo, Membre du bureau,

tandis que du côté du RADER, les leaders suivants, entre autres furent arrêtés:

- Bwanakweri, Président
- Ndazaro, Vice-Président
- Kalinda, Gestionnaire du Ministère des Finances.

Toujours d'après Alexis Kagame, une quinzaine de personnes furent ainsi arrêtées et transférées à la prison spéciale de Ruhengeri d'où ils auraient été exécutées autour du 24 décembre 1963.

Des rumeurs ont circulé que ces leaders politiques de l'opposition auraient été exécutés par des fonctionnaires belges de l'aide technique qui avaient été chargés de les expédier à la prison de Ruhengeri, pour "venger les propos injurieux que lesdits leaders avaient naguère déclarés contre l'administration de la Tutelle"¹⁰.

"Quant aux prisonniers faits à Nyamata par les unités de la Garde Nationale, ils furent jugés par la cour militaire et condamnés à mort. Mais le Président de la République ne voulut pas en autoriser l'exécution. Ils furent envoyés à la prison spéciale de Ruhengeri"¹⁰.

Cette première attaque d'envergure mit la population et la Garde Nationale en alerte. Une tentative d'invasion à partir de l'Ouganda par le Mutara fut rapidement repoussée. Par le Bugarama à Cyangugu et cette fois-ci à partir du Congo (actuel Zaïre), les Inyenzi appuyés par les Mulélistes, menèrent une deuxième attaque de grande envergure, c'était le 1^{er} janvier 1964. Il semble que cette attaque s'est caractérisée par une supériorité relative des Inyenzi sur les soldats de la Garde Nationale suite notamment aux nombreux enrôlés, aux entraînements techniques reçus avec les Mulélistes ou dans les pays dits révolutionnaires à l'époque et surtout à un armement

⁹ Alexis KAGAME, op. cit. p 355.

¹⁰ Alexis KAGAME, op. cit. p 357.

sophistiqué dont ils disposaient. Mais malgré ça, cette fois encore, la Garde Nationale leur infligea une cuisante défaite.

En novembre 1966, à partir une fois de plus du Burundi, ils attaquèrent de nouveau le Rwanda par les postes frontaliers de Nshili au sud dans la préfecture de Gikongoro et de Bweyeye dans l'actuelle commune de Karengera au sud de la préfecture de Cyangugu. De nouveau la garde nationale put résister et les buta hors du territoire rwandais.

Consécutivement à toutes ces attaques et dans cette atmosphère de panique, aussi généralisée, certaines autorités locales s'arrogèrent le droit de glaive. Ainsi certaines personnes Hutu et Tutsi confondues, qui étaient soupçonnées d'intelligence avec les assaillants furent exécutées sans jugement. Ces exactions sommaires furent l'occasion rêvée pour le règlement de comptes personnels. C'est surtout dans les préfectures de Cyangugu, Gisenyi, Kibungo et Gikongoro que de tels actes furent signalés.

Il est donc clair que par leurs attaques répétées sur le Rwanda, les Inyenzi exposaient leurs sympathisants de l'intérieur, Hutu comme Tutsi, aux représailles de la population et des autorités locales malgré la vigilance du gouvernement central.

En effet, comme l'affirme le Président Grégoire Kayibanda dans son message aux Rwandais émigrés ou réfugiés, déjà cité, le gouvernement de la République ne ménageait aucun effort pour que des vies humaines ne périssent pas par terrorisme. Il reconnaît néanmoins que "les Tutsi restés au pays ont peur d'une fureur populaire que font naître les incursions des Inyenzi et se demande s'ils sont heureux de ces comportements".

C'est donc cette situation d'attaque et de représailles qui a engendré et entretenu l'exil d'une partie de la population rwandaise, en plus, bien entendu, de la première vague de réfugiés qui avait quitté le pays dès 1959, au début de la révolution sociale.

III.2. L'EXIL ET LA NAISSANCE DU PROBLEME DES RÉFUGIÉS

Une mise en garde s'impose quand on aborde le chapitre sur les réfugiés rwandais, même à cette époque. On l'a vu, le découpage de l'Afrique en général et du Rwanda en particulier lors de la conférence de Berlin s'est opéré sans tenir compte des populations qui habitaient ces contrées (voir les annexes C1 et C2).

Ainsi, une bonne partie du territoire rwandais d'avant la conférence de Berlin fut rattachée à ce qui sera plus tard le Zaïre et une autre à l'Ouganda. De ce fait, il existe effectivement des citoyens rwandophones devenus par l'histoire

récente soit des citoyens Zairois ou des citoyens ougandais. Le critère de la langue ne peut être à lui seul le critère d'attribution de la nationalité rwandaise ou de qualité de réfugié.

Par ailleurs, bien avant 1959, des citoyens rwandais ont émigré du temps de la colonisation, pour des raisons économiques et avec le concours de l'autorité de Tutelle, surtout vers les régions de Katanga (actuel Shaba), de Kilo Moto au Zaïre pour y travailler dans les mines. Certains ont préféré s'y établir définitivement et solliciter la nationalité du pays d'accueil tandis que les autres ont regagné le bercail après les indépendances.

Les réfugiés dont il est donc question ici, sont des gens qui se sont installés à l'extérieur du Rwanda suite à la révolution sociale de 1959 et ceux qui, par vagues successives, les y ont rejoints fuyant les représailles qui accompagnaient les attaques répétées de Inyenzi.

A l'époque qui nous occupe, il y avait non seulement un problème de réfugiés en dehors du Rwanda mais également de déplacés de l'intérieur dont une partie fut reclassée dans des zones de repeuplement identifiées par les autorités de la jeune République notamment à Nyamata dans le Bugesera et dans la commune Sake en préfecture de Kibungo. En date du 19 avril 1960, ce groupe était évalué à 20.000 personnes. Certains des déplacés de l'intérieur furent entretenus quelques fois dans différents postes de mission surtout et purent, après la pacification de leurs régions, réintégrer leurs biens.

Quant aux réfugiés de l'extérieur, leur nombre a toujours été un sujet de polémique, les uns ayant intérêt de le minimiser, d'autres au contraire, trouvant le leur à le gonfler au maximum. Les estimations les plus fiables font état d'un nombre compris entre 100 et 150 mille réfugiés suite aux événements de novembre 1959 à 1967, années où les attaques des Inyenzi ont provisoirement cessé. Il faut noter, toujours sur ce chapitre, qu'il y eut quelques nouveaux cas de réfugiés lors du changement du pouvoir en 1973.

On reviendra plus loin sur la manière dont les autorités de la République ont tenté de résoudre ce problème de réfugiés sans beaucoup de résultats, il faut l'admettre.

IV. LA CHUTE DE LA PREMIERE REPUBLIQUE

Déjà en 1963 de graves dissensions apparurent au sein des nouveaux leaders politiques républicains. Il ne s'agissait pas à proprement parler de régionalisme tel qu'on le verra apparaître à la fin de la première République et surtout au long de la deuxième République puisque les premiers disgraciés étaient du Sud et curieusement presque tous de la même préfecture de Butare. On révoquera dans la première vague successivement Amandin RUGIRA, alors président de l'Assemblée Nationale et Isidore NZEYIMANA, président de la Cour Suprême. Ainsi, de leurs initiales naît une faction imaginaire dénommée NZERU, qui d'après la rumeur, vise à saboter leur propre parti le MDR-PARMEHUTU.

A la même époque, le préfet de Butare, Monsieur François SEZIRAHIGA lui aussi originaire de cette même préfecture, fut muté à la préfecture de Gisenyi. La rumeur publique toujours, concluant que cette mutation équivalait à un désaveu, monsieur SEZIRAHIGA ayant, semble-t-il, nier l'existence de la fameuse faction NZERU. Il ignorait bien entendu que son nom allait rejoindre les deux autres pour former un triot baptisé pour la circonstance NZERUSE, les deux dernières lettres étant les initiales de son propre nom.

Plus tard, son successeur à Butare reçut lui-même une mutation et ce qui était NZERUSE devint NZERUKA, le "KA", initiales de monsieur KALINIJABO, le préfet muté, remplaçant le "SE" de SEZIRAHIGA.

Ces anecdotes montrent que dès le départ, les premiers dirigeants de la Première République sont confrontés à toute une série d'intrigues basées surtout sur la jalousie. Même si certains problèmes étaient effectivement fictifs, la Première République n'a pas su apporter de solutions à un certain nombre de questions qui ont contribué à son minage pour aboutir à sa chute en 1973. Malheureusement on les retrouvera dans la Deuxième République, et certains d'entre eux sont à l'origine de la catastrophe de 1994 que tout le monde déplore.

IV.1. LA QUESTION ETHNIQUE

Même si le Rwanda est habité par trois groupes ethniques, à savoir les Twa, les Hutu et le Tutsi, quand on aborde le problème sur les conflits ethniques, il s'agit presque toujours de la lutte pour le contrôle du pouvoir entre Hutu et Tutsi, le Twa restant marginalisés. Probablement qu'il s'agit d'une question à laquelle il conviendrait de trouver une solution appropriée déjà maintenant afin d'éviter qu'on ne retombe dans les mêmes écueils.

Le conflit entre Hutu et Tutsi n'est d'hier mais il a été exacerbé depuis le 28 janvier 1961, date de la proclamation de la République et l'abolition de la monarchie. Même si dans les deux principaux partis républicains, à savoir le MDR-PARMEHUTU et l'APROSOMA, certains de leurs leaders étaient bel et bien d'ethnie Tutsi, de même qu'on trouvait des Hutu dans le leadership des principaux partis monarchistes, à savoir l'UNAR et le RADER, il semble que le commun des mortels se définissait par rapport à ces deux courants en fonction de son appartenance ethnique.

On l'a vu, la révolution de 1959, ainsi les représailles consécutives des attaques des Inyenzi, ont engendré un flux quasi permanent de réfugiés lequel n'a fait qu'attiser le conflit entre les deux principaux groupes ethniques.

La question ethnique sera également posée au niveau des écoles et de l'administration. Même si, officiellement, la Première République n'a pas mis en place une politique claire d'équilibre ethnique notamment dans les écoles et la fonction publique, ce sujet fut à l'origine d'une polémique permanente, certains dans le scillage du pouvoir, estimant que les Tutsi étaient surreprésentés par rapport à leur proportion numérique dans le total de la population.

C'est d'ailleurs cette question du nombre des tutsi dans les écoles et dans l'administration qui sera à l'origine des troubles qui ont marqué la fin de la Première République.

Le mouvement débutera par les écoles secondaires et supérieures avant d'atteindre la fonction publique et même le secteur privé. Un mystérieux "comité du salut" dressait de nuit des listes des personnes, presque toujours des Tutsi, indésirables dans les trois secteurs cités.

J'ai pu discuter de cette question avec un ancien ministre de l'époque, sur qui, d'après était derrière de ce fameux comité du salut, et par conséquent ces troubles. Dans un premier temps il avait la certitude, preuves à l'appui, qu'il s'agissait de l'entourage immédiat du Président Grégoire KAYIBANDA qui était à l'origine de ces troubles pour donner un nouvel élan à un pouvoir qui montrait déjà beaucoup de signes de fatigue. Mais plus tard après le coup d'État de 1973, un témoin oculaire lui a affirmé qu'il s'agissait d'un groupe proche des militaires du nord qui souhaitait créer des troubles afin de pouvoir justifier le coup d'État qui était déjà en phase avancée de préparation.

D'après ce témoin, que les deux groupes aient accompagné les troubles ethniques, il ne fait plus ombre d'aucun doute, qu'ils puissent avoir agi de concert alors que leurs intérêts étaient divergents, c'est là l'énigme. S'agissait-il d'une provocation ou d'une manipulation sur un sujet très sensible même à l'époque? Question sans réponse, du moins dans l'immédiat.

Ces troubles atteindront plus tard la population civile dans laquelle on eut à déplorer quelques morts mais surtout beaucoup de dégâts matériels dus surtout au fait que certains Hutu se mirent à incendier les habitations des Tutsi.

Ces troubles se sont accompagnés d'une vague de réfugiés dans les pays voisins du Rwanda, surtout au niveau de la classe des intellectuels Tutsi. Ces nouveaux réfugiés allaient gonfler le nombre de ceux des années 1960 pour lesquels aucune solution satisfaisante concernant leur retour n'était encore trouvée rendant ainsi cette question encore plus complexe.

Les campagnes de pacification initiées par le gouvernement à l'époque n'ont pas permis de ramener le calme dans le pays, lequel ne reviendra qu'avec le putsch de 1973.

Après la prise du pouvoir par les militaires, la Deuxième République se donna comme objectif l'arrêt des troubles dans le pays en se basant sur la politique de la paix et de la réconciliation entre tous le Rwandais. Cet objectif, en soi noble, dégénérera en une politique d'équilibre ethnique, aux contours pas toujours louables, au sein de l'enseignement, de l'administration publique, voire même du secteur privé. Cette politique sera décriée comme on le verra plus loin, non seulement par les opposants intérieurs au pouvoir en place, mais aussi, servira-t-elle de prétexte au F.P.R. pour prendre les armes contre le gouvernement rwandais en octobre 1990.

IV.2.LA QUESTION DES RÉFUGIÉS.

Le problème des réfugiés rwandais, vu au cours de la Première République, ne peut être traité en dehors du contexte de la question ethnique dans la mesure où il en est la résultante. Bien que la Première République se soit souciee de cette question en y consacrant notamment un département ministériel propre, les actions de ce dernier s'arrêtèrent presque au même moment que les Inyenzi stoppaient en 1967 leurs invasions armées à l'intérieur du territoire rwandais.

Par ailleurs, il faut reconnaître que cette question a toujours été traitée sous l'angle social et jamais ses aspects politiques n'ont fait l'objet d'un véritable débat. On se préoccupait plus de faire des appels pour que les réfugiés rentrent et puissent être réinstallés au Rwanda, mais on n'abordait pas le problème du partage du pouvoir avec leurs représentants.

Ainsi en mars 1963 le Président Grégoire KAYIBANDA, dans son message aux rwandais émigrés ou réfugiés, s'adressa-t-il à eux en ces termes:

"... Certains d'entre vous en grand nombre ne demandent que la tranquillité pour se faire leur état nouveau à l'étranger,

s'installer et chercher des moyens pour faire vivre honnorablement leurs familles. Ils sont raisonnables et se sont ceux-là que nous n'avons cessé d'inviter à rentrer au pays s'ils veulent. Certains d'entre vous ne se font pas à la vie à l'étranger et désirent si l'atmosphère où ils vivent s'y prête.

Nous sommes à leur disposition pour leur faciliter le retour pour autant que leurs démarches ne soient pas intégrées dans les menées subversives et terroristes comme celles de décembre dernier. Nous savons que la plupart des membres de ces deux groupes sont partis par panique, d'autres sous les pressions de sollicitations dont ils n'ont pas pu mesurer à temps le caractère mensonger et inhumain.

Un petit nombre de vous sont des fanatiques et ne peuvent pas mesurer les grands pas qu'a réalisés l'histoire du Rwanda et de l'Afrique depuis ces derniers trois ans. Ces féodaux impénitents se livrent à une propagande qui tent à convaincre que le régime Mwami pourra être réinstauré au Rwanda, grave encore ceux qui, dans un aveuglement inoui, persistent à combattre pour le Mwami, se condamnent à périr eux-mêmes."

Ainsi, le pouvoir du Président KAYIBANDA refuse-t-il un quelconque dialogue avec ceux qui refusent de rentrer sans condition mais qui ont quelques griefs à son endroit. Aujourd'hui, je suis convaincu, que c'est avec ceux-là qu'il aurait fallu engager un véritable débat sur leur manière d'aborder la question des réfugiés.

IV.3.LA QUESTION DES RÉGIONS

Contrairement à une certaine opinion au sein de la communauté rwandaise, le régionalisme, tout comme l'ethnisme, n'est pas une création de la Deuxième République. En effet, on retrouve les premières manifestations de ce phénomène dans la recrutement au sein de la garde nationale, laquelle a été créée, comme on l'a vu, le 13 septembre 1960.

Dans ce corps on y trouve quasiment que les gens de préfectures de Ruhengerie et de Gisenyi, que ce soit au sein de la troupe, des sous-officiers et des officiers.

Il m'a été rapporté que cette situation aura été créée par les leaders de la Première République qui trouvait en cette tactique un moyen d'éliminer les Tutsi dans l'armée. Comme il leur était difficile, prétendaient-ils, de distinguer Hutu et Tutsi dans le Sud, l'Est et le Centre du pays, tellement que les intermariages y étaient fréquents, ils ont préféré exclure ces régions de leur recrutement pour se concentrer sur les régions du Nord sensées ne pas être habitées par les Tutsi.

Cette situation explique notamment pourquoi sur " les onze

camarades du 5 juillet", qui ont fait le coup d'État militaire du 05 juillet 1973, on y trouve que 3 officiers du Sud à savoir: Les Majors MUNYANDEKWE Jean Népomuscène, RUHASHYA Epimaque et SIMBA Aloys respectivement de Gitarama, de Kigali et de Gikongoro, les 8 autres étant de Gisenyi (5) et de Ruhengeri (3). On comprendra également pourquoi sur les 11 il n'y a qu'un seul Tutsi, à savoir le Major RUHASHYA.

Mais la véritable crise régionale eut lieu en 1968. En effet, le 04 décembre 1968, le député Calliope MULINDAHABI dépose une motion de rejet du rapport de la commission d'enquête de l'Assemblée Nationale dite " Commission de contrôle du gouvernement en matière de gestion administrative, économique et de la justice".

Ladite commission avait déposé son rapport le 19 décembre 1968. Ce fut bel et bien la grande crise au sein du parti MDR-PARMEHUTU. Les tenants du pouvoir refusèrent de regarder la réalité en face. La zizanie s'instaura et 14 députés furent exclus du parti; "guta umurongo".

Petit à petit le dérapage s'accroît et la situation dégénéra. Le groupe de Gitarama composé principalement de MULINDAHABI, MBARUBUCYEYE, MUNYANEZA et BIZIMANA se distingua par un régionalisme exacerbé.

En février-mars 1973, les troubles ethniques ressurgissent dans l'enseignement, l'administration et les entreprises. Les commanditaires affirmaient vouloir lutter contre la reconquête, dans l'ombre, du pouvoir économique et politique par l'ethnie Tutsi.

Mais certains l'interprétèrent, on l'a vu, comme une manoeuvre pour provoquer l'insécurité dans le pays afin de justifier le coup d'État. Le fait est que le mouvement s'est rapidement transformé en confrontation Nord-Sud.

Il n'est pas exclu que les agitateurs et les provocateurs ont été commandités par les groupes féodo-monarchistes à qui la confrontation entre Hutu et Tutsi pouvaient profiter. La réalité est que ces troubles ont provoqué de nouvelles vagues de réfugiés Tutsi qui ont fui pour sauver leurs vies mises en danger par des événements jusqu'à présent mal élucidés. Le comportement des politiciens de l'époque laisse penser en tout cas qu'il y a eu manipulation¹¹.

Toujours consécutivement à cette crise, alors que le Président KAYIBANDA avait depuis une dizaine d'années l'habitude de nommer un ou au maximum 2 ministres originaires

¹¹ NDEREYEHE K. NTAHONTUYE: Controverse sur l'opportunité de la tenue de la conférence nationale pour résoudre les questions fondamentales de la société rwandaise.

de sa propre préfecture, il nommera au sein de son dernier cabinet 8 ministres de Gitarama, phénomène qui ne passera évidemment pas inaperçu au sein des populations du nord du pays au détriment desquelles s'étaient opérées ces nominations.

Dans le quotidien, au cours de la Première République, le régionalisme se manifestera surtout au sein de l'enseignement où les différents ministres qui se succèdent au sein du département de l'éducation nationale placent dans les écoles secondaire parfois plus de 30 % des effectifs originaires de leurs préfectures respectives alors que, pour mémoire, le pays en comptait 10; sans tenir compte de la population estudiantine et de la population totale.

Il faut aussi dire qu'on remarque au sein de la fonction publique, vers la fin de la Première République, une certaine tendance au régionalisme, mais dans une moindre mesure. Par le fait qu'à l'époque le pays avait encore un besoin pressant de cadres, tous les diplômés pouvaient être présentés à un emploi, mais bien évidemment pas toujours à une promotion.

En réalité, le régionalisme s'est exacerbé avec la Deuxième République, j'y reviendrai plus loin.

IV.4. LE REFUS DE L'ALTERNANCE DÉMOCRATIQUE.

L'on s'en souvient que le Rwanda a obtenu son indépendance le 01 juillet 1962 alors qu'il vivait depuis peu d'heure du multipartisme. Entre 1962 et 1965, le pays glissa lentement vers le monopartisme de fait. En effet, depuis 1964, les partis d'opposition Tutsi sont décapités. Ce processus a commencé comme on l'a vu, depuis l'attaque des Inyenzi fin 1963, avec les représailles sur des leaders intérieurs de l'UNAR et du RADER tels que RWAGASANA, BWANAKWERI, NDAZARO, etc. Les dissensions à l'intérieur de l'APROSOMA renforcèrent les lignes du MDR-PARMEHUTU. En 1965, l'Assemblée Nationale prit une couleur monopartite de celui-ci. Même au sein du MDR-PARMEHUTU certains députés refusent le contrôle démocratique de l'action gouvernementale par l'Assemblée Nationale de peur de prendre le pouvoir au profit d'autres groupes ou d'autres régions.

Les gens se sont accrochées au pouvoir au cours de la Première République, ils ont refusé de démissionner quand la sagesse le recommander. Il a même été nécessaire d'amender la constitution aussi bien en 1968 qu'en 1972, pour consacrer KAYIBANDA comme Président à vie.

V. LES ILLUSIONS DE LA DEUXIEME RÉPUBLIQUE.

A la veille de la chute de la Première République, le Rwanda se caractérise par une insécurité quasi généralisée et des intrigues politiques de toute sorte. Avec la Deuxième République, un calme relatif règne dans le pays jusque dans les années 1980. Celui-ci était dû à l'arrêt de toute activité politique, au monopartisme de rueur, à la nomination par le chef de l'État des autorités à tous les niveaux y compris au niveau communal. Il faut dire que parallèlement sur le plan politique, la population était presque amnésiée, aucune initiative n'était perçue à ce niveau. Les principales relations positives de la Deuxième République se situent surtout au niveau du développement spectaculaire de l'économie en général, tandis que ses faiblesses dont surtout localisées du côté politique avec son équilibrisme ethnique et régional, sa politique trompe oeil du bon voisinage et son incapacité d'opérer des changements en profondeurs alors qu'ils étaient réclamés par le peuple.

V.1. LES SUCCES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX.

Le 02 février 1974, débutaient les travaux communautaires de développement dit "UMUGANDA" destinés à faire comprendre aux Rwandais que leur pays ne pouvait être développé que par la conjugaison de leurs propres efforts. Quoiqu'on en dise, cet esprit nouveau qui tendait à réhabiliter le travail manuel a permis des réalisations dans divers domaines du développement tels que la constructions des routes, des écoles, des centres de santé, à la lutte anti-érosive, le reboisement avec l'institutionnalisation de la journée nationale de l'arbre, la réalisation des adductions d'eau et d'autres infrastructures d'intérêts communs que l'État n'aurait pas pu réaliser sans le concours de la population. Même aux yeux des bailleurs de fonds de l'extérieur, l'"UMUGANDA" était perçu comme une contribution interne appréciable aux divers projets financés par des aides et les projets bilatéraux ou multilatéraux.

Certains lacunes ont cependant été observées dans la mise en oeuvre de ces travaux communautaires de développement. Au lieu de recevoir les corrections qui s'imposaient, ceux qui les formulaient étaient considérés comme des opposants aux idéaux de la Deuxième République et devait être persécutés. Ainsi, le rendement de l'Umuganda des fonctionnaires de l'État n'a cessé d'être critiqué par tout observateur de bonne foi.

Toujours dans le domaine économique, on doit mettre é l'actif de la Deuxième République, la construction de plusieurs routes bitumées de telles sortes que toutes les préfectures étaient reliées à la capitale, la dernière était celle de Gitarama-Kibuye dont les travaux ont été interrompus par la

guerre d'avril 1994.

D'autres infrastructures tels que les bâtiments officiels comme les ministères, les bureaux préfectoraux et communaux ont également été réalisés au cours de la Deuxième République.

La distribution de l'eau et de l'électricité aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural a également connu un grand essor remarquable. Mais c'est surtout dans le domaine de la télécommunication que des progrès très sensibles ont été réalisés de telle sorte qu'à la veille du déclenchement de la guerre par le F.P.R., le téléphone n'était plus le seul monopole des villes, mais on pouvait communiquer avec les coins les plus reculés du pays comme Rwamatamu sur le lac Kivu en préfecture de Kibuye ou encore Gishamvu en préfecture de Butare à une vingtaine de kilomètres de la frontière du Burundi.

Dans le domaine éducationnel et social, il convient de noter la révolution opérée dans l'enseignement secondaire avec la naissance de plusieurs établissements privés d'enseignement secondaire. Des organisations non gouvernementales, des associations des parents d'élèves se sont mises à la promotion de l'enseignement secondaire de manière qu'au début de 1994, le nombre d'écoles secondaires privées dépassait de loin celui des établissements d'État. Même au niveau de l'enseignement supérieur, des initiatives privées commençaient à avoir le jour ici et là.

Dans le domaine bancaire, même si on déplorait que les banques commerciales restaient confinées dans les principaux centres urbains, l'on doit se réjouir du fait que le système de banques populaires avait su suppléer efficacement à cette lacune. A la fin de l'année 1993, il ne restait qu'une vingtaine de communes sans banques populaire et dans sa programmation, l'Union des Banques Populaires du Rwanda (U.B.P.R.) avait prévu qu'avec l'année 1995, chaque commune devait avoir sa banque populaire. Le développement des banques populaires a permis de mettre à proximité de chaque citoyen un système d'épargne et de crédit adapté à ses besoins.

On doit également noter que grâce à sa bonne gestion, la Banque Nationale du Rwanda a su sauvegarder la valeur de la monnaie nationale contrairement à ce qui se passait dans des pays voisins de telle sorte que le franc rwandais était considéré par eux comme une devise.

Ces relatifs succès économiques ne doivent cependant pas voiler de graves lacunes à la Deuxième République dans le domaine politique, lesquels ont, sans conteste, contribué à la grave crise que courait le pays depuis le déclenchement de la guerre par le F.P.R. en octobre 1990, crise qui se poursuit à l'heure qu'il est et pour laquelle on est loin de trouver les solutions.

V.2. LA POLITIQUE D'ÉQUILIBRE ETHNIQUE ET RÉGIONAL.

On l'a vu dans les chapitres précédents, la Première République n'a pas su gérer le problème ethnique qu'elle n'a pas créé, il est vrai, mais s'est exacerbé avec la révolution sociale de 1959.

L'un des motifs évoqués par les putschistes du 05 juillet 1973 était d'apporter des solutions appropriées à la crise ethnique et régionale qui prévalait dans le pays. Ainsi toute la politique de la Deuxième République sera-t-elle basée, du moins en théorie, sur la paix, l'unité nationale, comme le seul moteur de véritable développement.

Le nouveau pouvoir introduit officiellement la politique d'équilibre sur le plan ethnique et régional. Il s'agissait d'un système de quota proportionnel à la population que représente chaque groupe ethnique ou régional. Cette politique s'avère être inefficace, car comme l'a confié Monsieur Tito RUTAREMARA sur les ondes de la radio du F.P.R. à Kigali en avril 1996, lors de la semaine qu'on qualifie là-bas de souvenir du génocide, la fille Tutsi a permis à son ethnie de contourner cette politique qui, affirme-t-il, n'aurait en que le seul objectif de bloquer l'accès des Tutsi à l'école et à la fonction publique. Au dire de Tito RUTAREMARA, lui-même, la femme Tutsi dans le scillage des tenants du pouvoir comme femme de ménage pour devenir gérante des boutiques des dignitaires pour enfin se retrouver deuxième bureau de son patron. Arrivée à ce stade, elle pouvait négocier aisément toutes les faveurs allant à des places à l'enseignement secondaire à l'emploi et aux crédits pour ses frères et sœurs d'ethnie.

Cette politique n'a pas passé inaperçu chez les Hutu qui n'ont pas cessé de le dénoncer allant jusqu'à accuser le régime du Président HABYARIMANA de favoriser les Tutsi au détriment des Hutu.

Voici ce qu'en pense un Hutu, pourtant connu pour ses positions non ethniste, c'était déjà en 1992: " Au Rwanda, la question tourne autour de la fille Tutsi, et le mariage inter-ethnique a toujours soulevé des polémiques aussi vultueuses que passionnées. Au sein de la société, cette question semble détenir une importance relativement primordiale pour le développement futur de la société rwandaise qu'elle mérite que l'on essaie d'approfondir son analyse. Pour commencer, la communauté Hutu accuse la fille Tutsi d'être un instrument par lequel le Tutsi s'est servi pour assurer dans le passé son régime absolutiste. Dans le Rwanda moderne, on avance qu'elle continue à jouer le même rôle que ça soit au niveau des leviers du pouvoir économique que dans la sphère politique. L'analyse que nous avons effectuée au début de ce livre paraît prouver

réellement que de fait de mariage-pièges ont été une méthode de l'oligarchie Tutsi dans ses stratégies d'accession et de conservation du pouvoir. Au niveau de la vie sociale, la fille Tutsi véhicule l'image d'un être pour qui le scandale arrive. Tout d'abord, célibataire ou mariée, elle serait amoral. Ensuite, elle causerait les failles en détournant les époux de leurs épouses surtout dans les foyers Hutu. Enfin, on va jusqu'à affirmer que son infidélité est telle que même dans un couple d'un Hutu et d'une Tutsi, cette dernière trompe son mari au moment où elle doit concevoir, couche avec un homme de son ethnie pour qu'elle ait un enfant Tutsi. Un regard sur notre pays montre malheureusement que de tels cas ont existé, mais rappelons que la question posée est relative à savoir si l'on doit être pour ou contre le mariage inter-ethnique¹²."

Ainsi sur le plan pratique, la politique de l'équilibre n'a pas atteint son objectif, au contraire, elle a contribué à créer des rancoeurs inutiles au sein de la communauté Tutsi qui a su la contourner allégrement. Elle a par contre servi d'alibi pour le F.P.R. pour attaquer le Rwanda sous prétexte de libérer une ethnie depuis longtemps opprimée par un pouvoir dictatorial.

La question régionale s'est exacerbée au cours de la Deuxième République. Il faut dire que celle-ci, pour des raisons injustifiées et non justifiables, a commencé par exterminer les dignitaires du sud en général et de la préfecture de Gitarama en particulier. Au sein de l'armée même si l'on sait que la Deuxième République n'a fait que suivre la Première République, mais on doit affirmer qu'elle a affermi cette politique d'exclusion des gens du Sud. Le régionalisme s'est étendu et amplifié au sein de l'administration tant publique que privée et en particulier au niveau des représentations diplomatiques. Au niveau de l'enseignement secondaire et supérieur, surtout dans l'attribution des bourses d'études pour l'étranger, le régionalisme déjà visible au cours de la Première République s'est amplifié. J'ai personnellement eu une expérience en cette matière dans la mesure où de 1977 à 1978 j'étais fonctionnaire au Ministère de l'Éducation Nationale chargé de la gestion des bourses d'étude.

Dans l'ensemble, à cette époque les dignitaires de la Deuxième République n'avaient pas personnellement d'enfants à envoyer dans les Universités européennes, ils se contentaient de fixer des quotas par préfecture. A titre d'exemple, sur la quarantaine des candidats admis dans des universités et instituts supérieurs belges au cours de l'année académique 1978-1979, les trois préfectures du nord à savoir Gisenyi, Ruhengeri et Byumba totalisaient à elles seules plus de 50% alors que chacune des autres préfectures se contentaient d'une ou deux places.

¹² M.D.BAMBANZA: "Inzira, la voie des Intwali, pp. 55 et 56

L'enseignement post-universitaire faisait cependant exception faute de candidats en dehors des cadres de l'Université Nationale du Rwanda présélectionnés sur base de critères qui échappaient à l'emprise du département qui avait les bourses d'études dans ses attributions. Alors que le régionalisme était au départ considéré comme pratique commune à toute une région, il dégénéra pour être identifié aux seuls proches du Président de la République, communément appelés "AKAZU" dans la mesure où tout compte fait, on s'est aperçu qu'ils s'agissaient des mêmes individus que l'on trouvait à tous les niveaux de décision ou les gens y placés par eux. Il n'y avait pas moyen de les contourner si on devait se faire nommer dans une place importante dans l'administration, dans les sociétés d'État ou mixte, pour obtenir une bourse d'étude ou une place dans l'enseignement secondaire. Ils étaient effectivement omniprésents partout.

Le régionalisme s'est également amplifié avec la guerre d'octobre 1990, les gens du sud accusant ceux du nord d'en être responsables et souhaitant qu'elle soit confinée chez eux, tandis que certains habitants du nord voulant qu'elle s'étende également vers le sud pour qu'eux aussi en ressentent les méfaits, les confondant souvent avec les agresseurs Inkotanyi. Cette attitude a été remarquée surtout au niveau de l'hierarchie militaire ou aucune ligne de conduite commune pour combattre l'ennemi n'a été observée.

Même au sein des partis politiques, cet aspect régional n'a pas été oublié dans la mesure où seuls deux partis, à savoir le MRND et le MDR avaient réellement une base nationale, les autres formations n'ayant que des assises régionales et parfois ethniques. Même au sein de ces deux grandes familles politiques, les vestiges du régionalisme ne manquaient pas, le MDR étant mieux implanté au sud tandis que le MRND étant largement dominant au nord.

L'on doit noter également que certains ont profité de cette politique officielle d'équilibre régional pour écarter systématiquement tout concurrent autour d'eux, que ce soit au sein de l'administration publique, dans le secteur privé ou mixte. J'en fus moi-même victime, ayant été affecté après mes études au sein de la Société des Transports Internationaux au Rwanda, STIR s.a.r.l., par le Ministère habilité, en l'occurrence celui de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle. J'en fus chassé par son Directeur Général, qui n'était personne d'autre que Faustin TWAGIRAMUNGU, bien connu aujourd'hui, avant même d'avoir été reçu, pour la simple raison que j'étais originaire de la préfecture de Butare.

Ci-après la correspondance que Monsieur Faustin TWAGIRAMUNGU, alors Directeur Général de la STIR s.a.r.l.

adressa au Ministre de la Fonction Publique et la Formation Professionnelle pour rejeter ma candidature et dont j'ai reçu copie.

Kigali, le 11/12/1984

N/Réf:2.02/2671/84

Monsieur le Ministre de
la
Fonction Publique et de la Formation Professionnelle,
Kigali

Objet: Engagement de Monsieur
KAMBANDA Jean

Monsieur le Ministre,

Nous accusons bonne
réception de votre lettre n°5706/06-23 du 23 novembre 1984 dont
l'objet est ci-haut référencé,

Après l'avoir étudiée
muniteusement, nous vous remercions d'avoir répondu à notre
demande du personnel mentionnée dans notre lettre n°200/1282/84
du 25 juin 1984, mais nous sommes au regret de vous annoncer
que nous ne pouvons pas retenir la candidature de Monsieur
Jean KAMBANDA originaire de Butare pour raison d'équilibre dans
nos cadres¹³.

Comptant sur votre
habituelle compréhension, nous vous prions d'agréer, Monsieur
le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Signé Faustin TWAGIRAMUNGU
Directeur Général

C.P.I

- Monsieur le Directeur Général de l'Emploi
et de la sécurité sociale
Kigali
- Monsieur Jean KAMBANDA
C/O RUSHAYIGI P. Célestin
BUNEP
B.P 1337
Kigali

A titre d'anecdote, la lettre de Monsieur de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle m'affectant à la S.T.I.R., s.a.r.l portait la signature de Monsieur Jean Marie Vianney NDAGIJIMANA, alors Secrétaire Général au sein du département, le même qu'on retrouvera dix ans après comme Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération du gouvernement mis en place par Faustin TWAGIRAMUNGU après la conquête du Rwanda par le F.P.R., la suite on la connaît.

Si j'ai parlé d'abus, je voudrais que je sois bien compris. La politique d'équilibre ethnique et régional était gérée par le département ayant l'emploi et la fonction publique dans ses attributions et non par chaque service ou département. En effet, c'était ce seul département qui avait compétence de nomination dans les emplois tant publics que privés, après avoir, bien entendu, vérifié tous les paramètres y compris ceux d'équilibres ethnique et régional. Il n'appartenait pas à chaque département ou service de vérifier si tel était tutsi, Hutu, kiga, nduga, etc... Pourquoi dans ces conditions le Directeur Général de la STIR m'a-t-il mis à la porte sans même daigner me recevoir? Il me dira plus tard que j'ai eu la chance de n'y être pas affecté parce que dit-il, on m'aurait licencié comme lui quelques temps après. Ce cas personnel m'a permis de mieux comprendre les méfaits de cette odieuse politique d'équilibre tant au niveau des ethnies que des régions, politique qui ignore la compétence et les atouts personnels.

V.3. LES AUTRES MAUX QUI ONT MINÉ LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE

V.3.1. L'accrochage au pouvoir et le cumul des fonctions

Parmi les maux qui ont miné la Première République figure en bonne place le refus de l'alternance démocratique. Cette pratique n'a pas été l'apanage de la seule Première République mais la Deuxième en a fait sa raison même d'être. Certains sont allés jusqu'à affirmer que le Président HABYARIMANA avait mis en place une monarchie Hutu (ingoma cyami mputu) tellement que tout était en place, sans le dire, pour que jamais il ne soit remplacé, il s'est indirectement proclamé président à vie.

Le système de parti unique qu'il avait mis en place lui assurait d'être seul candidat président de la République dans une mascarade d'élection où il ne pouvait espérer pas moins de 100% des voix, ce qui était d'ailleurs son slogan électoral. En effet, pour être candidat président de la République, il fallait être Président et candidat du M.R.N.D. Or au sein de ce dernier, l'organe suprême n'était rien d'autre que sa présidence, entendez par là son Président, le congrès étant relégué au second plan.

Même si on était habitué à ce refus de l'alternance démocratique, la particularité de la Deuxième République aura

été, sans conteste le cumul des fonctions. En effet, de mémoire d'homme, jamais un seul individu n'aura cumulé autant de fonctions que le Président HABYARIMANA.

Tenez: il était Président de la République, Chef de l'État et du gouvernement, Ministre de la Défense Nationale depuis 1965, Chef de l'État Major de l'Armée depuis 1964, Chef de l'État Major de la Gendarmerie, Président fondateur du MRND, Président du Conseil Supérieur de la Magistrature, des fonctions; j'en oublie certainement. Le cumul des fonctions n'était pas bien entendu l'apanage du seul Président de la République. Ainsi par exemple tel Ministre était en même temps député, membre du Comité Central du MRND, membre du Comité Préfectoral du parti, c'est à peine qu'il ne rêvait pas de devenir Bourgmestre de sa commune, Conseiller de son secteur, Chef de la cellule où il réside et pourquoi pas Nyumbakumi aussi. Il faut noter que, sans blague, Chef de cellule, le Ministre l'était dans le cadre des cellules spécialisées, comme les ministères.

Les militaires putschistes de 1973 avaient promis en prenant le pouvoir par la force de retourner dans leurs casernes en le remettant aux mains des civils dans les cinq ans qui allaient suivre, c'est-à-dire en 1978. Il en ont pris le goût et cette idée a été tout simplement mise dans les calandres grecs.

Ci-après, pour mémoire, "les 11 camarades" qui ont fait le Coup d'État dont il est question et ont formé ce qu'ils ont appelé le "Comité pour la Paix et l'Unité Nationale".

| Nom et Prénom | Grade | Préfecture d'origine |
|---------------------------------|--------------------|----------------------|
| 1. HABYARIMANA Juvénal | Général-Major | Gisenyi |
| 2. KANYARENGWE Alexis | Lieutenant-Colonel | Ruhengeri |
| 3. NSEKALIJE Aloys | Major | Gisenyi |
| 4. BENDA Sabin | Major | Ruhengeri |
| 5. RUHASHYA Epimaque | Major | Kigali |
| 6. GAHIMANO Fabien | Major | Gisenyi |
| 7. MUNYANDEKWE J.Népomuscène | Major | Gitarama |
| 8. BUREGEYA Bonaventure | Major | Gisenyi |
| 9. SERUBUGA Laurent | Major | Gisenyi |
| 10. NTIBITURA Bonaventure | Major | Ruhengeri |
| 11. SIMBA Aloys | Major | Gikongoro |

Comme on le disait, les militaires ont pris le goût du pouvoir et ont oublié les promesses faites au peuple, lui qui n'oublie rien, de telle sorte qu'il a même été nécessaire d'introduire une nouvelle constitution en 1978 qui garantissait au chef des putschistes de se maintenir comme Président de la République. Cette constitution suivait la mise en place d'un parti unique, le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement (MRND), toujours à dessein de faire du Président HABYARIMANA un président à vie.

Même au cours de sa rénovation en 1988-1989, qu'on qualifia d'aggiornamento sur laquelle je reviendrai plus loin, le MRND a tout fait pour se maintenir comme parti unique en dehors duquel aucune activité politique n'était autorisée. Cette attitude de vouloir à tout prix s'accrocher au pouvoir a été observée même avec le multipartisme.

V.3.2. L'affairisme des autorités

Le mot "INDURUBURI" qui signifierait en Français Industrie de Briques de Rugeramigozi a été inventé vers la fin de la Première République quand, semble-t-il, l'épouse du Président Grégoire KAYIBANDA venait de commencer à faire fabriquer, pour les commercialiser, les briques dans la vallée de la Rugeramigozi située non loin de son domicile de Kavumu tout près de Kabgayi en préfecture de Gitarama. Ça montre l'extrême sensibilité des leaders de l'époque à tout ce qui est affairisme. Suivant en cela le Chef de l'État, plusieurs dignitaires de la Première République se sont adonnés à la fabrication des briques, activité très lucrative à l'époque, compte tenu d'importants projets de construction de bâtiments publics qui existaient à ce moment. Ce mauvais exemple a servi d'alibi aux fonctionnaires de l'État pour qu'ils se livrent à leurs tours aux activités commerciales ou aux activités pouvant leur procurer des gains. C'est par là en fait qu'il faut rechercher les origines de la corruption.

La Deuxième République est venu avant que la corruption et l'affairisme ne soient généralisés, mais les a renforcés dans la mesure où des instructions furent données aux militaires sur les conditions dans lesquelles ils pouvaient faire fructifier leurs biens. À un certain moment, les grandes entreprises industrielles ou de construction appartenaient aux dignitaires du régime tant civils que militaires.

Dans un esprit de "purification de la société rwandaise", les dirigeants de la Deuxième République interdirent l'accès aux débits des boissons aux femmes non accompagnées par leurs maris. La conséquence fut que les prostituées désertèrent les bars pour se constituer leurs propres boutiques communément appelées "IBITANDA" signifiant littéralement "les lits" où,

semble-t-il, les caisses de bières étaient gardées sous le lit et où on ne servait que "des amis". Cette pratique attirera plus tard les petits fonctionnaires qui y voyaient un moyen, eux-aussi, de gagner un supplément à leurs salaires.

Les hauts fonctionnaires ont également acquis, par des moyens, pas toujours honnêtes, des terrains surtout dans les vallées et se sont livrés à l'agriculture et à l'élevage.

Dans l'entre temps, la pratique de la corruption faisait son bonhomme de chemin. Pour être affecté à un emploi, pour gagner un marché public, même pour avoir un crédit dans une banque, il fallait monnayer ce service; ceci se faisait au vu et au su des hautes autorités du pays tant civiles que militaires qui y trouvaient bien entendu leurs comptes. La pratique de la corruption s'est généralisée de l'administration centrale à la commune de telle sorte qu'à la veille de la guerre dite d'octobre 1990, effectivement et contrairement à l'éthique, l'intérêt personnel passait avant l'intérêt collectif.

V.3.3. Les défaillances dans les relations internationales

La politique étrangère du Rwanda au cours des années républicaines s'est caractérisée par l'immobilisme, l'incompétente et le laxisme dans la défense des intérêts nationaux. En effet, le Rwanda s'est contenté de garder ce qu'on appelait les amis traditionnels, c'est-à-dire les anciennes puissances coloniales à savoir la Belgique et l'Allemagne, les pays dits francophones avec bien entendu la France en tête, les grandes puissances en l'occurrence les USA et l'URSS, sans aucune offensive envers les pays hispaniques, lusophones d'Europe et d'Afrique ou d'Amérique, les pays nord-européens, ceux de l'Asie du sud-est, etc...

Les diplomates rwandais se contentaient d'invitations pour avoir les occasions d'expliquer la problématique rwandaise, certains allaient même jusqu'à requérir l'avis de Kigali alors qu'ils étaient censés être plénipotentiaires. Notre diplomatie était qualifiée de diplomatie de banquet.

L'on aura également remarqué que la plupart des diplomates n'étaient pas nommés pour leur expérience ou leur compétence mais plus pour les liens qu'ils entretenaient avec les hauts responsables du pays, et ainsi ils étaient affectés plus pour servir les intérêts de ces derniers que ceux du pays. Ils se sont caractérisés par une recherche effrénée de la richesse en utilisant tous les moyens, y compris illégaux, comme la fraude. Ainsi, tel ambassadeur a vu son épouse prise en flagrant délit de fraude en Chine et a dû payer un lourd tribut avant que les autorités habilitées ne se saisissent de la question.

Quand à la politique de bon voisinage tant prônée par la

Deuxième République, elle aura été un attrape-nigaud. En effet, en voulant être l'ami de tout le monde, le Rwanda finira par s'isoler, sans s'en rendre compte et ceci sera confirmé lors de l'attaque d'octobre 1990. À part le Zaïre qui semble être resté ami du régime HABYARIMANA jusqu'au bout, les autres voisins du Rwanda soutiendront directement ou indirectement les agresseurs Inkotanyi.

Passons en revue, pays par pays, l'état de "ces relations de bon voisinage" qu'était censé entretenir le Rwanda à la veille de la "guerre finale" déclenchée par le F.P.R. en Avril 1994:

1. Comme la plupart des pays africains, le Zaïre connaît aussi des crises économique et politique de grande envergure. Le climat actuel et l'environnement politique international du moment n'ont pu laisser entrevoir du Zaïre au cours de la crise d'avril-juillet 1994 qu'un soutien diplomatique, même si au début de la guerre il avait pu envoyer des troupes dont l'apport aura été déterminant dans la victoire d'octobre 1990.
2. Les relations avec la Tanzanie, il faut que l'on se le dise, n'ont jamais été aussi cordiales qu'on le prétendait depuis le putsch militaire au Rwanda de 1973. L'on sait que le Président Grégoire KAYIBANDA était un ami personnel du Président NYERERE; ayant en commun entre autres leur politique socialisante. L'assassinat du Président KAYIBANDA après le Coup d'État du Général-Major HABYARIMANA ne passera pas inaperçu au sein de l'opinion tanzanienne en général et de ses dirigeants en particulier. La guerre leur fournira probablement l'occasion de se venger. L'on sait aujourd'hui que le F.P.R. recrutait allégrement dans les camps de réfugiés installés en Tanzanie et qu'il n'a jamais été inquiété. Par ailleurs, nul n'ignore que la Tanzanie est un allié inconditionnel de l'Ouganda; l'on doit également se poser la question sur la responsabilité de la Tanzanie sur l'assassinat du Président HABYARIMANA dans la mesure où son avion a été abattu de retour d'une réunion à Dar-es-Salam. Aucun télégramme de condoléances ne sera envoyé ni au peuple rwandais ni à la famille du Président défunt. De même le comportement du gouvernement tanzanien lors de la reprise des hostilités par le F.P.R. sera des plus ambigus comme le lui fera remarquer le chef de la diplomatie du gouvernement intérimaire.

En effet, la Tanzanie n'a pas gardé de neutralité, bien au contraire, elle n'a pas caché son soutien au gouvernement auto-proclamé du F.P.R. depuis sa mise en place et son soutien s'est concrétisé par :

- le boycotte du gouvernement intérimaire rwandais (refus de visa aux membres de ce gouvernement voulant se rendre en Tanzanie, et même quand le visa est accordé, refus d'audience par des officiels tanzaniens) au moment même où les responsables du F.P.R. étaient choyés.
 - refus de rendre au gouvernement intérimaire les trois avions rwandais qui avaient transporté les membres de la délégation présidentielle pour le sommet des Chefs d'État de la sous-région tenu à Dar-es-Salam, le 6 avril 1994. Ces mêmes avions ont été remis au gouvernement auto-proclamé du F.P.R.
 - Déclaration officielle du gouvernement tanzanien selon laquelle le gouvernement auto-proclamé du F.P.R. a respecté et respecte encore les accords d'Arusha, alors qu'il sait très bien qu'il n'en est rien,
 - mutisme du gouvernement tanzanien depuis bien de mois, quant à la relance du processus de paix au Rwanda sur base des accords d'Arusha,
3. Le cas de l'Ouganda est le plus patent dans toute cette histoire du bon voisinage. Le Président MUSEVENI, lors de sa visite au Rwanda en 1986, déclara à Butare dans le sud du pays, que personne n'attaquera le Rwanda à partir de son territoire. Moins de quatre ans plus tard, cette attaque eut effectivement lieu et il se contenta d'indiquer que ceux qui attaquaient le Rwanda étaient des déserteurs de son armée et qu'ils seront poursuivis dès qu'ils reviendraient. Il savait bien entendu de quoi il parlait, parce que ceux-ci ne reviendront jamais en Ouganda pour la simple raison qu'il mettra tout le paquet, hommes et matériels, pour les aider à conquérir le Rwanda. La suite est connue.
4. Quant aux relations avec le Burundi, elles n'ont jamais, il faut l'avouer, été bonnes; les événements de l'un des deux pays ayant toujours des conséquences sur l'autre, comme qui dirait les vases communicants.

Je pense, comme d'aucun l'affirmait, que la politique du bon voisinage du Président HABYARIMANA était la politique du trompe l'oeil.

V.3.4 La non séparation des pouvoirs

Durant la Première République, l'indépendance entre les trois pouvoirs, à savoir, l'exécutif, le judiciaire et le législatif, a été tant bien que mal relativement assurée; mais petit à petit l'exécutif a fini par étouffer les deux autres pouvoirs.

La Deuxième République n'a pas voulu corriger cette tare mais bien au contraire, elle a instauré une confusion totale entre les trois pouvoirs. C'est ainsi que le Président de la République était en même temps Président du Conseil Supérieur de la Magistrature et que le Conseil National de Développement (C.N.D) était entièrement à la solde du parti unique de part le système électoral mis en place.

En effet, l'on se rappelle que l'organe suprême du MRND était sa présidence, pour ne pas dire son Président fondateur, alors qu'il était le seul habilité à valider la candidature des députés. Si l'on disait que les députés étaient purement et simplement nommés par le Président de la République, je pense que l'on serait loin de se tromper.

Par ailleurs le chef de l'État étant le chef du gouvernement, il était assuré que celui-ci avalise toutes ses propositions, gare à celui qui s'y opposerait puisqu'il risquait tout simplement d'être révoqué par celui-là même qui préside les débats. Et ainsi, la boucle était bouclée, tous les trois pouvoirs dans la main d'un seul homme, à savoir le Président de la République.

V.3.5. Le procès des politiciens de la première République et autres dossiers judiciaires obscurs.

Le procès des politiciens de la première République et leurs exécutions "confidentielles" aura sans doute été le dossier le plus obscur de la Deuxième République et il n'en manque pas, comme on vient de le voir plus haut. Après le putsch du 5 juillet 1973, certains leaders politiques du sud en général et de la préfecture de Gitarama en particulier furent emprisonnés dans la prison spéciale de Ruhengeri. Ils furent presque tous condamnés à des peines publiques plutôt légères de quelques années de prison. Même la peine capitale prononcée en l'encontre de certains d'entre eux, dont le Président Grégoire KAYIBANDA fut commuée en emprisonnement à perpétuité.

Mais très curieusement, quasiment personne ne sortira vivant de cette prison. Ils furent tous assassinés, semble-t-il, par les responsables du renseignement, service alors rattaché à la Présidence de la République, raison pour laquelle d'aucuns ont affirmé que ces exécutions ne pouvaient se faire sans que celle-ci ne soit au courant de rien, comme on l'affirmera plus tard.

Pour se laver de tout soupçon, la Présidence de la République désignera un bouc-émissaire en la personne du Directeur Général du Service Central de Renseignement, Monsieur Théoneste LIZINDE. Celui-ci sera condamné à mort pour la deuxième fois, puisqu'il l'avait déjà été dans le cadre de la tentative de Coup d'État de 1980, mais le mystère sur cette affaire plane toujours même aujourd'hui.

Parmi les autres dossiers judiciaires que la Deuxième République s'est refusé de mettre au clair on peut citer:

- L'affaire du Coup d'État des années 1980 qui, sous cette accusation réelle ou imaginaire, a donné l'occasion de se débarrasser des indésirables et des contradicteurs, de spolier les commerçants, pour camoufler la mauvaise gestion et faire barrages aux premières dissensions entre les membres de l'équipe qui a fait le Coup d'État de 1973. Cette affaire consacrera la division profonde dans la région du nord, augmentera les mécontentements au sud et accessoirement constituera pour le F.P.R, une réserve de recrutement de futurs alliés.
- Les assassinats restés inexplicés, dont l'un a concerné un chef militaire, proche collaborateur du Chef de l'État et reste inexplicé, malgré l'emprisonnement et l'élargissement ultérieur, sans jugement, d'un certain nombre d'officiers supérieurs.
- Les affaires financières toutes touchant les personnalités politiques du sud du pays accusées de malversation, alors que le mobile réel était sur leur dissension avec le sérail du pouvoir et que la traduction sincère en justice pour le détournement et la mauvaise gestion aurait dû entraîner la mise en prison de la plupart des barons du régime.
- L'emprisonnement d'un grand nombre de personnalités Hutu et Tutsi, le lendemain de l'attaque du F.P.R. sous l'accusation de complicité avec le mouvement. Il est certain que le F.P.R. avait des complices au Rwanda au moment de lancer son attaque, mais il fallait les rechercher en se basant sur des preuves objectives à charge des personnes appréhendées, preuves qui sont venues à faire déjà défaut¹⁴.

¹⁴ G.F & Co, P.O. Box 60157 Nairobi
 la RWANDA: Réflexion sur les causes de l'éclatement de
 société société rwandaise;
 -Propositions des grandes lignes d'un projet de
 société pour le Rwanda -Document de travail.

V.3.6. La politique du mensonge et de la désinformation

Le régime HABYARIMANA, comme beaucoup d'autres régimes africains, a pratiqué une politique de muselage de la presse et de tout autre forme d'information, soit par la censure directe soit par la persécution des journalistes.

Le service de renseignement a été chargé d'entendre et rapporter tout ce qui se disait sur la personne du Président au lieu de veiller aux problèmes de sécurité. Et non seulement l'opinion ne pouvait plus être informée de ce qui se passait, mais la presse officielle présentait une version univoque des faits".

Ainsi la politique du mensonge régnait entre les différents niveaux hiérarchiques de l'administration et entre celle-ci et le peuple. Que l'on se souvienne des discours contradictoires sur la question de la famine dans certaines régions du pays vers les années 1989.

En effet, au cours de la Première République, il y avait certes un problème de pauvreté mais on n'a pas eu à déplorer des cas de famine prolongée par le simple fait que la pression démographique ne se faisait pas encore sentir dans toute son acuité. La Première République s'était attelée au développement rural, oeuvre poursuivie et renforcée par la Deuxième République.

Mais il existait des disparités flagrantes entre les régions au niveau de la répartition des projets de développement de telle sorte que dans certaines préfectures surtout du sud, régnait une famine endémique. Cette situation a fait que certaines personnes étaient condamnées à l'errance à la recherche d'emplois agricoles pendant que certaines autorités, y compris des ministres, niaient l'existence de la famine dans tout le pays. Ceux qui ont osé le dénoncer étaient considérés comme des opposants du régime.

J'ai personnellement participé à la réalisation d'un film intitulé "Haguma amagara" sur la famine dans la préfecture de Gikongoro et de Kibuye et qui fut le premier document à avoir mis en lumière ce mal qui minait le pays depuis plusieurs années. Il fut l'occasion de polémique mais aussi de solidarité que j'animais envers cette population en détresse.

VI. L'ÉGLISE CATHOLIQUE DU RWANDA FACE AUX CONFLITS SOCIAUX

L'histoire de l'Église du Rwanda, ou mieux encore l'Évangélisation de notre pays, suit dans ses péripéties un cheminement plus ou moins semblable à une histoire de l'Église universelle. On peut y déceler une période apostolique et post-apostolique avec ce que cela suppose de conversion, de persécution, de martyrs et de périodes clandestines mais d'affermissement de la foi. On y décèlera une période dite "constantinienne" bien marquée par l'établissement d'un royaume chrétien où le pouvoir spirituel guide ou subjugué le pouvoir temporel. Et enfin, la période des deux révolutions qu'a connu le Rwanda avec son esprit à la fois de restructuration du monde ancien mais aussi de Renaissance, d'approfondissement et de début d'inculturation du message chrétien au sein de l'Église.

VI.1. L'ÉVANGILE ATTÉRRIT EN TERRE RWANDAISE

Comme dans l'empire romain, l'Évangile de Jésus Christ arrive dans un pays assez bien organisé à tout point de vue: politiquement, économiquement, socialement et culturellement. Une seule ombre au tableau: les luttes politiques qui ont porté le roi Musinga au trône. Les missionnaires d'Afrique (Pères Blancs) arrivent de l'Ouganda à la cour de Musinga. Ils ne sont pas bien reçus mais obtiennent une colline où s'installer dans l'espoir qu'ils seront délogés par la population très rude du lieu. Là ils recrutèrent les premiers catéchumènes attirés par les appâts matériels: nourriture, habits. Les premiers chrétiens sont incompris et suspects; on les traite d'"IBISOME" d'"INYANGARWANDA". L'autorité rwandaise a interdit de s'adresser aux membres de l'Aristocratie, mais seulement aux BaHutu (et aux batutsi de moindre condition). Cependant, l'oeuvre d'évangélisation va bon train: les premiers catéchumènes apparaissent, les premiers baptisés en 1903, les premières missions dans les quatre coins du pays où les gens sont réputés des durs à cuire, les premiers jeunes gens sont envoyés au séminaire en Tanganyika (actuelle Tanzanie) pour leur formation au sacerdoce.

À la cour apparaît une école où les cours de religion sont interdits. Le kiswahili, la lecture et le calcul sont dispensés aux jeunes gens de la cour "les intore". Le roi Musinga voit dans les missionnaires un instrument de colonisation pour s'approprié de son pays. C'est la période des martyrs et de confrontations avec le pouvoir monarchique. Ce sera Kabare, oncle de Musinga, qui va en 1907 défendre la situation entre l'Église et l'autorité royale en acceptant de partager le même chalumeau avec les chrétiens: geste posé pour ses propres intérêts politiques. L'Église sort alors d'une certaine clandestinité.

On peut relever pour cette période un catéchuménat organisé et réparti sur 3 ans, un recueil de textes bibliques bien choisis dans l'Ancien comme dans le Nouveau Testament, une scolarisation rudimentaire, un apport dans le domaine socio-économique et de développement (construction, commerce, habillement, moeurs alimentaires, techniques nouvelles, etc...). L'Évangile est porteuse de germe de développement intégral et de libération. Ainsi les chrétiens ne sont plus corvéables, d'autres ont trouvé dans l'Église un tremplin pour s'opposer au roi. Quoique clandestine, l'Église trouve une occasion pour affirmer son indépendance et son originalité par rapport à l'autorité politique.

VI.2. LE RÈGNE DU ROI MUSINGA

Sous le règne du roi Musinga, il y eut une certaine collision entre le pouvoir colonial allemand et l'Église catholique en majorité représentée par les prêtres belges et français. Le premier objectif dans l'Évangélisation fut de convertir les chefs pour pouvoir gagner le peuple. Si jusqu'en 1922 la masse des convertis et des catéchumènes ainsi que des écoliers sont des Hutu et des tutsi de basse condition, à partir de 1922, Monseigneur Léon Paul Classe oriente l'évangélisation vers la classe dirigeante en conformité avec les recommandations du fondateur de la Société des Missionnaires de Notre Dame d'Afrique (les Pères Blancs).

Cette entente entre les colons et les missionnaires augmente l'influence de l'Église catholique omniprésente à travers ses oeuvres socio-médicales et éducatives. L'arrivée des Belges, après la guerre de 1914-1918 donne encore à l'Église plus d'importance au détriment des protestants et des musulmans. En juillet 1917, le roi Musinga décrète malgré lui une loi sur la liberté de conscience en matière de religion. C'est dans cette même année, le 7 octobre 1917, que sont ordonnés les premiers prêtres rwandais, signe d'une implantation solide de l'Église au Rwanda. Entre temps naissent des congrégations des soeurs BENEBIKIRA et des frères Joséphites. Dans les écoles se ne sont plus les Hutu ou les tutsi de basse condition, mais bientôt, la classe aristocratique a remarqué que ceux qui ont fréquenté l'école deviennent les interprètes des blancs auprès des dirigeants. De nombreux Tutsi se ruent dans les écoles en vue de devenir chefs, sous-chefs ou commis.

Notons en passant que du point de vue géopolitique, Monseigneur Classe lutte pour le rattachement du Gisaka au Rwanda alors que la conférence de Berlin l'avait rattaché au Tanganyika territory. Bien plus, de concert avec le pouvoir colonial, notre prélat opère un changement de mentalité chez les rwandais avec l'éviction du roi Musinga au profit de son fils Rudahigwa: ce fait sâpa la conception quasi-religieuse du

pouvoir royal. Désormais l'Église s'imposait comme un contre pouvoir.

En cette période l'évangélisation s'affermisait avec la multiplication des paroisses (missions) en diverses régions du pays et surtout dans les écoles. Une sorte d'hégémonie des écoles commence à surgir. Le catéchuménat s'organise sur 3 ans (amahame tugomba kwemera, amategeko tugomba gukulikiza, amasakramentu tugomba guhabwa) avec la formation des catéchistes. L'apparition des communautés chrétiennes en conseils de colline (inama), l'encadrement des femmes et des jeunes filles par les soeurs Benebikira, l'appui des frères Joséphites aux prêtres pour l'encadrement des jeunes et la scolarisation; la naissances des mouvements d'action catholique, " Kiliziya yakuye kirazira", c'est l'éclatement du monde antique et la fin du paganisme.

VI.3.L'ÉTABLISSEMENT DU ROYAUME CHRÉTIEN (1931-1959)

L'avènement du roi Mutara III Rudahigwa occasionne la conversion massive. On parle de "l'Esprit Saint qui souffle dans la tornade". L'église devient officielle, mais les motivations de ce phénomène de conversion relève d'intérêt de masse qu'une conviction personnelle.

Les oeuvres de l'Église se multiplient, les congrégations religieuses deviennent florissantes. Les Tutsi s'y engagent beaucoup plus que par le passé avec le risque de perdre (ou rater) le train. C'est l'époque, comme au Moyen-âge, où les familles des nobles rivalisent d'avoir un membre dans le clergé ou dans une congrégation religieuse. C'est aussi une période de clivage ethnique entamé depuis Monseigneur Classe dans les écoles. En 1933-1934, les écoles territoriales sont supprimées au profit de la fondation du Groupe Scolaire d'Astrida que des Tutsi et quelques rares Hutu de familles émergentes appelés à exercer les hautes fonctions dans l'administration (voir SMARAGDE, session des prêtres 1992,/150).

De même au grand séminaire, le nombre des Tutsi s'accroît au détriment des Hutu. Ceux qui ne peuvent pas poursuivre les études vers le sacerdoce sont orientés vers les frères Joséphites. Beaucoup visent le rang social du prêtre ou du religieux; il parle avec le colon et le missionnaire, soumet le chef et le sous-chef, entre chez le roi sans audience. Notons que ces facteurs socio-politiques de recrutement sont une manipulation peut-être inconsciente, pour asseoir le pouvoir politique.

En ce qui concerne l'évangélisation, l'Église est devenue un géant. Presque toutes les écoles du pays sont aux mains de l'Église. L'alliance Église-État est déjà consommée avec le baptême du roi Mutara III Rudahigwa le 17 octobre 1943. Quelques belges partisans de l'école laïque se brûlent les doigts devant la puissance de l'Église. Au catéchuménat on

apprend à lire et à écrire avec quelques rudiments d'hygiène et de savoir-vivre; les travaux de corvée sont supprimés pour les catéchumènes, pour les Bakuru b'inama et les enseignants. Les gens de l'Église sont exemptés de toute contribution; ils reçoivent plutôt les cadeaux de la part du roi et des grands dignitaires du pays. Le moniteur acquiert un rang social très important; le catéchiste donne un nom à son école. Il y a comme une sorte de contrainte sociale à devenir catholique. Les autres confessions religieuses sont combattues et les pratiques traditionnelles officiellement interdites.

Outre les recueil de textes bibliques, de "Biblia ntagatifu" les chrétiens disposaient pour l'approfondissement de la foi de l'"Igitabo cy'umukristu", "Imbonerarugo", de "Gatigisimu isobanuye"; les enfants ont même un petit missel pour enfant avec des différentes parties de la messe (Abana iruhande rwa Yezu). Des journaux chrétiens sont aussi là pour la formation continue et l'information: Servir, Kinyamateka, Temps nouveaux, Kurerera Imana, Hobe, etc.

Premier évêque rwandais = maturité de l'Église. L'Église est à la base des réformes sociales; la suppression de la corvée vers 1952 et la réforme agraire (ibikingi) en 1957. On voit bien que son alliance avec l'État ne l'empêche pas d'orienter le monarque dans le sens de la justice sociale, de la liberté, de la vérité et des idées démocratiques. L'Église n'a jamais craint de condamner les abus des autorités. Les prêtres sont même dans le Conseil Supérieur du pays (BASHAYIJA, RUSONI, etc.) et leurs interventions sont plus osées en faveur de toute la population. L'État a perdu même un peu de son autonomie dans les réalités temporaires.

VI.4. L'ÉGLISE ET LA NAISSANCE DE LA DÉMOCRATIE AU RWANDA 1959-1972

En 1959, tout le monde au Rwanda attendait la révolution pour des mobiles différents. La révolution de 1959 fit sauter les alliances entre les Batutsi, le pouvoir colonial et l'Église. L'Église conteste déjà le pouvoir établi et ses abus; le pouvoir colonial, pris de court par les Abiru à la mort du roi Mutara III n'accorde plus son soutien au nouveau roi Kigeri V NDAHINDURWA nommé sans qu'il soit consulté. Les événements de novembre 1959 créent une déchirure dans l'Église.

Une lettre pastorale signée par Monseigneur André PERRAUDIN et Mgr Aloys BIGIRUMWAMI sur la justice et la charité est attribuée au seul évêque de Kabgayi accusé de soutenir les Hutu tandis que Nyundo devient la bastion des Tutsi. Parmi le clergé certains soutiennent les idées démocratiques d'égalité, de justice mais aussi de charité, d'autres défendent la monarchie absolue.

A chaque attaque d'Inyenzi correspondaient des massacres de Tutsi, la mort du premier évêque Hutu de Ruhengeri va encore agrandir le fossé dans le clergé. La nomination de Mgr SIBOMANA à Ruhengeri suivie de celle de GAHAMANYI à Butare

semblant combler le fossé, mais déjà le mal avait atteint le Grand Séminaire et les congrégations religieuses surtout les Benebikira et les Joséphites.

Dès lors l'adage selon lequel les Tutsi ayant perdu le pouvoir politique tentent de le reconquérir par le biais de l'église, trouvant des arguments en faveur.

On fonde le Grand Séminaire de Nyundo, les jeunes Tutsi y entrent en masse et dans les noviciats, les Hutus sortent de ces institutions religieuses pour des charges politiques et administratives. Le Grand Séminaire de Nyakibanda se vide et quelques prêtres abandonnent l'état clérical. Pour la première fois, les prêtres sont en prison, accusés de soutenir les Inyenzi. La grande machine de l'église continue à tourner mais dans un climat de suspicion et de méfiance réciproques; des crises individuelles et personnelles se résorbent en crises politiques et ethniques.

Pourtant, malgré tout l'église continue à jouer son rôle prophétique, prêchant la justice, la charité, l'entraide, le pardon, l'unité, l'égalité de tous et le respect des droits de la personne. Le pouvoir politique continue à s'appuyer sur l'église bien qu'un certain courant voudrait s'en libérer.

C'est la période du Concil de Vatican II. Des réformes sont déjà entreprises au sein de l'église. Un renouveau liturgique avec des chants typiquement rwandais et la messe en langue vernaculaire. Les mouvements d'action catholique, surtout de jeunesse, trouvent l'éclosion: Xavéri, J.O.C., S.E.C.A., U.G.A., A.G.I., Scouts, Guides, etc.

La multiplication des écoles et instituts missionnaires, la naissance de nouvelles congrégations et le développement des anciennes, la scolarisation des filles, la formation des femmes, le renouveau catéchétique avec la catéchèse scolaire et la formation de l'I.C.A. et des écoles des catéchistes, séminaire des aînés, la naissance et l'affermissement de la hiérarchie ecclésiastique, implication de l'église dans des oeuvres de développement (TRAFIPRO, INADES, COFORWA, CONFIGI, etc.), le développement des congrégations contemplatives.

En même temps, on peut remarquer une recrudescence des pratiques païennes et syncrétiques; un esprit anticlérical et laïcisant, un début de recherche d'inculturation tâtonnantes, une certaine montée des sectes avec une certaine tolérance religieuse. On voudrait nationaliser les biens de l'église telles que les écoles et les autres oeuvres socio-médicales qui restent compétitives par rapport aux structures de l'État. Naissance du régionalisme et cristallisation du problème ethnique à cause des attaques d'Inyenzi et "guta umurongo"; en fait c'était la lutte pour le monopole du pouvoir, de l'avoir et savoir.

VI.5.L'ÉGLISE DE LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE A LA VEILLE DE LA GUERRE D'OCTOBRE 1990.

Les événements du Burundi en 1972 venaient de réouvrir l'ethnisme au Rwanda. Le régionalisme battait son plein dans toutes les institutions rwandaises. Pour camoufler le malaise, on se mit à pourchasser les Tutsi devenus trop nombreux, affirmait-on, dans les écoles, dans les emplois publics et même dans l'église.

Le coup d'État baptisé " révolution morale" avait l'ambition de rétablir la paix et l'unité nationale, dans la justice, le développement et la démocratie. Cependant, les dégâts des événements de 1973 ont été grands pour l'église. Le diocèse de Nyundo est presque détruit, les congrégations des Benebikira, des Joséphites et le Grand Séminaire de Nyundo connaissent des membres en exil. Toutefois, la hiérarchie et le clergé font tout pour sauvegarder l'unité et assistent les personnes frappées par cet ouragan.

Les écoles nationalisées même les séminaires, sont remises à leur propriétaire. Chez les Benebikira et chez les Joséphites, les antagonismes Hutu-Tutsi demeurent irrémédiables malgré la bonne volonté de l'épiscopat et même les intentions de Rome. On opte pour la création de nouvelles provinces au Burundi, au Zaïre et même en Ouganda pour ceux qui ont quitté le pays. Seuls les grands séminaristes quittent Bujumbura pour rejoindre Nyakibanda.

La création du M.R.N.D. en 1975 englobe tous les Rwandais au sein de ce mouvement. Les prêtres réagissent très fermement et manifestent leur attitude, "l'attitude de l'église au sein du M.R.N.D.", réaction qui ne fera pas plaisir aux politiciens. La hiérarchie ecclésiastique montre sa sympathie à l'égard de la Deuxième République et même un de ses membres est président d'une des commissions du M.R.N.D., tout comme certains prêtres Hutu et Tutsi sont membres de différentes commissions. Jusqu'alors le M.R.N.D. n'était pas considéré comme un parti politique.

Dans l'église, à partir des années 1975, beaucoup de prêtres sont envoyés aux études pour se spécialiser. Le Grand Séminaire de Nyakibanda confié au clergé rwandais depuis 1971, devient prospère.

Les années 1980-1990 marquent un éclosion tout à fait spéciale dans l'église catholique jamais connue au paravant; création de nouveaux diocèses confiés aux jeunes évêques compétents et dynamiques. Des synodes voient le jour dans tous les diocèses (malheureusement ne seront pas conclus).

Les groupes de prières charismatiques se développent partout dans le pays et se renforcent par les apparitions de Kibeho. On se dote d'instruments de travail adéquats pour l'évangélisation: une production de toute la Bible en

Kinyatwanda, Igitabo cy'umukristu, Miseli ntagatifu, Umuhimbazo, école des catéchistes, sessions de recyclage, rencontres des ouvriers apostoliques à tous les niveaux, formation des communautés de base et du laïcat.

La jeunesse manifeste une soif accrue d'approfondir sa foi, un esprit missionnaire et une spiritualité de plus en plus authentiques. La mise en application des documents conciliaires a tardé mais pourtant dans les paroisses et diocèses les conseils pastoraux, les conseil économiques, les conseil présbytéraux et autres se mettent en place. L'action qualitative devient effective.

Des prêtres venus du Burundi, de l'Ouganda et du Zaïre viennent enrichir le clergé rwandais. Du Rwanda, les grands instituts religieux accroissent leur personnel rwandais: prêtres, frères, soeurs, novices. La conférence épiscopale se rénove et crée des commission efficaces: la C.E.C., la traduction oecuménique de la Bible, la G.E.M.E.C.A., le S.N.E.C., etc.

Pourtant des ombres au tableau; l'affaire MUVALA augmente les antagonismes ethniques, les prêtres Tutsi y voient un manoeuvre ethnique et politique et même régionaliste. Dans le comportement des chrétiens en général il y a une sorte d'orthodoxie plutôt que d'orthopraxie. Certains couvent un esprit revancharde, de peur et de jalousie.

Dans le clergé et les congrégations, on remarque une course vers le bien-être matériel, la recherche des honneurs, l'accentuation du régionalisme, une soif sécurisante de sa propre ethnique, un comportement hypocrite et le culte du mensonge et un laxisme dans la formation religieuse et dans le clergé. Un rejet de la politique de l'équilibre ethnique, une certaine compétitivité entre l'autochtone et le missionnaire jusqu'au médisance et même aux calomnies, des crises ethniques au sein des congrégations et des exclusions à base ethnique. Certains prêtres deviennent des fonctionnaires du sacré, des religieux deviennent des séculiers sans spiritualité avec des réactions laïcisantes ou des compromissions avec des laïcs. Des luttes d'influences au sein du clergé pour des promotions avec une mauvaise compréhension du pouvoir au sein de l'église.

En dehors de l'église, un esprit anticatholique a commencé déjà depuis 1967 avec la loi scolaire qui ne verra le jour que dans les années 1980. Le code de la famille poursuit le même objectif de bouter dehors tout pouvoir moral de l'église, et le multipartisme consacre et parachève l'oeuvre commencée. Les lettres pastorales des évêques sur la paternité responsable, l'O.N.A.P.O., l'unité, etc. sont boudées un peu partout. Cependant beaucoup de gens n'osent pas se manifester telles qu'elles sont parce que le Chef de l'État est un catholique convaincu. Même ceux qui ne sont pas catholiques parmi les dirigeants iront participer aux actes liturgiques en suivant

l'exemple du Chef de l'État.

On peut signaler aussi la naissance de nombreux sectes pour combattre les acquis des apparitions de Kibeho: Petit cailloux, Bahá'í, Rose-Croix, Témoins de Jéhovah, etc. La naissance d'une presse diffamatoire et irrévérencieuse va ajouter de l'eau au moulin avec des défections retentissante des jeunes prêtres. Toutefois, la préparation de la visite du Pape et la visite elle-même montrèrent l'unité et la solidarité de l'église du Rwanda.

En conclusion, on peut dire que l'église catholique du Rwanda au cour de son histoire a été marquée par le souci de rassembler dans l'unités enfants de Dieu dispersés. L'évangélisation s'est faite en profondeur avec un souci de resourcement biblique. Le pouvoir a été donné à l'inculturation et à la formation d'un laïcat responsable et compétent.

En même temps l'église catholique n'a pas craint un certain engagement politique pour l'intérêt des populations. Elle a épousé les idéaux de paix, de justice, de vérité et d'unité pour le développement intégral des Rwandais.

Les scories n'ont pas manqué dans cette oeuvre humano-divine dont le plus grand protagoniste avec toute sa force et toutes ses faiblesses. Nous devrions apprendre beaucoup de cette histoire d'évangélisation du Rwanda pour sauvegarder ce qui vient de l'Esprit qui guide son Eglise.

VII. LA DESCENTE AUX ENFERS

VII.1. LA NAISSANCE DU F.P.R.

L'on se souvient qu'après le renversement de la monarchie en 1959, la plupart des féodo-monarchistes de la minorité Tutsi se sont exilés à l'étranger; au lieu d'oeuvrer à la consolidation de la jeune République qui venait de naître. Ils ont entrepris toute une série d'attaques à caractère terroriste jusqu'en 1967, dans l'espoir de réinstaurer l'ancien régime.

Depuis 1967 jusqu'au 01 octobre 1990, le mouvement d'attaques s'est arrêté. Mais cette relative accalmie cachait en réalité, les préparatifs d'une guerre de reconquête du pouvoir en dépit de toute solution pacifique. En effet, les réfugiés d'Ouganda furent les premiers à concevoir dans les années 1970 un plan de destabilisation du Rwanda en vue d'y prendre le pouvoir en mettant notamment sur pied une armée qu'ils qualifiaient de libération.

Il faut noter qu'à cette époque, les exilés rwandais étaient persécutés par le régime OBOTE, mais cela ne leur a pas empêché de pénétrer son pouvoir, ce qui leur a permis d'obtenir de bourses d'étude et de suivre des formations poussées à l'Université de MAKERERE en Ouganda même. D'autres réfugiés ont pu suivre l'enseignement supérieur à partir du Zaïre et surtout du Burundi et même en Europe. On a noté qu'à cette époque, certains Tutsi quittaient le Rwanda volontairement, et se transformaient en réfugiés pour pouvoir bénéficier des bourses d'études et autres assistances du H.C.R. Toute cette formation universitaire leur a permis l'accès aux emplois dans le secteur public et privé des pays où ils résidaient mais surtout dans les organismes internationaux.

En Ouganda, après la chute du régime OBOTE, les réfugiés rwandais se sont infiltrés jusque dans la police d'Idi Amin DADA, corps qui est responsable de nombreux assassinats d'Ougandais entre 1971 et 1979. Après, quand les exilés ougandais appuyés par les éléments tanzaniens, chassèrent du pouvoir Idi Amin DADA, plusieurs présidents se succédèrent avec le retour du Président Milton OBOTE.

Non satisfait par le verdict des urnes, MUSEVENI et ses frères Tutsi entreprirent une guérilla contre le deuxième régime de Milton OBOTE. Celui-ci affirmait sans ambages, que le rebelle MUSEVENI était lui-même de souche rwandaise, et en fit un prétexte pour maltraiter les exilés rwandais.

Certains furent jetés en prison, d'autres se virent spoliés de leurs biens. On se souvient qu'en 1982, près de 40.000 réfugiés rwandais furent expulsés de l'Ouganda, et le gouvernement rwandais de l'époque râta l'occasion qui lui était

offerte pour amorcer la résolution de ce vieux contentieux de réfugiés; ils furent contraints de retourner en Ouganda.

C'est dans ce contexte qu'ils prirent l'ultime décision de soutenir MUSEVENI afin qu'il puisse renverser OBOTE. MUSEVENI s'empara du pouvoir en 1986, appuyé, on n'insistera jamais assez, par entre autre le gouvernement rwandais. Je me rappelle, qu'à cette époque, l'Hôtel BIENVENUE de Kigali était son quartier général. Il a reçu de la part du gouvernement rwandais de nombreuses autres facilités dont l'écoulement du café qui lui permettait de s'approvisionner en armes et munitions. Qu'il suffise de consulter à cet effet les statistiques agricoles pour se rendre compte que la commune Kinigi, sur le flanc des volcans, s'était hissée au premier rang des communes productrices de café, alors qu'il n'y existe, à ma connaissance, aucun caféier.

Après la prise du pouvoir par MUSEVENI, les réfugiés rwandais ont eu droit à toutes les honneurs comme ça se devait, mais comble de malheur, pas bien entendu, le gouvernement rwandais. Ainsi, un rwandais comme feu le Général-Major Fred RWIGEMA se vit confié le poste plus que stratégique de Vice-Ministre de la Défense, le Major Paul KAGAME devenant quant à lui le chef de renseignement. D'autres rwandais obtinrent également des postes très importants tant dans le domaine militaire que dans l'administration civile.

Ces nomination ont provoqué une jalousie légitime de la part de certains groupes d'ougandais qui estimaient qu'ils étaient désormais administrés par des étrangers. MUSEVENI profita de cette tention pour demander au gouvernement rwandais de faire rentrer sa population exilée en Ouganda.

Dans l'entre-temps, le F.P.R.-INKOTANYI, connu comme un groupe essentiellement composé des descendants des anciens réfugiés rwandais en Ouganda, appartenant à la grande majorité à l'ethnie Tutsi, lança à partir de ce pays son agression contre le Rwanda sous prétexte de lutter pour la cause des réfugiés rwandais juste au moment où ce problème était entrain de trouver une solution négociée comme on l'a vu.

D'autres prétextes pour justifier cette attaque furent annoncées par le F.P.R.:

- Le F.P.R. prétendait apporter la démocratie au Rwanda, mais on découvrit plus tard qu'il s'agissait également d'un mensonge puis que son attaque correspond paradoxalement à la période où le pays renouait avec le multipartisme.
- A la consommation de l'opinion internationale, le F.P.R. prétendait qu'il était de son devoir d'enrayer "la dictature sanglante" du Président HABYARIMANA, terme impropre à en juger par les réalisations tant sur le plan économique, social voire même politique de ce régime, même si il est vrai, des tares ne manquaient pas ici et là.

La vraie raison qui a poussé le F.P.R. à prendre les armes, c'est la volonté que les anciens féodaux et leurs descendants ont gardée depuis 1959 de prendre le pouvoir par la force; ceci, tout comme leurs parents ou grands parents, n'ayant jamais admis les acquis de la révolution sociale de 1959 et le mode de gouvernement qui en est issu. En réalité, le vrai mobile était de l'effacer à jamais de l'histoire du Rwanda.

Il ne faut pas non plus oublier tout ce qui s'est dit à propos de la volonté du Président MUSEVENI et du F.P.R. d'opérer des changements de pouvoir dans la région des grands lacs, quitte à même exiger la révision des frontières, pour permettre aux Tutsi et aux Hima d'asseoir leur domination sur un territoire qui couvrirait l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi, l'Est du Zaïre, certains ajoutent même l'Ouest de la Tanzanie; et les événements en cours dans cette région sont là pour le confirmer.

VII.2. L'INVASION DU RWANDA ET LA VICTOIRE DES F.A.R. SANS LENDEMAIN.

" Lors de l'invasion du Rwanda le 01 octobre 1990 par le poste frontalier de KAGITUMBA, les unités militaires du Front Patriotique Rwandais étaient essentiellement composées par des éléments de la N.R.A. (National Resistance Army) de l'Ouganda sous le commandement des anciens chefs de la même N.R.A., parmi lesquels on peut citer:

- 1) Le Général-Major Fred RWIGEMA, ancien Vice-Ministre de la Défense du gouvernement ougandais et qui dirigeait l'attaque contre le Rwanda quand il trouva la mort en date du 02 octobre 1990;
- 2) Le Major Paul KAGAME, ancien Responsable des services de renseignement ougandais;
- 3) Le Major BAYINGANA, officier supérieur dans la N.R.A.;
- 4) Le Major BUNYENYEZI, officier supérieur dans la N.R.A.

Du reste, le Président MUSEVENI, dès le déclenchement des hostilités par le F.P.R., déclara que les envahisseurs du Rwanda étaient les déserteurs de son armée. Par ailleurs, le même MUSEVENI ne devait-il pas, à l'occasion laisser entendre "I know my boys" (je connais mes hommes)¹⁵.

¹⁵ Le Gouvernement rwandais en exil, Ministère de la Justice: Le peuple rwandais accuse..., pp 8, 9 Bukavu, octobre 1994

Même si plusieurs indices indiquaient que le risque d'agression à partir de l'Ouganda était imminente, le Rwanda fut attaqué ce 01 octobre 1990 à l'improviste sans aucune préparation. En effet, les plus hautes autorités du pays ont fait foi aux déclarations mensongères du Président Yoweri MUSEVENI, selon lesquelles aucune attaque du Rwanda ne serait menée à partir de son territoire. Les Présidents HABYARIMANA du Rwanda et MUSEVENI de l'Ouganda étaient tous les deux, comme par hasard en mission aux U.S.A., encore par hasard.

Alors que les bruits courraient dans tout le pays sur la fuite du Président HABYARIMANA, celui-ci revint à Kigali le 04 octobre 1990. Dans la nuit du 04 au 05 octobre 1990, il fut simulé une attaque de la ville de Kigali, laquelle servit de prétexte pour arreêter en masse ceux qu'on qualifiait à l'époque de complice du F.P.R. On remarquera plus tard que ces rafles s'opérèrent dans les milieux Tutsi et de l'opposition intérieure. La pression internationale et le manque d'actes d'accusation poussèrent le pouvoir à évacuer un dossier qui devenait de plus en plus gênant pour lui en élargissant tout le monde sans jugement.

Au cours du mois d'octobre 1990, tous les Rwandais sans distinction d'ethnie ou de région ont uni leurs efforts pour combattre l'envahisseur. Ainsi le 30 octobre 1990, tous les rebelles du F.P.R. furent boutés à l'extérieur du Rwanda et retournèrent d'où ils étaient venus en Ouganda. Mais cette victoire fut, comme d'aucuns l'ont qualifiée, sans lendemain.

Puisque dès le mois de novembre de la même année, les Inkotanyi réattaquèrent mais cette fois-ci en ayant changé de tactique. Il ne s'agissait plus d'une guerre classique mais d'une guérilla où ils attaquaient non seulement les militaires mais surtout les civils qu'ils chassaient de leurs biens; ils pratiquèrent allégrement la politique de la terre brûlée.

Soucieux de mettre définitivement fin à cette guerre, le gouvernement rwandais privilégia la solution négociée. C'est ainsi, que déjà le 17 octobre 1990 à MWANZA, le 20 novembre 1990 à GOMA, le 16 septembre 1991 à GBADOLITE, le 17 février, le 19 février et le 07 mars 1991 à ZANZIBAR, le Président HABYARIMANA rencontra ses homologues du Zaïre ou de la Tanzanie en vue de trouver une issue à cette guerre imposée au Rwanda de l'extérieur.

Ainsi les accords de cessez-le-feu furent signés, dont celui de N'SELE en date du 28 mars 1991 amendé à GBADOLITE le 16 septembre 1991 et à ARUSHA le 12 juillet 1992. Tous ces accords furent malheureusement violés par le F.P.R. Le cas le plus flagrant de non respect des accords signés fut celui de l'attaque du 08 février 1993 qui éleva le nombre de morts à plusieurs milliers et celui des déplacés de la guerre à plus d'un million de personnes alors que les négociations de paix étaient en cours à ARUSHA en Tanzanie. Il faut se souvenir que

lors du sommet de l'O.U.A. d'ABUJA au Nigéria, le Rwanda a été contraint à accepter qu'il n'avait pas été attaqué par l'Ouganda mais qu'il s'agissait d'une guerre civile entre les Rwandais.

Malgré cette provocation, le gouvernement rwandais a poursuivi les négociations qui ont abouti à la signature par les deux parties des Accords de Paix d'Arusha en date du 04 août 1993 et sur lequel on reviendra plus loin. Par cet accord tous les problèmes à la base du conflit trouvaient une solution notamment le partage du pouvoir et le rapatriement des réfugiés.

VII.3. LA GUÉRILLA ET LES ASSASSINATS POLITIQUES

À partir du mois de novembre 1990, par sa tactique de guérilla, le F.P.R. a causé de dégâts tant humains que matériels et a forcé des centaines de milliers de personnes à quitter leurs biens et à vivre dans des camps de misère. On vient de le voir, l'attaque du 8 février 1993 a élevé le nombre de morts à plusieurs milliers et celui des déplacés de guerre à plus d'un million de personnes.

Parallèlement, le F.P.R. procédaient ingénieusement à l'élimination physique des leaders politiques Hutu tels que:

- Emmanuel GAPYISI, Président de la Commission Politique du M.D.R., Président du Comité Préfectoral de ce parti dans la préfecture de Gikongoro et Président du Forum Paix et Démocratie;
- Martin BUCYANA, ancien ministre, Président du parti Coalition pour la Défense de la République C.D.R. en sigle;
- Félicien GATABAZI, Secrétaire national du Parti Social Démocrate, P.S.D. en sigle, et Ministre en fonction des Travaux Publics, de l'Eau et de l'Énergie;
- Fidèle RWAMBUKA, membre du Comité National du M.R.N.D. et ex-bourgmestre de la commune Kanzenze.

Ces leaders ont été assassinés par le F.P.R. pour avoir dénoncé publiquement la logique de guerre de cette organisation.

À côté de ces assassinats, le F.P.R. lançait des attaques sporadiques répétées et dirigées contre la population civile et s'adonnait à des massacres collectives comme ceux qu'ont connus les communes Mutura en préfecture de Gisenyi, ainsi que les sous-préfectures de Kirambo en préfecture de Ruhengeri et Kinihira en préfecture de Byumba.

Parallèlement, des attentats meurtriers et aveugles étaient organisés à travers tout le pays. Que l'on se souvienne

des grenades lancées à la gare routière de Kigali, au marché de Butare et ailleurs. Que l'on n'oublie pas non plus les véhicules qui ont sauté sur les mines au Bugesera, à Ruhango, Nyanza ainsi que l'attentat perpétré contre les enfants de Taba.

Dans cette nouvelle forme d'agression qu'est la guérilla, le F.P.R. s'illustre par des exactions commises systématiquement à l'encontre des personnes de l'ethnie Hutu habitant les régions frontalières de l'Ouganda. L'on releva des massacres, des déportations, des déplacements forcés, d'actes inhumains, etc... Il en fut ainsi jusqu'au 6 avril 1994, la période étant toute fois ponctuée de temps d'accalmie, de réactions sanglantes limitées de la population à l'endroit des complices du F.P.R. et de négociations entre les deux parties belligérantes, comme on l'a vu.

La communauté internationale a pris en charge la question rwandaise en organisant des enquêtes internationales et plus tard en instituant un tribunal pénal international pour le Rwanda. Si ces enquêtes n'ont révélé que très vaguement des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité à charge du F.P.R., ce, par partialité et défaut d'entendre les victimes, d'autres enquêteurs indépendants ont effectué le même travail, avec cependant des précisions susceptibles de faire avancer rapidement des enquêtes judiciaires.

La plupart rapportent les témoignages de quelques victimes des exactions ou de ceux qui ont assisté à la commission des faits incriminés, tandis que les autres révèlent ce qu'ils ont vu. Il y en a enfin qui tirent leurs conclusions des regroupements et analyses des diverses informations. Même si, sur un million cinq cent mille estimés de Hutu décimés par le F.P.R., ces travaux n'en mettent en évidence qu'une infime proportion, leur analyse révèle, à charge du F.P.R., les crimes de génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité perpétrés à l'encontre des personnes d'ethnie Hutu.

Les actes de terrorisme de la part du F.P.R. se sont matérialisés par des bombardements massifs et des opérations d'incursion dans des camps de déplacés à Rwebare, Ngarama, Mugina (Mukarange), Mabare (Kiyombe), Kirambo, Kisaro et ailleurs, comme moyen d'épouvante et pour contraindre la population à se déplacer hors de leurs biens et refuges. Ces bombardements sont allés jusqu'à affecter les Églises (Sainte Famille), les hôpitaux (hôpital de la Croix-Rouge à Kigali, le Centre hospitalier de Kigali), les lieux de refuge, les bâtiments publics (ETO Kicukiro), les marchés (marché central de Kigali); les lieux pourtant protégés par les conventions de Genève.

Le F.P.R. a commis des crimes contre l'humanité dans la mesure où depuis le début des hostilités, ses attaques ont concerné non seulement les F.A.R. mais aussi la population

civile. Cela est du reste attesté par le flux de morts, de déplacés de guerre et par la fuite de réfugiés enregistrés tout au long des hostilités. Toujours est-il que le nombre de déplacés a atteint son niveau record de près de 1.000.000 avec la réouverture des hostilités en février 1993.

De même en juillet 1994, lorsque le F.P.R. venait de se rendre maître de tout le pays, on dénombrait près de 4.000.000 de réfugiés et près de 2.000.000 de déplacés dans la zone dite humanitaire sûre sous la protection française.

Le F.P.R., dans ses exécutions sommaires et dans l'infliction d'actes inhumains à la population civile, a visé la population d'ethnie Hutu et particulièrement celle appartenant aux partis M.R.N.D. et C.D.R. et, dans la suite, aux tendances des autres formations regroupant des personnes n'épousant pas la cause du F.P.R. Il faut souligner ici que les Hutu du Burundi qui étaient réfugiés au Rwanda, ainsi que les Zaïrois, qualifiés d'apparentés aux Hutu, ont fait l'objet d'extermination et de persécution.

Les attaques du F.P.R. contre des populations civiles visaient presque toujours des personnes d'une même localité préalablement rassemblés. Ces victimes étaient généralement convoquées par le F.P.R. à "des réunions de sensibilisation" dans les stades, dans les salles de classe et ailleurs. Elles étaient alors fusillées, tuées à la grenade, égorgées ou assommées avec des hoes usagées (agafuni). Ces exemples sont nombreux et aucune portion du territoire rwandais n'a été épargnée. L'on peut citer particulièrement les endroits ci-après: le stade de Byumba, Save, Mbyo, Kagitumba et Nyabwishongezi.

Le F.P.R. a, à plusieurs reprises, justifié devant la population l'enlèvement de certaines personnes, par la nécessité de gardiennage du bétail. Il semblerait que les victimes ont été, par la suite, liquidées. De plus, plusieurs témoins rapportent que des personnes d'ethnie Hutu restées, en territoires reconquis par le F.P.R. étaient affectées aux travaux de construction et de champs appartenant aux Tutsi, ce, sans contrepartie.

Il est rapporté que plusieurs arrestations ont été opérées par les hommes de troupe de l'A.P.R. sur simple dénonciation ou soupçon basé sur la physionomie ou l'appartenance ethnique ou politique; ce, sans titre ni suite. Aujourd'hui, la plupart des prisonniers dont des enfants mineurs, sont entassés par dizaine de milliers en surnombre par rapport à la capacité d'accueil des établissements pénitentiaires.

En conséquence, la plupart sont emprisonnés dans des endroits clandestins tels que des containers, des maisons privées, etc. Ils meurent par asphyxie, mauvais traitement où

sont des fois exécutés. L'industrie meurtrière du F.P.R. s'est montrée très fertile. Ainsi relève-t-on des femmes éventrées, d'enfants pilés dans le mortier que les éléments du F.P.R. donnaient ensuite à manger à leurs mamans, des cas d'ablation des sexes pour les hommes, sexes qui étaient ensuite placés dans la bouche de la victime comme dirait un cigare, etc.

Le génocide de l'ethnie Hutu apparaît aujourd'hui comme un constat et une triste réalité. L'intention d'exterminer ce groupe s'était manifestée bien avant au fil des ans, et est toujours mis en exécution par des actes criminels de tout genre. Ainsi, lors des massacres perpétrés à Gitarama en juin 1994, le F.P.R. a exécuté des évêques, des prêtres et autres religieux non seulement du fait de leur appartenance à l'Église catholique, qu'il a toujours persécutée, mais aussi et surtout, en considération de leur appartenance ethnique. Le seul prêtre Tutsi tué le fut en raison de son hostilité manifestée à l'endroit du F.P.R.

Le F.P.R. pratique des mesures visant normalement à entraver les naissances au sein du groupe Hutu par l'ovarcéctomie et la castration. Il semble que les mêmes mesures ont constitué aussi des modalités de mise à mort. À certains endroits, il est rapporté que les militaires du F.P.R. sélectionnaient systématiquement les garçons et les hommes encore virils parmi les tués¹⁶.

VII.4. DE NOUVEAU LES PARTIS POLITIQUES ET LE COUP D'ÉTAT AU SEIN DU M.D.R

Après la conférence de Labaule, le Président HABYARIMANA a, pour la première fois, laissé entendre qu'il pourrait tolérer dans un avenir assez proche le multipartisme. Il le disait sur le bout des lèvres, puisqu'on disait qu'il était très convaincu que tout le monde était à l'aise avec son parti, le M.R.N.D., ancienne formule. Dans son discours du 5 juillet 1990, il annonça une mise en place d'une "Commission Nationale de Synthèse" chargée, disait-il, de faire des investigations pour savoir si le peuple, souhaitait ou pas le multipartisme.

Mais parallèlement à ces enquêtes et certainement pour contrer toute velléité au multipartisme, il fut organisé une vaste campagne de dénigrement du multipartisme et d'apologie du multipartisme à la rwandaise, entendez par là du monopartisme.

C'est dans ce climat, qu'un groupe de 33 intellectuels, dont je faisais partie, toute région et toute ethnie confondue,

¹⁶ République Rwandaise, Gouvernement en exil- Ministère de la Justice, Bukavu; Informations aux fins de poursuivre des crimes de droit international commis par le F.P.R - première partie Juin 1995.

se proposa de se prononcer publiquement pour le pluripartisme. Dans un document, devenu désormais historique intitulé " Pour le multipartisme et la démocratie au Rwanda", les 33 intellectuels mettent en lumière les bienfaits du multipartisme et le fait que la démocratie n'est possible que dans le cadre des débats d'idées. Cette déclaration fut adressée au Président de cette commission en date du 1^{er} septembre 1990 soit un mois, jour pour jour, avant le début de la guerre dite d'octobre 1990.

Avec celle-ci et les rafles qu'on opéra dans les milieux dits d'opposition, les 33 signataires étaient des cibles privilégiées pour subir toute sorte de tracasseries. Je fus personnellement interpellé par les forces de l'ordre quand je rendais visite à une famille amie. On m'intima l'ordre de me tenir à leur disposition dans mon bureau le lendemain.

D'après les informations qui nous ont été communiquées, il y aurait eu des débats houleux sur le sort qu'il fallait réserver à ce groupe de 33 opposants. Certains disaient qu'il fallait les arrêter et les traduire en justice pour complicité et intelligence avec l'envahisseur. D'autres par contre affirmaient que cette attitude ne faisait que confirmer les allégations de l'ennemi selon lesquelles le régime en place à Kigali n'était qu'une dictature sanguinaire.

Finalement un compromis sera trouvé et les 33 resteront en liberté mais seront surveillés dans tous leurs mouvements pour pouvoir les arrêter en cas de nécessité.

Le 21 mars 1991, je fus chargé par certains de mes amis, le groupe dit de Kacyiru, de rédiger un document en français et en Kinyarwanda appelant ceux qui voulaient relancer et rénover le M.D.R.- PARMEHUTU à se manifester. Ce groupe se fera plus tard appelé ainsi, puisque la plupart des gens qui le composaient habitaient effectivement le quartier de Kacyiru, même si l'un ou l'autre des membres pouvait habiter ailleurs. Par un travail clandestin et dans un climat très tendu de la guerre, ce groupe issu pour la plupart des 33 dont il a été question plus haut, s'initia lentement mais sûrement à la réflexion sur la nécessité de faire admettre le multipartisme en dépit de la guerre.

Ainsi, le 21 mars 1991, une première déclaration dite " Pour la Relance et la Rénovation du M.D.R.- PARMEHUTU" fut publiée et soumise à l'appréciation du public. Le succès qu'il rencontra dépassa toutes les prévisions. Alors que nous avions estimé que si le document recueillait 200 signatures par préfecture, ça serait déjà significatif pour nous; dès les premiers jours nous étions déjà à plus de 5000 signataires.

Deux semaines plus tard on était déjà à plus de 15000 signataires et les demandes d'adhésion affluaient de tous les coins du pays. La question que nous nous posions au sein du groupe était de savoir comment gérer tous ces esprits

surchauffés que nous venions de réveiller. Le groupe de Kacyiru comportait les personnes suivantes:

| <u>Nom et prénom</u> | <u>Fonction</u> | <u>Quartier</u> |
|---------------------------|---|--------------------|
| 1. NGURINZIRA Boniface | Conseiller à la Présidence de la République | Kacyiru |
| 2. RUTIKANGA Canisius | Homme d'affaires | Kacyiru |
| 3. RUGWIZANGOGA Théoneste | Technicien à ORINFOR | Kacyiru |
| 4. KAMBANDA Jean | Directeur du réseau à l'U.B.P.R. | Kacyiru |
| 5. NKEZABERA J.M.V | Homme d'affaires | Ny amiramb o |
| 6. NYAGAHIMA Faustin | Directeur au MINICOMART | Kacyiru |
| 7. NZEYIMANA Ambroise | Cadre à Air Rwanda | Kacyiru |

Parallèlement à ce groupe, une autre équipe dirigée par Monsieur Félicien GATABAZI menait également des réflexions sur le multipartisme. Il comprenait entre autres:

- Faustin TWAGIRAMUNGU
- Félicien NGANGO
- Frédéric NZAMURAMBAHO
- Jean Chrysostome NDUHUNGIREHE.

Au sein de notre groupe, après avoir obtenu le succès dont il est question ci-dessus, nous nous proposâmes de recruter sélectivement les hommes que nous croyions capable de mener à bon port cette entreprise périlleuse, qu'était la mise en place d'un parti politique. Ainsi furent "recrutées" les personnalités suivantes:

1. Dismas NSENGIYAREMYE par Faustin NYAGAHIMA
2. Faustin TWAGIRAMUNGU par Jean KAMBANDA
3. Agathe UWIRINGIYIMANA par Jean KAMBANDA
4. André SEBATWARE par Canisius RUTIKANGA
5. Thaddée BAGARAGAZA par Canisius RUTIKANGA
6. Shingiro MBONYUMUTWA par Faustin NYAGAHIMA
7. Emmanuel GAPYISI par Jean KAMBANDA.

Les contacts que moi-même et Jean Marie Vianney NKEZABERA nous menâmes pour rencontrer Monsieur Félicien GATABAZI n'aboutirent pas. Néanmoins nous conclûmes qu'il fallait que les deux groupes élargis à leurs recrues puissent se rencontrer pour voir s'il y avait lieu de conclure une plate-forme commune.

D'après discussions eurent lieu tantôt dans la résidence d'un des membres du premier groupe, tantôt dans la résidence d'un des membres du deuxième groupe, qui aboutirent à un désaccord non pas sur le fond mais sur la forme. Tout le monde était d'accord pour la création en commun d'un parti politique mais on ne parvint pas à s'entendre sur son appellation. Le premier groupe souhaitait qu'il s'appelât le M.D.R. tel qu'on le connaît aujourd'hui. Le deuxième groupe, quant à lui, voulait un tout nouveau parti, ne fut ce qu'en échangeant une seule lettre, le M en P, ce qui aurait donné le P.D.R. (Parti Démocrate Républicain).

Les arguments avancés par le premier groupe tournaient autour des acquis historiques du parti M.D.R.- PARMEHUTU et sa popularité au sein des couches populaires; ce qui le rendait capable d'affronter le M.R.N.D. sans risque de marginalisation. Pour le deuxième groupe, il fallait créer un nouveau parti pour ne pas devoir assumer le passif du PARMEHUTU. Finalement les points de vue devenant inconciliables il fut décidé de créer deux partis qui agiraient comme "des frères" et ne se lanceraient pas dans des polémiques l'un envers l'autre.

Dans le premier groupe, composé par ceux qui créeront plus tard le M.D.R., l'on convoqua pour la mi-mai 1991 un congrès provisoire composé des représentants des préfectures, résidant pour la plupart à Kigali, afin de mettre sur pied un "Comité National Provisoire" chargé de gérer le parti jusqu'à la mise en place des organes élus.

Il faut noter qu'à cette époque, Monsieur Faustin TWAGIRAAMUNGU appartenait à l'autre tendance, même si à l'occasion, il pouvait assister à l'une ou à l'autre rencontre de la tendance M.D.R.. Ce n'est qu'à l'occasion de ce congrès que j'ai pu le convaincre qu'il avait intérêt à nous rejoindre plutôt que de rester avec l'autre groupe. J'ai dû aller personnellement le chercher en son bureau pour qu'il puisse accepter d'assister à ce premier congrès extraordinaire et provisoire du M.D.R.

À l'issu de celui-ci, six commissions seront mises sur pied, à savoir:

- 1) La commission des relations extérieures, avec comme président Monsieur Faustin TWAGIRAAMUNGU;
- 2) La commission politique, avec Thaddée BAGARAGAZA comme président;
- 3) La commission des affaires économiques et financières, avec Jean KAMBANDA comme président;
- 4) La commission de l'information, avec Monsieur Eliezer NIYITEGEKA comme président;
- 5) La commission des affaires juridiques, avec Monsieur Sylvestre MATUNGURU comme président;

- 6) et enfin, la commission des programmes, avec Monsieur Dismas NSENGIYAREMYE comme président.

Il fut décidé que les six présidents des commissions assureraient à tour de rôle les fonctions de président du parti jusqu'à la mise en place des organes élus. De plus au cours de ce congrès, des comités préfectoraux provisoires furent mis sur pied comprenant pour chaque préfecture 3 membres, l'ensemble, c'est-à-dire 33 personnes, formant ce qu'on a appelé le "Comité National Provisoire", qui était l'organe suprême du parti.

Les personnalités suivantes furent élues présidents des comités préfectoraux:

- | | | |
|-----|--------------|-----------------------|
| 1) | Kigali-Ville | Froduard KARAMIRA |
| 2) | Gitarama | Dismas NSENGIYAREMYE |
| 3) | Butare | Jean KAMBANDA |
| 4) | Gikongoro | François SINDAYIGAYA |
| 5) | Cyangugu | Faustin TWAGIRAMUNGU |
| 6) | Kibuye | Eliézer NIYITEGEKA |
| 7) | Gisenyi | Sylvestre KAMALI |
| 8) | Ruhengeri | André SEBATWARE |
| 9) | Byumba | Evergiste RWAMBONERA |
| 10) | Kibungo | Sylvestre MATUNGURU |
| 11) | Kigali rural | Bonaventure UBARIJORO |

L'autre tendance créa au même moment le Parti Social Démocratique (P.S.D.) avec comme leaders:

- | | | |
|----|------------------------|-------------------------|
| 1) | Frédéric NZAMURAMBAHO: | Président |
| 2) | Félicien NGANGO: | Premier Vice-Président |
| 3) | Théoneste GAFARANGA: | Deuxième Vice-Président |
| 4) | Félicien GATABAZI: | Secrétaire National. |

Parallèlement, Messieurs Justin MUGENZI, Landouard NDASINGWA et Madame Agnès NTAMABYARIRO préparaient déjà la création de ce qu'on appellera plus tard le Parti Libéral (P.L.), tandis qu'un certain Jean Népomuscène NAYINZIRA avait annoncé dès la fin des années 1990 la création du Parti Démocratique Chrétien (P.D.C.) qui restera un parti marginal même si le régime HABYARIMANA et plus tard le F.P.R. l'utiliseront pour montrer à l'opinion internationale qu'ils forment les gouvernements multipartites.

Et pendant ce temps, le M.R.N.D., Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement se métamorphosait en devenant le M.R.N.D., Mouvement Républicain National pour la Démocratie et le Développement.

Tout ce qui précède a été opéré bien avant la légalisation du multipartisme par la promulgation d'une nouvelle constitution en juin 1991. Aussi faut-il souligner, qu'après la légalisation, d'autres formations politiques, plus sectaires et marginales à part peut-être la C.D.R. (Coalition pour la Défense de la République), verront le jour; de telle sorte qu'à la veille de l'assassinat du Président HABYARIMANA, le Rwanda comptait en tout, près de 18 partis politiques

reconnus. Aussitôt légalisés, les partis politiques se mirent à organiser les meetings pour se faire connaître, et pendant ce temps, ils ne cessaient de réclamer la mise en place d'un gouvernement où ils seront eux-mêmes représentés.

Des tractations menées vers la fin de l'année 1991 aboutirent à la mise en place d'un gouvernement de coalition M.R.N.D.-P.D.C. mais que d'aucuns qualifient de M.R.N.D. pur, dans la mesure où le représentant du P.D.C. y adhérant pour les besoins de la cause, restant fondamentalement du M.R.N.D. Ce gouvernement dirigé par Monsieur Sylvestre NSANZIMANA fut rejeté par les principaux partis d'opposition, à savoir le M.D.R., le P.S.D. et le P.L. Des manifestations monstres, du jamaïcain vu au Rwanda, furent organisées, et le Président HABYARIMANA fut contraint d'accepter un gouvernement issu d'un protocole d'entente entre 5 partis politiques, à savoir le M.R.N.D., le M.D.R., le P.S.D., le P.L. et le P.D.C., signé le 07 avril 1992.

A l'issue de cette tractation, le M.R.N.D. garda la présidence de la République et les 9 portefeuilles ministériels qui suivent: la défense, l'intérieur et le développement communal, la jeunesse et le mouvement associatif, la fonction publique, la santé, l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, le plan, la famille et la promotion féminine et enfin le transport et les télécommunications.

Le M.D.R. obtint en plus de la primature, les affaires étrangères, l'enseignement primaire et secondaire ainsi que l'information. Au P.S.D. on accorda les travaux publics, l'agriculture et l'élevage ainsi que le département des finances. Le P.L. obtint la justice, l'économie et l'artisanat de même que le travail et les affaires sociales. Enfin, le P.D.C. se contenta du Ministère de l'environnement et du tourisme.

Le premier gouvernement d'entente fut mis en place le 08 avril 1992 et comprenait les personnalités suivantes:

- Premier Ministre Dismas NSENGIYAREMYE
- Ministre des Affaires Étrangères Boniface NGURINZIRA
- Ministre de la Défense James GASANA
- Ministre de l'Intérieur Faustin MUNYAZESA
- Ministre de la Jeunesse Callixte NZABONIMANA
- Ministre de la Santé Casimir BIZIMUNGU
- Ministre de la Fonction Publique Prosper MUGIRANEZA
- Ministre de l'Enseignement Supérieur Daniel MBANGURA
- Ministre de la Famille Pauline NYIRAMASUHUKO
- Ministre du Plan Augustin NGIRABATWARE
- Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire Agathe UWILINGIYIMANA
- Ministre de l'Information Pascal NDENGEJEHO
- Ministre de l'Agriculture Frédéric NZAMURAMBAHO

| | | |
|---|---|----------------------|
| - | Ministre des Finances | Marc RUGENERA |
| - | Ministre des Travaux Publics | Félicien GATABAZI |
| - | Ministre de la Justice | Stanislas MBONAMPEKA |
| - | Ministre de l'Économie, Mines et Artisanat | Agnès NTAMABYARIRO |
| - | Ministre du Travail et des Affaires Sociales | Landouard NDASINGWA |
| - | Ministre de l'Environnement et du Tourisme | Gaspard RUHUMULIZA |

Après la démission du Ministre de la Justice, il y eut un léger remaniement ministériel avec l'entrée de Justin MUGENZI au Ministère de l'Économie, Mines et Artisanats et la mutation de Madame Agnès NTAMABYARIRO au Ministère de la Justice. Le ministre James GASANA démissionna à son tour du poste de Ministre de la Défense et fut remplacé par Monsieur Augustin BIZIMANA.

Mais le remaniement le plus important fut opéré le 17 juin 1993 avec la mise à l'écart du Premier Ministre Dismas NSENGIYAREMYE dans une opération que la presse occidentale qualifia de "coup d'État au sein du M.D.R." Ci-après, le récit d'Alain de BROUWER, à l'époque Conseil politique de l'Internationale Démocrate-Chrétienne (I.D.C.), dans la Libre Belgique du 21 septembre 1993, sous le titre: "Un putsch au M.D.R. menace la paix au Rwanda."

"La signature, le 04 août dernier, de l'Accord d'Arusha doit mettre un point final à la guerre au Rwanda, qui a sans doute fait près de 25000 morts, déplacé plus de 900.000 habitants des régions du Nord et détruit des pans entiers de l'économie de ce pays enclavé, depuis l'attaque des rebelles du Front Patriotique Rwandais (F.P.R.), venus d'Ouganda, le 01 octobre 1990.

Durant ces grandes vacances, un véritable coup d'État civil s'est produit en l'encontre du principal parti d'opposition, le M.D.R. ou Mouvement Démocratique Républicain. Héritier du PARMEHUTU (Parti du Mouvement de l'Émancipation HUTU), et la révolution sociale de 1959, M.D.R. avait la vocation de devenir un grand mouvement populaire.

Depuis l'assassinat en mai dernier de son leader le plus charismatique, Emmanuel GAPYISI, il est devenu l'objet d'attaque conjuguée de l'ancien parti unique, le M.R.N.D. et des partis alliés au F.P.R. au sein du gouvernement (partis socio-démocrate et libéral). Son premier Ministre Dismas NSENGIYAREMYE a été forcé à se démettre et sa candidature à la tête du gouvernement de transition à base élargie qui sera installé à la mi-septembre a été repoussé.

Profitant de la confusion générale, le Président du M.D.R., Faustin TWAGIRAMUNGU, tribun brillant mais autoritaire, critiqué pour sa politique d'alliance avec le F.P.R., s'entendit secrètement avec les dirigeants des autres partis

gouvernementaux pour faire nommer les siens dans le gouvernement intérimaire actuel et faire accepter sa candidature au poste de Premier Ministre du gouvernement de transition à base élargie.

Pour justifier son coup d'État interne, TWAGIRAMUNGU a trouvé un alibi extérieur: la lente division du M.D.R. serait l'oeuvre de l'Internationale Démocrate-Chrétienne (I.D.C.) qui, d'après lui, aurait poussé le courant dit "PARMEHUTU" à se soulever contre sa présidence et sa politique d'unité nationale et de réconciliation et finalement à tenter de prendre le pouvoir au sein du M.D.R. à travers "une régression ethniste". Cet alibi étonnant correspond cependant assez mal aux positions répétées de l'I.D.C. en faveur de l'élection sous observation internationale dans des délais raisonnables en vue de mettre un terme à l'illégitimité du pouvoir actuel.

Afin de trancher ce conflit majeur, un congrès extraordinaire a été réuni à Kigali les 23 et 24 juillet 1993 rassemblant 72% des délégués. Il s'est prononcé à une majorité de 92% pour l'exclusion du parti de Monsieur Faustin TWAGIRAMUNGU et pour la candidature de Monsieur Jean KAMBANDA au poste de futur Premier Ministre. Son nouveau président Dismas NSENGIYAREMYE, sous le coup de menaces personnelles a dû se réfugier en Europe peu après le congrès.

Plein en justice a été déposé par le M.D.R. pour exercice frauduleux des fonctions présidentielles par Monsieur Faustin TWAGIRAMUNGU et une requête a été adressée au Chef de l'État qu'il annule sa nomination comme Premier Ministre puisque les Accords de Paix d'Arusha stipulent que ce poste revient au M.D.R.

Peu à peu on vient à une situation bipolarisée entre l'ancien parti unique, le M.R.N.D., qui peut renaître sur les dépouilles du M.D.R., et le F.P.R. dont le profil démocratique reste encore à préciser. Actuellement le M.D.R. légal n'a plus accès aux médias officiels et on lui refuse progressivement sa place au sein des institutions nouvelles créées à Arusha. Ainsi dans le parlement de transition, où les députés seront nommés, il risquent de ne pouvoir librement désigner les siens. Cette exclusion d'un M.D.R. fort et indépendant peut ébranler bientôt le processus de paix d'Arusha.

Sans contre poids suffisant, le F.P.R. abusera de son pouvoir nouveau, il tiendra les postes-clés du Ministère de l'intérieur, de l'État-Major de la gendarmerie et de la direction de la sécurité extérieure. Il disposera d'un bataillon de 600 hommes supposé contrebalancer la Garde Présidentielle. Sans participation indépendante du M.D.R., c'est-à-dire si c'est Monsieur TWAGIRAMUNGU qui nomme ses députés, le F.P.R. contrôlera avec ses alliés libéraux et socio-démocrates les deux tiers de voix nécessaires dans le futur parlement pour prolonger la transition au-delà de deux ans ou mettre le Chef de l'État en accusation devant la Cour

Suprême. La victoire du F.P.R., couplée à un déploiement trop lent de l'O.N.U. sur place, peut hélas conduire à la guerre civile et à la destruction du pays".

On ne pouvait pas trouver un témoignage plus éloquent montrant la responsabilité du Président HABYARIMANA et de son parti le M.R.N.D. ainsi que la complicité des autres partis politiques de l'opposition, alliés au F.P.R., à savoir le P.L. et le P.S.D., dans l'action de sape du M.D.R. à la veille de la reprise des hostilités en avril 1994.

Par la destruction du M.D.R., le M.R.N.D. et le Président HABYARIMANA espéraient récupérer la tendance "PARMEHUTU" du parti et en particulier tous les membres issus du Nord du pays.

De même le P.S.D. comptait pouvoir récupérer la tendance dite pro-F.P.R. et en particulier les ressortissants de la région du Sud du pays, tandis que le P.L. comptait s'accaparer des quelques Tutsi qui avaient adhéré au M.D.R. Tous ces calculs politiques étaient faits sans tenir compte, ni de la vigilance du F.P.R., ni de la personnalité Monsieur Faustin TWAGIRAMUNGU.

D'après les discussions que j'ai eues avec des personnalités influentes du M.R.N.D., il ressort que celui-ci croyait qu'une fois le M.D.R. liquidé, il n'aurait aucune peine de se débarrasser de TWAGIRAMUNGU. Il resterait alors à en découdre avec le F.P.R. sans qu'il y ait une voix discordante à l'intérieur du pays. La suite on la connaît !

Monsieur Alain de BROUWER avait prédit une guerre civile qui conduirait à la destruction du pays si on laissait le F.P.R. prendre tout le pouvoir, personne ne l'a écouté à cette époque et encore moins aujourd'hui alors que le danger de destruction du pays et de son peuple se concrétise. Qui vivra verra !

VII.5. LES ACCORDS DE PAIX D'ARUSHA OU LES FAUSSES SOLUTIONS AUX FAUX PROBLEMES.

Aussi incroyable que cela puisse être, quand on parcourt les Accords de Paix d'Arusha, on ne trouve nulle part où l'on traite de la question ethnique, pourtant chacun sait qu'elle est fut à l'origine de la catastrophe d'avril-juillet 1994. Pourquoi cet oubli? Est-ce réellement un oubli, ou les deux parties en négociation ont également conclu un accord, resté secret celui-là, de ne jamais poser le vrai problème rwandais qui est la lutte du pouvoir entre Hutu et Tutsi.

Mais au fait comment en est-on arrivé à la signature de ces accords dans de telles conditions? Devant une situation de guérilla meurtrière et interminable, le gouvernement rwandais accepta de négocier avec le F.P.R. sous les auspices des pays jugés aptes de favoriser un bon climat dans les négociations. Ainsi on vit les Ministres des pays voisins du Rwanda et les Responsables de certaines chancelleries occidentales (Allemagne,

France, Belgique, U.S.A.) participer pendant deux ans aux séances de négociation. Parfois, ils jouaient le rôle d'arbitre en cas de blocage devant une situation où aucune des deux parties en négociation ne voulait céder. Plus d'une fois la menace de la reprise de la guerre pesa sur les participants à ces négociations.

Les erreurs constatés durant ces négociations et qui furent à l'origine des difficultés à les appliquer sont:

- 1) D'abord le mauvais choix des partenaires: l'attaque du F.P.R. visait à renverser la "dictature de HABYARIMANA". IL aurait donc fallu que le F.P.R. négocie avec cette prétendue dictature. Aulieu de cela le chef de la délégation rwandais Boniface NGULINZIRA, était un ministre de l'opposition, qui suivait la ligne que lui assignait le Premier Ministre d'alors, Dismas NSENGIYAREMYE, qui était de même appartenance politique que lui. Lorsqu'en 1993 le M.R.N.D. a voulu remédier à cette situation en envoyant à Arusha un de ses ministres, le F.P.R. a refusé de négocier et a immédiatement réouvert les hostilités (attaque du 08 février 1993).
- 2) L'attaque avait été perpétré dans le but de renverser le pouvoir en place, les belligérants étaient les réfugiés Tutsi evincés du pouvoir en 1959 et les Hutu qui détenaient le pouvoir à Kigali. Lorsqu'on a voulu partager le pouvoir aux parties antagonistes, on a considéré les partis politiques agrés et le F.P.R.; d'où la tendance des deux parties en conflit à vouloir placer dans les postes dévolus aux partis, les individus acquis à leur cause.

Ces deux anomalies graves ont constitué un obstacle infranchissable à la mise en application des Accords signés le 04 août 1993 à Arusha.

Peu avant la signature de ces Accords, on avait vu la société rwandaise se polariser et se diviser entre les pro-F.P.R. et leurs adversaires. Ce phénomène de bipolarisation, accentué par l'assassinat par les militaires Tutsi du Burundi du premier Président Hutu démocratiquement élu, Melchior NDADAYE, va provoquer au Rwanda l'éclatement des principaux partis politiques entre ceux qui se disent "modérés" (pro-F.P.R.) et ceux qui sont qualifiés de "Power" (anti-F.P.R.).

La situation fut aggravée par le fait que le Chef du gouvernement, Madame Agathe UWILINGIYIMANA (pro-F.P.R.), s'opposait catégoriquement au Chef de l'État dans leurs tentatives de résoudre les conflits nés au sein des partis politiques à propos de la répartition des postes leur dévolus dans le gouvernement et l'Assemblée Nationale de transition à base élargie.

Ainsi donc, les Accords d'Arusha ont été négociés en considérant les antagonistes sur la plan politique et en partant du postulata que les problèmes pouvaient être résolu par un partage du pouvoir entre les différentes forces politiques. Mais les négociationd d'Arusha ont aussi été un rencontre de groupes politiques ayant des agenda cachés, où chacun recherchait ses intérêts sans rechercher ceux du peuple, et le comportement ultérieur de certains parts a été entaché de mauvaise foi en signant des accords tout en sachant qu'ils n'allaient pas les appliquer. C'est la principale raison de leur enlissement et leur non application qui a entraîné l'aggravation de la crise et le basculement dans l'horreur depuis lors.

Ce fut dans ce climat particulièrement tendu que l'avion du Président de la République en provenance de la Tanzanie fut abattu dans la nuit du 06 avril 1994, alors qu'il amorçait l'atterrissage à l'aéroport international Grégoire KAYIBANDA de Kanombe à Kigali. Tous les occupants de l'avion périrent dans cet attentat, y compris le successeur Hutu de feu le Président Melchior NDADAYE du Burundi, Cyprien NTARYAMIRA.

VIII. LA SOLUTION FINALE.

VIII.1. L'ENVIRONNEMENT INTERNE ET EXTERNE.

VIII.1.1. L'environnement interne.

Pendant que la majorité des Rwandais espéraient que la signature des Accords de Paix d'Arusha allait mettre un terme aux quatre ans de guerre déclenchée par le F.P.R., celui-ci et ses sponsors étaient à pied d'oeuvre pour préparer ce qui s'appellera plus tard " the final war" ou guerre finale. Certains membres du F.P.R., comme on peut le voir en annexe B1, avaient les entrainement militaires à Mulindi et étaient retournés sur leurs collines respectives pour instruire militairement et politiquement à leur tour la multitude des brigades éparpillées un peu partout dans le pays.

Ainsi donc, alors que les Hutu n'attendaient que la mise en place des Accords de Paix d'Arusha, les Tutsi, quant à eux du plus pauvre au plus riche, savaient qu'une guerre totale sur tout le pays allait éclater du jour au lendemain. N'en déplaisent à ceux qui défendent aveuglement le F.P.R., les listes nominatives des cotisations que cette organisation percevait à tous les échelons de la population et dont une copie est reproduit en annexe B2, démontrent clairement la complicité de la quasi totalité des Tutsi dans la préparation de cette guerre finale.

Le F.P.R. avait dressé les listes, comme celui reproduit en annexe A2, des Hutu à liquider, en particulier les élites composés par les intellectuels, les commerçants, les industriels et autres artisans. Les témoignages écrits font cas des fosses aux dimensions et en qualité inhabituelles découvertes dans les résidences et immeubles des personnes sympathisantes du F.P.R. De plus, les emplacements de ces fosses font croire à des usages autres que ceux auxquels sont normalement destinées les fosses domestiques.

Ainsi en trouve-t-on à l'intérieur des maisons. Des fois, le creusement de ces fosses était simulé à celui de l'extraction de la terre utilisée dans la fabrication des briques adobes, dès lors que cette dernière n'a jamais eu lieu.

Tous ces éléments amènent à se poser des questions relativement entre autres, au destinations qui étaient envisagées. De plus, la simultanéité de ces fosses leur préexistence à l'assassinat du Président HABYARIMANA et le fait qu'elles n'avaient été trouvées que chez les seuls réputés pro-F.P.R. constituent une coïncidence plutôt troublante sur base de laquelle plus d'un avance la thèse d'extermination des anti-F.P.R. déjouée par la réaction violente et à grande échelle de la population et des institutions de la République, dès l'assassinat du Chef de l'État. Cela apparaît d'autant plus probable que les agents de main du F.P.R. étaient disséminés

sur la quasi totalité du territoire.

Une certaine opinion a, après la prise du pouvoir par le F.P.R., prétendu que ces fosses auraient été creusées par la partie alors sous contrôle gouvernemental pour dissimuler les tueries. Et pourtant l'on s'étonne plutôt du défaut de dissimulation dont a fait preuve la population se trouvant dans la partie gouvernementale. Des entassements des cadavres sur les routes, des enterrements plutôt sommaires..., résultat d'une rage mêlé à la panique, excluent toute accusation.

Qui plus est, l'on ne perçoit pas comment ces fosses auraient été creusées par la population, bien avant les événements, dans les propriétés des victimes, du vivant de ces derniers. Au demeurant, l'éventuelle vérification a été facilitée par l'indication de l'emplacement de chaque fosse signalée. Toutefois, comme les déposants ont invoqué des raisons évidentes de sécurité et de prévention de troubles juridiques pour requérir l'anonymat, leurs identifications n'ont pas été reprises de l'annexe B3 à l'annexe B9.

Ainsi donc, à part les fosses, les Tutsi avaient acquis des armes traditionnelles et à feu en guise de préparation à cette phase finale de la guerre de conquête du pouvoir déclenchée par le F.P.R. le 01 octobre 1990. Dès que la guerre a repris, les Tutsi ont mis en exécution leur plan préparé en avance en déclenchant les hostilités dans tout le pays et les Hutu ont été amenés à riposter dans le cadre de la légitime défense. Ainsi du côté gouvernemental, la population s'en est prise aux membres et sympathisants du F.P.R. qui se trouvaient être pour la plupart des Tutsi, tandis que du côté du F.P.R. celui-ci massacra tous les Hutu rencontrés sur son chemin dans sa randonnée de prise de pouvoir sur tout le territoire.

La guerre fut totale sur toute l'étendue du Rwanda, et les populations tant Hutu, Tutsi que Twa, moururent par centaines de milliers si ce n'est par millions. Les rescapés prirent le chemin de l'exil plutôt que d'accepter d'être immolé.

VIII.1.2. L'environnement externe.

Les éléments relatifs à l'implication de certains pays étrangers dans le conflit rwandais pour des raisons hégémoniques, des enjeux stratégiques, économiques et linguistiques ont été fournis depuis très longtemps. Ainsi comme l'a largement expliqué la revue E.I.R. (Executive Intelligence Review) du 19 août 1994, vol. 21, n° 33, l'objectif de la Grande Bretagne est d'étendre son influence des pays de l'Afrique de l'Est au Rwanda et au Burundi pour enfin contrôler les pays de l'Afrique centrale comme le Zaïre, le Congo et l'Angola.

Dans cette revue, on présente le Président MUSEVENI comme entraînant d'accomplir les plans britanniques de géopolitique dont

le plus grand défenseur est Lady Lynda CHALKER, Ministre de la coopération (ancien Ministère des colonies).

Les États Unis d'Amérique se sont intéressés au cas du Rwanda assez tard car ils venaient de constater, en 1992, que l'armée rwandaise devenait faible et que le F.P.R. en collaboration avec l'opposition dite "modérée" pouvait constituer une alternative au régime du Président HABYARIMANA qualifié de "dictateur".

Depuis les années 1989, la politique belge n'était plus favorable au gouvernement rwandais à cause des travaux en coulisse menés par le F.P.R. de même que les distances affichées par le gouvernement rwandais en faveur d'autres puissances, notamment la France. C'est ainsi que dans le conflit rwandais, la Belgique s'est alignée du côté du F.P.R. et lui a fourni une assistance considérable surtout sur le plan diplomatique et la fourniture d'armes et munitions.

Au niveau de la sous région, il semblerait qu'après le Rwanda, la cible visée par le Président MUSEVENI est le Burundi.

Le Président MUSEVENI veut l'instauration et le maintien dans les trois pays, des régimes dictatoriaux minoritaires soutenus par des armées monocolores eu une puissance économique exclusivement réservée aux tenants des régimes.

Il faut savoir quant à la Tanzanie, qu'il existe un conflit non déclaré entre celui-ci et l'Ouganda pour le leadership de la sous-région. Il est utile de savoir aussi qu'il existe dans les milieux politiques tanzaniens une tendance qui nourrissait des inimitiés envers HABYARIMANA depuis déjà son coup d'État de 1973 contre le Président Grégoire KAYIBANDA considéré comme leur allié dans la sous-région.

Ceci explique en partie, le comportement observé de la Tanzanie lors du conflit rwandais et surtout après l'assassinat du Président HABYARIMANA du Rwanda et Cyprien NTARYAMIRA du Burundi en date du 06 avril 1994 alors qu'ils revenaient du sommet des Chefs d'État de la sous-région à Dar-es-Salaam:

- Le boycott du gouvernement intérimaire rwandais par le refus de visa aux membres de ce gouvernement voulant se rendre en Tanzanie et même quand le visa est accordé, refus d'audience par les officiels tanzaniens au moment où les responsables du F.P.R. étaient choyés;
- Refus de rendre au gouvernement intérimaire les trois avions rwandais qui avaient notamment transporté les membres de la délégation présidentielle pour le sommet des Chefs d'État de la sous-région tenu à Dar-es-Salaam le 06 avril 1994. Ces mêmes avions ont été remis au F.P.R.;
- Déclaration officielle du gouvernement tanzanien

selon laquelle, le gouvernement du F.P.R. a respecté et respecte encore les Accords de Paix d'Arusha alors qu'il en est rien;

- Mutisme du gouvernement tanzanien depuis l'assassinat du Président HABYARIMANA quant à la relance du processus de paix au Rwanda sur base des Accords de Paix d'Arusha.

Le Zaïre, comme la plupart des pays africains, connaît des crises économiques et politiques de grande envergure. Mais, malgré cette situation, le Zaïre était considéré à la veille de l'assassinat HABYARIMANA comme un allié sûr.

Concernant le Kenya, depuis 1990, ce pays a gardé sa neutralité dans le conflit rwandais probablement pour ne pas attiser ses différends avec l'Ouganda. Il a laissé l'Ouganda et la Tanzanie dans leur lutte pour le leadership de la sous-région.

Pour revenir sur le Burundi, on se rappellera qu'en juin 1993, l'ethnie majoritaire Hutu avait enfin pu accéder au pouvoir grâce à des élections législatives et présidentielles et ce pour la première fois dans l'histoire du Burundi. Celui-ci sera malheureusement assassiné quatre mois plus tard par les extrémistes Tutsi dans une tentative visant à rétablir l'ordre ancien. Il est incontestable que cette évolution de la situation politique a eu des effets directs sur la suite des événements au Rwanda et surtout après le 06 avril 1994.

VIII.2. L'ASSASSINAT DU PRÉSIDENT JUVÉNAL HABYARIMANA

VIII.2.1. Les indices ayant précédé l'assassinat

1. Invitation du Président MUSEVENI au Président de l'Assemblée Nationale du Burundi, Monsieur Sylvestre NTIBANTUNGANYA à se rendre à Kampala, quelques jours avant le sommet de Dar-es-Salaam. Il aurait utilisé pour ce voyage l'avion présidentiel (FALCON 50). L'audience à Kampala s'est fait longtemps attendre. Elle a eu lieu le deuxième jour de l'arrivée et encore tard dans la nuit, de manière à l'obliger de passer une seconde fois la nuit à Kampala. Le Président NTARYAMIRA, privé de son avion rapide, s'est contenté de l'avion à hélices pour ses déplacements pour Gbadolite et Dar-es-Salaam. Que cache cette manœuvre ? Dans les usages diplomatiques, il n'est pas courant qu'un Chef d'État invite un président l'Assemblée Nationale d'un autre pays.
2. Le jour du sommet, soit le 06 avril 1994, le Président MUSEVENI a enregistré un retard de deux heures trente minutes, retard qui s'est répercuté sur l'heure de clôture de la réunion. Il faisait retarder les débats par son

semblant de sommeil et par ses blagues. A chaque réveil il obligeait ses partenaires à recommencer les débats sous prétexte qu'il n'avait pas bien suivi les discussions.

3. Il a été noté un retard inconsideré dans la production du texte français sanctionnant les travaux de la réunion, au point que sur conseil, il a été signé dans la salle de réunion le seul texte en Anglais.

Le texte français a été signé à l'aéroport quand les Chefs d'Etat s'apprêtaient à embarquer. Le document n'a pu être disponibilisé que grâce à l'assiduité des membres de la délégation rwandaise.

4. La lettre d'invitation au sommet précisait bien que la rencontre aura lieu à ARUSHA. Deux jours avant le sommet, sans aucune explication, le lieu de réunion avait changé. C'était maintenant DAR-ES-SALAAM. On notera que ARUSHA est plus près de Kigali et de Bujumbura que Dar-Es-Salaam. Qui a proposé ce changement et dans quel but ?

Sans aucune précision, quelqu'un a dû certainement aviser Kigali de l'heure de décollage et des passagers à bord de l'avion présidentiel.

Tout ce que MUSEVENI fait lie automatiquement KAGAME, son allié inconditionnel et vice-versa.

Un article de Jeune Afrique révèle que KAGAME a fait dire au Président HABYARIMANA qu'il le tuerait en ces termes: "Vous direz au Président que je dois le tuer. Je paierais ce qu'il faudra payer pour qu'il soit tué". La commission a été faite à une autorité de la MINUAR dont le nom n'a pas été cité (Madame HABYARIMANA doit le connaître).

Dans la nuit des événements qui ont coûté la vie au Président NDADAYE, deux officiers du F.P.R. étaient confortablement installés dans les salons de l'Hôtel SOFITEL à Bujumbura. Cela ne peut être en aucune façon une simple coïncidence.

5. À chaque événement survenu au BURUNDI, la présence de Kagame était remarquée à Bujumbura quelques jours avant. Les journaux rwandais reproduisaient les dates de sa présence.

Un article d'un journal belge implique KAGAME et KANYARENGWE dans l'assassinat du Président HABYARIMANA.

Marie FRANCE CROS, journaliste belge, très proche du F.P.R., cite un autre journaliste:

" La Belgique était parfaitement au courant des préparatifs de l'assassinat du Président Rwandais".

6. Quelques incidents à mettre dans la ligne directe du forfait se sont produits:

- . GASANA Anastase: alors bras droit de TWAGIRAMUNGU, futur Premier Ministre une fois le F.P.R. au pouvoir à Kigali, qui sera nommé Ambassadeur du Rwanda à Washington par ce dernier, lors des préparatifs du voyage à Dar-Es-Salam, avait bloqué les ordres de mission de la délégation, alors que tous les documents lui étaient parvenus à temps.
- . Le jour du voyage le 05 avril 1994, il a fait retarder la mission d'une heure et demi.
- . Au retour après le sommet, contrairement à ses habitudes, il n'a pas demandé la place dans l'avion du Président.
Savait-il ce qui allait se passer ?
- . Après la mort du Président, quand la délégation était bloquée à Dar-Es-Salaam, son comportement fut des plus déroutants.
- . À quelques jours du séjour, sa facture dépassait largement 600.000 shillings.
 - Il était presque journellement au Ministère des Affaires Étrangères;
 - Il téléphonait en Belgique et aux U.S.A. très régulièrement;
 - Un moment donné il était flanqué de garde de corps du STATE HOUSE;
 - Il recevait régulièrement la visite des agents du F.P.R.;
 - Il était presque toujours avec Patric MAZIMPAKA alors Vice-Président du F.P.R., lors de son séjour à Dar-Es-Salaam;
 - Il faisait la navette entre KAMPALA et MULINDI (siège du F.P.R. à BYUMBA);
 - Il a récupéré sa famille à MULINDI pour l'amener à Dar-Es-Salaam (sa femme et ses 5 enfants). Les éléments du F.P.R. ont pris soin de les prendre de Kigali pour les mettre en sécurité à Mulindi;
 - Il a fait bloquer les deux avions de la délégation rwandaise par les autorités

tanzaniennes sous prétexte que c'est la propriété du F.P.R..

Lorsque le F.P.R. a jugé que le moment était venu de prendre le pouvoir par force, il choisit d'exécuter une partie du scénario n°4 de son plan macabre. "-Rupture des Accords de Paix d'Arusha et reconstitution d'un gouvernement en écartant par la force militaire et populaire HABYARIMANA et ses satellites dans un délai ne dépassant pas neuf mois à partir de la date de signature des Accords de Paix d'Arusha."

Ce fut réalisé. En effet le mercredi 6 avril 1994 vers 20 heures 30 minutes, soit huit mois et deux jours après la signature des Accords de Paix d'Arusha, l'avion qui ramenait du sommet de Dar-es-Salaam le Président Juvénal HABYARIMANA et son homologue du Burundi ainsi que leurs délégations respectives fut abattu au moment où il se préparait à atterrir à l'aéroport international Grégoire KAYIBANDA de KANOMBE à Kigali. Une page d'histoire du Rwanda venait d'être tournée. Après le Président HABYARIMANA ainsi assassiné devait continuer l'extermination de ses satellites comme prévu.

Mais au fait qui a assassiné le Président Juvénal HABYARIMANA et comment ? Certains média proches du F.P.R. ont affirmé sans aucune preuve que le Président HABYARIMANA aurait été assassiné par les "extrémistes Hutu" parce que disent-ils, celui-ci venait d'accepter la mise en application dans leur intégralité les Accords de Paix d'Arusha.

VIII.2.2. Les témoins

Mes propres investigation m'ont révélé ce qui suit, même si tous les témoins ont, pour des raisons évidentes de sécurité, requis l'anonymat:

1. Un haut cadre de la B.N.R. à l'époque, qui revenait de sa propriété sise à Kabuga m'a affirmé les faits suivants:

"En date du 6 avril 1994, j'ai quitté mon bureau à la B.N.R. à 5 heures comme d'habitude. Directement, mon épouse et moi, nous nous sommes rendus à Kabuga, plus précisément à Rusororo, commune Rubungo où nous avons une propriété foncière. Nous étions à bord de ma TOYOTA starlet. L'objet de notre déplacement était pour récupérer la bière de banane. Nous avons quitté Rusororo vers 6 heures du soir. Nous devions passer par le centre commercial de Kabuga, où nous avons installé un moulin, pour ramasser le produit de la semaine.

Nous n'avons pas tardé et avons quitté le centre vers 18 heures 15 minutes pour rentrer à Nyamirambo (Kigali-Ville). Arrivé dans un virage, directement après Kabuga avant d'arriver à l'usine de tôles papyrus, nous avons trouvé un véhicule du

genre VW Combi avec des feux clignotants. Aux alentours il y avait des gens sur les deux bords de la route. L'un d'eux, un blanc m'a arrêté. Étant donné qu'il faisait tard, j'avais une grande vitesse, ce qui ne m'a pas permis de freiner facilement.

Au moment où j'entreprenais des manoeuvres pour stationner, mon épouse m'en empêcha tout en me rappelant qu'il était tard et que je risque, si je m'arrête, de tomber entre les mains des malfaiteurs, notamment les éléments du F.P.R.

J'ai directement continué la route. J'ai fait un petit escale à Kimihurura. Arrivé chez moi, à Nyamirambo, au moment où je garais ma voiture, j'ai entendu des coups de feu et quelques minutes après j'ai reçu un coup de téléphone qui m'annonçait la mort de notre Chef d'État".

2. Un autre témoin, qui, comme on l'a dit, a requis l'anonymat, m'a remis par l'écrit le témoignage suivant:

- "Je venais ce soir là du 6 avril 1994 de Masaka en compagnie de ma soeur, arrivés à la hauteur de l'habitation d'un certain NYIRINKINDI (nommé par après par le F.P.R. Ambassadeur du Rwanda au Zaïre), nous avons remarqué un véhicule dont je ne peux pas préciser la marque et dont les feux clignotants étaient allumés. Des deux côtés de la route il y avaient des gens des blancs et des noirs, ces derniers parlant le Kinyarwanda. J'ai voulu m'arrêter mais ma soeur m'en dissuada et me demanda plutôt de me dépêcher parce que disait-elle, on ne sait jamais, on peut risquer de tomber dans une embuscade du F.P.R. Sur ce, nous avons tenté de courir mais les personnes qui parlaient le Kinyarwanda nous avaient entendu et se mirent à nous poursuivre en compagnie de certains blancs qui étaient avec eux. Quand ils nous atteignirent, sans hésiter, ils ont commencé à tirer sur ma soeur qui tomba raide morte.
- Quant à moi, ils me ramenèrent comme prisonnier avec eux. Arrivés là où ils avaient laissé leur véhicule, j'ai remarqué qu'à trois reprises, de cet endroit partait quelque chose qui ressemblait à une flamme. Quelques instants plus tard, j'ai vu une immense flamme dans le ciel qui se dirigeait du côté du camp Kanombe. À ce moment mes ravisseurs m'embarquèrent dans leur véhicule, ils roulaient à vive allure jusqu'à l'hôtel AMAHORO où étaient stationnés les soldats de la M.I.N.U.A.R., mais ceux-ci refusèrent de nous ouvrir le portail d'entrée. Je ne peux pas préciser de quelle nationalité ils pouvaient appartenir dans la mesure où je ne pouvais pas comprendre dans quelle langue ils parlaient. Quand donc on leur a refusé d'entrer à l'hôtel AMAHORO et moi avec eux, ils se sont dirigés vers le C.N.D. (où étaient stationnés les 600 soldats du bataillon du F.P.R. qui devaient assurer la sécurité des officiels du F.P.R. devant entrer dans les institutions de transition à base élargie).
- Là ils n'eurent aucune difficulté à se faire ouvrir. Aussitôt arrivé à l'intérieur, mon calvaire ne faisait que

commencer. Tout d'abord, j'ai vu un soldat blanc dont j'ignore l'identité, mais je me rappelle de la conversation qu'il a eue avec le groupe de gens qui m'avaient emmené là-bas. Ils leur a dit: "Comment ça a été?" Et ils ont répondu. Tout va bien mon Général. Et il ajouta: Très bien! Et ils se sont tous mis à rire.

- Se rendant subitement compte que j'étais toujours là, ils ont commencé mon interrogatoire: De quelle ethnie es-tu? Je me suis dit que si je répondais que j'étais Hutu, ils risquaient de me tuer, alors, je leur ai dit que j'étais Tutsi. Comment le sais-tu? Me rétorquèrent-ils. Parce que je sais que ma mère et mon père et d'ailleurs mes grand-parents sont tous Tutsi comme moi. Ils m'ont ensuite demandé d'où je venais quand je les ai rencontrés tout près de Kanombe et si j'avais vu ou entendu quelque chose. J'ai répondu que je venais de Masaka mais que je n'avais rien vu et rien entendu.
- Dans l'entre-temps, la personne qui m'interrogeait fut interpellée par quelqu'un, et à ce moment, je voyais que plusieurs soldats sortaient pour aller rejoindre celui qu'on avait appelé Général, dont j'ai parlé plus haut. Ayant remarqué que la situation devenait de plus en plus grave et qu'ils allaient probablement me tuer, j'ai profité de ce moment d'inattention pour me hisser dehors dans une tranchée que les soldats venaient de quitter, c'était dans la direction de Gaculiro.
- Revenant là où elle m'avait laissé, la personne qui était chargée de m'interroger remarqua que je n'y étais plus et se mit à ma recherche. Dans l'entre-temps je tentais de grimper la grille, je fus surpris par une rafle de balles qui m'ont grièvement blessé mais je réussis à tomber de l'autre côté de l'enclos.
- Je me suis traîné durant toute la nuit jusqu'à Gaculiro chez un ami qui m'accueillit et tenta de soigner ma blessure. Quand je lui ai raconté mon aventure, il me conseilla de ne jamais le dire à personne. Dans l'entre-temps, quand le F.P.R. s'approcha de Gaculiro, moi et mon hôte, nous avons dû quitter les lieux, personnellement pour me rendre au Kiyovu où était installé l'hôpital de la C.I.C.R. parce que mes plaies étaient encore béantes.
- J'ai dû encore quitter cet hôpital quand les combats ont redoublé l'intensité dans Kigali, avant de me retrouver à l'Hôpital Général ici à Bukavu, d'où je viens à peine de sortir, maintenant que mes blessures se sont cicatrisées, même si, comme vous le constatez vous-même, j'en garderai les séquelles durant tout le reste de ma vie."

Ce témoin a conclu son récit en affirmant qu'il était à même de le répéter devant le tribunal si il en était requis.

3. Un troisième témoignage m'a été donné par un bureau d'études privé, de droit canadien, mais dont les propriétaires seraient très probablement des Américains. Ce témoignage étant consigné quelque part par écrit et signé de ses auteurs, je le reproduirai en temps opportun, pour ma propre sécurité, compte tenu des conventions passées entre moi-même et les chercheurs, auteurs dudit témoignage.

Ce que l'on peut révéler déjà à ce stade, c'est qu'il y aurait plusieurs pays occidentaux qui auraient été impliqués dans l'assassinat du Chef de l'État rwandais, et ceci au niveau quasiment officiel, et que le forfait aurait été commis par un homme de couleur blanche, ayant probablement du sang nord africain, mais avec une nationalité européenne.

4. Le quatrième témoignage m'a été livré par un caporal des F.A.R., du bataillon paracommando de Kanombe, c'est-à-dire l'endroit même où s'est produit le crash.

Voici son témoignage:

- "L'avion du Président a été abattu le 6 avril 1994 vers 20 heures et 30 minutes, nous étions au camp entrain de suivre un match de football à la télévision. Nous avons entendu deux coups successifs, le premier ayant probablement raté son objectif. Après le deuxième coup, nous avons eu l'impression d'apercevoir une immense flamme au ciel et avons compris qu'il s'agissait d'un avion qu'on venait d'abattre. Ainsi juste après, on nous a rassemblé et on nous a distribué des armes et vers 21 heures, le commandant de notre bataillon est arrivé. Il nous a dit qu'il venait de chez le Président de la République, résidence proche de notre camp militaire, sur l'enclos de laquelle s'étaient abîmées les épaves de l'avion abattu. Ils nous a également expliqué que l'on était toujours à la recherche des corps des victimes, raison pour laquelle il prit quelques militaires pour aller épauler les soldats de la garde présidentielle dans cette tâche.
- Après l'évacuation de tous les corps des victimes de cet attentat, il (le commandant du bataillon paracommando) est revenu au camp Colonel MAYUYA vers 23 heures. Il nous précisa qu'il s'agissait d'un attentat contre l'avion du Chef de l'État et nous donna les consignes à suivre.
- D'après lui, nous devons nous attendre à participer aux combats qui allaient désormais se dérouler en ville et que par conséquent chacun de nous devait se tenir prêt à intervenir en cas de besoin.
- Après, je ne me rappelle plus de la date, un sergent-major en retraite, ancien du camp de Kanombe et qui résidait à Kabuga, ramena au camp de Kanombe deux missiles, qui avaient certainement été utilisés pour abattre l'avion du Chef de l'État. Je ne me rappelle malheureusement pas du

nom de ce sergent-major. Les deux missiles avaient été découverts de l'autre côté de l'endroit dit "19 km", où étaient plantés les herbes de fourrage et étaient posés à côté d'un matelas. La population locale avait trouvé ces deux missiles lorsqu'elle faisait la fouille dans le coin afin de débroussailler pour empêcher que l'ennemi ne s'y cache.

- La population a également expliqué que ce soir là, elle avait remarqué un va-et-vient d'un véhicule où il y avait des blancs et elle a cru que c'était un véhicule de M.I.N.U.A.R., puisque celle-ci, avait l'habitude d'y patrouiller. Ces deux lance-missiles ont été déposés au camp Kanombe en attendant d'être transférés à l'État-Major. J'avais oublié de signaler que les deux lance-missiles découvertes dans les environs de Kabuga étaient dépourvues de leurs lunettes de tir."

5. Par ailleurs, Jeune Afrique n°1738-1739 du 28 avril au 15 mai 1994, note à la page 18 la déclaration suivante de Madame HABYARIMANA: " Le dimanche de Pâques, trois jours avant le drame, nous avons convié un haut fonctionnaire des Nations-Unies à partager notre repas familial. Cette personnalité a dit à mon mari, et l'a répété trois fois devant notre cercle intime: " Paul KAGAME m'a chargé de vous avertir personnellement qu'il vous tuera et qu'il emploiera tous les moyens pour cela." Cette personnalité ne serait personne d'autre, d'après mes investigations, que le Docteur Roger BOOH BOOH, alors Représentant Spécial du Secrétaire Général de Nations Unies au Rwanda.

6. Il m'a également été rapporté, qu'au sommet de Dar-es-Salaam, sur les nombreux Chefs d'État qui avaient été annoncés, la plupart d'entre eux ont préféré s'absenter. Il semblerait que le Président du Zaïre, ait annulé son voyage de Dar-es-Salaam et qu'il aurait téléphoné à son "frère et ami" du Rwanda pour le dissuader de faire ce voyage très risqué à ses yeux. Il paraît qu'il aurait été informé par une très grande personnalité de l'Élysée sur l'attentat qui se préparait. Certains n'hésitent pas à établir un rapprochement entre cette histoire et la découverte dans les jours qui ont suivi l'attentat contre l'avion des Présidents Rwandais et Burundais du corps d'un haut cadre de l'Élysée qui se serait suicidé en se logeant une balle dans la tête.

7. Il est également intéressant de reprendre à ce niveau le témoignage de la famille du Président assassiné. Selon les déclarations faites par Maître Luc De TIMMERMAN, avocat de la famille HABYARIMANA, notamment dans le quotidien belge " La libre Belgique" du 24 août 1994, l'ancien Ministre Belge des Affaires Étrangères savait que quelque chose allait se passer avec HABYARIMANA. Il aurait été prévenu deux fois, et Maître De TIMMERMAN affirme savoir qui a les lettres.

Le Ministre CLAES aurait également déclaré au Président HABYARIMANA lors de sa dernière visite au Rwanda qu'il était minuit moins cinq, faisant allusion à la nécessité de mettre rapidement sur pied les institutions de transition prévues par les Accords de Paix d'Arusha.

Selon Maître Luc De TIMMERMAN, alors qu'aucun élément ne permet de croire qu'un membre de la famille du Président défunt, ni de son parti, ni des F.A.R. soit impliqué dans l'attentat, il disposerait d'un témoignage permettant de soupçonner les chefs civils et militaires du F.P.R. Alexis Kanyarengwe et Paul Kagame d'avoir ourdi cet attentat.

8. Par ailleurs, les quotidiens bruxellois, "Le soir du 15 février 1996" et "La libre Belgique du 18 février 1996", sous la plume respectivement de Collette BRAECKMAN et de Marie France CROS décortiquent l'ouvrage du Professeur Anversois de droit Filip REYNTJENS, "Rwanda, trois jours qui ont fait basculer l'histoire" pour tenter de répondre à l'éternelle question "Qui a tué HABYARIMANA?".

Entre autres conclusions du livre citées par les deux journaux ci-dessus, et après enquêtes au cours desquelles le Professeur REYNTJENS s'est attaché à vérifier la véracité de fait entourant l'attentat à l'aide de plus de cent témoignages, on relève:

- "Il est faux de dire que les barrages ont été dressés dans la demi-heure qui a suivi l'attentat et d'y voir une preuve que les auteurs de celui-ci sont ceux qui ont programmé le génocide: les barrages étaient dressés tous les soirs bien avant l'explosion.
- Il est faux de dire qu'on a éteint les feux de la piste d'aviation pour faciliter l'attentat. Ils ont été éteints juste après.
- Il est faux de dire que l'offensive du F.P.R. n'a repris que le 08 avril 1994: elle a repris le 07 avril 1994, un peu après cinq heures.
- Les coupables ne sont donc pas les "durs" du régime ? Pas si vite. " Ce faisceau de présomptions est contredit par un élément matériel important: "l'identification exacte des deux lanceurs de missile SAM16 qui ont vraisemblablement abattu l'avion. Monsieur REYNTJENS indique que ces deux missiles "font partie d'un lot vendu en 1988 à l'Irak et récupéré, selon une liste établie par les alliés, par la Force d'Action Rapide Française en février 1991, après la guerre du Golfe. Savoir ce qu'il est advenu de ces missiles entre février 1991 et avril 1994 permettrait sans doute de connaître les responsables de l'attentat.
- Pour ce professeur, les auteurs de l'attentat ne sont

pas forcément les planificateurs du génocide. Il avance une nouvelle hypothèse: l'attentat serait le fait d'officiers " démocratiques" sudistes (peut être avec la complicité du F.P.R.) désireux d'imposer les Accords de Paix d'Arusha, devant lesquelles le régime renâcle; les durs du régime, menés par le colonel BAGOSORA déclenchent alors un " contre Coup d'État" suivi du génocide"¹⁷

9. Lors de son séjour à Goma et à Bukavu, l'avocat Bruxellois, Maître John SCHEERS, m'a personnellement livré les informations suivantes qui, de mon point de vue, peuvent contribuer à éclairer l'énigmatique assassinat du Président HABYARIMANA.

" Ma connaissance du Rwanda a commencé avec le procès d'un officier rwandais du nom de Major MUTAMBUKA dont j'ai assuré la défense devant le Conseil de Guerre en 1991. Après ce procès à Kigali, j'ai donné une conférence sur l'état de la situation de la justice au Rwanda. Séduit par certaines critiques que j'ai faites sur l'état de la justice rwandaise, Jacques BIHOZAGARA du F.P.R. me contacte et me présente par après d'autres membres du F.P.R. dont Alexis KANYARENGWE, Pasteur BIZIMUNGU, Patrick MAZIMPAKA et Tito RUTAREMARA. Ils m'exposèrent leur cause à leur façon habituelle qui me séduit, mais je leur ai conseillé le dialogue en lieu et place de l'action armée. Ils firent semblant d'accepter.

J'entrepris alors les contacts avec les comités directeurs des partis M.R.N.D., M.D.R., P.L. et P.S.D. qui aboutirent à la rencontre de Bruxelles de fin mai-début juin 1992 avec l'absence du M.R.N.D. qui s'est abstenu à la dernière minute.

Des contacts entre le F.P.R. et les partis d'opposition intérieure continuèrent. En décembre 1993, le Président Juvénal HABYARIMANA me fit contacter pour me demander de servir d'intermédiaire entre lui et le F.P.R. et entre lui et les Belges afin d'essayer de reblanchir son image déjà si ternie. J'ai accepté et fit deux séjours au Rwanda en décembre 1993 et en janvier 1994 au cours desquels j'eus l'occasion de m'entretenir largement le Président HABYARIMANA.

Des contacts téléphoniques se poursuivirent jusqu'en mars 1994. J'ai constaté pendant ce temps que le F.P.R. était devenu intransigeant depuis janvier 1994. Quant à l'opinion belge, surtout les deux chambres, elle commençait à changer. Dans

¹⁷ Marie France CROS, La Libre Belgique du 18 février 1996.

l'entretemps j'ai appris l'assassinat du Président HABYARIMANA. Depuis je ne suis plus retourné au Rwanda et aucun membre du F.P.R. n'a donné signe de vie, même à l'occasion d'un passage en Belgique.

D'après les informations que je reçois des amis et des connaissances qui visitent le Rwanda depuis la prise du pouvoir par le F.P.R., rien ne va. Ce dernier se montre de plus en plus incapable de maîtriser la situation".

Maître SCHEERS m'a confié que, pendant cette période, le gouvernement belge s'est catégoriquement opposé à ses démarches.

Quand il tentait de réunir les partis politiques de l'intérieur et le F.P.R. en 1992, il s'est vu intimer l'ordre par le Ministère des Affaires Étrangères Belge de ne pas se mêler de la politique extérieure de ce pays. À l'époque il a pu résister, mais il lui avait été clairement signifié que si son opération tournait en catastrophe, il devait en assumer les responsabilités alors que si par hasard elle s'avérait être un succès, il devait impérativement s'effacer au profit du Ministère belge des Affaires Étrangères.

Ce qui, d'après moi, fut le cas, même si il ne me l'a pas confirmé lors de nos entretiens. Au mois de mars 1994, il a écrit une lettre dont il m'a affirmé qu'il garde encore une copie; cette lettre était adressée au Ministre belge des Affaires Étrangères et le mettait en garde contre le danger de mort qui pesait sur la personne du Président rwandais Juvénal HABYARIMANA et les conséquences qui pourraient résulter de son assassinat. Il m'a affirmé ne pas avoir eu la réponse à part l'interpellation, dont il a fait l'objet, par le Ministère concerné, quelques jours après l'attentat. Il lui était demandé de remettre la copie de la lettre si il en avait gardé une. Il leur a répondu, m'a-t-il dit, que comme tout avocat, il garde copies des lettres qu'il adresse et que la copie dont il est question est gardée en un lieu jugé très sûr.

Pour terminer, il m'a également informé que le Ministère des Affaires Étrangères Belge lui avait interdit de nouveau de se mêler de la question rwandaise en faisant une descente dans les camps des réfugiés de l'Est du Zaïre. Comme en 1992, il leur a dit que c'est une question de droit de l'homme et que par conséquent personne ne pouvait l'empêcher de donner sa petite contribution pour la recherche d'une solution à ce problème devenu un véritable cauchemar pour la communauté internationale toute entière.

Des témoignages qui précèdent les premières conclusions seraient les suivantes:

- L'avion qui ramenait le Président Juvénal HABYARIMANA

du sommet des Chefs d'État de Dar-es-Salaam n'a pas été victime d'un accident, mais bel et bien, d'un attentat, la preuve étant la découverte des deux lance-missiles clairement identifiés dans les environs immédiat de l'aéroport Grégoire KAYIBANDA où s'est produit le crash. La plupart des témoins affirment également avoir entendu des coups de feu, de même que qu'ils ont vu l'aéronef en flamme.

- Il est plus que probable que cet attentat soit l'oeuvre d'un ou des homme(s) de couleur blanche, dans la mesure où tous les témoins présents sur place, ont remarqué une présence anachronique de "blancs".
- Il n'est pas impossible que cet attentat soit l'oeuvre du F.P.R. avec ou sans appui des éléments de la M.I.N.U.A.R., si l'on s'en tient aux récits de certains témoins.
- Il est également possible que cet attentat soit un complot international, où plusieurs pays ont été mis au courant, avec ou sans leur consentement, du projet d'assassiner le Président Juvénal HABYARIMANA, pour précipiter la chute de son régime et son remplacement par le F.P.R.
- Il est très peu probable que la M.I.N.U.A.R n'ait pas été au courant des préparatifs, sinon de l'acte de l'attentat contre l'avion du Président de la République Rwandaise, en s'appuyant sur le témoignage non seulement de la famille du Président HABYARIMANA, mais également sur d'autres récits, comme on l'a vu plus haut.
- Il est, à ce niveau, difficile de trouver une quelconque relation entre cet attentat et la filière dite "des extrémistes Hutu"; aucun témoignage crédible et indépendant n'ayant jusqu'à ce jour été fourni.

VIII.3. LE VIDE, LE COMITÉ MILITAIRE ET L'IMPASSE

D'après un des témoins ci-haut cité, militaire du surcroît, il s'est tenu à l'État-Major, une réunion des chefs militaires, déjà dès la nuit du 6 avril 1994, en vue de pallier au vide institutionnel créé par la disparition en même temps du Chef de l'État et du Chef de l'État-Major. Les chefs militaires ont mis en place un comité de crise sous la présidence du Colonel BAGOSORA Théoneste, alors directeur de cabinet au Ministère de la défense nationale.

Ce comité a pris entre autre les mesures qui suivent en vue de ramener l'ordre et la sécurité dans le pays:

- Nomination du Colonel Marcel GATSINZI, comme chef de l'État-Major a.i de l'armée;
- normalisation et retour à la discipline dans l'armée;
- restauration d'un climat de sécurité avec un appel aux politiciens pour accomplir leur devoir et appliquer les accords de paix d'Arusha;
- création d'un comité de crise;
- retour au calme et le refus du vandalisme parmi la population;
- l'ordre a été donné aux préfets de décréter le couvre-feu si nécessaire;
- invitation à la population à supporter courageusement les épreuves.

Il semble qu'il y ait eu une tentative de la part des chefs militaires de prendre tout le pouvoir, mais faute de consensus, notamment par la rivalité entre le Colonel Théoneste BAGOSORA et le Colonel Léonidas RUSATIRA, alors commandant de l'École Supérieure Militaire (E.S.M.) et à l'opposition des représentants de la M.I.N.U.A.R. et de l'Ambassadeur de France, consultés à cet effet.

Ainsi le "comité de crise" se résolut-il à consulter les responsables des partis politiques signataires de la convention du 02 avril 1992 qui avait abouti à la mise sur pied du gouvernement par le Docteur Dismas NSENGIYAREMYE. La première séance eut lieu dans la matinée de la journée du 7 avril 1994, alors que la communiqué des F.A.R. ne sera lu sur les ondes de Radio Rwanda que le même 7 avril 1994 mais à 17 heures précises.

Il paraîtrait que les différents responsables ci-haut cités consultés par le comité de crise aient conseillé de mettre immédiatement en exécution les Accords de Paix d'Arusha. Pour ce faire, le parti M.R.N.D. a été invité à présenter un candidat à la Présidence de la République conformément au prescrit desdits accords de paix. La présidence de ce parti consultée à cet effet n'a pas été à mesure de présenter de candidat à ce poste, arguant l'impossibilité de réunir son congrès lequel, était seul habilité à poser un tel acte. Il me semble quant à moi, et après analyse à froid, qu'il y ait eu "refus diplomatique" de se présenter à un tel poste, jugé trop dangereux par les temps qui couraient.

Finalement l'astuce juridique fut trouvé par un des représentants du parti M.R.N.D., pour appliquer non point les Accords d'Arusha effectivement violés par le F.P.R., mais plutôt la Constitution rwandaise de Juin 1991.

Toutes ces tractations ont eu lieu le 07 avril 1994 et ont été suivies par la convocation d'une réunion mixte entre les représentants des partis politiques qui étaient au gouvernement

de Madame UWILINGIYIMANA et le "comité militaire de crise".

Étaient présents, du côté des partis politiques, les personnalités suivantes:

- Pour le M.R.N.D.: - Matthieu NGIRUMPATSE, président
- Joseph NZIRORERA, secrétaire national
- Pour le M.D.R.: - Froduald KARAMIRA, deuxième vice-président
- Donat MUREGO, secrétaire exécutif
- Pour le P.S.D.: - François NDUNGUTSE, membre
- Emmanuel NDINDABAHIZI, membre
- Hyacinte Rafiki NSENGIYUMVA, membre
- Pour le P.L.: - Justin MUGENZI, président
- Agnès NTAMABYARIRO, premier vice-président
- Jean de Dieu HABINEZA, membre
- Pour le P.D.C.: - Gaspard RUHUMULIZA, membre.

Le comité militaire de crise était représenté par:

- 1) Colonel Théoneste BAGOSORA, directeur de cabinet au Ministère de la Défense Nationale,
- 2) Colonel Léonidas RUSATIRA, commandant de l'E.S.M.
- 3) Colonel Marcel GATSINZI, commandant de l'E.S.O.
- 4) Colonel MUBERUKA, commandant de l'O.P.S. Kigali
- 5) Lieutenant Colonel Augustin BIZIMUNGU, commandant de l'O.P.S. Ruhengeri,
- 6) Lieutenant Colonel NKUNDIYE, commandant de l'O.P.S. Mutara,
- 7) Lieutenant Colonel BAHUFITE, commandant de l'O.P.S. Byumba,
- 8) Lieutenant Colonel SEBAHIRE, commandant de l'O.P.S. Rulindo.

Cette réunion entre les représentants des partis politiques et le "comité militaire de crise" s'est tenue au Ministère de la Défense Nationale dans la matinée du 08 avril 1994 et a abouti aux conclusions suivantes:

- Donner une triple mission au nouveau gouvernement à mettre en place à savoir:
 - * assurer la sécurité des personnes et des biens;
 - * négocier avec le F.P.R. pour la mise en place des institutions de la

- transition à base élargie;
- * s'occuper des personnes déplacées par la guerre et autres victimes des calamités.
- Préparer une déclaration pour le Président du C.N.D. si il accepte la mission d'être le nouveau Chef de l'État.
- Arrêter la nomination des membres du nouveau cabinet ministériel.

Ainsi ces décisions permettaient au "comité militaire de crise" de sortir le pays du vide institutionnel dans lequel il était plongé depuis l'assassinat du Chef de l'État et Chef du gouvernement, mais également de l'impasse dans lequel les militaires avaient risqué de s'enfoncer, en tentant d'exploiter à leur avantage les tragiques événements du 6 avril 1994.

Après présentation de la situation par le Colonel Théoneste BAGOSORA, telle qu'elle est reprise dans le communiqué des FAR, les politiciens ont poursuivi leurs débats à huit clos, c'est-à-dire sans la présence du "comité militaire de crise", à l'exception du Colonel Théoneste BAGOSORA.

VIII.4. LE GOUVERNEMENT INTÉRIMAIRE: LES SACRIFIÉS

C'est donc dans ce contexte que fut décidé la mise en place d'un gouvernement intérimaire. En tant que Premier Ministre pressenti, je fus convié à une séance de travail vers 14 heures de la journées du 08 avril 1994 en la salle de l'École Supérieure Militaire (E.S.M.). Cette séance de travail qui fut ouverte par le Général Major Augustin NDINDIRIYIMANA, alors chef d'État-Major de la gendarmerie, en tant que le responsable militaire le plus haut gradé, fut en réalité présidée par le Colonel BAGOSORA en tant que président du "comité militaire de crise".

Assistaient donc à cette réunion en plus du Premier Ministre pressenti, le nouveau Président de la République, le Docteur Théodore SINDIKUBWABO et bien entendu tous les membres du "comité militaire de crise" et des partis politiques appelés à participer à ce gouvernement intérimaire. Notons que c'est la veille, c'est-à-dire le 07 avril 1994, que le Colonel GATSINZI Marcel avait ramené à Kigali, celui qui n'était encore que le Président du C.N.D., le Docteur Théodore SINDIKUBWABO de son domicile de Butare. On devait apprendre par la suite, qu'arrivé tout près du rond point central de Kigali, leur convoi avait subi des tirs non autrement identifiés sans faire beaucoup de dégâts.

Ce nouveau gouvernement fut arrêté comme suit dans cette soirée du 08 avril 1994 et prêtera serment devant le bureau du C.N.D. et le Président de la République le lendemain, le 09 avril 1994, vers 11 heures du matin à l'Hôtel des Diplomates:

- 1) Docteur Théodore SINDIKUBWABO: Président de la République
- 2) Monsieur Jean KAMBANDA: Premier Ministre et Chef du gouvernement;
- 3) Monsieur Jérôme BICAMUMPAKA: Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale;
- 4) Monsieur André RWAMAKUBA: Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire;
- 5) Monsieur Eliézer NIYITEGEKA: Ministre de l'Information;
- 6) Monsieur Justin MUGENZI: Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat;
- 7) Monsieur Jean de Dieu HABINEZA: Ministre du Travail et des Affaires Sociales;
- 8) Madame Agnès NTAMABYARIRO: Ministre de la Justice;
- 9) Monsieur Emmanuel NDINDABAHIZI: Ministre des Finances;
- 10) Monsieur Hyacinthe NSENGIYUMVA Rafiki: Ministre des Travaux Publics de l'Eau et de l'Énergie;
- 11) Monsieur Straton NSABUMUKUNZI: Ministre de l'Agriculture et l'Élevage;
- 12) Monsieur Faustin MUNYAZESA: Ministre de l'Intérieur et du Développement Communal;
- 13) Monsieur André NTAGERURA: Ministre des Postes et Télécommunications;
- 14) Monsieur Augustin BIZIMANA: Ministre de la Défense Nationale;
- 15) Monsieur Augustin NGIRABATWARE: Ministre du Plan;
- 16) Monsieur Callixte NZABONIMANA: Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Associatif;
- 17) Monsieur Casimir BIZIMUNGU: Ministre de la Santé;
- 18) Monsieur Gaspard RUHUMULIZA: Ministre de l'Environnement et du Tourisme;
- 19) Madame Pauline NYIRAMASUHUKO: Ministre de la Famille et la Promotion Féminine;
- 20) Monsieur Prosper MUGIRANEZA: Ministre de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle;
- 21) Monsieur Daniel MBANGURA: Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Pour les responsables du parti M.D.R., les candidats qu'ils présentaient étaient les mêmes que ceux que le bureau politique de ce parti avait en son temps présenté au Premier Ministre désigné, Monsieur Faustin TWAGIRAMUNGU et qu'il avait refusés.

Au niveau du P.S.D., Monsieur Sylvestre UWIBAJIJE était considéré comme le candidat le mieux placé pour le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage mais l'intéressé se trouvant à l'étranger, alors Ambassadeur du Rwanda au Burundi, et compte tenu des circonstances qui prévalaient au Rwanda, il devait être remplacé par Monsieur Straton NSABUMUKUNZI.

À ce gouvernement, furent assignés, comme on l'a vu, trois objectifs majeurs à savoir:

- administrer le pays et assurer la sécurité des personnes et des biens;
- Poursuivre les négociations avec le F.P.R. en vue de

mettre en place les institutions de transition à base élargie comprenant le F.P.R., et ce endéans 6 semaines, tel que recommandé par le conseil de sécurité des Nations Unies.

- S'attaquer au problème de la famine qui menaçait inexorablement le pays et d'une manière particulière les déplacés de la guerre.

Aussitôt le serment constitutionnel prêté, le gouvernement tint sa première séance de travail dans le courant de l'après-midi même de ce samedi 09 avril 1994, et prit les décisions suivantes, qui seront rendues publiques dans la matinée du dimanche 10 avril 1994 au cours d'une conférence de presse que tint le Premier Ministre:

- Convocation, pour le lundi 11 avril 1994, d'une réunion de tous les préfets pour se pencher sur la question de la sécurité dans toutes les préfectures et les mesures de pacification à prendre;
- Lancement d'un certain nombre de messages relatifs à la sécurité, à l'adresse:
 - . de l'armée pour arrêter les massacres immédiatement et pour punir les éléments isolés des F.A.R. qui se livrent aux massacres et aux pillages,
 - . des partis politiques pour sensibiliser leurs adhérents à ne pas participer, s'il y'en a qui le font, aux troubles en cours dans le pays,
 - . des expatriés, pour leur remercier de leur concours en temps de paix, mais aussi pour leur demander d'appuyer le peuple rwandais et le gouvernement en ces moments difficiles, tout en leur annonçant que celui-ci ne ménagera aucun effort pour leur faciliter le départ du Rwanda, s'ils en décident ainsi, même si ce n'est pas son souhait.
- Message au F.P.R., pour l'inviter au dialogue en vue de mettre en place les institutions de transition à base élargie, et pour qu'il observe un cessez-le-feu en arrêtant les combats.
- Invitations aux ministères chargés de la sécurité, dont celui de la justice, pour convocation d'une réunion de tous les parquets, en vue de mener les enquêtes pour identifier les différents coupables et pour les punir conformément à la loi.
- Prise de mesure d'urgence, en vue de faire face à la situation de famine qui prévalait, en particulier dans la ville de Kigali, avec l'ouverture de quelques marchés et magasins surtout d'alimentation pour permettre à la population de s'approvisionner en denrées alimentaires, sous la protection du Ministère de la Défense Nationale et en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal.

De cette réunion est sortie l'instruction n°007/02.3.9/94 du 30 avril 1994, qui explique à la population en général et aux responsables administratifs en particulier, les circonstances de l'assassinat du Chef de l'État du Rwanda et du Burundi et de leur suite ainsi que les conditions dans lesquelles a été mis en place le nouveau gouvernement. De même cette instruction formule les directives à suivre pour le rétablissement de la sécurité des personnes et des biens dans tout le pays.

Ainsi les préfets ont été priés de réunir d'urgence les comités préfectoraux de sécurité de leur ressort en vue de définir les stratégies rapides et conformes aux problèmes spécifiques de leur entité préfectorale. Chaque comité préfectoral devait entre autres objectifs, s'assurer des moyens de contrôle adéquats et de suivi de la mise en application des stratégies de rétablissement de la sécurité pour le retour rapide de la paix. Il a été également recommandé aux instances de sécurité de collaborer avec les responsables des partis politiques, les autorités religieuses et administratives, notamment la justice et l'armée, pour le maintien de la sécurité et le retour effectif de la paix.

Les autorités préfectorales ont été invités à expliquer à leurs administrés de ne pas confondre l'ennemi et la population sur base des différences ethniques, des appartenances politiques, confessionnelles ou régionales.

Il a été demandé aux préfets de faire respecter scrupuleusement les droits de l'homme. Ainsi les persécutions et les pillages devaient être réprimés. Les forces armées, les parquets et les autres instances judiciaires devaient fermement sévir contre les coupables.

Les organismes humanitaires devaient être facilités dans l'accomplissement de leur mission de secours. Il a été enfin demandé aux préfets d'harmoniser un programme de descente sur le terrain pour sensibiliser la population à la cohabitation pacifique et à la réconciliation nationale. L'intégralité de cette instruction, en Kinyarwanda, est reproduite en annexe n°1.

Dans l'après-midi, ce 11 avril 1994, le Premier Ministre a accueilli en compagnie du Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération le Général Roméo DALLAIRE, commandant en chef de la M.I.N.U.A.R., en tant qu'émmissaire du Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies au Rwanda, Monsieur Roger BOOH BOOH. Il était accompagné de Monsieur KHAN, de nationalité mauritanienne.

Il a été remis la note verbale suivante au Général Roméo Dallaire pour sa transmission au Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies au Rwanda:

" Le Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération de la République Rwandaise présente ses compliments à la Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda (M.I.N.U.A.R.) et a l'honneur d'attirer l'aimable attention du Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies au Rwanda sur ce qui suit:

- 1) En date du 6 avril 1994, dans la soirée, il est apparu des défaillances inexplicables dans le chef des casques bleus chargé de la sécurité de l'aéroport Grégoire KAYIBANDA et ses environs, défaillances qui ont permis aux criminels d'abattre l'avion présidentiel.
- 2) Depuis un certain temps, il a été constaté que la M.I.N.U.A.R. ne contrôle pas suffisamment la sortie des éléments du F.P.R. de ses baraquements. C'est ainsi que les éléments du bataillon du F.P.R. se sont répandus dans beaucoup de quartiers de la ville de Kigali pour semer la violence, la terreur et la mort.
- 3) Dans la ville de Kigali, les éléments de la M.I.N.U.A.R. participent activement aux opérations offensives du F.P.R. contre les positions de l'armée rwandaise. À titre d'exemple, au Centre Christus de Remera, se sont établis les militaires du F.P.R., au milieu des casques bleus de la M.I.N.U.A.R. Nos forces ont noté, à partir de cet endroit des tirs des armes de la M.I.N.U.A.R. contre les positions de l'armée rwandaise. Les mêmes éléments de la M.I.N.U.A.R. ont fourni une assistance technique au F.P.R. pour couper le carrefour de "SONATUBE"
- 4) À Gikondo, en date du 10 avril 1994, un véhicule de la M.I.N.U.A.R. a tiré sur les véhicules de l'armée rwandaise qui évacuaient les personnes fuyant les massacres du F.P.R.
- 5) Le F.P.R. s'est livré, en date du 10 avril, à d'horribles massacres sous le regard complaisant de la M.I.N.U.A.R. Ces massacres ont été perpétrés aux secteurs des quartiers de Remera, secteurs sensés interdits aux forces combattantes, mais où le F.P.R. circule et tue sans entraves. De même, cette nuit du 10 avril 1994, le F.P.R. a tué froidement des familles entières installées non loin de là.

Le Ministère des affaires étrangère et de la coopération cite ces faits à titre d'exemples mais les services rwandais notent les actes du genre presque chaque jour. Il prie en conséquence les responsables de la M.I.N.U.A.R. à mettre fin à cette terreur autorisée et même assistée du F.P.R., pour rendre crédible le mandat de la M.I.N.U.A.R. Le Ministère aimerait, dans tous les cas avoir des explications sur ce comportement de

certaines éléments de la M.I.N.U.A.R.

Le ministère note cependant avec satisfaction, l'abnégation avec laquelle une grande partie des troupes de la M.I.N.U.A.R s'acquitte de sa mission. Il sollicite en outre de la M.I.N.U.A.R. une application plus accrue en vue de permettre au F.P.R. et au gouvernement rwandais de renouer le dialogue en vue d'enrayer la situation de crise le plus rapidement possible pour mettre en place les institutions de transition à base élargie.

Le Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération de la République Rwandaise saisit cette occasion pour renouveler à la Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda, les assurances de sa très haute considération.

Kigali, le 11 avril 1994
signé et cacheté MINAFFET

cpi -PRESIREP
-PRIMATURE
-MINADEF

Ces entretiens ont été ponctués par des menaces à peine voilés de la part de Monsieur KHAN. Il affirmait sans ambages, que l'O.N.U. ne toléra plus d'être humiliée, comme se fut le cas en Somalie. D'après lui, l'O.N.U. disposait d'une force de plus de 30.000 hommes prête à déferler sur le Rwanda pour imposer la paix et mettre hors d'État de nuire "tous les apprentis dictateurs", entendez par là, le gouvernement intérimaire. Pour la question de savoir les mesures concrètes que pouvait prendre le gouvernement intérimaire pour arrêter les massacres, cet émissaires des Nations Unies ne s'est pas montré plus inspiré que ses interlocuteurs.

La date du 12 avril 1994 fut une journée de déménagement du gouvernement intérimaire de Kigali vers Gitarama. Il semble que dans l'après-midi, surtout dans la soirée du 11 avril 1994, certains membres du gouvernement aient pris contact avec l'Ambassade de France pour que cette dernière puisse évacuer les membres de leurs familles vers Bangui en République Centrafricaine. Malheureusement, il a été constaté que tous les membres du gouvernement n'ont pas été associés à cette opération, parce que selon toute vraisemblance, il s'est surtout agi d'user des relations personnelles que chacun pouvait avoir tissées avec cette ambassade. Ainsi on constatera que seuls les membres de famille de certains ministres, en particulier et en exclusivité, des plus anciens dans le gouvernement, seront concernés par cette évacuation. Ainsi tôt dans la matinée du 12 avril 1994, l'on apprendra que

certains membres de famille de quelques ministres étaient toujours à l'hôtel des Diplomates tandis que d'autres ceux des "vétérans" étaient sensés être en route vers Bangui via Bujumbura au Burundi.

L'on sera informé dans cette même matinée par le Général Major NDINDIRIYIMANA, chef d'État-Major de la gendarmerie et chargé de la sécurité du gouvernement, que Kigali risquait d'être encerclé avant dix heures du matin, raison pour laquelle il fallait déménager sans délai le gouvernement vers Gitarama, certains ayant même proposé Cyangugu. Cette décision aura des répercussions négatives sur le moral des troupes et de la jeunesse appelées à défendre la ville de Kigali. Ainsi donc, ce fut dans une précipitation indescriptible que le convoi du gouvernement quitta Kigali pour ne plus y revenir dans cette matinée du 12 avril 1994, sous la protection à peine voilée, des para Français qui patrouillaient dans toute la ville.

Ce convoi s'arrêta à Gitarama à la résidence du Préfet Fidèle UWIZEYE, pour décider de la destination finale, Gitarama ou Cyangugu. Finalement Gitarama, plus précisément le Centre de Formation de MURAMBI, sera choisi comme siège provisoire du gouvernement. Un muni conseil des ministres tenu le même jour à la résidence du Préfet de Gitarama permettra d'envoyer trois équipes d'émissaires du gouvernement; une vers l'Europe et l'Amérique, l'autre vers l'Afrique centrale et occidentale et enfin la troisième vers l'Afrique de l'Est et du Nord.

Le gouvernement intérimaire était donc installé à Gitarama, il sera ensuite contraint vers la fin mai 1994 de nouveau à déménager vers MURAMBA en commune Satinskyi de Gisenyi avant de rejoindre le chef lieu de cette préfecture, étape ultime précédant le débandade et l'exil, le 17 juillet 1994, avec un très court séjour pour certains ministres à Cyangugu, entre le 13 et le 18 juillet 1994.

Certains ont vu dans ce gouvernement, des "sacrifiés", et le nom lui donné en Kinyarwanda en dit assez long, le gouvernement des "ABATABAZI", ou le "gouvernement du salut national". Le nombre de défections illustre également l'état de sacrifiés dont peuvent se prévaloir aujourd'hui ceux qui ont tenu et accepté de conduire les affaires de l'État dans une période aussi trouble.

Ainsi le Ministre de l'Intérieur et du Développement Communal, en la personne de Monsieur Faustin MUNYAZESA, désigné alors qu'il était toujours en mission en Tanzanie dans laquelle il était partie dans la délégation du Chef de l'État assassiné, déclinera l'offre et ne se présentera pas au poste lui proposé. Il sera remplacé par Edouard KAREMERA vers la fin mai au cours d'un léger remaniement ministériel, qui vit également l'entrée de Monsieur Jean de Dieu KAMUHANDA, comme Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, en remplacement de Monsieur Daniel MBANGURA, nommé Directeur de

Cabinet à la Présidence de la République, en l'absence prolongée de Monsieur Enock RUHIGIRA, pourtant confirmé dans ses fonctions lors de la mise en place du gouvernement du 9 avril 1994.

VIII.5. LES MASSACRES ET LES LARRONS

On l'a vu, l'assassinat du Chef de l'État et la reprise des hostilités par le F.P.R. ont provoqué la colère de la population et déclenché des troubles à grande échelle qui ont coûté la vie à de nombreuses personnes sans oublier d'importants dégâts matériels.

Certains ont affirmé, sans apporter de preuves sérieuses, que ces massacres étaient programmés depuis plusieurs années, le F.P.R. parle de 1959, et ont été exécutés d'une manière concertée, planifiée et méthodique par les autorités politiques et administratives. Les enquêtes que j'ai menées jusqu'à présent ne m'ont pas permis de confirmer cette affirmation que je qualifie de gratuite.

Par contre, des témoins militaires m'ont affirmé qu'ils ont reçu des ordres de leurs supérieurs militaires pour se mettre à liquider les opposants, entendez par là les membres des formations politiques opposées ouvertement au M.R.N.D. Ceci explique probablement la confusion qui a régné tout au long de cette période sur le traitement des adhérents de certains partis politiques, en particulier le M.D.R., le P.L., le P.S.D. et le P.D.C., même si ces partis étaient représentés au sein du gouvernement intérimaire.

L'abondante littérature aujourd'hui disponible montre que les massacres étaient au départ, c'est-à-dire dès le 06 avril 1994 déjà, très sélectifs ! On s'en prenait aux grands ténors de l'opposition connus pour leur prise de position contre le M.R.N.D. et le Président HABYARIMANA tels que certains ministres, les grands commerçants, etc. Ces premiers massacres n'avaient absolument rien d'ethnique mais étaient tout simplement politiques puisqu'on retrouve, comme on peut le voir ci-après, en même temps des Hutu et des Tutsi parmi les victimes.

En effet, les premiers assassinats politiques qui ont commencé déjà le 06 avril 1994 concernés des opposants qui étaient recherchés à leurs domiciles.

Parmi les premières victimes figurent le Premier Ministre Agathe UWIRINGIYIMANA et son mari du M.D.R., Hutu de Butare, le Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage, Frédéric NZAMURAMBAHO du P.S.D., Hutu de Gikongoro; le Ministre de l'Information, Faustin RUCOGOZA du M.D.R., Hutu de Byumba, le Ministre du Travail et des Affaires Sociales, Landouard NDASINGWA, son épouse et ses enfants du P.L., Tutsi de Kigali

rural. Il est donc fallacieux de voir une quelconque coloration ethnique dans ces massacres du moins dans les débuts.

Il faut également rapprocher à cette épisode l'assassinat des 10 casques bleus belges. Le colonel belge en retraite, Jean MILITIS, se demande à juste titre, dans "Le soir" du 10 au 11 février 1996, qui a pu envoyé ces soldats mal armés pour se faire massacrer, il le dit en ces termes:

" Sur le plan général, je demande que soit clairement désignée l'autorité belge qui a pris la décision -après l'amère et sanglante leçon somalienne- d'envoyer des jeunes soldats belges mal armés pour affronter une situation de crise très grave connue de tous dans un Rwanda plongé dans un début de guerre civile, tout en donnant l'ordre d'éviter les incidents jusqu'à se laisser massacrer... Quelle est autorité belge qui a accepté que soient protégées, jusqu'au coeur de Kigali, les avant-gardes du F.P.R., créant ainsi, avec ou sans l'attentat contre le Président HABYARIMANA, une prévisible vague de colère meurtrière parmi l'autre ethnie rwandaise ? Les ministre CLAES et DELCROIX avaient mesuré sur place, un peu de temps avant le drame des dix commandos massacrés, la haine de certains rwandais envers les Belges."

Le Colonel Jean MILITIS trouve qu'il y a quatre questions fondamentales qui restent éludées alors qu'elles permettraient de mieux comprendre en général la réalité des événements du Rwanda d'avril à juillet 1994 et en particulier les circonstances de l'assassinat des dix casques bleus belges .

- 1) Qui a donné l'ordre aux commandos belges de ne pas avoir les munitions lourdes organiquement prévues dans leurs engins blindés, de ne pas les avoir dotés d'un minimum d'armements antichars, de grenades lacrymogènes et enfin d'autres matériels anti-émeutes pour se porter, avec ou sans ordre de qui que ce soit, au secours des dix commandos isolés ou aux autres éléments qui se seraient trouvés dans leur situation? Est-ce l'O.N.U. ou le Général Roméo DALLAIRE, le Colonel MARSHALL, le gouvernement ou l'État-Major Général ?
- 2) Comme le confirme Jean Paul PONCELET, un des quatre ministres belges de la Défense Nationale depuis un an, de son prédécesseur de l'époque, Léo DELCROIX, était parfaitement au courant de la situation à Kigali en avril 1994, pour y avoir été peu de temps avant et par des rapports précis. Pourquoi n'a-t-il pas téléphoné à BOUTROS BOUTROS-GHALI, lui aussi bien au courant, pour que ce dernier donne des ordres et surtout des moyens au Général Roméo DALLAIRE (et au Colonel MARSHALL) pour adapter la mission de nos commandos plus menacés que les autres par le climat

antibelge régnant parmi la population rwandaise bien avant le 07 avril 1994. En cas de refus, voire d'hésitation de l'O.N.U., pourquoi ne pas avoir envoyé, à l'instant où la situation empirait sous l'oeil des caméras de télévision, des renforts pour aider les bérets verts comme ce fut le cas le 10 avril ?

- 3) Dix commandos lâchement assassinés à Kigali, était-ce trop peu de jeunes hommes massacrés pour que soit créé sur le champ dès le 08 avril 1994, une commission parlementaire comme celle ayant indogué sur le dossier de loin moins sanglant de Gladio, dont le Soir proposait (novembre 1991) les conclusions troublantes tirées de ces romanesques jeux de guerre (si peu) secrète de loin moins tragiques que la lâche tuerie de Kigali ?"

Selon mes propres investigations, les dix paras belges auraient été sacrifiés pour pouvoir asseoir le F.P.R. à Kigali.

En effet, rien ne pouvait justifier la prise du pouvoir par une minorité, de surcroît par la force, à une époque où l'on parlait tant de démocratie, il fallait créer plusieurs situations anachroniques qui feraient trembler d'horreur la communauté internationale, dont le "génocide", sur lequel je me suis déjà exprimé, et l'assassinat des casques bleus belges.

Il fallait créer un choc, tel que tous les pays évacuent leurs ressortissants, afin qu'il n'y ait pas de témoins quand le F.P.R. marcherait sur Kigali. Pour cela, seul l'assassinat des belges et en nombre suffisant pouvait créer un tel choc.

D'une part, de cette manière toute l'opinion belge se détournerait du régime HABYARIMANA, longtemps soutenu notamment par la démocratie chrétienne, d'autre part, la Belgique étant leader d'opinion sur tout ce qui concerne le Rwanda, elle pouvait ainsi convaincre toute la communauté internationale de se détourner de ce régime "honnis". Et l'histoire démontrera, à quelques nuances près, que tout se déroulera comme prévu par les véritables assassins des casques bleus belges:

- évacuation dans un délai record de 48 heures de tous les expatriés après l'assassinat de ces derniers;
- prise du pouvoir par le F.P.R. programmé dans les 48 heures de l'attentat contre l'avion du Président HABYARIMANA;
- diabolisation à outrance du régime de ce dernier;
- non-reconnaissance et mise en index du gouvernement intérimaire;
- intervention de la Belgique pour le retrait de la M.I.N.U.A.R. du Rwanda alors que les massacres des populations civiles faisaient rage, etc.

On y reviendra plus loin dans le chapitre consacré à la communauté internationale. Au vu de ce qui précède, je ne peux que m'associer au Colonel Jean MILITIS pour m'interroger sur la responsabilité des officiels belges (Gouvernement, État-Major Général de l'Armée, Parlement) dans le drame rwandais.

Pourquoi et comment ces massacres ont-ils dégénéré pour atteindre les proportions que l'on connaît. Pour comprendre cette tragédie, il faut comprendre que lors de l'avènement de la République en 1961, une partie de la population composée essentiellement de Tutsi a choisi l'exil plutôt que d'oeuvrer à la consolidation des nouvelles institutions républicaines et démocratiques. Ces exilés ont alors entrepris une cinquantaine d'attaques à partir des pays voisins du Rwanda dans l'ultime tentative de reprendre le pouvoir et ce jusqu'en 1967.

Depuis 1967 jusqu'au 1^{er} octobre 1990, le mouvement d'attaques s'est arrêté. Mais cette relative accalmie cachait en réalité les préparatifs d'une guerre de reconquête du pouvoir en dépit de toute solution pacifique. La guerre déclarée par le F.P.R. dont la plupart des membres sont des fils et des petit-fils de ces exilés des années 1960, causa beaucoup de dégâts tant humains que matériels et força des centaines de milliers de personnes à quitter leurs biens et à vivre dans des camps de misère, le plus tristement célèbre étant sans doute celui de Nyacyonga à la porte de Kigali.

Soucieux de mettre définitivement fin à cette guerre, le gouvernement rwandais privilégia une solution négociée. Ainsi il signa les accords de cessez-le-feu de N'selé en date du 29 mars 1991 amendés à Gbadorité le 16 septembre 1991 et à Arusha le 12 juillet 1992. Tous ces accords furent malheureusement violés par le F.P.R.. Le cas le plus flagrant du non respect des accords signés fut celui de l'attaque de février 1993 qui éleva le nombre de morts à plusieurs milliers et celui des déplacés de guerre à plus d'un million de personnes alors que les négociations de paix étaient en cours à Arusha en Tanzanie.

Malgré cette provocation, le gouvernement rwandais a poursuivi les négociations qui ont abouti à la signature par les deux parties de les Accords de Paix d'Arusha en date du 4 août 1993. Par cet accord tous les problèmes à la base du conflit trouvaient une solution notamment le partage du pouvoir et le rapatriement des réfugiés.

Cependant, alors que le gouvernement rwandais était préoccupé par la mise en place des institutions de transition à base élargie au F.P.R. prévues par les Accords de Paix d'Arusha, le F.P.R. poursuivait ses préparatifs pour réaliser son plan de prise de pouvoir par la force en menant une campagne serrée d'endoctrinement, de recrutement et d'armement d'adeptes voués à sa cause. Parallèlement la F.P.R. procédait ingénieusement à l'élimination physique des leaders politiques Hutu, comme on l'a déjà vu plus haut.

Toutes ces atrocités ont été couronnées par l'assassinat odieux du chef de l'État, le Général Major Juvénal HABYARIMANA par le F.P.R. en complicité, très probablement, avec certains gouvernements étrangers. Parallèlement à cet assassinat, le F.P.R. déclara de nouveau la guerre au peuple rwandais.

Les forces gouvernementales furent attaquées sur tous les fronts. Les camps militaires se trouvant à Kigali subirent l'assaut du bataillon du F.P.R. logé dans les enceintes du C.N.D., le Parlement rwandais. D'après les Accords de Paix d'Arusha, ce bataillon avait été admis dans la capitale pour assurer la protection des personnalités du F.P.R.. Ce bataillon a transgressé la mission lui conférée par les Accords de Paix alors qu'il était sous le contrôle de la M.I.N.U.A.R.

À l'intérieur du pays les éléments armés du F.P.R. organisés sous forme de brigades et discrètement implantés dans les communes s'adonnèrent aux massacres de l'élite Hutu et s'attaquèrent aux forces de l'ordre en place pour exécuter un plan préétabli comme en témoigne la journal "INGABO" n°008 de janvier 1996: "Abasesero bagerageje kwisunganya ariko umwicanyi yarishe araruha ndetse yahataye n'imbunda zitari nke zitorwa n'abafransa".

Ainsi donc le plan machiavélique du F.P.R. a avorté grâce à la détermination et à la résistance de la population qui agissait en légitime défense. C'est donc dans ce contexte qu'ont péri des milliers voire même des millions de citoyens rwandais. La guerre déclenchée par le F.P.R. ramena ainsi la violence au sein de la société rwandaise. Elle réveilla les vieux démons de suspicion et de la confrontation ethnique.

On aura également remarqué, que très tôt, certains militaires se sont livrés aux pillages, ceux-ci pouvant eux-mêmes conduire aux assassinats. Des citoyens aisés étaient pillés sous le fallacieux prétexte que leurs richesses leur viennent du F.P.R. C'est ainsi que j'ai été informé de l'assassinat d'un jeune fonctionnaire du Ministère des Travaux Publics de l'Énergie et de l'Eau qui résidait à Kacyiru-sud et qui a été assassiné pour être propriétaire d'une villa, d'une voiture et d'une vidéo, "les 3V de la réussite" des jeunes de Kigali à l'époque. Après investigations je devais apprendre que l'argent lui venait d'un stage de près d'une année qu'il venait de passer en France, stage au cours duquel il bénéficiait d'une bourse de stage assez importante tout en gardant son salaire au Rwanda. Il est donc clair que parmi les massacreurs figuraient ce que j'ai appelé des "larrons".

Sur le plan politique, j'ai également constaté qu'il y avait en quelque sorte des larrons, des gens qui, la veille encore, se voulaient être de grands leaders politiques, mais qui se terrèrent, je ne sais où, pour ne pas devoir prendre position. De cette manière, ils espéraient pouvoir choisir le vainqueur tout en prétendant se disolidariser des vaincus.

Pour moi cette deuxième catégorie de larrons est aussi coupable que la première, sinon plus, pour la responsabilité qu'ils ont eu dans l'issue de la guerre, notamment au niveau de l'appréciation des événements en cours au Rwanda par la communauté internationale.

Aujourd'hui ils sont heureusement décontenancés, puisque rejetés en même temps par la communauté des réfugiés et par le F.P.R. qu'ils entendaient pouvoir servir en tant que vainqueur. Certains d'entre eux ont même payé de leur vie cette ambiguïté, la population les ayant rangé du côté de l'ennemi.

VIII.6. LA GUERRE ET LA DÉFENSE CIVILE

VIII.6.1. La guerre proprement dite

Comme on l'a vu, c'est le 06 avril 1994 vers 20 heures trente minutes que furent assassinés les Chefs d'État Rwandais et Burundais, leurs Excellences Juvénal HABYARIMANA et Cyprien NTARYAMIRA ainsi que leurs suites. Le 07 avril 1994, le bataillon du F.P.R., théoriquement composé de 600 hommes logés au C.N.D., appuyé par les combattants du F.P.R. qui s'étaient infiltrés dans la ville de Kigali, attaquent le camp de la Garde Présidentielle sis à Kimihurura, juste en face du C.N.D.

Au même moment, les combattants du F.P.R. situés à Mulindi, siège de celui-ci, appuyés par les militaires de la N.R.A. et par certains mercenaires ouvrent les combats sur plusieurs fronts dans les préfectures traditionnelles de combat à savoir: Byumba, Ruhengeri et Kibungo et dans tout le reste du pays par l'intermédiaire des brigades que le F.P.R. y avait déployées.

Dans l'entre-temps, ne pouvant plus se contenir, la population unanime à travers tout le pays s'attaque aux brigades, aux adeptes et aux sympathisants ou supposés du F.P.R. En assassinant les Présidents Hutu Juvénal HABYARIMANA du Rwanda et Cyprien NTARYAMIRA du Burundi, c'était l'ultime provocation qui exposait tous ceux que la logique de la guerre entretenue pendant quatre ans rangeait du côté du F.P.R., à savoir les Tutsi et les collaborateurs Hutu du F.P.R. Mais comme prix à payer pour prendre le pouvoir, le F.P.R. n'a pas hésité à les sacrifier. Il avait calculé d'en tirer le bon compte du libérateur qui aura mis fin à ce qu'il allait s'employer à appeler "génocide". Génocide des Tutsi chantera-t-il, tout en reconnaissant qu'ont été tués "les Tutsi et les Hutu dits modérés". Mais lesdits "Hutu modérés" ne comptent pas car en ce cas, le terme génocide des Tutsi ne conviendrait plus. L'histoire n'oubliera jamais ce sadisme politique.

L'on estime à deux millions les personnes victimes de cette folie meurtrière. Des sources qui parlent de génocide des Tutsi avancent le chiffre de 500.000 Tutsi massacrés par

les Hutu. Le simple calcul montre qu'il y a eu 1.500.000 Hutu morts dans cette catastrophe humanitaire qui s'est abattue sur le Rwanda. Ils sont morts, systématiquement exterminés par les combattants du F.P.R. lors de leur avancée dans les préfectures de Byumba, de Kibungo, de Kigali rural, de Gitarama et de Butare. "À Byumba, partout le sol est couvert de centaines de cadavres en attente d'être ensevelis par les bulldozers ougandais", ainsi déclarait la Radio France Internationale (R.F.I.) du 12 mai 1994. Les cadavres charriés par la rivière Akagera jusqu'au lac Victoria, ont amené le gouvernement ougandais à déclarer "zone sinistrée" les districts environnant ce lac, c'était le 22 mai 1994.

Ces Hutu sont morts en fuyant le F.P.R. dans leur exode vers les pays voisins: les statistiques publiés parlent de 80.000 personnes mortes dans la seule région du Nord-Kivu; ils continuent à mourir à l'intérieur du Rwanda dans ce que les autorités du F.P.R. appellent "des actes de représailles"; tous les rapports des organismes de défense des droits de l'homme en parlent.

Ils sont morts à Kibeho, où plus de 20.000 personnes auraient été froidement abattues par les soldats de l'A.P.R. Avec l'arrivée aux compte-gouttes dans les camps des réfugiés du Sud-Kivu des rescapés de ces massacres exécutés par le F.P.R. entre le 18 et le 22 avril 1995, l'on a pu recueillir leurs versions des faits qui divergeaient de celles de la commission internationale mise sur pied par les autorités de Kigali. Ladite commission, composée non seulement des ressortissants des pays et organisations internationales désignées par le Rwanda mais aussi d'agents du gouvernement de Kigali, a conclu surtout à la non implication du gouvernement dans les massacres, l'existence parmi les déplacés, d'éléments armés qui auraient provoqué l'A.P.R., ainsi qu'à l'utilisation abusive par cette dernière, de la force armée.

Et pourtant, les témoins oculaires rapportent déjà les menaces d'extermination des déplacés proférées dès décembre 1994 par les membres du gouvernement de Kigali. De plus, l'opération avait été précédée d'actes et de discours d'intimidation à l'endroit de la communauté internationale visant à lui empêcher toute intervention; ce en complément à la campagne de sensibilisation de la même communauté traitant tous les déplacés à l'intérieur du Rwanda de "miliciens génocidaires."

Au demeurant, les témoignages font cas:

- du regroupement progressif des déplacés en une même localité baptisée par l'A.P.R. "cimetière des Hutu";
- du déguerpissement la veille de la grande fusillade, de tous les Hutu habitant les collines environnantes sous prétexte classique, propre au F.P.R., de rassemblement en vue d'une réunion à Kibeho;
- de l'existence de mesures de prévention de toute évasion et de recherche de rescapés ainsi qu'un nombre de victimes

sans commune mesure avec les chiffres avancés.

Tous ces éléments, ajoutés à la privation de nourriture, d'eau et de soin pendant plusieurs jours ainsi qu'au refus d'accès sur les lieux aux O.N.G. s'occupant jusqu'alors des déplacés, montrent que les tueries résultent plutôt d'une volonté délibérée et d'un plan préétabli d'anéantissement de ces déplacés. En outre les témoins rapportent presque unanimement la présence d'éléments armés étrangers qui auraient pris part aux massacres aux côtés du F.P.R. Enfin ils révèlent le rôle et le comportement étranges des soldats de la M.I.N.U.A.R II.

Oui ils sont morts à Kanama, où plus de 100 personnes ont été sauvagement massacrées, à Iwawa en commune Kayove, préfecture de Gisenyi où plusieurs centaines de paysans dont les femmes et les enfants ont été abattus par les soldats de l'A.P.R. Ainsi donc 500.000 Tutsi meurent dans une catastrophe humanitaire résultant d'une guerre commencée et soutenue par le F.P.R. et l'on parle de génocide des Tutsi; dans les mêmes circonstances 1.500.000 Hutu meurent et on dit rien sur cette mort.

Par ailleurs le Titre II du Protocole I additionnel aux Conventions de Genève interdit d'utiliser la famine comme méthode de guerre. Dans ce contexte, les biens indispensables à la survie des populations civiles tels que les zones d'agriculture, d'élevage et les réserves d'eau potable de même que les installations dangereuses comme les centrales électriques doivent être protégées.

Tout observateur bien avisé aura remarqué que le F.P.R. déclenchait la guerre dans les zones les plus fertiles du pays (Mutara, Buberuka, régions des laves, Gisaka, Bugesera, Mayaga, Buganza, etc.) et tout le temps au moment de la récolte. Les populations qui attendaient le fruit de leur labeur se sont vues contraintes d'abandonner leur patrimoine pour aller vivre dans les conditions d'assistés connues et observables sur le terrain comme incompatible avec la dignité et le respect de la personne humaine.

Le droit international humanitaire oblige les belligérants à protéger le personnel et les unités sanitaires et civiles et même militaires. Pendant cette guerre, surtout dans sa phase que le F.P.R. a qualifié de "final war" (guerre finale), les bombes de ce dernier ont été essentiellement dirigées et orientées à plusieurs reprises sur le Centre Hospitalier de Kigali (C.H.K.) faisant beaucoup de morts parmi les malades et le personnel médical et beaucoup de dégâts matériels contre les infrastructures et les équipements sanitaires; l'hôpital de secours de la Croix-Rouge a été bombardé dans les mêmes conditions. Un médecin suisse de l'action humanitaire a été grièvement blessé par les balles du F.P.R.; l'aéroport a été bloqué par le F.P.R. pour empêcher toute intervention humanitaire venue de l'extérieur.

Cette guerre qui a endeuillé le Rwanda a été caractérisée par l'utilisation déraisonnée des armes qui frappent indistinctivement civils et combattants par notamment le recours aux mines, aux pièges et aux bombardements massifs et aveugles.

À cet effet, l'on se souvient de triste mémoire de l'explosion d'une mine hautement meurtrière à la gare routière de Kigali; de l'hécatombe des écoliers de REMERA-RUKOMA par l'explosion d'une grenade piégée; des mines anti-chars et anti-personnelles à NYANZA, à CYANGUGU, au BUGESERA, à GISENYI, etc... En tout état de cause, toutes ces actions ne sauraient être attribuables qu'au F.P.R.. qui avait tout intérêt de créer le désordre et la panique généralisée à travers tout le pays et réaliser son objectif de se présenter un jour comme libérateur.

Selon le Protocole I additionnel aux Conventions de Genève, les garanties fondamentales de respect de la personne humaine comporte les actes prohibés tels que le meurtre, la torture, les peines corporelles, les mutilations, les atteintes à la dignité humaine, les prises d'otage et les peines collectives.

Les témoignages concordantes des rescapés affirment qu'aucun de ces actes inhumains et dégradants n'a été oublié. Les meurtres se comptent par milliers, les peines corporelles et les mutilations se constatent sur la pluralité des rescapés; les atteintes à la dignité humaine sont racontées en plusieurs circonstances notamment les femmes enceintes mécaniquement éventrées au Mutara et au Ndorwa; les filles et les femmes violées; les nouveaux nés sectionnés, cuits ou grillés et donnés à leurs mamans comme dernier repas; les hommes émasculés, empalés ou abandonnés dans la nature les yeux crevés. Les prises d'otages sont également rapportées par les quelques évadés qui racontent comment ils ont été obligés contre leur gré de devenir les combattants du F.P.R. ou de faire des déclarations de propagande contre leur conscience et leur volonté. Quant aux peines collectives, des témoignages oculaires font état des familles entières enfermées dans une maison et massacrées à la grenade ou brûlées vives.

Les conventions internationales protectrices des droits de l'homme réservent une attention particulière à la protection des mineurs. Dans cette guerre contre le Rwanda, le F.P.R. n'a eu aucun scrupule à enrôler de force comme combattants des enfants mineurs arrachés à leurs familles et connus dans le vocabulaire de cette guerre sous le triste nom de " KADOGO ".

Le protocole I additionnel aux Conventions de Genève interdit aux belligérants d'ordonner qu'il n'y aurait pas de survivants lors d'une attaque d'une région ou d'un quartier. Pour peu qu'on daigne écouter les témoignages des personnes qui

ont réussi par un destin inattendu d'échapper aux massacres collectifs des populations de leurs régions, on apprend que le F.P.R. a ordonné l'extermination des personnes appartenant à l'ethnie Hutu surtout ceux ayant un certain niveau de formation et toute leur parenté pour ne garder que les incultes plus faciles à asservir.

Dans le calcul du F.P.R., cette extermination permettrait en plus le transfert des Ougandais de l'ethnie HIMA cousins des Tutsi dans les territoires occupés. Et ceci en violation consciente et volontaire des dispositions de Genève et des protocoles y relatifs selon lesquels " **le transfert par une puissance occupante d'une partie de sa population dans le territoire qu'elle occupe est un acte prohibé**".

La première phase de la guerre (1^{er} octobre 1990 - 7 février 1993) a compté des milliers de morts parmi les populations civiles du Nord du Rwanda et plus de trois cent mille déplacés de guerre; l'agent qui correspond à cet espace, à ce temps et à cet événement, c'est le F.P.R. Le sens géographique de ces déplacements indique à lui seul lequel des deux belligérants est fui. La population a fui massivement le F.P.R. pour trouver refuge et protection du côté de la partie gouvernementale d'alors.

Il est en effet vérifiable que tous les camps des déplacés se sont situés et se situent toujours dans la partie contrôlée par l'armée gouvernementale. C'est parmi ceux qui n'ont pas pu échapper aux atrocités du F.P.R. qu'on compte les morts enregistrés pendant cette période; et ceux qui ont pu être épargnés ne l'ont été qu'à titre d'otage, soit pour être enrôlés de force comme combattants du F.P.R., soit alors pour leur servir de porte-faits ou de main d'oeuvre.

Des témoignages à ce sujet abondent et une preuve implacable que cette population n'a jamais accepté l'idéologie et les actions politiques du F.P.R., c'est qu'à l'occasion des élections organisées dans cette zone exclusivement occupée par le F.P.R.. dans laquelle aucun autre parti ne pouvait faire propagande, aucun candidat du F.P.R. n'a été élu malgré la terreur qui régnait sur la tête des électeurs. C'est d'ailleurs à la suite de ce " NON " démocratique que le F.P.R. a perpétré les tueries de KIRAMBO et de BWISIGE contre les adeptes et les élus des partis M.R.N.D. et M.D.R. Chose étrange mais normale pour le F.P.R., c'est que, usant de sa perfidie médiatique et diplomatique, il a osé déclarer que ce sont ces partis précités qui ont assassiné leurs propres adeptes!

La deuxième phase de la guerre (08 février 1993- 05 avril 1994) déclenchée unilatéralement par le F.P.R. en violation de l'accord de cessez-le-feu a eu pour résultat une nouvelle escalade de violence, de meurtre, de torture, de peines corporelles, de mutilation, de peines collectives et prise d'otages dans le champ d'action du F.P.R.; le reste du pays

sous contrôle gouvernemental n'étant pas touché par ces atrocités. C'est ainsi que le nombre de déplacés de guerre vers les camps de fortune, toujours créés dans la partie sous contrôle gouvernemental est passé de trois cent mille à plus d'un million de personnes.

La troisième phase (06 avril 1994 à ce jour) est le sommet de la barbarie en matière de violation des droits de l'homme. Au moment où tout le monde est préoccupé par la mise en application des Accords de Paix d'Arusha, le F.P.R., quant à lui, continue sa logique de guerre et met au point son plan machiavélique de sa "final war". Ainsi il intensifia ses infiltrations, installa et arma les brigades dans toutes les cellules du pays et multiplia des réunions secrètes avec ses membres.

Aussitôt après l'assassinat ignoble et lâche du Chef de l'État le 06 avril 1994, le bataillon du F.P.R. installé au Conseil National de Développement et les brigades armées et dispersées dans tout le pays ont directement démarré leur plan d'extermination de l'ethnie majoritaire Hutu. Dans un élan d'autodéfense, les affrontements interethniques ont éclaté.

Poussant à son faite sa perfidie, le F.P.R. essaie de se disculper auprès de l'opinion internationale mal avisée en accusant un gouvernement intérimaire qui n'existe pas encore puisant le dit gouvernement ne sera mis en place que le 9 avril 1994, trois jours après la reprise unilatérale des hostilités par le F.P.R. et ses brigades apprêtées dans tout le pays et le déclenchement des affrontements interethniques.

Le F.P.R., qui préparait sa guerre pendant que la partie gouvernementale préparait la paix, déploie ses dernières énergies: en ville de KIGALI, il frappe sans discrimination civils et combattants, bombarde les hôpitaux, les églises, orphelinats et autres cibles civiles. Ailleurs sur le terrain, il déborde dans toute la zone Est, ordonne à ses combattants qu'il n'y ait aucun survivant Hutu à commencer par ceux qui savent lire et écrire.

Il force par ses atrocités des populations entières à l'errance qui mena plus de cinq cent mille personnes à s'exiler vers la Tanzanie et plus du double à la longue fuite à pied depuis l'extrême Nord à l'extrême Sud du pays, comme en témoignent les déplacés de guerre aujourd'hui installés à l'Est du Zaïre et au Burundi. Sur ce terrain de l'Est mis à sac par les combattants du F.P.R., quiconque se rend sur les lieux trouve des campagnes totalement désertes au point que dans la préfecture de BYUMBA qui comptait huit cent mille (800.000) âmes, il n'en reste plus que cent trente mille (130.000). La population restante dans la préfecture de KIBUNGO s'évalue dans les mêmes proportions.

Voici ce qui explique pourquoi dans l'espace de l'Est du Rwanda, en ce temps où le F.P.R. occupait cette région, **des centaines de milliers de cadavres sont charriés par l'AKAGERA**

vers le lac Victoria, zone déclarée "sinistrée"¹⁸.

Toujours dans sa marche funèbre, le F.P.R. massacra les populations du Sud et de l'Est de la préfecture de Kigali rural, du Mayaga en préfecture de Gitarama et Butare. Les rescapés se comptent par centaines dans des camps des réfugiés en Tanzanie et au Burundi, alors que les régions étaient considérées avant la guerre du F.P.R. comme les plus densément peuplées du pays. Cette opération visait semble-t-il à les nettoyer pour les préparer à accueillir de nouvelles populations Tutsi venues du Burundi, de la Tanzanie et de l'Ouganda dans le cadre de "l'ethnisation" en cours du pays.

VIII.6.2. La défense civile

D'après le journal "Ingoboka, the New Thinking" n°2 édité au Rwanda du F.P.R., l'Ambassadeur NYILINKINDI qui représentait le Rwanda au Zaïre de 1985 à 1990, qui a repris le même poste après la victoire du F.P.R. et qui vient juste de démissionner suite à l'invasion du Zaïre par les troupes de l'A.P.R., serait le premier à avoir conseillé au gouvernement d'alors la mise en place d'une unité de défense civile.

En effet en date du 28 décembre 1989, l'Ambassadeur Antoine NYILINKINDI aurait fait un rapport à son Ministre intitulé "Rapport sur les problèmes des immigrants rwandais dans les pays de la juridiction de l'Ambassade". Ce rapport décrivait le mode de vie des Rwandais vivant dans les pays de la circonscription de l'Ambassade du Rwanda au Zaïre, à savoir le Zaïre, le Gabon, le Cameroun, le Tchad, la République Centrafricaine, l'Angola et le Congo. Il expliquait dans son rapport les différentes catégories de Rwandais Hutu et Tutsi vivant dans ces pays selon l'époque de leur immigration, il distinguait ceux qui souhaitaient obtenir la nationalité des pays d'accueil de ceux qui voulaient rentrer au Rwanda.

Dans son rapport, l'Ambassadeur NYILINKINDI s'est attardé sur les associations culturelles telles que "IJURU", "A.R.C.I.", etc et donnait le détail sur celles qu'il considérait comme subversives à l'égard du gouvernement rwandais. L'Ambassadeur NYILINKINDI mettait en garde ce dernier contre les déplacements vers l'Ouganda de certaines personnes comme le nommé Paul BWITO de même qu'il faisait une sorte de revue de presse Zaïroise sur tout ce qui a trait au Rwanda. Il a décrit l'association dite MAGRIVI (Mutuelles des Agriculteurs des Virunga) que l'auteur considère comme une

¹⁸

Situation d'avant le rapatriement forcé des réfugiés du Burundi en 1995, de la Tanzanie et du Zaïre en 1996.

organisation de défense des intérêts des Bahutu du Nord Kivu (zone Rutshuru et Massisi).

C'est dans ce rapport que l'Ambassadeur NYILINKINDI a demandé au Gouvernement d'organiser l'autodéfense populaire dans la mesure où on ne disposait pas de suffisamment de militaires mais qu'on pouvait compter sur l'ensemble de la population pour sa propre défense en cas d'agression venue d'extérieur. Il recommandait qu'on apprenne à toute personne mâle et même femelle le maniement des armes et des méthodes identiques d'organisation de l'autodéfense.

Dès que le F.P.R. a effectivement déclenché la guerre en octobre 1990, la population a commencé à souffrir de divers actes de barbaries, de banditisme, de violence et d'atrocité de tout acabit. Dans un premier temps, se heurtant à une résistance farouche des F.A.R., le F.P.R. se dénévrosa sur des populations civiles innocentes en massacrant, vieillards, jeunes, enfants et femmes.

Les bandits de leur côté profitèrent de l'occasion pour organiser des pillages et des actes de vandalisme de toute sorte et faisaient plusieurs victimes en attaquant des familles avec des armes à feu. Il importe de noter que le climat socio-politique qui s'est développé au cours de cette guerre et à l'occasion du multipartisme a favorisé des haines insensées entre les gens et provoquant ainsi les affrontements violents inter-ethniques et entre les adhérents des partis opposés ainsi que des attaques clandestines et meurtrières ciblées à certaines personnalités.

L'évolution des hostilités a montré que le F.P.R., ne pouvant pas s'imposer par la voie des armes, a infiltré des idées dans certains milieux et a pu s'aliéner des esprits de certaines personnes pour semer davantage le désordre et l'anarchie afin de réaliser ses desseins.

Fort de ce constat, le Ministre de la défense, alors Monsieur James GASANA, proposa au gouvernement d'organiser l'autodéfense civile dans les zones proches des combats surtout dans le nord des préfectures de Byumba et de Ruhengeri ainsi que de Gisenyi. Celle-ci visait à organiser et à encadrer des rondes de nuit, voire de jour, pour défendre les populations civiles contre toute sorte d'actes d'agression et de vandalisme.

C'est dans ce cadre que des armes à feu furent distribuées aux responsables des cellules, aux conseillers communaux ainsi qu'à certains militaires réservistes de ces régions, toujours sous l'autorité du bourgmestre qui devait rendre compte de l'état de sécurité à son chef hiérarchique avec copie au commandement militaire de la localité. C'est donc dans ce contexte qu'est né la défense civile, contexte qui exclut toute idée de partisanerie.

Par après, les démarches de mise en place des Institutions de Transition à Base Élargie ont permis de constater sans équivoque deux camps nettement opposés, celui du F.P.R. et de ses acolytes et celui de la population décidée à défendre sans détour la démocratie et la République. Ces démarches qui n'aboutissaient pas, ont provoqué une psychose généralisée au sein de la population et une panique qui s'est surtout accrue après la révélation des infiltrations des éléments armés du F.P.R. sur tout le territoire national.

À la veille de la reprise des hostilités par le F.P.R., tout semblait indiquer que la guerre allait dégénérer en une confrontation opposant les soldats du F.P.R. en uniforme ou déguisés aux populations civiles qui refusent le pouvoir monolithique de celui-ci, de même qu'il allait utiliser ses infiltrés pour procéder systématiquement à une élimination physique et sélective des personnalités opposées à sa vision.

C'est dans un tel climat que les rondes nocturnes furent organisées dans la Préfecture de la Ville de Kigali pour faire face à la recrudescence des actes de banditisme, de terrorisme, de vandalisme et de massacres dans certains secteurs de la ville.

Mais le constat a été fait que ces rondes revêtaient un caractère quelque peu anarchique par le fait que leurs objectifs n'étaient pas clairement définis et portés à la connaissance de la population concernée. On remarquait également une méfiance à peine masquée entre les habitants d'une même localité à telle enseigne que dans certains quartiers on observait des rondes parallèles qui se surveillaient.

Il fut alors décidé de tenter de rendre plus performantes ces rondes notamment par la mise en place des actions suivantes:

- définition des modalités pratiques et organisationnelles des rondes,
- information et sensibilisation de la population sur l'objectif, l'opportunité et les modalités organisationnelles de ces rondes;
- établissement des mécanismes fonctionnels de collaboration entre les équipes de rondes auto-organisées des civils et celles des gendarmes et militaires rwandais et des militaires de la M.I.N.U.A.R.

Même avec ces améliorations, l'insécurité ne faisait que croître et la panique se généralisait au sein de la population, toutes ethnies confondues. Eu égard au climat socio-politique qui prévalait, aux déclarations belliqueuses des autorités du F.P.R. et aux dispositions bellicistes qu'il prenait, telles que les infiltrations maintes fois dénoncées par le gouvernement, l'on pouvait affirmer que le F.P.R. s'appêtait à

reprandre les hostilités, non seulement dans les préfectures de Byumba et de Ruhengeri, mais également et surtout dans la Préfecture de la Ville de Kigali et dans d'autres villes qui présentaient pour lui un intérêt stratégique sur le plan politique ou militaire, comme Gisenyi.

Tout semblait indiquer, comme on l'a vu plus haut, que le F.P.R. allait dans la Préfecture de la Ville de Kigali (P.V.K.), dans un premier temps, privilégier la guérilla urbaine, tactique militaire dans laquelle il est rompu, en utilisant ses militaires infiltrés, ce qui transformerait les hostilités en une guerre civile opposant les soldats du F.P.R. en uniforme ou déguisés aux militaires gouvernementaux et à la population hostile dans sa grande majorité au pouvoir monolithique du F.P.R.

C'est donc dans une perspective de la reprise éventuelle des hostilités par le F.P.R., dans le contexte qui vient d'être décrit, qu'un projet de mise sur pied d'une défense civile fut proposé.

Ce projet s'articulait sur les principes suivants:

- l'organisation de la résistance populaire devait être la plus secrète et la plus clandestine possible;
- il importait de former des groupes et des équipes de personnes servant de noyaux de résistance;
- le recrutement devait s'adresser aux personnes valides et aptes vivant dans un même quartier ou dans une même cellule et décidées à lutter pour les acquis de la révolution;
- il était indispensable qu'il y ait une collaboration étroite entre le commandement militaire, la gendarmerie nationale et les partis politiques défendant le principe de la République et de la Démocratie, collaboration nécessaire pour le recrutement des membres de groupes de résistance, l'organisation et l'encadrement de ces groupes.

Les objectifs assignés à la défense civile se basaient sur les points suivants:

- Sécuriser la population et l'inciter à se défendre contre les attaques du F.P.R. au lieu d'abandonner ses biens;
- Protéger les infrastructures et autres biens d'intérêts communs;
- Obtenir les informations sur les actions et/ou la présence de l'ennemi dans la commune, la cellule ou le quartier;
- Dénoncer les infiltrés et les acolytes de l'ennemi
- Organiser et assurer une défense en surface contre les pillards et les infiltrés;
- Désorganiser toute action ennemie avant l'intervention des forces armées;
- Servir d'antennes au profit de l'armée et de la gendarmerie nationale.

Le recrutement des personnes devant constituer les groupes d'auto-défense civile devait être effectué parmi:

- les réservistes de bonne moralité et prêts à défendre la République,
- les militaires et gendarmes qui logent dans les quartiers,
- la jeunesse des partis politiques de tendance républicaine,
- les autres personnes convaincues de la nécessité de la défense populaire.

Toute cette stratégie de la défense civile devait s'appliquer dans les endroits ci-après:

- 1) Dans la P.V.K.: cette préfecture semblait d'après les informations disponibles alors, la plus convoitée par le F.P.R. et par conséquent la plus susceptible de ces menaces imminentes. Étant donné la densité très élevée de la population et l'importance des biens matériels et infrastructurels se trouvant dans cette préfecture, il était convenu de prévoir pour chacune des cellules trois groupes d'auto-défense de 55 personnes dont 11 capables de manier les armes à feu. Durant les hostilités, deux groupes devaient simultanément faire des rondes pendant que le troisième serait au repos. Dans cette préfecture qui comptait 75 cellules il fallait disponibiliser 22 fusils et 100 cartouches par arme pour chacune d'elle.

- 2) Dans la préfecture de Kigali rural. Les habitants des communes Rubungu, Kanombe, Butamwa et Rutongo risquaient eux aussi de subir le terrorisme et les atrocités s'il y avait reprise des hostilités. Il importait qu'une résistance populaire y soit organisée dans les secteurs les plus proches de la P.V.K., à savoir:
 - Commune Rubungu: 17 cellules des secteurs Ndera, Karama, Rubungu et Kinyinya,
 - Commune Butamwa: 12 cellules des secteurs Kigali, Nyarurama et Rugarama,
 - Commune Rubungu: 16 cellules des secteurs Jali, Gihogwe et Kabuye,
 - Commune Kanombe: 12 cellules des secteurs Nyarugunga, Kanombe et Kagasa.
 Pour toutes ces cellules, il était prévu de constituer deux groupes d'auto-défense devant se relayer par cellule de 55 personnes par groupe dont 11 devaient pouvoir utiliser les armes à feu.

- 3) Dans les préfectures de Byumba, Ruhengeri et Gisenyi, il fallait faire la distinction entre les communes urbaines et d'autres communes. Dans les 162 cellules des communes Kibali, Kigombe et Rubavu, il y était prévu une organisation légère d'auto-défense civile vu le nombre important d'effectifs militaires

présents sur les lieux. À cet effet, on prévoyait deux groupes devant se relayer par cellule de 44 personnes chacun dont six utiliseraient les armes à feu.

- 4) Les autres communes des préfectures de Kigali, Kibungo, Byumba, Ruhengeri et Gisenyi abritant des positions militaires ou se trouvant à proximité de celles-ci, ces communes étaient les suivantes:
- Kigali rural: 58 secteurs des communes Tare, Mbogo, Rushashi, Musasa, Mugambazi et Shyorongi;
 - Kibungo: 78 secteurs des communes Muhazi, Rutonde, Kayonza, Kabarondo, Kigarama, Birenga et Rusumo;
 - Byumba: 51 secteurs des communes Buyoga, Kinyami, Rutare, Ngarama, Gituza, Muvumba et Murambi;
 - Ruhengeri: 61 secteurs des communes Nkuli, Mukingo, Nyakinama, Cyabingo, Ruhondo et Nyarutovu;
 - Gisenyi: 43 secteurs des communes Rwerere, Nyamyumba, Mutura et Karago.

Pour toutes ces communes, on devait former deux groupes devant se relayer, de 55 personnes chacun dont 11 pouvant manier les armes à feu.

Il est à remarquer que dans ce projet de mise sur pied de la défense civile, il y avait des préfectures qui ne semblaient pas être concernées comme Gitarama, Butare, Gikongoro, Cyangugu et Kibuye. Malheureusement et comme par hasard, celles-ci correspondaient grosso-modo à ce que l'on appelait le NDUGA, ce qui n'a pas manqué de susciter des interrogations au sein de la classe politique, certains se demandant si elles n'étaient pas expressément laissées pour compte, alors que selon toute vraisemblance, s'il y avait reprise des hostilités, il était plus que probable que ce soit sur tout le territoire national, et non nécessairement dans les zones traditionnelles des combats.

Sur le plan organisationnel, la structure envisagée devait s'articuler sur cinq niveaux à savoir: le national, le préfectoral, le communal, le niveau de secteur et celui de la cellule et avec chaque fois:

- un coordinateur,
- un responsable de renseignements et d'information,
- un responsable de ressources humaines,
- un responsable des moyens logistiques et financiers.

C'est donc une telle structure qui se mettait petit à petit en place à la veille de la reprise des hostilités par le

F.P.R., avec une priorité accordée à la P.V.K. pour des raisons déjà évoquées.

Comme on pouvait le craindre, avec l'assassinat du Président Juvénal HABYARIMANA, le F.P.R. déclancha la guerre non seulement là où on l'avait prévue, mais sur tout le territoire national. C'est pourquoi, mutatis mutandis, cette organisation due être appliquée sur tout le pays.

Il est donc plus que tendancieux d'affirmer qu'il y avait eu formation d'une milice appelée "INTERAHAMWE" destinée à l'élimination des Tutsi et des Hutu dits modérés. Les "Interahamwe" n'étaient, sans plus, que la jeunesse du parti M.R.N.D., comme la plupart des autres partis en avaient, tels que "INKUBA" du M.D.R., les "ABAKOMBOZI" du P.S.D., les jeunes libéraux du P.L. et les "IMPUZAMUGAMBI" de la C.D.R.

Même s'il est vraie qu'on retrouvera probablement plus de jeunes du M.R.N.D. dans l'organisation de la défense civile, il faut reconnaître qu'initialement le projet concernait quasiment toutes les couches de la population, allant comme on vient de le voir, des militaires ou réservistes à la jeunesse des partis politiques, la seule condition étant d'être fidèle aux acquis de la révolution sociale de 1959.

Les dérapages constatés, et qui ont conduit aux massacres, tels qu'ils ont été décrits ci-avant, n'ont rien à voir avec l'organisation de la défense civile. Aussi, pour clore ce chapitre, il faut souligner que la défense civile n'est pas une invention du gouvernement intérimaire, si l'on tient compte du fait que l'idée existait bien avant le déclenchement de la guerre par le F.P.R. en octobre 1990 et qu'elle émane d'une personnalité à qui on ne peut pas attribuer des sympathies particulières pour ce gouvernement.

VIII.6.3. L'approvisionnement en arme et munitions

C'est un sujet de polémique et de spéculation de la part surtout de ceux-là qui ont plongé le Rwanda dans le chaos que l'on connaît. Ils vous prennent le passé et essayent de le remettre au présent dans l'unique dessein de salir et de diaboliser les réfugiés Hutu en général et leurs responsables politiques et militaires en particulier. Chaque fois que le F.P.R. est accusé, ils trouvent, on ne sait pas par quel hasard, des "sans frontières" pour accuser les réfugiés de préparer le retour au Rwanda par les armes. On l'a vu, après les massacres de milliers de personnes à Kibeho, à Birava et à Iwawa, et on vient de le voir après l'invasion de l'A.P.R. sur le territoire zaïrois du Sud et Nord Kivu.

On cite les pays qui certes, ont à un moment donné, effectivement fourni des armes au gouvernement rwandais quand il n'était pas effectivement sous embargo, mais on oublie à

dessein d'autres, y compris ceux qui ont continué à fournir au gouvernement intérimaire, même après l'embargo, comme la Grande Bretagne, comme on va le voir.

Si j'ai décidé d'en parler, preuves à l'appui, c'est pour lever le voile sur ce dossier plus qu'embarrassant pour certaines puissances qui prétendent faussement donner les leçons de moral au monde en général et aux réfugiés Hutu en particulier. Pour commencer ci-après, la liste non exhaustive des certains fournisseurs d'armes et munitions du gouvernement rwandais juste avant ou après la reprise des hostilités d'avril 1994:

- 1) DYL-INVEST LTD, une société immatriculée dans les îles Turques et Caïques, avec Monsieur Dominique LEMONNIER comme représentant légal ou gérant, et dont le siège social est à Britannic Houses, Provinciales, îles Turques et Caïques dans les Antilles britanniques; ses remboursements passaient habituellement par la Banque Internationale de Commerce de Genève en Suisse, dont le Directeur est un certain Jean Alain HUGUENARD. Cette société a été constituée le 19 mars 1993, avec un capital social de 5.000 dollars divisé en 500 actions de 10 dollars chacune. ses actionnaires qui détiennent chacun une action sont les suivants:

- Britannic Trust Company Limited,
- Britanic House
- Provinciales,
- îles Turques et Caïques,
- B. W. I.

Fax (033) 5052 6279, du moins jusque fin Novembre 1993.

Il semble que, d'après Maître Hélène CLAMAGIRAND, avocat de la Cour, 2, rue des Dardanelles 75017 Paris

i) " DYL INVEST n'a jamais été inscrite auprès du Registre National du Commerce et des Sociétés en sorte que cette société n'a pas de siège légal en France, contrairement à la déclaration d'adresse portée dans le contrat n° 01/93 Dos 384/06.1.9 du 03 mai 1993.

ii) Le numéro de téléphone porté sur le cachet de la société DYL INVEST correspond au numéro de téléphone de l'Association Départementale du Travail Protégé, dont le siège associatif est à 1, Avenue du Capitaine ANJOT, 74960 CRAN-GEVRIER;

iii) Cette association qui comprend parmi ses membres, des représentants de diverses directions

départementales (DDASS, DDTE, DDS, Education nationale, etc) n'a aucune vocation à se livrer au commerce d'armes de première et de quatrième catégorie;

iv) La société DYL INVEST n'a été immatriculée auprès du registre des sociétés des îles Turques et Caïques que le 19 mai 1993, soit 16 jours après la conclusion du contrat susmentionné ¹⁹.

Il faut noter que ledit contrat portait sur le montant de 12.166.000 US dollars, que les mainlevées autorisées se chiffraient à 3.127.008,80 US dollars au 19 juillet 1994, et qu'il restait donc un solde de 1.402.091,020 US dollars n'ayant pas fait l'objet de mainlevée et enfin qu'un montant de 7.637.900 US dollars a fait l'objet d'annulation de la part du Gouvernement Rwandais.

Par ailleurs, DYL INVEST avait indiqué dans son contrat supra-cité avoir son siège social en France à CRAN-GEVRIER au numéro de téléphone 50 69 36 72. Pour la partie rwandaise, le contrat était signé par le Dr GASANA James, alors Ministre de la Défense Nationale et Marc RUGENERA qui était à l'époque Ministre des Finances, tandis que comme on l'a vu, la société DYL INVEST était censée être représentée par Dominique LOMONNIER.

- 2) EAST AFRICA CARGO, représentée par Jean LECLERCQ
Building 739
1931 Zaventem
Fax 32 275 18114
Entreprise installée en Belgique qui assurait le transport des armes fournies par DYL-INVEST LTD.
- 3) M.T.C.: MIL-TEC CORPORATION LIMITED (Merstone Invest LTD)
RANGAL House, 18 Peel Road, Douglas-Isle-of-Man représentée par Monsieur ANHOOP.
Adresse pour la correspondance:
201 DYKE Road, HOVE, E, Sussex U.K
tel (44) 81-203-1915
Fax (44) 81-203-1050
Ses banquiers: 1) National Westminster Bank
Kilbum Branch
74 Kilbum High Road
London NW64HU
Tel 071-624-4822
Fax 071-372-7663

¹⁹

Extrait de la lettre de mise en demeure de Maître Hélène CLAMAGIRAND à Dominique LOMONNIER

126

Tel 071-624-4822

Fax 071-372-7663

- 2) UNITED MIZERAKHI BANK
LIMITED
(LONDON)

Compte n° 1111040100002

DOLAN LIMITED

Cette société se dit être représentée en Europe, en Israël, en Corée et aux USA. La société MIL-TEC Corporation (Mestone Invest LTD) de Monsieur ANHOOP a consenti au gouvernement rwandais les livraisons à crédit en munitions et piles pour Radios au mois de mars 1993 pour un montant de 1.057.500 FF et 945.000 US dollars. Au mois d'avril 1994, cette société contactée a accepté de livrer moyennant paiement cash tout en rappelant cette dette antérieure. C'est ainsi que le transfert de 1.265.500 US dollars du 13 avril 1994 a permis la livraison du 20-25 avril 1994, portant sur les cartouches Mi 50, 5,56mm, 7,62 KV et quelques dix mille grenades à main.

Le transfert de 1.486.500 US dollars du 13 avril 1994 à destination de l'Ambassade du Rwanda au Caire (ainsi opéré pour éviter que le fournisseur se fasse payer une partie de ses dettes) a permis la livraison sur les bombes Mor 60mm, les grenades à main, les cartouches 7,62 KV, ainsi que 2200 fusils PM.

Le transfert de 1.023.500 US dollars du 04 mai 1994 au profit de MIL-TEC a permis le paiement du supplément du coût sur les frais de transport supporté par le même fournisseur. Celui-ci a livré le 17 avril 1994, au moment de l'exil vers la Zaïre, une trentaine de tonnes de matériel (cartouches KV, grenades à main) qui sont entroposés dans les magasins du camp militaire de Katindo. Le gouverneur de la Banque Nationale du Rwanda a autorisé l'Ambassade du Rwanda au Caire de payer cette dernière livraison totalisant 545.000 US dollars²⁰

- 4) Société O.M.I (Oriental Machineries Inc.) représentée par Monsieur KING résidant à HONG-KONG

Adresse: Building n°1
N°9 Chong Wen Men Xi Da JIE
Beijing, P.R. CHINA

²⁰

Extrait de la lettre que m'a envoyée Monsieur Augustin BIZIMANA, ancien Ministre de la Défense Nationale, de Goma en date du 13 septembre 1994.

TLX 210329 Les G.N
Correspondance à adresser à Monsieur
XOJINS HUA (KIN).

En date du 15 avril 1994, a été signé un contrat de fourniture d'armes et munitions entre le Ministre Rwandais de la Défense Nationale, représenté par le Colonel Gratien KABILIGI et la Société Oriental Machineries Inc., représentée par Monsieur KING.

Sur ce contrat qui porte le n° OM/RWA 940095, un acompte de 1.000.000 de dollars USA a été versé mais n'a connu aucun début d'exécution. C'est la raison pour laquelle, Monsieur HABIMANA Cyprien, alors Ambassadeur du Rwanda au Kenya et Monsieur Denys NTIRUGIRIMBABAZI, alors Gouverneur de la Banque Nationale du Rwanda, après leur rencontre avec Monsieur KING à Hong Kongo, ont reçu les pleins pouvoirs pour renégocier les termes dudit contrat notamment la restitution de l'acompte perçue, comme le confirme la lettre de l'ex-Ministre de la Défense Nationale Augustin BIZIMANA, adressée en date du 15 septembre 1994 à Monsieur XOJINS HUA (KIN).

Parmi les pays d'où sont venus les armes qui ont été fournies au Rwanda au cours de la période en question, on peut utilement consulter le tableau²¹ suivant:

| Aéroport de départ | Desti-nataire | Facture | Montant | Trans-porteur | Date |
|--------------------|-------------------|-------------------|-----------------|--------------------|----------|
| Tel-Aviv | MINADEF RWANDA | 0105 | 549.503\$ | T.M.S. Ltd | 11/5/93 |
| LHR / LONDON | MINADEF RWANDA | 0101 | 210.500 FF | SABENA | 28/4/93 |
| LHR / LONDON | MINADEF RWANDA | MTC/ 21.10.30 | 1.057.500 FF | SABENA | 9/11/93 |
| LHR / LONDON | MINADEF RWANDA | MTC / 21.10.31 | 500.000 FF | LUFTHANSA | 21/11/93 |
| LHR / LONDON | MINADEF RWANDA | MTC / 21.10.32 | 942.500 FF | SABENA | 21/11/93 |
| Tel-Aviv ISRAEL | MINADEF GOMA | MTC / 21/14/94 | 853.731 \$ | OKADA / NIGÉRIA | 25/04/94 |
| Tel-Aviv ISRAEL | MINADEF GOMA | MTC/ 21/15/94 | 681.200 \$ | OKADA / NIGÉRIA | 25/04/94 |

21

MIL-TEC était le seul fournisseur sur la période sous examen.

| | | | | | |
|-------------------|-----------------|-------------------|-----------------|--------------------|----------|
| Tirana ALBANIE | MINADEF GOMA | MTC / 21/17/94 | 1.023.840 \$ | OKADA / NIGÉRIA | 09/05/94 |
| Tirana ALBANIE | MINADEF GOMA | MTC / 21/18/94 | 1.074.549 \$ | OKADA / NIGÉRIA | 20/05/94 |
| Tirana ALBANIE | MINADEF GOMA | MTC / 21/13/94 | 56.000 \$ | OKADA / NIGÉRIA | 25/05/94 |
| Tirana ALBANIE | MINADEF GOMA | MTC / 21/16/94 | 942.680 \$ | OKADA / NIGÉRIA | 31/05/94 |
| Tirana ALBANIE | MINADEF GOMA | MTC / 21/18/94 | 753.645 \$ | OKADA / NIGÉRIA | 13/07/94 |

D'après ce tableau, on peut constater, qu'entre avril et juillet 1994, seuls deux pays, à savoir Israël et Albanie, ont fourni des armes au gouvernement rwandais. Celles-ci ont été transportées, à destination de Goma au Zaïre, par une seule et même compagnie aérienne, ayant son siège social à Lagos au Nigéria.

Par contre, le principal fournisseur, à savoir, MIL-TEC CORPORATION LIMITED, est de droit britannique, ce qui tendrait une fois de plus à démontrer, l'implication de la Grande Bretagne dans le conflit rwandais.

VIII.7. LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

VIII.7.1. Les faits

Dès le 07 avril 1994, c'est-à-dire le lendemain de l'attentat contre l'avion du Président Juvénal HABYARIMANA, les gouvernements belge, français et américain ont fait part au gouvernement rwandais de leur intention de procéder, chacun individuellement, au rapatriement de leurs citoyens; et le gouvernement rwandais donna son accord à ce sujet.

Le gouvernement américain dépêcha à cet effet 400 marines et 8 avions qui sont restés en stand by à Bujumbura. L'évacuation des américains, canadiens et allemands s'est effectuée en deux étapes: par route de Kigali-Bujumbura et de là par avion. Les autres étrangers dont les belges et les français ont été évacués par l'aéroport international Grégoire KAYIBANDA par des avions ayant reçu en bonne et due forme l'autorisation de survol et d'atterrissage.

Un seul point de discorde cependant a marqué ces opérations d'évacuation des ressortissants belges alors que pour d'autres pays, il n'y a pas eu d'incident à signaler. En

effet, les gros porteurs belges ont débarqué à Kanombe des armements lourds tels que les chars de combat. Ce matériel lourd a semblé superflu au gouvernement rwandais pour procéder à une simple opération d'évacuation des personnes. De plus, ces armements n'ont pas été réembarqués alors que l'opération était clôturée. Le gouvernement belge n'a donc pas respecté l'accord conclu avec les autorités rwandaises au sujet d'opération d'évacuation de ses ressortissants.

De source militaire, on devait apprendre que certains éléments belges de la M.I.N.U.A.R. avaient participé activement aux combats dans certains quartiers de la ville et même que deux soldats belges seraient tombés sur le champ de bataille sur le mont JARI près de Kigali. Il est également admis de penser que la M.I.N.U.A.R. (le contingent belge) n'a pas été rigoureuse dans la surveillance des éléments du F.P.R. stationnés dans les enceintes du palais du CND puisqu'ils ont pu accumuler les armes de guerre et plus tard, quitter et lancer à leur aise des attaques contre la population civile de la capitale et contre les objectifs militaires gouvernementaux.

Au niveau de la communauté internationale, la tendance actuelle liée à une certaine recolonisation de l'Afrique et de mettre sur pied des gouvernements dits consensuels, c'est-à-dire non basé sur la démocratie, mais sur ce qu'on appelle aujourd'hui le "consensus".

L'exemple le plus patent étant la convention du gouvernement du Burundi²². En effet, l'idée de partage du pouvoir (exécutif) "entre la majorité victorieuse aux élections et la minorité (à qui le corps des citoyens électeurs a refusé ce pouvoir pour la durée de la législature) est une aberration juridique". Ce mécanisme signifie qu'un groupe de personnes fussent-elles récemment élues, qui devraient respecter la démocratie représentative et alternante, vont anéantir les proportions et l'alternance que le peuple a fixées et y substituer d'autres calculs.

La démocratie représentative implique, par nature, voire par essence, que la majorité gouverne et que la minorité joue

²² C.N.D.D. (Conseil National pour la Défense de la Démocratie), Thèse anti-démocratique appelée consensus et partage du pouvoir après élections entre les vainqueurs et les vaincus.

Violation du droit International: cas du Burundi
par le Département Chargé des Questions Politiques,
Juridiques et Diplomatiques, Bukavu, avril 1995.

le rôle qui lui est propre et qui consiste à surveiller les actes du gouvernement, à les critiquer pour éclairer le peuple et à préparer ainsi la prochaine échéance électorale, la réalisation effective de l'alternance au pouvoir et, en attendant celle-ci, la pression démocratique qui empêche le gouvernement d'abuser des fonctions qui lui sont confiées.

L'expérience contraire reviendrait à faire fonctionner un régime de fait contraire au régime de droit, c'est-à-dire à la démocratie représentative et alternante qui est organisée par les lois spécialement la constitution. Dans les faits, toutes les expériences faites en Afrique et qui en réalité, s'inspirent des idées manipulatrices mises au point par des dictatures autocratiques pour précisément déjouer la démocratie et la loi de la majorité, ont abouti à l'impasse et à des troubles graves toujours récurrents. Ces expériences, en plus de contredire la volonté du peuple, reviennent à installer le dualisme, voire la dualité au sein du pouvoir. Et les tenants de la tendance minoritaire sont forcément sollicités par le besoin de voir et de faire échouer les actions incarnées par la majorité et désirées par les électeurs.

Le droit international, qui exige que chaque État ait un pouvoir effectif présentant le caractère de légitimité et réunissant, dans l'expression de la volonté nationale, les critères de "clarté, sincérité et sécurité (qui sont exigées plus expressément en matières de relations internationales)", se placerait dans une situation de contradiction irréductible avec ses options, principes et règles, si d'aventure il donnait appui à des solutions aberrantes, qui causent l'inefficacité des gouvernants.

Le Burundi constitue le cas le plus éclatante de ces faits. Le gouvernement constitué par le Président démocratiquement élu, Melchior NDADAYE comprenait 40% de membres représentant l'opposition vaincue et n'ayant obtenue que 19.7% aux élections. Cela n'a pas empêché cette opposition d'organiser l'assassinat de ce Président bien au contraire, pourrait-on dire. Après la tentative de Coup d'État du 21 octobre 1993, l'opposition, qui n'avait obtenu que 19.7%, comme on vient de le voir, des sièges au parlement, a exigé 60% des postes à pourvoir au gouvernement; elle a obtenu 55%, elle n'en a pas moins continué les pressions, appuyés de violences et de meurtres, pour anéantir le gouvernement issu de la volonté du peuple²³.

Il n'est point étonnant que ces marchandages, contraires à l'ordre public, n'aient, après les pompeux rituels de mise en place des nouveaux types de dirigeants, abouti à aucun mécanisme durable et apte à assurer l'ordre public dans nos États, spécialement au Burundi, où la confiscation du pouvoir

²³ Chose qui sera réalisée avec le Coup d'État réussi du Major Pierre BUYOYA du 25 juillet 1996.

public est la plus évidente.

Qu'il s'agisse des Accords de Paix d'Arusha pour le Rwanda, avec lesquels la voie électorale a été écartée parce que certains étaient plutôt sûrs de ne rien y gagner ou de ceux de Kigobe pour le Burundi, le scénario subséquent a été le même partout. Les troubles n'ont cessé nul part, même s'ils ont pris des proportions variables selon le milieu. La dignité de l'homme, ses droits et ses libertés ont continué à être foulés au pied, quand il n'y a pas eu massacres et autres vilenies telles que le génocide impuni.

La chose était la conséquence inévitable des processus contraires aux règles minimales et principales que la conscience humaine universelle a fixées pour garantir la paix dans les États et autour de chaque État. Partout où cette résistance a été conduite, pour déjouer une majorité manifestée ou appréhendée, les acteurs ont esquivé les procédures et autres conditions prescrites par les lois existantes. Ainsi, le Rwanda a été à partir de l'ignoble assassinat du 6 avril 1994, un exemple d'une confiscation préventive du pouvoir, par des gens qui tenaient à échapper au verdict des urnes.

La question qu'il convient de se poser à ce niveau est de savoir si le monde diplomatique lorsqu'il lui arrive de soutenir cette idée de partage consensuel du pouvoir, respecte-t-il ou pas les acquis du droit des gens ?

On a en effet, constaté que les pays qui semblent prodiguer des conseils de démocratisation sont les mêmes qui s'acharnent en même temps à vouloir convaincre les vainqueurs des dictatures autocratiques d'hier de partager le pouvoir avec les résidus résistants desdites dictatures. Souvent ces régimes rétrogrades qui sont à l'oeuvre partout afin de se maintenir contre la volonté du peuple, abuse l'opinion internationale quand ils ne s'en ménagent pas la simple complaisance, voire la complicité. Et l'on entend des esprits manifestement rétrogrades hausser la voix en Europe ou en Amérique, pour convaincre leurs compatriotes ou l'opinion internationale que les dictateurs ont bien raison de ne pas se soumettre à la volonté du peuple.

Même s'il est vrai que pour le cas du Rwanda, les élections n'avaient pas encore eu lieu, l'on doit noter qu'il avait été tenu de longues discussions qui étaient sensées prendre en compte la volonté du peuple rwandais. Les Accords de Paix d'Arusha avaient dégagé ce qui était sensé représenter un consensus national. Et l'on pouvait considérer "le forum d'Arusha" comme ayant quelque fondement, dans la mesure où il représentait la voix préparée pour aboutir à des élections "honnêtes" et au choix conséquent, pour le Rwanda, de dirigeants jouissant d'une légitimité certaine.

Mais voilà qu'un mal est apparu. Le processus a été rompu. La guerre a repris. Un régime, fondé, jusqu'à preuve

du contraire, sur la discrimination raciale a été mis en place. Et il semble bien que les chancelleries ne se rendent pas compte que cette situation est un recul des valeurs humaines et démocratiques pour lesquelles le monde diplomatique s'est battu tant de siècles durant.

Pour revenir sur le rôle négatif de la Communauté Internationale durant la tragédie rwandaise d'avril-juillet 1994, l'on se rappellera qu'en date du 11 avril 1994, le gouvernement rwandais par la voix de son Premier Ministre en compagnie du Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale avait présenté une note verbale à la Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda dans laquelle il lui demandait entre autres, "une implication plus accrue en vue de permettre au F.P.R. et au gouvernement rwandais de renouer le dialogue en vue d'enrayer la situation de crise le plus rapidement possible pour mettre en place les institutions de transition à base élargie".

Cet appel ne fut pas entendu pour des raisons obscures que je tenterai d'expliquer plus loin, puisqu'en date du 20 avril 1994, soit moins de deux semaines après une deuxième note fut adressée au Représentant Spécial du Secrétaire Général de Nation Unies au Rwanda pour rappeler le contenu de celle du 11 avril 1994. Je livre in extenso le contenu de cette note.

"Le Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale présente ses compliments au Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies au Rwanda et a l'honneur de porte à sa connaissance ce qui suit:

- 1) Il y a à peine quelques jours, le gouvernement rwandais a formulé des plaintes contre la Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda (M.I.N.U.A.R.) à ce qui concerne le fait que :
 - la M.I.N.U.A.R ait laissé sortir du palais du Conseil National de Développement les éléments du F.P.R. de manière incontrôlée.
 - les éléments du Front Patriotique Rwandais tirent sur les civils innocents habitant à proximité du palais du Conseil National pour le Développement (C.N.D.)
 - la M.I.N.U.A.R. ait laissé les éléments militaires inconnus utiliser un véhicule de la M.I.N.U.A.R. pour tirer sur les militaires du gouvernement rwandais.

- 2) Malgré les protestations ci-dessus, il est regrettable qu'au lieu de constater des améliorations quant aux prestations de la M.I.N.U.A.R., le gouvernement rwandais continue d'observer des destructions et autres dégâts causés par les troupes de la M.I.N.U.A.R. En particulier, le Ministère des Transports et des Communications vient de relever à l'Aéroport International Grégoire KAYIBANDA les faits ci-après:

- le contingent belge de la M.I.N.U.A.R. est sorti de la zone, qui lui avait été assignée par les autorités aéroportuaires et a investi les locaux administratifs de la régie des aéroports du Rwanda où il a détruit les portes, matériels de bureau, installations techniques et dossiers de tout genre, transformant ces locaux en dortoirs.
- le contingent belge de la M.I.N.U.A.R. a envahi des locaux abritant les Magasins Généraux du Rwanda pillant des marchandises qui y avaient été stockées par des importateurs et endommageant ces locaux.
- le même contingent a brisé les portes et vitres de certains véhicules trouvés sur la plate forme aéroportuaire.
- les contingents venus du quartier général de la M.I.N.U.A.R. ont envahi l'aéroport transformant l'aérogare des passagers en camp militaire après avoir aggravé les destructions déjà provoquées par le contingent belge et voudraient même occuper à leur tour les locaux administratifs de la Régie des Aéroports du Rwanda et des autres usagers de l'aéroport en suivant l'exemple du contingent belge;

Il importe de rappeler que pour assurer la sécurité à l'aéroport international Grégoire KAYIBANDA de Kigali / Kanombe, la M.I.N.U.A.R. avait obtenu de l'autorité aéroportuaire une zone appropriée qui ne devait pas permettre l'interférence entre la M.I.N.U.A.R. et les autres services opérant à l'aéroport et que par conséquent elle devait rester à la limite de cette zone.

Force est malheureusement de constater que la M.I.N.U.A.R. voudrait transformer l'aéroport en zone militairement occupée, ce qui est inadmissible au gouvernement rwandais qui tient compte des investissements énormes consentis pour réaliser les infrastructures aéroportuaires et autres installations destinées à assurer la sécurité de la navigation aérienne et l'économie du transport aérien.

Par ailleurs, transformer un aéroport civil en zone militaire est contraire aux normes internationales régissant l'aéronautique civile.

Le Ministère déplore le fait que, au lieu de s'apprêter à la collaboration avec les autorités aéroportuaires, les éléments de la M.I.N.U.A.R. usent de la violence envers ces derniers lorsqu'ils leur demandent de limiter les casses. C'est le cas du contingent belge qui a brutalisé les techniciens qui voulaient réparer les câbles électriques

alimentant le balisage nocturne de l'aéroport. C'est également le cas des éléments de la M.I.N.U.A.R. qui envahissent tous les services du bloc technique sans qu'ils n'y soient préalablement autorisés.

Au regard de tout ce qui précède, le gouvernement rwandais prie les autorités compétentes de la M.I.N.U.A.R. de respecter les unités de la zone qui leur a été définie par les autorités aéroportuaires et les prie par ailleurs de bien vouloir procéder à l'inventaire des dégâts causés par les casques bleus de la M.I.N.U.A.R. en général et le contingent belge en particulier.

Toutefois, le gouvernement rwandais reste disposé à maintenir les bonnes relations qui ont toujours existé entre lui et la M.I.N.U.A.R. et saisit cette occasion pour renouveler au Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies au Rwanda l'assurance de sa haute considération.

Kigali, le 20 avril 1994

Copie pour information

- Son excellence Monsieur le
Président de la République
Kigali
- Son excellence Monsieur le
Premier Ministre
Kigali
- Monsieur le Ministre des
Transports et des Communications
Kigali

Au vu de ce qui précède, il apparaît clairement que la communauté internationale s'est rangée nettement du côté du F.P.R. au cours du conflit pour lui permettre de s'assurer d'une victoire totale et définitive sur les forces armées rwandaise (F.A.R.).

Selon mes informations, avant le lancement de sa "final war", le F.P.R. avec l'aide de ses sponsors, avait passé au peigne fin tous les scénarios. Il semblerait que d'après celui qui était considéré comme le plus pessimiste, un chiffre de 500.000 morts, en majorité des Tutsi, ait été avancé depuis le mois de janvier 1994²⁴. Il paraît également que le scénario retenu soit en définitive celui d'un Coup d'État quasi classique avec la stabilisation de tout le pays dans un délais ne dépassant pas 48 heures après l'assassinat du Chef de l'État.

La séquence des événements était la suivante:

²⁴ Voir à ce sujet la Voix du Réfugié Rwandais, Bulletin d'Information et de Liaison n°005 d'avril 1996.

- Assassinat du Président Juvénal HABYARIMANA en même temps que celui du chef d'État-Major, le Général Major Déogratias NSABIMANA, ainsi que de certains Ministres dont celui de la Défense Nationale, Monsieur Augustin BIZIMANA, celui de l'Intérieur et du Développement Communal, Monsieur Faustin MUNYAZESA, qui étaient sensés être dans la suite présidentielle.
- Ces assassinats devaient être suivis de la mise à mort de certaines personnalités jugées opposées au F.P.R. et dont la liste avait été dressée dès le mois de janvier 1994 et ceci dans les 24 heures qui suivaient le décès du Président HABYARIMANA²⁵.
- Le Premier Ministre d'alors, Madame Agathe UWILINGIYIMANA, devait ensuite prononcer le matin du 7 avril 1994 un important discours dans lequel elle appellerait la population à rester calme et surtout inviterait le M.R.N.D. à présenter un nouveau candidat au poste de Président de la République. Le Président du parti M.R.N.D., Monsieur Matthieu NGIRUMPATSE, avait confié, et ceci au paravant, aux adeptes de son parti qui le pressaient de se dissolidariser de Monsieur Faustin TWAGIRAMUNGU qu'il y avait entre les deux hommes un secret, lequel ne sera jamais dévoilé. L'on ne peut pas nécessairement s'empêcher de penser qu'il y ait eu des promesses dans ce sens en cas de la disparition du Chef de l'État, surtout que, comme on l'a vu plus haut, une telle proposition de remplacer le Président Juvénal HABYARIMANA par un candidat du M.R.N.D. conformément à l'Accord de Paix d'Arusha fut tentée.
- La garde présidentielle, le seul corps armé qui était sensé ne pas s'allier nécessairement au nouveau régime, devait être neutralisée non seulement par le F.P.R. mais au besoin avec l'appui du reste des forces armées rwandaises au sein desquelles le F.P.R. pouvait compter sur d'important complices, avec à leur tête les Colonels Marcel GATSINZI devenu à l'époque le chef de l'État-Major et Léonidas RUSATIRA connu pour ses sympathies envers le M.D.R.-tendance TWAGIRAMUNGU Faustin- et ses liaisons avec le Colonel Alexis KANYARENGWE, Président du F.P.R., originaire de Ruhengeri dans le Bukonya comme lui. Voilà ce qui explique les faux communiqués lancés sur les ondes des radios étrangères faisant état des combats entre les F.A.R. et la Garde Présidentielle et la prise de Kigali dans les 48 heures.

²⁵

Voir la liste au tableau n°5 en annexe

- Mise en place du gouvernement dit de transition avec Monsieur Faustin TWAGIRAMUNGU comme Premier Ministre et les ministres issus uniquement du F.P.R. et des factions pro-F.P.R., des partis d'opposition.
- Mise en place du parlement de transition dans les mêmes conditions que le gouvernement, c'est-à-dire selon les listes des candidats agréés par Monsieur Faustin TWAGIRAMUNGU et le F.P.R.

Ce scénario concocté par le F.P.R. et ses amis prévoyait aussi la mobilisation de la population civile sensée être en liesse dans le Sud, l'Est et le Centre du pays après l'annonce du décès du Président HABYARIMANA contre la population du Nord du pays, jugée favorable au Président défunt. Ainsi d'après ce schéma, au sein des F.A.R., la bataille aurait dû être entre le reste des troupes contre la Garde Présidentielle et dans le pire des cas, au sein de la population civile, le Nord contre le Sud. Quant au F.P.R., il devait se tenir dans un premier temps en dehors des bagarres pour se présenter ensuite comme seul arbitre capable de ramener l'ordre dans le pays. Tout ce plan était tellement cohérent qu'il avait reçu l'aval de la communauté internationale en général et de la M.I.N.U.A.R. en particulier.

Quels sont donc les éléments qui ont contribué à l'échec de ce complot international contre le peuple rwandais ? D'une part, l'assassinat sélectif des personnalités pro-F.P.R. avec à leur tête le Premier Ministre Agathe UWILINGIYIMANA, qui par conséquent n'a pas pu expliquer à sa manière les événements en cours dans le pays.

L'on sait en effet, que Madame Agathe UWILINGIYIMANA tentera dès le matin du 7 avril 1994 de se présenter à la maison de la Radio Rwanda pour y prononcer son discours mais qu'elle en sera empêchée par les éléments des F.A.R. malgré l'interposition des éléments de la M.I.N.U.A.R. Elle devra se contenter d'une déclaration par téléphone à la R.F.I.

D'autre part, compte tenu de la bipolarisation préexistante au sein de la population entre les pro et les anti-F.P.R., le scénario Nord-Sud ne sera pas déclenché comme prévu. Bien au contraire, dès l'annonce de l'assassinat du Président HABYARIMANA, toute la population opposée aux visés hégémoniques du F.P.R. le désignera comme le principal auteur de ce forfait et s'attaquera sans plus attendre à tout ce qu'elle considèrerait, à tort ou à raison, comme élément pro-F.P.R.

Par ailleurs, la prise en main de la direction du pays par un "Comité Militaire de Crise" déjoua en quelques sorte le plan du F.P.R. en contournant le vide institutionnel qu'aurait dû créer la disparition en même temps du chef de l'État, du chef du gouvernement et du chef de l'État-Major. Enfin, la mise en

place, dans un délai record de 3 jours, du gouvernement intérimaire bouleversa toutes les cartes, puisque désormais, il apparaissait que le pouvoir ne se ramasserait pas dans la rue par le F.P.R. mais devra être au besoin arraché à ce nouveau gouvernement.

Ce que l'on sait à ce niveau, c'est que certaines personnalités politiques et une frange de la population pro-F.P.R. devaient être sacrifiées à ce scénario. Le F.P.R. avait seulement réussi à convaincre la communauté internationale qu'il parviendra à limiter les dégâts, puisqu'il espérait prendre le pouvoir dans un délai de 48 heures. Pour ce faire, toutes les ambassades avaient reçus la consigne d'évacuer leurs ressortissants à qui on avait promis le retour dans les deux jours. Ainsi donc, devaient-ils être évacués sur Bujumbura au Burundi et sur Nairobi au Kenya où ils allaient attendre tranquillement la suite des événements.

Cette stratégie avait un double objectif:

- permettre au F.P.R. d'opérer sans témoin notamment dans son opération de liquidation de certaines personnalités opposées à son plan, tâche qu'il avait par ailleurs entamée quelques mois au paravent. Malheureusement n'ayant pas pu se déployer comme il l'aurait souhaité sur l'ensemble de la ville de Kigali et de tout le pays, il ne réussira à éliminer dans les délais qu'il s'était fixé que certaines personnes dont :
 - GAPYISI Emmanuel, assassiné en mai 1993,
 - GATABAZI Félicien, assassiné en février 1994,
 - MBONAMPEKA Stanislas, tentative d'assassinat,
 - MUREGO Donat, tentative d'assassinat,
 - NDAYISABA Faustin, assassiné à Butare après la prise du pouvoir par le F.P.R.,
 - BAHIGIKI Emmanuel, assassiné le 07 avril 1994 à Remera/ Kigali,
 - HITIMANA Noël, mutilé par une bombe en avril 1994,
 - HABIMANA Kantano, emprisonné à Goma dans son exil,
 - BUCYANA Martin, assassiné à Mbazi, Butare le 22 avril 1994,
 - MUHATURUKUNDO Norbert assassiné par le F.P.R. entre avril et juin 1994,
 - BARIYANGA Sylvestre, préfet de Ruhengeri, assassiné à Remera dans la commune Kacyiru en PVK au mois d'avril 1994,
 - RUKABUKIRA Ildéphonse, ex-sous/préfet de Ngororero, assassiné en avril 1994 à Kigali,
- éviter d'avoir parmi les victimes les étrangers, ce qui aurait attiré les médias sur les actions du F.P.R. et risquerait de compromettre à moyen terme son opération. Pour convaincre de gré ou de force les étrangers à se laisser évacuer, il fallait créer un événement suffisamment grave pour créer la stupeur chez tout le monde, d'où l'idée d'attirer à l'abattoir les dix casques bleus belges.

En effet, l'on est convaincu qu'en envoyant ceux-ci chez Agathe UWILINGIYIMANA, le commandement de la M.I.N.U.A.R. savait qu'il les envoyait dans une mission sans retour. Ce commandement devait savoir que Madame Agathe UWILINGIYIMANA avait tenu chez elle, en date du 4 avril 1994, une réunion des militaires originaires de sa région natale pour tenter un Coup d'État contre le Président HABYARIMANA. Une fois celui-ci assassiné deux jours après ladite réunion, Madame Agathe UWIRINGIYIMANA n'était-elle pas une personne cible si l'on sait que ladite réunion avait tourné court, les militaires ayant refusé la mission qu'elle leur avait proposée?

Le commandement de la M.I.N.U.A.R. savait sûrement que pour amener Madame le Premier Ministre Agathe UWILINGIYIMANA à prononcer son discours à la maison de la Radio Nationale Rwandaise, les casques bleus belges devaient franchir au moins quatre barrages. L'on doit même se demander pourquoi, dans pareille circonstance, on n'ait pas pensé, comme d'habitude, à déplacer les journalistes jusqu'au domicile de Madame Agathe UWIRINGIYIMANA pour enregistrement de son message.

C'est donc dans de telles conditions que les casques bleus belges ont été envoyés chez une personne que l'on savait condamnée par avance à mort, sans moyens de protection supplémentaires, au moment où d'autres détachements des casques bleus se regroupaient dans des positions renforcées avec escorte des blindés.

Sans excuser ceux qui ont tué les casques bleus belges, qui doivent être identifiés et jugés, il faut qu'une enquête approfondie soit faite, afin de mieux éclairer tout le monde sur les motivations de ceux qui ont pris la décision d'envoyer les casques bleus chez Madame le Premier Ministre le 07 avril 1994. Cette décision a, sans nulle doute, dû peser lourd dans la suite des événements tragiques qui ont endeuillé le Rwanda:

- évacuation de tous les expatriés dont les représentations diplomatiques et organismes humanitaires qui auraient pu témoigner sur les massacres commis entre avril et juillet 1994 sur tout le territoire national,
- retrait des casques bleus belges d'abord et des autres nationalités ensuite,
- non reconnaissance du gouvernement mis en place le 09 avril 1994 dont tous les membres furent et sont toujours considérés à tort comme des assassins ou "génocidaires",
- embargo diplomatique, surtout sur les visas, de toute l'équipe gouvernementale et de leurs proches politiques et familiaux,
- embargo financier, y compris sur les comptes des

- ressortissants et du gouvernement rwandais,
- embargo militaire pour laisser les mains libres au F.P.R. et lui permettre de prendre "tout le pouvoir",
- exode de tout un peuple vers les pays voisins du Rwanda avec les conséquences que l'on sait²⁶.

Après l'assassinat de ces dix casques bleus belges toute la communauté des expatriés fut prise de panique et chacun d'entre eux ne souhaitait que quitter le Rwanda au plus vite. Ainsi à la mi-avril 1994, soit près d'une semaine après le début des hostilités, il ne restait pratiquement plus aucun étranger au Rwanda. Malheureusement, le F.P.R. ne réussira pas à tenir sa promesse de prendre Kigali dans les deux jours.

Dans la note transmise au Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies au Rwanda en date du 11 avril 1994, il était demandé, à la communauté internationale en général et à la M.I.N.U.A.R. en particulier, "une implication accrue en vue de permettre au F.P.R. et au Gouvernement rwandais de renouer le dialogue dans le but d'enrayer la situation de crise le plus rapidement possible pour mettre en place les institutions de transition à base élargie".

Parallèlement à cette demande du gouvernement rwandais à la communauté internationale d'aider à la pacification du pays, le groupe d'États Africains faisaient une déclaration sur la situation au Rwanda et au Burundi dans le document S/1994/420 du 11 avril 1994.

Dans cette déclaration, je relève notamment: "Considérant qu'il faut de toute urgence rétablir la paix, la stabilité et la sécurité au Rwanda et au Burundi, le groupe d'États Africains:

- i) demande qu'un cessez-le-feu immédiat soit proclamé, que les parties regagnent les positions qui étaient les leurs avant le déclenchement des hostilités actuelles et que l'on mette fin aux actes de violence insensés qui ravagent le Rwanda;
- ii) demande instamment au conseil de sécurité de prendre d'urgence des mesures qui puissent aider à protéger la vie et les biens des civils rwandais et d'envisager l'augmentation des effectifs et un élargissement du mandat de la M.I.N.U.A.R.;
- iii) réaffirme que l'Accord de Paix d'Arusha doit être intégralement appliqué;

²⁶

Extrait de la lettre du Premier Ministre du Gouvernement Rwandais en exil à Sa Majesté le Roi des Belges en date du 04 octobre 1994.

- iv) souligne que l'O.U.A. est disposé à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies aux fins de l'application dudit accord;
- v) lance un appel pressant à la communauté internationale afin qu'elle accroisse son aide humanitaire dans les proportions qui soient à la mesure de la tragédie humanitaire que vivent le Rwanda et le Burundi.

Pendant que le groupe des États Africains demandait à la communauté internationale de modifier le mandat de la M.I.N.U.A.R. afin de lui permettre de secourir la population rwandaise en détresse, le gouvernement belge s'employait à persuader l'O.N.U. de suspendre ses activités.

Ci-après, la lettre que Monsieur NOTERDAEME, Ambassadeur, Représentant permanent de la Belgique au près des Nations Unies a adressé en date du 13 avril 1994 à son Excellence Monsieur Kolin KEATING, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent de la Nouvelle Zélande au près des Nations Unies, Président du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies.

New York , le 13 avril 1994

Monsieur le Président,

En vue des délibérations du Conseil de Sécurité des Nations Unies, j'ai l'honneur de vous informer des considérations du gouvernement belge sur l'aggravation de la situation au Rwanda et les conséquences que cela entraîne pour le rôle de la M.I.N.U.A.R. Je vous serais reconnaissant de vouloir bien les porter à la connaissance des membres du Conseil.

Comme vous le savez, des massacres à grande échelle, consécutifs aux décès des Présidents Rwandais et Burundais se sont doublés d'un affrontement militaire entre les forces du Front Patriotique Rwandais et celles faisant allégeance au gouvernement rwandais. Face à cette situation, les Gouvernements belge et français ont été contraints d'organiser une opération humanitaire de brève durée afin d'évacuer les ressortissants étrangers, y compris le personnel des Ambassades étrangères et de l'O.N.U. L'opération s'achève actuellement dans des conditions extrêmement difficiles et dangereuses. Le départ du gouvernement rwandais de la capitale a confirmé la détérioration rapide de la situation. Le chaos que connaît le Rwanda a pris de telles proportions que la mise en application de l'Accord d'Arusha apparaît très sérieusement compromise du moins dans un délai prévisible. Or, cette mise en oeuvre était la raison même de l'opération de la M.I.N.U.A.R. L'absence de progrès avait d'ailleurs conduit tout récemment le Conseil de Sécurité de ne renouveler le mandat de la M.I.N.U.A.R que pour

une durée limitée de quatre mois, étant entendu que le Secrétaire Général établirait endéans les six semaines un rapport d'évaluation.

Il est évident que dans ces conditions, la poursuite de l'opération de la M.I.N.U.A.R. est devenu sans objet dans le cadre de son mandat actuel. En tout état de cause, le maintien du contingent belge exposerait celui-ci à des risques inacceptables et constituerait une entrave à l'action de la M.I.N.U.A.R. dans son ensemble. En effet, la Belgique relève qu'une faction politique extrémiste mène une campagne anti-belge incitant à l'assassinat de ses soldats. Le fait que le contingent belge ait subi déjà la perte des dix soldats ne lui permet pas de prendre ces menaces à la légère.

En conclusion, le Gouvernement belge est d'avis que la suspension des activités des troupes de la M.I.N.U.A.R. s'impose sans délai en attendant que les conditions soient réunies pour reprendre le processus de paix. Il estime que pour les semaines ou mois à venir, une présence de l'O.N.U. au Rwanda ne peut se justifier que pour des motifs humanitaires.

Je vous serais obligé de bien vouloir distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de Sécurité.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Signé.

Par ailleurs cette attitude du gouvernement belge sur le retrait de la M.I.N.U.A.R. au Rwanda fut confirmée par les lettres s/1168 et s/1169 du 15 avril 1994 adressées par Monsieur Willy CLAES, Ministre belge des Affaires Étrangères, respectivement à Monsieur Boutros-Boutros GHALI, Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies et à son Excellence Monsieur Colin KEATING, Président du Conseil de Sécurité de cette organisation. Dans cette correspondance Monsieur Willy Claes réaffirme la position du gouvernement belge en faveur du retrait pur et simple de la M.I.N.U.A.R. au Rwanda et en tout état de cause du retrait du contingent belge qui représentait, faut-il le rappeler, 2500 soldats sur les 3500 que comptait cette force.

Alors que dans la réunion informelle du Conseil de Sécurité du 14 avril 1994, le Secrétariat Général avait présenté les trois options qui suivent afin d'adapter le déploiement des troupes de la M.I.N.U.A.R. à l'évolution dramatique de la situation au Rwanda et à la rupture du processus de paix dans ce pays, le gouvernement belge n'avait retenu que la pire des options à savoir le retrait pur et simple.

Comme annoncé plus haut, les trois options sur la

possibilité d'assurer la poursuite de l'opération des Nations Unies au Rwanda et qui étaient subordonnées à la conclusion d'un accord de cessez-le-feu, tenant compte du départ du contingent belge et du fait que le retrait immédiat de la M.I.N.U.A.R. était considéré comme étant ni faisable ni opportun, étaient les suivantes:

- Par la première option, la M.I.N.U.A.R. serait maintenue sans le bataillon belge et serait déployée à Kigali car selon le Secrétariat de l'O.N.U., la zone démilitarisée n'existait plus. Les parties devaient alors être informées qu'elles disposaient de trois semaines pour revenir au processus d'Arusha conformément à la résolution 909 (1994). Certaines conditions devaient être imposées aux parties, à savoir, l'impérieuse nécessité de respecter la sécurité du personnel de la M.I.N.U.A.R. et le libre mouvement de ses membres. Dans un délai de 5 à 6 jours avant l'expiration de la période de trois semaines, un ultimatum serait adressé aux parties et la M.I.N.U.A.R. serait disposée à se retirer en totalité.
- La deuxième option consistait en la réduction du niveau des effectifs de la M.I.N.U.A.R. qui serait limité à la présence politique du Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies et du personnel d'appui dont le nombre total ne devrait pas dépasser 200 hommes, cette option serait retenue en tenant compte du fait que la poursuite du processus d'Arusha ne peut être envisagée.
- La troisième option constitue une combinaison des deux options. Les parties auraient jusqu'à trois semaines pour reprendre le processus d'Arusha et à la fin de cette période, l'on passerait directement à la deuxième option en lieu et en place d'un retrait total.

Par sa résolution 912 du 21 avril 1994, le Conseil de Sécurité des Nations Unies lors de sa 3365^{ème} séance, décida la modification du mandat de la M.I.N.U.A.R. comme suit:

- i) agir comme intermédiaire entre les parties pour essayer d'obtenir un accord d'un cessez-le-feu;
- ii) faciliter la reprise des opérations de secours humanitaires dans la mesure du possible;
- iii) suivre l'évolution de la situation au Rwanda et faire rapport à ce sujet, y compris en ce qui concerne la sécurité des civils qui ont cherché refuge auprès de la M.I.N.U.A.R.

Tenant compte de la détérioration de la situation, le Secrétaire Général des Nations Unies a adressé en date du 29 avril 1994 une lettre au Président du Conseil de Sécurité dans laquelle il lui demandait entre autres, de réexaminer les décisions prise dans la résolution 912 dont il est question ci-

dessus. Ci-après, l'intégralité de cette correspondance.

Je suis au regret de vous informer, que d'après le Commandant de la Force de la Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda (M.I.N.U.A.R.), la situation s'est détériorée à Kigali et dans d'autres parties du Rwanda.

La capitale est divisée en secteurs tenus l'un par les forces gouvernementales et l'autre par le Front Patriotique Rwandais (F.P.R.), les échanges de tir d'artillerie et de mortier entre les deux parties sont fréquents. La M.I.N.U.A.R. signale qu'il y a tout lieu de croire que d'autres massacres de civils se préparent dans la ville et qu'il y a plusieurs groupes importants de civils qui craignent pour leur vie mais bénéficient d'une faible protection. Les massacres se poursuivent à grande échelle dans la campagne, en particulier dans le Sud.

À ceci s'ajoute une nouvelle complication, à savoir que, ces derniers jours, les deux parties ont commencé à exprimer des doutes quant à l'impartialité de la M.I.N.U.A.R., ce qui n'est pas sans effet sur leur coopération avec mon Représentant Spécial et le Commandement de la Force. Ces faits soulèvent des questions sérieuses concernant la viabilité du mandat révisé que le Conseil de Sécurité a confié à la M.I.N.U.A.R. dans sa résolution 912 du 21 avril 1994. En particulier, il est aujourd'hui clair que ce mandat ne permet pas à la M.I.N.U.A.R. de prendre de mesures efficaces pour mettre fin aux massacres. Au mieux, la Mission peut fournir une protection limitée à de petits groupes de personnes menacées dans la ville de Kigali, et elle serait incapable de les sauver si une nouvelle vague de massacres venait à se déclencher. D'après certaines estimations 200.000 personnes ont peut-être trouvé la mort au cours des trois dernières semaines. Cette catastrophe humanitaire est, à juste titre, un sujet d'inquiétude croissante en Afrique et dans le reste du monde et appelle des mesures urgentes de la part de la communauté internationale.

En réfléchissant aux mesures qui devraient être prises, il faut être conscient que l'incident du 06 avril, qui a causé la mort des Présidents du Rwanda et du Burundi, a eu deux conséquences qui appellent des réactions différentes de la communauté internationale. Premièrement, cet accident a déclenché la reprise des combats entre les forces gouvernementales et le Front Patriotique Rwandais (F.P.R.). Deuxièmement, il a réveillé des haines ethniques profondes, qui ont déjà été une source de calamité pour le Rwanda et qui ont, une fois de plus, provoqué des massacres à grande échelle de civils innocents.

Le mandat révisé que le Conseil de Sécurité a confié à la M.I.N.U.A.R. dans la résolution 912 du 21 avril 1994 est une réponse adéquate à la première de ces conséquences. Mon

Représentant Spécial et le Commandant de la Force ont déployé des efforts considérables pour que les deux parties acceptent un cessez-le-feu et reviennent à l'application de l'Accord d'Arusha. Ils n'ont pas encore obtenu satisfaction, mais le mandat de la M.I.N.U.A.R. et les forces dont elle dispose sont suffisants pour leur permettre de poursuivre ces efforts.

Les événements de ces derniers jours ont toute fois confirmé que le mandat révisé de la M.I.N.U.A.R. ne lui permet pas d'empêcher les massacres. Certains d'entre eux sont l'oeuvre des militaires incontrôlés, mais la plupart ont été commis par des groupes de civils armés qui profitent de l'effondrement de l'ordre public à Kigali et dans de nombreuses autres parties du Rwanda. Il est évident que seul le rétablissement de l'ordre public peut mettre fin à ces horreurs, tâche qui nécessite d'autres moyens autrement plus importants que ceux dont dispose actuellement la M.I.N.U.A.R. C'est pourquoi je prie instamment le Conseil de Sécurité de réexaminer les décisions qu'il a prise dans sa résolution 912 et d'examiner à nouveau quelles mesures, y compris celles de force, il pourrait prendre ou pourrait autoriser à l'État membre à prendre afin de rétablir l'ordre public et mettre fin aux massacres. En faisant cette recommandation, je suis, bien entendu, conscient que de telles mesures nécessiteraient des États membres qu'ils y consacrent des ressources humaines et matérielles, d'une importance telles qu'ils se sont montrés jusqu'ici peu disposés à y songer. Mais je suis convaincu que l'ampleur des souffrances humaines au Rwanda et ses conséquences pour la stabilité des pays voisins ne laissent pas au Conseil de Sécurité d'autres choix que d'examiner cette possibilité.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter cette question à l'attention des membres du Conseil de Sécurité.

Signé (Boutros-Boutros GHALI)

Il est donc clair que si le Conseil de Sécurité avait suivi le Secrétaire Général des Nations Unies dans sa proposition visant à rétablir la sécurité et l'ordre dans le pays au besoin par la force, les massacres auraient pu être arrêtés à temps.

Plutôt que d'examiner la lettre lui adressée par le Secrétaire Général des Nations Unies, le Conseil de Sécurité, lors de sa 3371^{ème} séance du 30 avril 1994, se contenta de sa déclaration S/PRST/1994/21 qui fut une première tentative d'imposition d'embargo militaire à l'encontre du seul gouvernement rwandais.

Le texte y relatif était rédigé en ces termes:
"Le Conseil de Sécurité prie le Secrétaire Général des Nations Unies de porter à sa connaissance toute information qu'il

pourrait recevoir au sujet d'entrées d'armes au Rwanda et de consulter les pays de la région et l'O.U.A. au sujet de la mise en application d'un embargo sur les armes en l'encontre du Rwanda".

J'ai suffisamment insisté sur les pressions exercées par le gouvernement belge sur le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies, sur les membres du Conseil de Sécurité et sur les autres pays contributeurs du troupe pour un retrait immédiat et complet de la M.I.N.U.A.R. À cet égard on lira avec intérêt la correspondance du Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Étrangères, Monsieur Willy CLAES, au Secrétaire Général des Nations Unies ou au Président du Conseil de Sécurité; pour cet embargo, ce fut un autre allié du F.P.R.

Par ailleurs, au cours de cette 3371^{ème} séance du Conseil de Sécurité des Nations Unies, le terme "génocide" n'a pas été retenu et le texte adopté indiquait d'une manière générale que l'élimination d'un groupe ethnique avec l'intention de détruire ce groupe totalement ou partiellement constitue un crime qui tombe sous le coup du droit international.

Mes investigations m'ont permis de découvrir que certains pays, en particulier ceux qui soutenaient la prise du pouvoir en totalité par le F.P.R., ont exprès, évité que ce terme de "génocide" ne soit inscrit dans la déclaration du Conseil de Sécurité des Nations Unies. En effet, l'utilisation de ce terme aurait exigé une "intervention, au besoin par la force de la communauté internationale pour arrêter ce qui aurait alors été qualifié de génocide", c'est un des devoirs de l'ONU.

Or, une telle intervention aurait freiné le F.P.R. dans sa croisade pour la conquête du pouvoir au Rwanda. Voilà pourquoi une telle qualification des massacres qui se commettaient au Rwanda fut réservée pour plus tard quand la F.P.R. serait assuré de la conquête de tout le pays. Pour accélérer la victoire du F.P.R., dans l'espoir de pouvoir limiter les dégâts au niveau des massacres des populations civiles, un des pays membres permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies présenta un projet qui préconisait l'imposition immédiate d'un embargo sur les armes à l'encontre du Rwanda afin d'empêcher que la situation ne s'aggrave, si celui-ci devait avoir accès à des armes supplémentaires.

Même si à l'époque, le Conseil de Sécurité se contenta uniquement de demander au Secrétaire Général des Nations Unies de lui présenter un rapport après avoir consulté l'O.U.A. et les pays de la région sur la faisabilité de l'application d'un tel embargo sur les armes à l'encontre du Rwanda, ce n'était que partie remise comme on pourra le voir plus loin.

En effet, par sa résolution 918 du 17 mai 1994, le Conseil de sécurité des Nations Unies vote un embargo à l'encontre du Rwanda en même temps qu'il décide l'accroissement des effectifs de la M.I.N.U.A.R. jusqu'à 5500 hommes, mais toujours dans le

cadre d'une mission humanitaire. L'on se souviendra que les effectifs de la M.I.N.U.A.R. étaient au départ 3500 hommes avant de passer à environ 200 hommes après le départ du contingent belge de 2500 hommes en date du 19 avril 1994.

En rapport avec cette résolution 918 adoptée par le Conseil de Sécurité de l'O.N.U. à sa 3377^{ème} session du 17 mai 1994 relative à l'élargissement du mandat et au remplacement de la Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda (M.I.N.U.A.R.), le Gouvernement rwandais adressa au Secrétaire Général de l'O.N.U. la note n°168/03.00/CAB/AP en date du 31 mai 1994.

Dans cette note, le gouvernement de la République Rwandaise attira l'attention du Secrétaire Général de l'O.N.U. sur les points suivants:

- i) Comme déjà exprimé lors des récents entretiens que le Ministre des Affaires Étrangère et de la Coopération Internationale a eus avec les collaborateurs du Secrétaire Général, le gouvernement de la République Rwandaise considère qu'il doit être étroitement associé au plan de déploiement de la M.I.N.U.A.R. renforcée conformément à la résolution 918 (1994). Il réitère sa disponibilité à coopérer avec les responsables de la M.I.N.U.A.R. pour favoriser la réussite de sa mission. À cet égard, le gouvernement rappelle qu'il est hautement souhaitable d'exclure l'Ouganda, pays agresseur et tous les autres pays limitrophes, des États qui fourniront des contingents à la M.I.N.U.A.R. En effet, les pays limitrophes jouent déjà un grand rôle dans les négociations politiques sur la crise rwandaise et devraient se limiter à cela: le Président du Zaïre est Médiateur, celui de la Tanzanie est Facilitateur tandis que le Burundi est observateur. En outre il ne faudrait pas dans ce cadre se limiter aux pays africains ou à ceux appartenant à telle ou telle région géographique, car la diversité peut favoriser la neutralité et l'efficacité de la M.I.N.U.A.R.
- ii) La réussite de la Mission dépendra en grande partie des qualités de l'homme qui sera désigné comme commandant des Forces de la Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda (M.I.N.U.A.R.) renforcée et, principalement de sa neutralité. Le gouvernement de la République Rwandaise estime que le Commandant actuel de la M.I.N.U.A.R., le Général de Brigade Roméo DALLAIRE, n'est pas à la hauteur de la tâche, vu ses défaillances et sa partialité manifeste, qui ont grandement contribué à l'échec de la M.I.N.U.A.R. Son mandat ne devrait donc pas être renouvelé si l'on veut voir la M.I.N.U.A.R. renforcée accomplir efficacement sa mission. Dans ce contexte, parmi les nombreux griefs formulés à l'encontre du Général Roméo DALLAIRE, il y a lieu de citer notamment les faits suivants:

- 1) C'est en date du 06 avril 1994 que son Excellence le Général Major Juvénal HABYARIMANA, Président de la République Rwandaise a été tué dans l'attentat perpétré contre son avion qui fut abattu par des missiles pendant l'atterrissage à l'aéroport Grégoire KAYIBANDA dont le système de sécurité et de surveillance incombait à la M.I.N.U.A.R. À l'évidence, ce forfait n'aura été rendu possible que par l'existence de graves défaillances dans le chef de la M.I.N.U.A.R. en général et en particulier celui de son commandant qui n'a pas su prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'éviter cet acte criminel commis dans la zone qui était sous son contrôle.
- 2) La M.I.N.U.A.R. était chargée de contrôler, dans le palais du C.N.D., le bataillon de six cent hommes du F.P.R. dont la mission officielle devait consister à protéger les dignitaires du F.P.R., appelés à participer aux futures institutions de transition à base élargie. Il s'est confirmé par la suite que la M.I.N.U.A.R. et particulièrement son commandant ont failli à leur mission en laissant le F.P.R. sortir et rentrer des armes et des hommes au-delà de ce qui avait été convenu par les deux parties.
- 3) Le gouvernement de la République Rwandaise n'a cessé de faire remarquer en vain aux responsables de la M.I.N.U.A.R. les sorties incessantes et non contrôlées du bataillon du F.P.R. basé à Kigali dans sa zone de cantonnement. La situation dramatique que vit actuellement le Rwanda, est une conséquence immédiate de la complaisance de la M.I.N.U.A.R. à l'égard du F.P.R. En effet, ce sont les éléments de son bataillon qui, à partir du C.N.D., se sont infiltrés en grand nombre avant et après le 06 avril 1994 dans les quartiers de Kigali pour semer la violence, la terreur et la mort. La responsabilité de ces défaillances de la M.I.N.U.A.R. ne peut être imputée qu'à son Commandant, le Général Roméo DALLAIRE, qui n'a pas su prévenir une telle situation malgré de vives inquiétudes lui adressées à ce sujet par le gouvernement de la République Rwandaise.
- 4) Il apparaît que l'introduction des armes lourdes par le F.P.R. dans la ville de Kigali en général et en particulier dans le palais du C.N.D. a été facilité par la complicité de la M.I.N.U.A.R. Il sied de rappeler à cet effet que la M.I.N.U.A.R. s'était donnée pour tâche, entre autres, d'escorter les combattants du F.P.R. de Kigali vers son quartier général de Mulindi-Byumba sous prétexte de charger les denrées alimentaires et du bois de chauffage. Au retour vers Kigali, les convoies se refusaient à tout

contrôle de la part du gouvernement de la République Rwandaise. À la reprise des hostilités par le F.P.R., le 07 avril 1994, son bataillon basé au C.N.D. a attaqué la quasi totalité des positions des F.A.R. dans la ville de Kigali aux moyens des armements lourds que normalement il ne devait pas détenir, eu égard aux dispositions ad hoc convenues entre le gouvernement de la République Rwandaise et le F.P.R. Ainsi donc, comme il a été convenu que le bataillon du F.P.R. ne devait disposer que d'armes légères, il apparaît que les armes lourdes ont été introduites au C.N.D. grâce à la négligence sinon à la complicité du Général Roméo DALLAIRE et ce, en dépit des protestations que le gouvernement de la République Rwandaise lui avait régulièrement faites sur cette question.

- 5) L'on aurait en outre constaté que les positions que la M.I.N.U.A.R. occupait avant la reprise des hostilités par le F.P.R., notamment Mont REBERO, le stade Amahoro et le Palais du C.N.D., se sont révélées être plus tard des camps retranchés du F.P.R. En effet, c'est surtout à ces endroits que plus tard, l'on a découvert des stocks d'armes lourdes et de munitions dont s'est servi et se sert encore le F.P.R. pour attaquer la ville de Kigali. L'existence de ces stocks d'armement du F.P.R., contrairement aux accords signés avec le gouvernement de la République Rwandaise, révèle que ces derniers avaient été constitués bien auparavant par le F.P.R. grâce à une complicité de certains éléments de la M.I.N.U.A.R.
- 6) Le massacre par le F.P.R. des personnes d'ethnie Hutu réfugiées au stade Amahoro, quartier général de la M.I.N.U.A.R. qui paradoxalement se trouve sous contrôle du F.P.R., prouve encore les défaillances de la M.I.N.U.A.R. qui n'a rien fait pour protéger ces innocents et n'a même pas par la suite condamnée cet acte ignoble du F.P.R. De même, il sied de rappeler que la M.I.N.U.A.R. a fait montre d'une complaisance inadmissible lorsque le F.P.R. tirait sur la population civile habitant dans les alentours du C.N.D. et ce, bien avant la reprise des hostilités le 07 avril 1994. Ces faits quoique confirmés par certains officiers de la M.I.N.U.A.R., ont toujours été rejetés par le Général Roméo DALLAIRE, qui prétendait maîtriser la situation en arguant qu'il disposait même d'appareils capables de détecter pendant la nuit les déplacements effectués par le bataillon du F.P.R. dans l'enceinte du C.N.D., ce qui prouve à nouveau son parti pris en faveur du F.P.R.
- 7) Les prises de position pro-F.P.R. du Général DALLAIRE régulièrement relayées par Radio MUHABURA du F.P.R. et par d'autres radios étrangères, selon lesquelles

le F.P.R. prendra à coup sûr, le pouvoir dans un bref délai ne plaident pas en faveur de son maintien à la tête du commandement de la M.I.N.U.A.R. À ce sujet, il y a lieu de s'interroger sur l'attitude du Général Roméo DALLAIRE qui n'a jamais démenti des propos semblables que diffusent régulièrement des agences de presse sur base de reportages recueillis auprès d'autres officiers de la M.I.N.U.A.R.

- 8) Comme cela a déjà été signalé à votre Représentant Spécial à Kigali, des éléments de la M.I.N.U.A.R. ont directement participé aux opérations offensives du F.P.R. contre les F.A.R. Ainsi, au Centre Christus de Remera, des militaires du F.P.R. et ceux de la M.I.N.U.A.R. vivaient manifestement ensemble. Les F.A.R. ont même noté à partir de cet endroit des tirs d'armes de la M.I.N.U.A.R. contre leurs positions. Elles ont en outre remarqué que les éléments de la M.I.N.U.A.R. fournissent au F.P.R. une assistance technique pour l'occupation de certains points stratégiques. C'est ainsi que, en date du 10 avril 1994, un véhicule armé de la M.I.N.U.A.R. a tiré sur les véhicules de l'armée rwandaise qui, pourtant, évacuaient des personnes fuyant les massacres du F.P.R. Une haute personnalité de la M.I.N.U.A.R. a reconnu la matérialité de ces faits. De tels agissements ne peuvent qu'hypothéquer la crédibilité du Général Roméo DALLAIRE qui n'a jamais pris des mesures concrètes pour condamner ces actes commis par le F.P.R., aidé en cela par certains éléments de la M.I.N.U.A.R.
- 9) Les résultats des enquêtes que la M.I.N.U.A.R. devait mener au sujet de plusieurs massacres perpétrés par le F.P.R., notamment dans les régions de KIRAMBO, de MUTURA, de KINIHIRA (assassinat du Directeur de l'Usine à thé CYOHOHA-RUKERI) et de TABA (attentat à la grenade contre les écoliers), résultats maintes fois promis par le Général DALLAIRE n'ont toujours pas été publiés, ce qui a profondément déçu la population rwandaise. Ceci démontre encore une fois l'incompétence du Général Roméo DALLAIRE et justifie aussi qu'il soit immédiatement relevé de ses fonctions à la tête des forces de la M.I.N.U.A.R.
- 10) Par ailleurs, il faudrait constater avec regret que certains militaires belges de la M.I.N.U.A.R. ont détruit les infrastructures de développement du pays sans qu'une certaine condamnation soit faite par le commandant en chef, le Général Roméo DALLAIRE.

Au regard de tous ces faits, le Gouvernement de la République Rwandaise demande avec insistance au Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies de bien vouloir relever le Général de Brigade Roméo DALLAIRE du commandement de

la nouvelle Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda et de confier ce commandement à une autre personnalité, neutre et apte à faire respecter les règlements de la M.I.N.U.A.R. conformément aux missions qui lui sont confiées.

Le gouvernement de la République Rwandaise voudrait par ailleurs attirer l'attention du Secrétaire Général sur le fait que certains fonctionnaires de la M.I.N.U.A.R. et particulièrement Monsieur Abdul KABIA se sont transformés en porte-parole du F.P.R. et ce, en violation de la neutralité de la M.I.N.U.A.R. Il serait donc judicieux de relever également ces fonctionnaires de leurs fonctions au sein de la M.I.N.U.A.R., afin de présenter à l'avenir une bonne collaboration entre celle-ci et le gouvernement de la République Rwandaise."

Toujours dans le même ordre d'idée, le gouvernement de la République Rwandaise a adressé en date du 01 juin 1994 au Président du Conseil de Sécurité des Nations Unies la note n°210/03.00/CAB/AP qui était articulé sur les principaux points suivants:

- 1) Le gouvernement rwandais s'est réjoui du renforcement de la Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda (M.I.N.U.A.R.) et l'élargissement de sa mission par la résolution 918 du 17 mai 1994. Le gouvernement rwandais regrette cependant, que le F.P.R. obstinément engagé dans sa logique de guerre grâce au soutien massif de l'Ouganda continue à violer le point 1, A du dispositif de la résolution précitée. En décidant de continuer sa guerre d'agression contre le Rwanda par le F.P.R. interposé, l'Ouganda empêche le déploiement de la M.I.N.U.A.R. renforcée et l'extension de sa mission. Le gouvernement rwandais voudrait dès lors lancer un appel pressant au Conseil de Sécurité des Nations Unies pour qu'il prenne des mesures pour faire cesser les hostilités et obliger l'Ouganda à retirer ses hommes et ses armes mis à la disposition du F.P.R. Le gouvernement rwandais estime par ailleurs que la plainte contre l'agression de l'Ouganda déposée le 16 mai 1994 doit être examinée dans les meilleurs délais afin de ramener la paix au Rwanda et éviter la conflagration dans la sous-région.
- 2) Compte tenu du fait que le F.P.R. s'est obstinément refusé à tout dialogue avec le gouvernement de la République Rwandaise en vue de l'établissement d'un cessez-le-feu et la résolution des problèmes politiques qui se posent, le Conseil de Sécurité devrait envisager entre autre de mettre en place une force d'interposition capable d'obliger les parties à cesser les combats.
- 3) Le gouvernement rwandais réitère sa position à ce qui concerne l'embargo voté contre le Rwanda alors que l'autre

partie en conflit garde toutes ses possibilités de se procurer sans entraves des armes et mêmes des troupes auprès de ses alliés, complices dans l'agression contre le Rwanda. Le gouvernement rwandais estime que l'embargo imposé au Rwanda encourage l'agresseur à rechercher une victoire militaire, donc à redoubler l'intensité des hostilités et à accroître la souffrance de la population.

C'est ce qui est arrivé au Rwanda depuis l'adoption de la résolution 918 (1994). Il s'avère dès lors urgent d'imposer l'embargo plutôt à l'agresseur qu'à l'agressé. Celui-ci doit jouir par contre, de son droit de légitime défense conformément à l'article 51 de la Charte des Nations Unies.

- 4) Le gouvernement rwandais renouvelle enfin sa demande de voir la Mission d'Observation des Nations Unies sur la frontière ougando-rwandaise (MONUOR) renforcée en nombre et moyen logistique afin de lui permettre de mieux remplir la tâche qui lui a été assignée."

Toujours dans le cadre de la part de la communauté internationale en général et de la M.I.N.U.A.R. en particulier, dans la tragédie rwandaise, l'on doit révéler que par sa lettre n°13/FC du 2 mai 1994, le Général Roméo DALLAIRE avait demandé au gouvernement rwandais de lui faire des suggestion pour la mise sur pied d'une commission internationale d'enquête sur l'attentat contre l'avion du Président Juvénal HABYARIMANA survenu le 06 avril 1994. Par sa lettre n°014/02.3 du 7 mai 1994, le gouvernement rwandais avait bel et bien indiqué qu'elle devait être d'après lui, la composition de cette commission d'enquête, laquelle n'a pas vu le jour ou ne le verra peut-être jamais.

Pour étayer mes propos je reproduis in extenso ces deux correspondances.

Kigali, le 2 mai 1994
N°013/FC

Monsieur le Premier Ministre
du Gouvernement Rwandais

Objet: Enquête internationale

Excellence,

Dans le cadre d'une enquête internationale relative à l'accident ou l'attentat de l'avion présidentiel survenu le 06 avril dernier, j'ai l'honneur de vous informer que la M.I.N.U.A.R. est disposée à mettre en oeuvre une

commission d'enquête.

Aussi je vous demande de bien vouloir m'informer sur les pays que vous souhaitez voir figurer dans la commission ainsi que les modalités éventuelles.

Je vous rappelle que l'accès au lieu de l'accident a toujours été interdit à la M.I.N.U.A.R. par l'Armée Rwandaise entraînant ainsi un retard dans ce volet.

Dans l'attente d'une réponse urgente de votre part, je vous prie d'agréer, Excellence, l'expression de ma très haute considération.

Signé Roméo A. DALLAIRE
Major Général
Commandant de la Force

La réponse du Premier Ministre du gouvernement rwandais était formulée comme suit:

Kigali, le 07 mai 1994
N°014/02.3

Général Major Roméo DALLAIRE
Commandant de la Mission des Nations Unies
pour l'Assistance au Rwanda (M.I.N.U.A.R.)
KIGALI

Objet: Votre lettre n°013/FC

Mon Général,

En réponse à votre lettre du 02 mai 1994, je vous fais parvenir des informations que vous avez demandées concernant la composition de la commission internationale sur l'attentat mortel perpétré contre l'avion présidentiel en date du 06 avril 1994 à l'Aéroport International Grégoire KAYIBANDA de Kigali.

Référence faite à l'annexe 13 à la convention de Chicago relative à l'aviation civile internationale signée à Chicago, le 7 décembre 1944, ladite commission serait composée par les représentants des États et organismes ci-après:

- 1) La France comme étant à la fois l'État constructeur de l'appareil et l'État d'origine des victimes. Il est proposé que la France assure la présidence de la commission;
- 2) Le Rwanda comme étant à la fois l'État d'occurrence de l'accident, l'État dont l'aéronef portait la nationalité et l'immatriculation et enfin l'État d'origine des victimes;
- 3) Le Burundi, État d'origine des victimes;
- 4) La Tanzanie, État dans lequel a eu lieu la préparation et le déroulement d'une grande partie du vol, et qui, à ce titre est susceptible de fournir des renseignements utiles à ce vol;
- 5) L'O.N.U. dont les forces militaires (M.I.N.U.A.R.) étaient chargées de la sécurité de l'aéroport;
- 6) L'organisation de l'aviation civile internationale (O.A.C.I.) qui est compétente en la matière et qui à ce titre choisirait les experts et les moyens logistiques

nécessaires à l'analyse de certains paramètres de l'accident.

Au moment où je vous adresse la présente, j'exprime ma satisfaction d'apprendre que la M.I.N.U.A.R. a accédé au lieu de l'accident.

Veillez agréer, Mon Général, l'expression de ma très haute considération.

Signé Le Premier Ministre
Jean KAMBANDA

C.P.I. :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise
- Monsieur le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies
- Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale

Ainsi malgré toutes ces sollicitations de la part du gouvernement rwandais pour que la communauté internationale s'investisse résolument dans la recherche d'une solution équitable dans la crise rwandaise, celle-ci brillera par son parti pris pro-F.P.R., lequel aboutira aux conséquences que l'on sait aujourd'hui. Mais en réalité, même si l'on doit penser que le monde ne s'attendait pas à une catastrophe de l'ampleur de celle qui s'est abattue sur le Rwanda, les informations à ma disposition montrent à quel point cet "apocalypse" était plutôt programmé et connu d'avance.

En effet dans tous les rapports sur le drame rwandais, le chiffre de "cinq cent mille à huit cent mille de tués" revient tout le temps comme par hasard. Mais nulle part, il n'est signalé de méthode de recensement ou d'évaluation qui aurait permis aux experts d'avancer un tel chiffre et de surcroît, d'en déterminer la fraction qui revient aux victimes Hutu et aux victimes Tutsi. Même les experts à "carte de visite digne de foi", ne nous disent pas comment ils sont parvenus à avancer ce chiffre. Il y a eu plusieurs morts au Rwanda certes. Mais comment des expertises internationales peuvent-elles avancer des chiffres sans même donner quelques indications qui pourraient montrer que leur évaluation procède d'une quelconque méthodologie objective.

Tous ces experts internationaux sont arrivés après les événements. Même ceux des O.N.G. qui prétendent donner des informations de terrain ne peuvent en aucun cas attester qu'elles étaient là, avec le temps et les moyens de faire un recensement immédiat et exhaustif des morts. Qui plus est, elles n'auraient pas pu distinguer avec acerbité si tel cadavre est Hutu ou Tutsi. C'est dans ce contexte que certains ont pu se voir reprocher de faire de "la publicité du génocide des Tutsi avec les crânes des Hutu". Et tout compte fait, aucun d'entre eux n'a pu présenter la méthode par laquelle il distingue dans un charnier exhumé "les restes d'un Tutsi de ceux d'un Hutu".

Ce chiffre de cinq cent mille existe déjà en janvier 1994, dans un rapport de la C.I.A. qui faisait des projections dans une simulation de situations prévisibles compte tenu de l'état des lieux qui s'offrait à l'observation en ce début de l'année 1994. Ce rapport annonçait que le pire des scénarios serait une polarisation ethnique extrême du conflit qui dégènerait en une confrontation entre Hutu et Tutsi et ferait jusqu'à cinq cent mille morts. C'est apparemment ce chiffre qui a été repris par tous les experts sans autre évaluation, puisque tous agissaient dans le contexte du pire des scénarios²⁷!

Par ailleurs dans une conversation que j'ai eue avec le Général Roméo DALLAIRE au plus fort de la guerre sur comment il voyait sa mission en cette période plutôt très troublée, il m'a confié ceci:

"Quand j'ai été présenté pour être commandant en chef de la M.I.N.U.A.R., on m'a fait comprendre que j'allais entreprendre une des missions les plus faciles que l'O.N.U. ait jamais eue à mener. D'après ces experts de l'O.N.U., au Rwanda il n'y avait aucun problème, les gens parlent la même langue, ont la même culture, etc. Même le problème ethnique dont on parle en Afrique n'est qu'apparent".

Mais une mise en garde lui a été cependant faite: s'il parvenait à s'entendre avec les Tutsi, sa mission serait d'office une réussite alors qu'une brouille avec ce groupe ethnique pourrait compromettre sa mission. Par contre avec les Hutu, il n'y aura jamais de problème, d'après ces experts, dans la mesure où il s'agit d'un peuple docile plutôt naïf qui n'osera jamais le regarder droit dans les yeux. C'est donc ainsi que ces "connaisseurs" du Rwanda avaient assuré au Général DALLAIRE, qu'avec une force de seulement 250 hommes, il remplirait sans faille "sa mission". On retrouvera plus tard ce chiffre quand il s'agira du retrait de la M.I.N.U.A.R. au début des hostilités. Il semble que les 3500 hommes que comptait la M.I.N.U.A.R. I étaient considérés comme en surnombre.

VIII.7.2. Pourquoi le Rwanda?

VIII.7.2.1. Les raisons économiques

Jusqu'à date, la littérature officielle présente le Rwanda comme un pays extrêmement pauvre sans ressources naturelles. Pourtant les récentes investigations que j'ai personnellement effectuées m'ont permis de découvrir que notre pays, le Rwanda, regorge de richesses insoupçonnées jusqu'à présent qui font qu'il soit l'un des pays les plus convoités au monde

²⁷

La Voix du Réfugié Rwandais: Bulletin d'information et de liaison n°005 avril 1996.

aujourd'hui. Il s'agit des minerais rares tel que , le gaz naturel, l'or, le Beryllium (Be), le Cobalt, etc.

1. Du Gaz méthane du lac Kivu

Tous les écoliers du Rwanda ont appris et apprennent même aujourd'hui, du moins je l'espère, dans leur leçon de Géographie, qu'il y a du gaz méthane dans le lac Kivu. Ce qu'on ne leur dit pas c'est la quantité, la provenance et les différentes utilisations possible de ce gaz. Si on nous l'avait dit, probablement qu'on aurait compris le pourquoi de notre calvaire.

C'est par l'entretien que j'ai eu avec un ingénieur géologue Zairois qui a requis l'anonymat pour des raisons évidentes de sécurité que j'ai compris ce que la communauté internationale en générale et en particulier certains pays tels que les U.S.A., la Belgique, l'Allemagne, la France, la Grande Bretagne, le Japon, le Canada et j'en passe, recherchaient au tour et dans le lac Kivu.

Cet ingénieur a fait son mémoire de fin d'études sur le Gaz méthane du lac Kivu dans les années 1970 en Allemagne. La documentation lui a été fournie par un institut allemand et un centre de recherche géologique américain. D'après ce monsieur, le gaz méthane du lac Kivu serait d'une qualité exceptionnelle de par ses origines.

L'on se rappellera que le lac Kivu est l'un des lacs les plus profonds au monde et que par conséquent son gaz traverse une couche d'eau de près de 1500m qui le filtre naturellement. Ce gaz serait aujourd'hui très recherché pour les expériences en cours dans le monde au niveau de l'aéronautique et de l'industrie spatiale. En effet, l'on sait que pour le transport aérien pour un poids utile d'une unité, il faut aujourd'hui près de deux unités de combustibles, or avec le gaz méthane comprimé, cette proportion serait très fortement réduite. Ainsi ai-je appris que les expériences sont actuellement en cours pour que la future génération de transporteurs aériens utilise non pas la Kérosène comme c'est le cas aujourd'hui, mais le gaz méthane comprimé, l'expérience ayant été concluante, comme chacun le sait, pour les véhicules.

J'ai personnellement assisté à l'expulsion à HONGO, tout près de BUKAVU, d'une O.N.G. qui se présentait sous la bannière d'un autre pays alors qu'elle était en réalité américaine. Il lui était reproché de ne pas s'occuper de la distribution d'eau aux réfugiés comme le prévoyait son contrat, mais de passer son temps à pomper le gaz du lac Kivu pour, on ne sait de quelle destination; c'était vers la fin des années 1994. Ce cas est bien entendu à rapprocher aux recherches en cours sur l'utilisation du gaz méthane et sur la qualité de celui qu'on trouve dans le lac Kivu.

Par ailleurs, ce géologue dont il est question plus haut m'a affirmé qu'il avait la certitude que le gaz méthane du lac Kivu provenait du pétrole dont regorgerait ce lac et que ce gaz était pratiquement inépuisable, plus on l'exploiterait, d'après lui, plus on en aurait. Je n'ai pas réussi à vérifier cette information, le seul recoupement que j'ai pu faire étant le fait qu'il existerait du pétrole également dans le lac Tanganyika. Les deux lacs étant en communication via la Rusizi, delà à conclure qu'une partie du pétrole du lac Kivu se déverserait dans le lac Tanganyika à travers la Rusizi, il n'y avait qu'un pas que je n'ai pas franchi faute de plus d'informations.

2. De l'Or dans la région des grand lacs²⁸:

Il n'est un secret pour personne que c'est sur le plateau de tout l'Est du Zaïre où l'on trouve les plus importants gisements d'or de ce pays. En effet, de Lubumbashi à Kalemie dans le Shaba, à Bunia dans le Haut Zaïre, en passant par Kamituga dans le Sud-Kivu et Kilo-Moto et Watsa au Nord-Kivu, il existe d'importantes quantités d'or en exploitation ou pas selon les cas. L'on sait également que de l'autre côté de la frontière zaïroise en Ouganda, on y exploite également de l'or. La question qu'il faudrait se poser est de savoir si, géologiquement parlant, il est possible qu'il n'y ait pas d'or au Rwanda pendant qu'on en trouve au Zaïre et en Ouganda.

Par ailleurs, nous savons que l'or est exploité artisanalement dans la forêt de Nyungwe, sur la Crête Zaïre-Nil, du côté de Kibuye et même dans les hautes montagnes du nord, du côté de Byumba (Miyove). Même si je ne suis pas à même d'en déterminer la réserve existante, je peux néanmoins affirmer que c'est depuis des décennies qu'on en exploite et que jusqu'à date, on n'a jamais parlé d'épuisement.

²⁸

Voir l'annexe C6: La carte de l'Afrique des Grands Lacs.

3. Du Beryllium en Afrique Orientale et Centrale

De nos jours, le Beryllium est un métal très recherché surtout pour sa haute température de fusion qui approche les 1285°C. Aussi est-il très utilisé dans les applications aérospatiales, nucléaires, non seulement pour cette haute température de fusion, mais aussi pour sa densité très basse. L'isotope du Beryllium est très instable et produit instantanément deux particules α qui libèrent d'énormes quantités d'énergies.

La réaction nucléaire peut s'écrire comme suit:...

On utilise également le Beryllium pour des applications de rayon-X, "in special Camera shutter for laboratory" mais aussi pour des recherches militaires. Le beryllium est extrêmement toxique. On trouve les minerais de Beryllium en Afrique Centrale et Orientale (Zaire, Rwanda, Burundi et Tanzanie) mais aussi en Amérique latine (Brésil et Argentine).

"Beryllium is a very light and a non-ductile metal which is mostly used to strengthen copper. Beryllium Bronze (1.75% - 2.5% beryllium and up to 0.5% cobalt, the balance being copper) is commonly in use. After a precipitation hardened treatment, it attains good tensile strength. It is particularly suitable for manufacture of tools where non-sparking properties are required (hammers hacksaw blades in gas, explosives industries) because of the manufacture of springs and for diaphragms and tubes of pressure recording instruments. Beryllium oxide is a very expensive ceramic and belongs to the high-temperature refractory materials. Nowadays, there is a great interest in beryllium especially because of its using in the pure form. It has a very high melting point (1285° C), and therefore can be used over a wide range of temperature (i.e. as electrodes and targets for cyclotrons).

Since Beryllium has a low density, its application in aerospace industries is of greater interest (i.e. jet-engine turbine parts). The low neutron absorption property of Beryllium makes it a good material for nuclear engineering. Beryllium does not significantly impede the passage of neutrons. The Beryllium isotope, ${}^9\text{Be}$, is unstable and breaks up immediately to produce two α - particles of considerable kinetic energies. This isotope can be formed when a fast-moving proton enters the lithium nucleus.

The nuclear reaction can be so written: ${}^7\text{Li} + {}^1\text{H} \rightarrow {}^9\text{Be} + {}^4\text{He}$

Since it is transparent to X-rays, Beryllium is used for X-ray windows. It has also found limited use as neutron source. Its low inertia has led to use in special camera shutters for laboratory

and military purposes. The mineral Beryl, the significant source of Beryllium is notably found in Central Africa (Zaire, Rwanda, Burundi, Tanzania) and South America (Brazil, Argentina). Beryllium is extremely toxic.

Voilà donc exposées les différentes utilisations possibles du Beryl, dont nous savons qu'on exploite au Rwanda depuis des années, et dont on a pris soins de nous cacher l'importance notamment du point de vue militaire.

4. Y a-t-il du Cobalt au Rwanda?

"Cobalt (Co) is chiefly used in permanent magnets because of its strong ferromagnetic properties, in high-speed steel and in nuclear technology. It is also used as the binding matrix in cermets (carbides, oxides, borides). Cobalt is chemically very similar to nickel. The world's supply of cobalt is mined in Zaire whilst significant amounts are produced in Morocco, Zambia and Canada.

In August 1996, a Canadian mining company has prospected the greatest Nickel-Cobalt mines in Kagera region on the border between Tanzania, Burundi and Rwanda. The same region is also placed among the top ten goldmines in the world in per tonnage yield²⁹.

In super high-speed steels, Cobalt gives a useful increase in red-hardness by promoting extreme sluggishness in transformation. The main function of Cobalt seems to be in producing more sites for the nucleation of (Ti, Al, Mo) Ni₃ precipitates. These steels combine considerable toughness with high strength in the heat-treated condition. Among the uses of these steels are aerospace components such as rocket-motor, flexible drive and shafts for helicopters, pressure vessels barrels for rapid-firing guns, extrusion rams and cold-forming dies, etc. The Cobalt isotope, ^{60}Co , is used in the treatment of tumors into which seeds of the isotope can be planted. It is also used as a powerful γ -ray emitter in the radiography of metals. When ^{60}Co is bombarded with slow-moving, neutrons in a nuclear reactor the radioactive isotope ^{60}Co is formed and then undergoes decay. $^{60}\text{Co} + n \rightarrow ^{60}\text{Co} + \gamma$ (gamma-particle) + γ -rays.

The half-life of ^{60}Co is 5.3 year. The new generation of atomic bomb is made of cobalt.

²⁹

KITHAMA Joseph, Special correspondent in The East African n°0086, Company to evict 7,000 illegal miners.

VIII.7.2.2. Les raisons stratégiques

L'intérêt des U.S.A. pour l'Afrique en général et le Rwanda en particulier surprit même les observateurs les plus attentifs de l'évolution politique et économique de notre continent. Mais que cherchent donc les américains au Rwanda? C'est surtout durant la tragédie d'avril à juillet 1994, qu'on a senti s'exercer la pression des américains sur le gouvernement rwandais d'alors. Outre leur rôle avec le gouvernement belge, désormais connu de tout le monde, pour que l'O.N.U. n'intervienne pas pour arrêter la guerre, ils sont à l'origine de l'embargo militaire que cette organisation qu'ils dominent, a décrété contre l'agressé pendant que l'agresseur se faisait approvisionner en hommes, armes et munitions par ses sponsors interposés, comme l'Ouganda.

Les premiers contacts que j'ai personnellement eu avec des individus se présentant comme des américains datent de novembre 1994, c'est-à-dire quelques mois après le début de notre exil. Un groupe d'hommes travaillant pour une soi-disante compagnie opérant à partir du Canada avait pris contact avec l'Ambassadeur du Rwanda au Canada, le Docteur SEGASAYO MAZIMPAKA Maximin, homme que je connais très bien, pour avoir été mon Directeur Général pendant près de cinq ans, quand j'étais cadre à la Caisse Hypothécaire du Rwanda de janvier 1985 à avril 1989.

Ces "hommes" ont demandé au Docteur Segasayo de les mettre en contact avec les responsables des réfugiés. Ne pouvant pas me contacter personnellement, il s'adressa à certains de ses amis déjà installés à l'époque à Nairobi au Kenya, dont son ami de longue date, le Docteur MUHAMYANKAKA BAMBANZA Damien. D'après mes informations, au lieu de chercher à me contacter, ce groupe de Nairobi s'est mis à constituer en toute hâte une organisation dénommée A.R.E.N.A. (Alliance pour la Renaissance Nationale du Rwanda) appelée, d'après eux, à représenter les réfugiés. Ils étaient, et sont encore au moment où j'écris, moins de dix personnes, tous plutôt des copains. Ils se sont alors autoproposés comme les représentants des réfugiés que devait rencontrer ce groupe d'"hommes". Ceux-ci leur feront clairement comprendre que ce n'est pas à eux qu'ils souhaitent dialoguer mais aux vrais représentants des réfugiés tels que, l'ex- chef du gouvernement, l'ex-commandant des F.A.R., etc.

Ma première rencontre avec le Docteur MUHAMYANKAKA date du 16 novembre 1994 à Goma au Centre d'Accueil Protestant (C.A.P.), où il m'exposa en grandes lignes ses contacts avec ce groupe d'"hommes" tout à m'invitant à composer, d'ores et déjà, la délégation qui devait se rendre aux U.S.A. pour les rencontrer. Sans dire non, je lui montrai déjà mes réserves face à ce projet,

compte tenu de l'attitude du gouvernement des U.S.A. durant la tragédie rwandaise. Quelques semaines plus tard, ce groupe de Nairobi louait déjà un avion pour venir me rencontrer à Bukavu d'où je devais partir immédiatement pour les rejoindre au Kenya. De nouveau, refus de ma part, dans la mesure où ils ne me montraient aucun document qui attestait effectivement ce contact avec ces "hommes" en question, documents qui ne me seront livrés qu'au début du mois de décembre 1994.

De quoi s'agissait-il ? Il y avait deux types de dossiers:

- Le premier concernait la mort du Président HABYARIMANA avec l'implication de certains gouvernements occidentaux. Pour des raisons de sécurité, j'ai pris la décision de ne pas l'exposer ici.
- Le deuxième dossier était en rapport avec la vision politique des américains du problème rwandais.

Dans ce document on accuse les anciens colonisateurs d'être à l'origine de la tragédie en Afrique en général et bien entendu particulièrement au Rwanda et dans la Région des grands lacs. On montre que seul un pays, comme les U.S.A. qui n'ont jamais colonisé, peut nous sortir de l'impasse. Au passage, on fait remarquer que d'après leurs investigations, le régime du F.P.R. n'est pas stabilisable ni à court, moyen ou long terme, raison pour laquelle ils ont décidé de dialoguer avec les réfugiés Hutu pour construire ensemble l'avenir du Rwanda. Mais comme ils ont eux-mêmes des intérêts à défendre dans la région, cette rencontre entre "leur compagnie", comme ils se présentent, et les représentants des réfugiés s'avère plus qu'urgente.

Ce n'est donc qu'au vu de ces documents que j'ai enfin accepté le principe de cette rencontre avec la compagnie. Je me mis très vite à composer la délégation qui sera finalement la suivante:

- Jean KAMBANDA, Premier Ministre, Chef de la délégation,
- Jérôme BICAMUMPAKA, Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale, membre,
- Général de Brigade, Gratien KABILIGI, commandant en second des F.A.R., membre,
- Docteur Damien MUHAMYANKAKA de l'A.R.E.N.A., membre,
- Samuel SINAYIGAYE de l'A.R.E.N.A., membre.

Cette équipe sera présentée au Président de la République Rwandaise en exil en date du 20 décembre 1994 lors d'une réunion extraordinaire du Conseil des Ministres au cours de laquelle j'aurais l'occasion d'exposer, sans trop de détails, l'objet de notre mission. Finalement, le voyage débutera le mercredi 21 décembre 1994 à Bukavu avec un passage à Kinshasa pour arriver à

Nairobi le 23 décembre 1994. Il faut noter que contrairement à ce qui se dira plus tard, il n'y a pas eu une volonté de diviser l'armée en incluant dans la délégation le Général de Brigade Gratien KABILIGI, commandant en second des F.A.R., en lieu et place du Général Major Augustin BIZIMUNGU, commandant des F.A.R.

En effet, celui-ci se trouvait au moment du départ dans une autre mission à Lomé au Togo et il a par ailleurs été avisé par moi-même au téléphone n° (228)-223-005/4 et a donné son plein accord pour qu'il soit remplacé par son second, ce qu'il trouvait d'ailleurs normal.

Aussitôt arrivés à Nairobi, déjà le 23 décembre 1994, nous introduisîmes une demande de visa pour les U.S.A. sur recommandation de nos interlocuteurs. Des conversations téléphoniques que nous avons eues avec eux, il nous a été recommandé de nous rencontrer non point aux U.S.A. mais au Mexique. Une demande de visa fut introduite dans ce sens le 09 janvier 1995 au près de l'Ambassade du Mexique au Kenya. Mais finalement on fixera le rendez-vous en Jamaïque.

Nous partîmes tous les cinq pour ce pays en date du 12 janvier 1995 par British Airways. Arrivés à Londres, nous fûmes un tout petit peu interrogés sur l'objet de notre voyage en Jamaïque dans la mesure où nous n'avions ni visa de transit pour la Grande Bretagne ni visa d'entrée en Jamaïque. Mais finalement nous pûmes poursuivre notre voyage jusqu'à Kingstone en passant par Montego Bay. Apparemment nous avons été signalés aux autorités aéroportuaire de Kingstone, puisqu'arrivés là-bas, on ne déigna même pas nous écouter. Il fut tout simplement décidé de nous réexpédier sur Londres.

De retour à Londres, c'est-à-dire le 14 janvier 1995, les choses se passèrent mieux que nous ne pouvions le craindre. On procéda bien évidemment aux interrogatoires de routine, mais sans réellement de brutalité, on nous logea ensuite à l'Hôtel Fort Crest, avant de nous expulser le lendemain le 15 janvier 1995 sur Nairobi, que nous atteindrons le 16 janvier 1995 vers neuf heures locales. Voilà donc la péripétie de notre fameux voyage qui a fait couler beaucoup d'encre et surtout pas mal de salives.

De retour à Nairobi, nous reprîmes contact avec nos interlocuteurs de la "compagnie" qui nous affirmèrent qu'ils avaient fait le déplacement de la Jamaïque mais qu'ils ont refusés de se montrer quand nous avons eu des difficultés pour tout simplement raison de sécurité. C'est donc après que le contact physique échoua qu'ils nous proposèrent de conclure nos contrats par fax et par téléphone.

VIII.7.2.2.1. Intérêts américains au Rwanda

Dans le contrat que nous avons négocié et conclu avec le groupe qui nous a affirmé qu'il représentait les intérêts américains et plus particulièrement la C.I.A (Central Intelligence Agency), il nous a été demandé d'accorder aux américains les cinq éléments qui suivent en échange du retour des Hutu au Rwanda et pouvoir:

- 1) Un terrain de 50 km² dans l'ancien Parc National de l'Akagera: Les négociations furent assez rudes sur ce point, la "compagnie" souhaitant un contrat illimité alors que de notre côté il fallait nous donner la possibilité de le renégocier. Il fut finalement décidé de commun accord, que la concession de ce terrain serait d'une durée de cinquante ans au maximum, suivi éventuellement d'une renégociation.

Il faut noter que durant cette période, ce terrain sera considéré comme territoire américain, ce qui signifie en clair que le gouvernement rwandais n'aura aucun droit de regard sur ce qui s'y ferait. Par contre, complémentirement à cette concession, nous devons nous engager à faciliter aux ressortissants américains "en mission" l'accès à ce territoire.

- 2) Un aéroport dans le Bugesera: D'après ce que m'a déclaré en juillet 1995, Monsieur Bonaventure HABIMANA, ex-Secrétaire Général du M.R.N.D., encore parti-État, véritable numéro deux en fait du régime HABYARIMANA, d'après lui donc, les U.S.A. avaient par le passé, du temps du Président KAYIBANDA, demandé un aéroport soit dans le Bugesera, soit à Save dans la commune Shyanda à Butare. Le Président KAYIBANDA avait alors répondu par le négatif sur recommandation de la Belgique, pour raison de souveraineté nationale.

Mais le Président KAYIBANDA, toujours d'après Monsieur HABIMANA, avait mis en garde les générations futures: "Si jamais vous n'avez plus le soutien de la Belgique et du Vatican, il vous faudra céder à la demande des américains et leur accorder ce qu'ils réclament." Il semble malheureusement évident que ce sage conseil du Président KAYIBANDA n'a jamais été communiqué aux différents responsables du pays qui se sont succédés à la tête de l'État après lui, puisque même cette révélation ne me fut faite qu'à ma demande, et après que la catastrophe se soit déjà abattue sur le Rwanda.

La question que l'on doit se poser à ce niveau est de savoir si le régime HABYARIMANA pouvait encore compter sur le soutien de la Belgique et du Vatican.

Concernant l'attitude de la Belgique envers le gouvernement du président HABYARIMANA, il faut se reporter au chapitre sur "Les massacres et les larrons" là où j'ai eu l'occasion d'exposer le point de vue de Maître Johan SCHEERS quand il a été approché par le Président HABYARIMANA pour "servir d'intermédiaire entre lui et le F.P.R. et entre lui et les belges pour essayer se reblanchir son image".

Par ailleurs je me rappelle très bien qu'après sa prise du pouvoir 1973, le Président HABYARIMANA a visité un certain nombre de pays occidentaux dont la France et la Belgique. De retour de ce dernier pays, il a déclaré sur les ondes de Radio Rwanda ce qui suit: " Même les pays comme la Belgique qui n'avaient pas compris le bien fondé de notre action dans la nuit du 5 Juillet 1973, ont, grâce à cette tournée mieux saisi le pourquoi de notre intervention". Cela démontre si besoin en est, que déjà dès 1973, le Président HABYARIMANA ne bénéficiait pas des faveurs des autorités belges et qu'il en était lui-même conscient.

Au sujet de l'Église catholique, elle qui était considérée à tort ou à raison, comme étant très proche des régimes républicains qui se sont succédés au Rwanda depuis janvier 1961, son attitude a été jugée des plus équivoques surtout entre avril et juillet 1994 et même après la prise du pouvoir par le F.P.R. Je me souviens avoir personnellement eu dans mes mains une lettre écrite au Pape par Monseigneur Thaddée NSENGIYUMVA, en tant que Président de la Conférence Épiscopale du Rwanda, ça devait être fin mai début juin 1994, c'est-à-dire quelques jours seulement avant la prise de Kabgayi par le F.P.R.

Dans cette lettre, Monseigneur Thaddée NSENGIYUMVA demandait expressément au Pape de décréter que la cité de Kabgayi qui hébergeait les déplacés aussi bien Hutu que Tutsi et qui n'avait pas connu les violences ethniques qu'on retrouvait partout au Rwanda, que cette cité devait donc être déclarée "zone neutre". D'après cette lettre, le Pape devait demander à la communauté internationale de faire pression sur les deux belligérants pour qu'il respecte cette neutralité de la cité de Kabgayi.

Je sais par ailleurs que les évêques et tous les religieux réfugiés à Kabgayi ont mis foi dans cette lettre et ont par conséquent refusé de se mettre à l'abri quand le F.P.R. menaçait d'y entrer. La suite on la connaît, trois évêques dont l'auteur de cette lettre et de nombreux prêtres et religieux seront assassinés en juin 1994 par le F.P.R. sur le site même que le Pape se devait de déclarer "neutre". Jamais on entendra parler de cette lettre, de même qu'il n'y aura pratiquement pas de protestations de la part du Vatican sur

cette ignoble assassinat.

Par contre on entendra à maintes reprises sur la radio Vatican, la Radio officielle de l'Église catholique, des déclarations tendant à vanter les mérites du F.P.R., pourtant connu pour son anti-christianisme en général et son anti-catholicisme en particulier.

Par ailleurs la lettre qui suit écrite en août 1994 par une trentaine de prêtres alors réfugiés à Goma au Zaïre en dit long sur les relations entre le Vatican et l'Église catholique du Rwanda.

LETTRE DES PRÊTRES DES DIOCESE DU RWANDA RÉFUGIÉS À GOMA (ZAIRE)
ADRESSÉE AU TRÈS SAINT PÈRE, le PAPE JEAN PAUL II

Très Saint Père,

Qu'il nous soit permis de vous mettre au courant de la situation de désolation actuelle des diocèses du Rwanda suite à la guerre déclenchée par F.P.R.-Inkotanyi.

Vous le savez sans doute et vous avez suivi de près avec autant de sollicitude paternelle et pastorale les douleurs et la détresse du peuple rwandais, depuis le premier octobre 1990. Les événements se sont succédés rapidement depuis la chute de Kigali, Butare, Gitarama, Ruhengeri et Gisenyi, toutes tombées aux mains du F.P.R., après trois mois de combats acharnés des deux côtés.

Cette guerre a fait beaucoup de victimes innocentes dont notre Président de la République, nos Excellences MGR Vincent Nsengiyumva, Archevêque de Kigali, MGR Joseph Ruzindana, Évêque de Byumba, MGR Thaddée Nsengiyumva, Évêque de Kabgayi, et de nombreux prêtres, religieux et religieuses et ouvriers apostoliques, en plus de plus d'un million de rwandais. Tout se passe comme s'il s'agissait d'un complot international bien calculé. Nous sommes étonnés de constater que la communauté internationale, voire même l'humanité toute entière, s'est laissée et se laisse encore tromper par la campagne hélas malicieuse et mensongère du F.P.R. Ce dernier se dit sauveur du peuple mais les faits montrent le contraire. Devant un sauveur on accourt et l'on se précipite; devant le F.P.R. tout le monde s'en fuit. Toute la population rwandaise est entraînée de se vider, mais à part certaines personnes qui ont été contraintes souvent malgré elles de rester, sans lendemain assuré. Voilà le respect des droits de l'homme chantés par le F.P.R. La population a craint de retomber dans l'esclavage d'avant les années 1959.



Les témoignages sur la vie des prêtres, religieux et religieuses encerclés dans les mailles serrées du F.P.R. sont tous concordants: ils sont obligés de vivre comme dans des camps de "concentration" sans pouvoir se parler, ni satisfaire aux obligations de vie religieuse et communautaire. Ils vivent sous la dictée du F.P.R. Ils ont été obligés d'abandonner leurs couvents et presbytères et doivent exécuter les injonctions du F.P.R.

Très Saint Père,

Nous déplorons le fait que certains de nos confrères se sont égarés et laissés tromper par les menées fallacieuses de la propagande de la politique partisane. Même à leur insu ou à dessein, certains milieux du Vatican ont cautionné par leurs attitudes, leurs appuis et leurs déclarations, la politique du mensonge du F.P.R. L'Évêque de Ruhengeri a eu l'occasion de le souligner et de le montrer clairement à votre envoyé spéciale, son Éminence le Cardinal Etchegaray, de passage à Gisenyi, le 26 juin 1994. Il était avec les prêtres rescapés des massacres de Kabgayi, de Nyundo, Byumba et Ruhengeri.

Tout le monde le sait, sauf qui ne veut pas le voir ou comprendre, les massacres qui ont eu lieu au Rwanda sont le résultat de la provocation et du harcèlement du peuple rwandais par le F.P.R. Parler de génocide en insinuant que se sont les seuls Hutu qui ont tué les Tutsi, c'est méconnaître que Hutu et Tutsi ont été tous les bourreaux les uns des autres. Nous osons même affirmer que le nombre de Hutu civils tués par l'armée du F.P.R. dépasse de loin les Tutsi victimes des troubles ethniques. C'est pourquoi une réconciliation est nécessaire à tous les deux. Un Tribunal International qui viendrait pour juger les seuls Hutu, comme on semble le concevoir aujourd'hui, empêcherait justement cette réconciliation incontournable pour tout le peuple rwandais où qu'il se trouve. Or, il est à regretter que ceux qui sont à l'origine de ces atrocités et abominations dont souffre la nation rwandaise se posent actuellement en juges incontestés et innocents. N'eût été le déclenchement de cette guerre absurde, le peuple rwandais serait dans la paix.

Aussi longtemps que la minorité accaparera tous les droits, que l'on s'occupera des seuls Tutsi, que l'on écoutera un seul groupe ethnique, que l'on appuiera sur une minorité dominante, on aura rien résolu du drame rwandais, on aura rien fait pour la paix au Rwanda. Les Européens et les Américains se laissent prendre par les apparences; ils étouffent la voix du bon sens et laissent le pays aux extrémistes de tout bord. Agir ainsi, soutenir un gouvernement établi sur des bases non démocratiques et dont certains membres sont des malfaiteurs et

criminels bien connus, c'est continuer à propager le bain de sang à l'ensemble du pays. Tout le monde le sait, la plupart des autorités établies actuellement à Kigali ont été longtemps décriées par la population jusque dans leur propre parti qui les ont expulsés de leurs membres; certains ont détournés les fonds publics, d'autres se sont distingués par leurs massacres et cynisme aussi bien en Ouganda qu'au Rwanda tout en cumulant les hautes responsabilités: ce qu'ils reprochaient à leurs prédécesseurs assassinés; et nous en passons. Écraser la majorité, c'est nier le principe de toute démocratie et c'est attiser la haine entre les différents groupes.

Pour tout homme intelligent et de bonne foi, comment interpréter que toute une armée, tout un peuple, s'exilent devant un bienfaiteur !!! Les organisateurs de ce complot font honte à l'humanité toute entière et, plus particulièrement, à leurs propres nations bien connues des Rwandais. Le programme d'extermination du peuple rwandais n'est pas d'aujourd'hui: les propagandes des méthodes de limitation des naissances par l'utilisation des moyens contre nature de toute sorte, la propagation du S.I.D.A., l'appui à la prolifération des sectes, etc.

Très Saint Père,

Tout ce complot préparé depuis longtemps n'a pas épargné l'Église Catholique du Rwanda: outre les massacres de nombreux pasteurs et leurs ouailles, beaucoup d'institutions ecclésiastiques ont été la cible de choix des malfaiteurs des deux côtés, mais spécialement du F.P.R. Des Églises, des couvents, des presbytères, de petits et grands séminaires, des écoles, des hôpitaux, des dispensaires et d'autres oeuvres médico-sociales et caritatives ont été détruites depuis le début de la guerre. Ce vaste mouvement anti-catholique a été nourri malheureusement par certains prêtres qui ont participé activement aux menées subversives du F.P.R. Ainsi, il y en a eu qui a été musulman ou qui a participé aux entraînements militaires du F.P.R. jusqu'à faire creuser les fosses communes financées par le F.P.R.: nous avons des cas concrets à Ruhango et à Gatagara. Dès lors, on ne sera pas étonné par l'attitude des consacrés qui ont tiré sur la population à partir des Églises, des caches d'armes dans des couvents, des presbytères et des sacristies ! Ce qui explique en partie le courroux du peuple, y compris ceux qui comptaient parmi nos meilleurs chrétiens. Le plus navrant c'est que parmi ceux qui ont survécu à la vengeance populaire il y en a qui continuent d'exercer le ministère sous les ordres des dirigeants du F.P.R., alors que le gros de la population rwandaise se trouve en Tanzanie et au Zaïre.

Ainsi, la plus grande partie des diocèses de Kigali, Kabgayi, Nyundo, Ruhengeri, Butare et Cyangugu

a trouvé asile au Zaïre tandis que les survivants de Byumba et Kibungo sont exilés en Tanzanie. Dans ce long exode inconnu de l'humanité, beaucoup trouvent la mort. Ici à Goma, on dénombre chaque jour plus d'un millier de morts victimes de l'épuisement, de la faim, du choléra et de la dysenterie bacillaire. Il va sans dire que les pasteurs (prêtres, religieux, religieuses, catéchistes et autres ouvriers apostoliques) ont suivi leurs ouailles dans leur pérégrination et exode. Depuis le 13 et le 14 juillet, nous sommes hôtes de l'Évêque de Goma, son Excellence MGR Faustin NGABU: qu'il trouve ici notre profonde gratitude. Il a donné abri à plus de 30 prêtres et 65 grands séminaristes exilés et rescapés des diocèses de Ruhengeri, Kigali, Kabgayi, Nyundo, Byumba ainsi qu'à un bon nombre de religieux et religieuses et leurs parents. L'Église soeur de Goma n'épargne rien pour secourir, de concert avec d'autres organismes internationaux, autour de 3.000.000 de Rwandais en fuite. Il est regrettable que les médias internationaux vendus à la cause du F.P.R. minimise la catastrophe en fournissant des chiffres qui ne correspondent pas à la réalité afin de cacher leur honte et leur responsabilité. Encore un autre mensonge du F.P.R. dans sa campagne médiatique.

Tellement la cruauté a été poussée à son paroxysme jusqu'à faire croire qu'une machette pour couper le bois, une hache pour le fendre, une houe et une pioche pour labourer la terre ont été considérées comme des armes qu'il fallait laisser à la frontière avant de passer au Zaïre. N'était-ce pas un moyen d'assassiner par la faim ceux qui pouvaient se procurer de la nourriture ? Pourtant personne ne parle des armes à feu, des bombes, de l'embargo imposé à ceux qui devaient se défendre. Personne ne parle des listes établis par le F.P.R. et qui circulent sur les barrières internes du Rwanda: elles portent les noms des personnes à liquider lorsqu'ils oseront rentrer au pays. Personne ne dit mot au sujet de ceux qui ont pu rentrer et qui ont été sauvagement massacrés.

Ces atrocités ont continué même à présent: nous avons en effet, assisté, impuissants, le 17 juillet 1994, aux bombardements par le F.P.R. de la population fugitive à la frontière rwando-zairoise et même jusque dans leur refuge dans la ville de Goma. C'est ainsi qu'un d'entre nous, l'Abbé Jérôme Sembagare y a trouvé la mort à cause d'une bombe tombée près des magasins de la Caritas du Diocèse de Goma où se trouvaient plusieurs réfugiés rwandais. Cinquante et une personnes y ont péri, victimes innocentes d'une guerre absurde. Nous apprenons que même à Kigali règne l'insécurité la plus totale et que les droits fondamentaux ont disparu. Comment comprendre que l'O.N.U. et la communauté internationale passent une éponge sur de tels actes? Si les allégations du F.P.R. qui ne fait que crier génocide à tort et à travers étaient justes, comment justifier par exemple que les prêtres, les religieux, les religieuses et les grands séminaristes du Diocèse de Ruhengeri et appartenant aux

deux ethnies étaient toujours en vie et exerçaient toujours leur activité apostolique jusqu'au 10 juillet 1994 ? Et pourtant c'est un Diocèse qu'on étiquette de "Hutu".

Tout le monde le sait, le F.P.R. vise en premier les intellectuels jusqu'aux personnes qui savent à peine lire et écrire. Sur son passage il n'y a que destruction et extermination. L'expérience des gens de la zone appelé "tampon" il y a quelques mois, empêche la population à retourner chez soi. Les exactions et les horreurs infligées à la population restent toujours vivantes dans l'esprit de la grande majorité des rwandais. Nous apprenons aussi que les biens immeubles des fugitifs sont distribués aux conquérants.

Enfin, nous ne manquerons pas de rappeler la responsabilité de nombreux missionnaires dans cette guerre. Leur départ volontaire ou obligé par leurs Supérieurs majeurs, ainsi que leur absence d'auprès leurs ouailles en difficultés, a fortement compromis l'oeuvre d'évangélisation au Rwanda. Ils ont cédé à la fausse propagande de l'agresseur. Leur mission et crédibilité sont désormais mise en cause auprès du peuple rwandais. Nous remercions et louons la bravoure de quelques prêtres et religieuses qui ont continué à être auprès des Rwandais dans leurs souffrances injustes; seul le Seigneur peut leur donner la récompense qu'ils méritent.

Pour terminer, laissez-nous vous exposer notre dénuement en tout. Dans la précipitation de la fuite nous avons tout laissé: effets personnels, objets de culte, livres, nourriture, etc. Nous voulons assister et être auprès de nos ouailles pour les encadrer spirituellement. Une aide matérielle possible urgente et concrète s'avère aussi pour nous nécessaire.

Nous voudrions rentrer chez nous avec toute notre population, mais aux conditions suivantes:

- Que la sécurité soit assurée pour tous par une organisation internationale; la M.I.N.U.A.R. II n'est pas suffisamment rassurante.
- Que toute la population puisse rentrer dans ses biens et ses terres en toute liberté et tranquillité; et que le F.P.R. cesse de peupler Kigali avec les éléments étrangers à cette ville. Qu'il abandonne sa politique de grouper les personnes restées dans le pays comme dans des "camps de concentration": nous savons qu'il a toujours agi ainsi afin de les massacrer plus aisément à la moindre occasion et sous n'importe quel prétexte.
- Qu'on cesse de parler de Tribunal International où les

criminels risquent d'être en même temps les accusateurs et les juges.

- Qu'un Référendum soit organisé pour tous les Rwandais, où qu'ils se trouvent, endéans deux mois et sous la supervision de la communauté internationale; et que tous les partis politiques présents dans le pays participent à ces élections sans exclusion aucune.
- Que les Forces Armées Rwandaises fassent partie de l'armée nationale comme stipulé dans les Accords d'Arusha et continuent leur mission de veiller à l'intégrité du territoire national.
- Que les Confessions religieuses et autres religions puissent exercer librement selon les lois du pays et leur organisation propre.

Toujours touchés par votre habituelle sollicitude pour l'Église et particulièrement pour ceux qui souffrent l'injustice et la persécution, nous sommes heureux de vous exprimer notre profonde gratitude pour vos conseils judicieux et encourageants et vous demandons votre bénédiction paternelle.

Fait à Goma, le 02 août 1994

Les prêtres diocésains du Rwanda
Réfugiés à Goma - Zaïre

| | | |
|---------------------------------|----------------------|-------|
| Abbé Nahimana Daniel | Diocèse de Kabgayi | signé |
| Abbé Gasirabo Emmanuel | Diocèse de Ruhengeri | signé |
| Abbé Habimana Balthazar | Diocèse de Nyundo | signé |
| Abbé Bukubiyeko Juvénal | Diocèse de Kigali | signé |
| Abbé Sibomana Valens | Diocèse de Ruhengeri | signé |
| Abbé Twagiramungu Bernardin | Diocèse de Kabgayi | signé |
| Abbé HABYARIMANA Simon | Diocèse de Ruhengeri | signé |
| Abbé Nzitabakuze André | Diocèse de Ruhengeri | signé |
| Abbé Twagirayezu Urbain | Diocèse de Nyundo | signé |
| Abbé Gasimba Cyprien | Diocèse de Nyundo | signé |
| Abbé Zirarushya Léopold | Diocèse de Ruhengeri | signé |
| Abbé Duhilimana Placide | Diocèse de Ruhengeri | signé |
| Abbé Habiya mbere P. Claver | Diocèse de Ruhengeri | signé |
| Abbé Nturo Mathias | Diocèse de Ruhengeri | signé |
| Abbé Barugahare Vincent | Diocèse de Ruhengeri | signé |
| Abbé Ndibeshye Jean | Diocèse de Ruhengeri | signé |
| Abbé Ntakarakorwa Pierre Senior | Diocèse de Ruhengeri | signé |
| Abbé Twagiramungu Valens | Diocèse de Kigali | signé |
| Abbé Ntakarakorwa Pierre Junior | Diocèse de Ruhengeri | signé |
| Abbé Kagabo Boniface | Diocèse de Ruhengeri | signé |
| Abbé Kanyarwanda Raphael | Diocèse de Ruhengeri | signé |

| | | |
|-------------------------------|----------------------|-------|
| Abbé Rwamayanja Jean Baptiste | Diocèse de Ruhengeri | signé |
| Abbé Ngerero Silas | Diocèse de Kabgayi | signé |
| Abbé Munyeshyaka Wenceslas | Diocèse de Kigali | signé |
| Abbé Nsengiyumva Juvénal | Diocèse de Ruhengeri | signé |
| Abbé Sentarure Edouard | Diocèse de Byumba | signé |
| Abbé Twagirayezu Thaddée | Diocèse de Ruhengeri | signé |
| Abbé Ntamugabumwe J. Baptiste | Diocèse de Nyundo | signé |
| Abbé Ntihakabose J. Berchmans | Diocèse de Nyundo | signé |

C'est donc dans un tel contexte que nous avons dû accepter de concéder aux américains un aéroport dans le Bugesera. Et dans tous les cas, il faut avouer qu'aucun choix ne nous avait été laissé dans la mesure où on nous avait déclaré qu'"avec ou sans nous" ils auraient ce qu'ils souhaitent. Que l'on s'en souvienne.

3) L'exclusivité des entreprises américaines dans la prospection et l'exploitation des minerais au Rwanda ainsi que dans la fourniture des équipements informatiques et de télécommunication.

Je ne reviendrai pas sous ce chapitre sur l'existence dans notre pays de minerais rares surtout. Qu'une telle demande soit le plus officiellement du monde formulée, ne fait que renforcer la conviction que j'ai déjà exprimée sur les immenses richesses minières dont regorge le Rwanda. En ce qui concerne l'exclusivité dans l'informatique et la télécommunication, on comprendra mieux son importance quand on abordera la demande suivante qui concerne précisément la surveillance de certains pays au tours du Rwanda, tâche non réalisable sans un contrôle effectif des télécommunications et des industries de pointe comme l'informatique.

4) Faciliter la mission de surveillance de certains pays:

Bien entendu pour des raisons de sécurité, j'éviterai de citer ces pays même si effectivement leur liste nous a été communiquée. On nous a signifié que les agents en mission vers ou en provenance de ces pays devaient bénéficier de toutes les facilités d'entrée ou de sortie du territoire rwandais sans contrôle.

En acceptant une telle demande, nous étions conscients de ce qu'elle représentait pour la déstabilisation des pays voisins, mais en réalité, pouvions-nous refuser dans la mesure où on nous avait dit qu'avec ou sans nous ils obtiendraient tout ce qu'ils veulent? Par ailleurs tout le monde ne nous avait-il pas abandonné? Que ne pouvions-nous pas donner pour réhabiliter notre peuple blessé dans son for intérieur, pour qu'il puisse retrouver sa dignité?

Nous avons, il faut l'avouer, eu un problème de conscience. Faut-il rappeler qu'au sein de l'équipe qui a négocié il y avait eu un léger changement par le remplacement de Monsieur Samuel SINAYIGAYE, jugé trop bavard, par Monsieur Callixte ..., considéré comme plus discret, et ceci dès notre retour de Londres.

5) Collaboration étroite à tous les niveaux entre l'administration américaine et notre administration.

Il s'agit d'une formule assez diplomatique pour signifier qu'on acceptait d'être recolonisé, mais en réalité nous l'avions très bien comprise. C'est par cette demande que nous avons enfin compris ce qui s'était passé et pourquoi nous avons été réduits à l'état où nous étions. Nous avons saisi ce qui était en cours de réalisation au Rwanda, pourquoi dès la prise du pouvoir par le F.P.R., les U.S.A. avaient dépêché autant de soldats pour installer les nouveaux maîtres et empêcher que les "génocidaires" n'y reviennent plus jamais. Enfin, il est devenu plus clair pour nous en quoi consistait les "fournitures médicales" au Rwanda par le Ministère américain de la Défense, sorte de paradoxe en fait pour les non initiés.

Toutes ces demandes au petit Rwanda dépassent de loin tout ce dont on pouvait s'attendre de la part d'une si grande puissance. Mais que pouvions-nous ou qu'avons-nous demandé pour accepter d'accéder à toutes ces sollicitudes?

VIII.7.2.2.2. Offres américaines aux Hutu

L'hypothèse de travail de cette "compagnie" était basée sur deux changements majeurs qui devaient intervenir ou étaient déjà intervenus dans l'administration américaine. D'une part, les républicains venaient de gagner la majorité aussi bien au Sénat que dans la Chambre des Représentants. D'autre part, d'après eux, il était prévisible que ce serait plus que probable que ce soit un président républicain qui soit élu en 1996, or toujours d'après eux, les Républicains sont plus disposés que les Démocrates à soutenir les actions envisagées. Dominant le Parlement et l'Administration, ils seraient plus à l'aise pour nous accorder ce que nous avons à réclamer.

Mais qu'avons-nous donc réclamé ?

1) Le retour au pouvoir des Hutu:

Conscients du fait que le pouvoir du F.P.R. n'était comme on l'a vu plus haut, stabilisable ni à court ni à moyen ou long terme, celui-ci ne pouvait par conséquent pas garantir les intérêts qu'ils recherchaient dans la région, et dont on

comprend mieux la portée à ce niveau de la réflexion.

Les américains semblaient donc naturellement bien disposés à ramener les Hutu au pouvoir parce que selon toute vraisemblance, avec eux, la stabilité était quasiment assurée. Restée la question épineuse de savoir comment conduire cette opération, d'une part, face à un régime fort militairement et soutenu activement par la communauté internationale, et d'autre part, face aux réfugiés Hutu diabolisés sans distinction par cette dernière.

La première opération devait donc consister à redonner une peau neuve aux réfugiés par la création d'un organisation politique nouvelle dans laquelle n'apparaîtrait en principe pas tous ceux qui sont dans le collimateur de la communauté internationale qui les accuse d'être des "génocidaires".

Je suis convaincu que le R.D.R. s'est voulu être une telle organisation avec cependant une erreur qui lui sera fatale; celui d'avoir été en fait créée justement par les F.A.R., elles qui sont sensées avoir été l'instrument, d'après nos détracteurs, qui a servi à perpétrer le génocide. J'y reviendrai plus loin.

Des suggestions de texte à inclure dans la déclaration fondamentale de ce nouveau parti politique des Hutu nous ont même été livrées clé en main. J'ai retenu notamment que le nouveau parti politique se devait de fustiger les pratiques néocoloniales des puissances occidentales qui se sont partagées l'Afrique en 1895 à Berlin, formule que sait si bien répéter le F.P.R.

Par ailleurs, les suggestions qui suivent nous ont été proposées pour être incluses dans la déclaration fondamentale de ce nouveau parti politique:

- la mise en place d'une commission vérité sur ce qui s'est passé au Rwanda depuis 1990, qui ressemble comme deux gouttes d'eau à la "commission vérité et réconciliation" de l'Afrique du Sud post apartheid;
- la tenue d'une conférence internationale sur le Rwanda;
- la mise sur pied d'un conseil national sur la réconciliation;
- la mise sur pied d'un conseil national sur la démocratisation, etc.

Dans ce cadre, les futurs responsables du Rwanda libéré se devaient de ne pas apparaître dans les opérations d'intimidation des réfugiés visant à les empêcher de rentrer au Rwanda, opérations qui sont désapprouvées par toute la communauté internationale, même si pour les américains, le

retour des réfugiés au Rwanda ne servait pas à ce moment leur cause.

Il nous avait été dit que les services secrets français et belges avaient mis sur pied pour le compte du gouvernement du F.P.R. un système de tri des réfugiés appelé "Screening" visant à en éliminer l'élite au moment du retour. Le nouveau parti politique devait utiliser dans ces opérations d'intimidation des réfugiés, recommandées, comme on vient de le voir, par les américains, d'autres groupes beaucoup moins visibles par la communauté internationale.

La prise du pouvoir par les Hutu était programmée pour être une combinaison de deux opérations, à savoir, un Coup d'État militaire suivi dans la confusion par une invasion du Rwanda par les F.A.R.

Le Coup d'État devait être réalisé à Kigali à une date convenue par des mercenaires infiltrés dans la capitale rwandaise surtout par l'intermédiaire de certaines O.N.G. déjà en place au Rwanda. Ce Coup d'État devait être suivi dans les 24 heures par l'attaque du Rwanda par les F.A.R. à partir de la région du Nord-Kivu et si nécessaire par le Sud-Kivu. Le matériel militaire nécessaire à cette opération devait être fournie aux F.A.R. par la "compagnie" juste avant le déclenchement de l'opération de Coup d'État à Kigali.

Tout ceci n'était bien entendu réalisable que moyennant l'accord et l'implication des autorités zairoises et on nous avait assuré qu'il y avait une offre intéressante qu'on leur ferait et qu'elles ne pouvaient refuser. Jusqu'à la prise de Kigali par les Hutu, nos relations avec la "compagnie" devaient rester très secrètes.

Une fois le Coup d'État réalisé, devait suivre une déclaration du gouvernement américain reconnaissant les nouvelles autorités de Kigali et une vaste campagne médiatique d'explication et d'"angélisation" des nouveaux dirigeants, juste comme on l'avait fait pour le F.P.R.

Pourquoi cette opération qui devait apporter le salut au peuple rwandais a échoué ? Pour moi il y a deux raisons, l'une interne aux réfugiés, l'autre externe lié à l'environnement extérieur.

i) La mésentente entre les interlocuteurs:

Il me semble que les promoteurs du R.D.R. se sont précipités dans l'exploitation, ne serait-ce que d'une partie des informations alors à notre disposition, ce qui a pu apparaître à nos interlocuteurs comme une source de division

au sein du groupe avec qui ils étaient en contact.

En effet, alors que lors de notre dernier contact en mars 1995, ils nous avez informés que d'après eux, l'opération devait avoir lieu vers la mi-mai, compte tenu des difficultés de dernières minutes liées notamment au refus du gouvernement zaïrois de nous laisser utiliser son territoire comme base-arrière, la réunion de création du R.D.R. fut déjà convoquée le 23 mars 1995 par le Général-Major Augustin BIZIMUNGU, celui-là même qui devait servir de fer de lance à l'opération, c'est-à-dire le Chef d'Etat-Major des F.A.R.

J'ai eu l'impression que le Responsable militaire membre de notre délégation, le Général de Brigade Gratien KABILIGI, s'est entendu avec le Commandant des F.A.R. pour qu'il se positionnent seuls en nous évinçant, en mettant notamment nos interlocuteurs devant un fait accompli. Sinon comment pourrait-on expliquer leur précipitation dans la mise sur pied d'un nouveau parti politique juste dans la ligne des recommandations de la "compagnie"; mis à part l'erreur signalé plus haut?

Par ailleurs, des nombreux contacts que j'ai eus avec ces deux chefs militaires après la création du R.D.R. pour tenter d'aplanir le différend, il m'a été tout simplement dit "twarabatanze nta kindi." Ce qui signifie qu'ils nous ont devancé point et c'est tout.

Aussi, le type d'organisation qu'ils ont mis sur pied, notamment avec le comité dit secret présidé par le chef d'Etat-Major en personne reflète-t-il cette volonté des deux chefs militaires d'avoir la main mise sur le R.D.R. Ainsi, la création de celui-ci a-t-il privé la "compagnie" d'interlocuteur dans la mesure où le R.D.R. n'avait aucun contact avec eux. Nous avons, quant à nous, essayé de maintenir nos relations tout en minimisant nos divergences alors qu'en réalité elles éclataient au grand jour, à travers notamment, les déclarations tonitruantes des porte-paroles du R.D.R. qui affirmaient haut et fort qu'il étaient les seuls représentants "attitrés" des réfugiés.

ii) Le manque de soutien du gouvernement MOBUTU à la cause des Hutu

En ce qui concerne la cause externe qui a fait échouer notre opération de prise de pouvoir à Kigali, elle est liée à l'attitude du gouvernement zaïrois en général et du Président MOBUTU en particulier envers la question du retour des réfugiés au Rwanda.

Pour moi, ceux-ci devaient servir de fonds de commerce à ce dernier, qu'il devait utiliser pour se faire une bonne image

à l'extérieur, il ne pouvait donc pas être question de s'en débarrasser tant que cet objectif n'était pas atteint. Aussi aurait-il refusé toutes les offres que lui a faites la "compagnie", du moins si l'on en croit les déclarations qu'ils nous ont faites. Il faut ajouter à ce point de vue la méfiance, légitime par ailleurs, que pouvait avoir le Chef de l'État zairois sur les intentions réelles des américains vis-à-vis du Zaïre en général et de son Président en particulier.

2) Faire du Rwanda un pôle de développement de la sous-région.

En plus du retour des Hutu au pouvoir à Kigali, nous avons négocié et obtenu que le Rwanda devienne grâce aux investissements des américains un pôle de développement de la sous-région d'Afrique Orientale et Centrale à l'instar des "sept dragons" de l'Asie du Sud-Est.

Notre demande visait surtout les industries de pointe telle que l'informatique, les télécommunications, l'électronique, etc. De telles industries devaient, d'après nous, permettre la création de nombreux emplois au Rwanda, de même qu'une formation technique accrue du peuple rwandais, au prix bien entendu que l'on connaît.

VIII.8. LA DÉFAITE DE L'ARMÉE RWANDAISE

D'aucun affirment sans preuves, que l'embargo militaire à l'encontre du gouvernement rwandais, décrété par le Conseil de Sécurité de l'O.N.U. le 17 mai 1994, comme on l'a vu, serait la principale cause de la défaite des F.A.R. Pourtant, une analyse approfondie de cette défaite montre que l'embargo militaire n'a joué qu'un rôle mineur dans cette défaite par rapport aux causes principales que nous avons relevé et qui sont de trois ordres:

- les causes de la politique intérieure
- les causes humaines
- les causes de la politique internationale

VIII.8.1. Les causes de la politique intérieure

La perspective de la mise en application des Accords de Paix d'Arusha, notamment son chapitre sur le partage du pouvoir au sein des forces armées, a exacerbé les clivages politiques au sein des Rwandais de l'intérieur du pays. C'est un fait connu que dans l'entourage du Président, un groupe restreint et tout puissant, surtout pour s'enrichir, a discriminé les rwandais sur base de leur appartenance régionale, et a développé un système basé sur la famille de sang ou d'alliance avec le Président.

Cette discrimination a fortement touché les ressortissants du Centre et du Sud du pays, mais a également progressivement touché les ressortissants du Nord considérés comme non fidèles au système. Alors qu'au sein des Forces Armées Rwandaises, les proches du Président de la République étaient généralement à des fonctions de bureau, qui seules procuraient honneur et avantages matériels, à la veille de la mise en application des Accords d'Arusha, cette situation devait subitement changée.

Comme lesdits accords prévoyaient entre autres la réduction des effectifs au sein des forces armées tant au niveau du commandement que de la troupe pour laisser la place aux éléments issus du F.P.R., l'entourage du Président s'organisa pour ne pas laisser leurs proches alliés touchés par cette mesure. Ainsi du jour au lendemain, les bureaucrates n'ayant jamais connu la guerre, qui durait pourtant depuis près de quatre ans, se vus confiés les commandements des secteurs militaires.

Même au sein des hommes de troupe, les proches du Président sont retirés des unités appelés à disparaître, telle que la Garde Présidentielle, pour être affectés dans des unités combattantes, les seules à avoir été sélectionnées pour entrer dans la translation en cours de préparation.

Le régionalisme aidant, ce seront surtout les gens issus des régions du Sud et Centre du pays qui seront programmés pour être démobilisés, tout grade confondu, alors que justement ils sont les seuls à avoir acquis l'expérience des combats pour avoir fait la guerre. Pour ce faire, les postes de bureau et autres fonctions auxiliaires au sein des forces armées, qui hier encore, leur étaient fermées, leur seront confiés après la signatures des Accords de Paix d'Arusha, en attendant leur démobilisation effective.

Ce seront donc, surtout ces militaires démotivés, ces bureaucrates sans expérience des combats, plus bourgeois que militaires, qui devront affronter les troupes bien aguerries du F.P.R., à la reprise des hostilités après l'attentat du 06 avril 1994 contre l'avion du Président Juvénal HABYARIMANA. On les verra effectuer des opérations dites de repli avant tout contact avec l'ennemi, laissant derrière eux des quantités impressionnantes de munitions, d'armes et d'autres provisions en toute nature allant des médicaments aux aliments sans oublier des moyens de déplacement. Le secteur militaire du MUTARA se rendra tristement le plus célèbre dans cette accélération de la défaite des F.A.R.

Toujours au niveau des causes de la politique intérieure ayant influé sur la défaite des F.A.R., en rapport avec la signature des Accords de Paix d'Arusha, il y a lieu de signaler

l'obligation leur imposée de consigner toutes leurs armes alors que, selon toute vraisemblance, cette mesure ne touchait pas les combattants du F.P.R.

En effet les Accords de Paix d'Arusha prévoyaient qu'avant la fusion des armées, il serait procédé à l'inventaire des armes et munitions de chaque côté, lesquelles devaient préalablement être consignées en des endroits contrôlés par la M.I.N.U.A.R. L'on se souviendra que certains soldats belges assassinés le 07 avril 1994 étaient notamment affectés à cette tâche à l'intérieur du Camp Kigali.

Compte tenu du climat de méfiance qui régnait déjà avant la reprise des hostilités entre les F.A.R. et l'A.P.R., le commandement des F.A.R. décida de soustraire clandestinement certaines armes et munitions au contrôle de la M.I.N.U.A.R. et de les stocker en des endroits qu'elles contrôlent elles-mêmes.

Du fait que selon toute probabilité, toute reprise des hostilités devait logiquement partir du Nord du pays où le F.P.R. avait son quartier général et que par ailleurs le parc national de l'Akagera offrait beaucoup de sécurité pour y cacher ces armes, il fut décidé que ce serait au Mutara où seraient entreposés les plus gros lots d'armes et munitions soustraites du contrôle de la M.I.N.U.A.R.

Mes investigations m'ont permis de découvrir qu'il y avait également un important cache d'armes dans la forêt de Gishwati et même quelque part dans un des pays voisins du Rwanda. L'on comprendra donc le préjudice que subira l'armée rwandaise suite à la débandade du secteur militaire du Mutara, comme on l'a décrit ci-dessus.

La troisième cause de la politique intérieure ayant influé, probablement de façon déterminante, sur la défaite des F.A.R. au cours de la guerre dite d'avril 1994 est liée à la nature du gouvernement issu du protocole d'entente entre les partis politiques signé le 07 avril 1992. Cette cause est avec l'embargo militaire dont on a déjà parlé et sur lequel on reviendra plus loin, la plus souvent avancée par les militaires. Sans en minimiser l'importance, je crois quant à moi qu'elle ne peut à elle seule expliquer la déroute des F.A.R. en ce début juillet de 1994.

En effet, ce protocole d'entente entre les partis politiques M.R.N.D., M.D.R., P.S.D., P.D.C. et P.L. appelés à participer au gouvernement de transition et signé le 07 avril 1992 a sonné le glas de la cohésion au sein des forces armées rwandaises considérées, à tort, par les partis politiques de l'opposition à cette époque, comme étant au service du seul Président HABYARIMANA et non de la nation entière.

Ainsi verra-t-on apparaître au sein de cette armée, à partir de la mise en place déjà du premier gouvernement de transition de ce protocole d'entente, des tendances partisans encouragées et entretenues par des différents courants politiques. Alors que, comme au sein de la population, l'armée se divise en pro et anti-HABYARIMANA dans un premier temps, sous un parfum à peine voilé de régionalisme, avec ce que Monsieur Alain de BROWER appellera "le Coup d'État au sein du M.D.R."³⁰ dont nous avons déjà parlé, l'armée se divise, tout comme son peuple en ceux qui sont pour ou contre le F.P.R. suivant bien entendu en cela la tendance désormais ayant pignon sur rue au sein du gouvernement.

À partir de ce moment, les choses vont s'accélérer. On verra des chefs militaires signer en toute hâte et sans nécessairement l'accord de leur hiérarchie ou tout au moins un certain consensus au sein de l'armée, ces chefs signeront donc ou avaliseront les protocoles sur la fusion des armées, accepteront l'entrée dans Kigali d'un bataillon de 600 hommes du F.P.R., feront des déclarations publiques qui accentueront le fossé idéologique entre les deux groupes. Bien qu'il ne soit pas établi que le F.P.R. n'ait pas déjà infiltré les F.A.R. bien avant l'attaque du premier octobre 1990 mais ce qui est certain c'est à cette époque que les infiltrés deviennent de plus en plus actifs: ils transmettent au F.P.R. tous les détails sur les réunions d'État-Major des F.A.R., assistent eux-mêmes à celles du F.P.R., lui envoient copies des messages radios, etc.

Au niveau du gouvernement, ils vont plus loin puisque certains ministres dénigrent publiquement les F.A.R. en les invitant à se préparer à redevenir paysans et se moquent d'eux en leur assurant que les hoes sont déjà disponibles pour qu'ils commencent le labour des marais. Un des ministres de l'opposition se permettra même en toute impunité de rejeter tout seul, la commande de matériel militaire pour la défense de la nation sous prétexte qu'on ne se battra plus après la signature des Accords de Paix d'Arusha, alors que le F.P.R. préparait tranquillement sa guerre au vu et au su de tout le monde. Ce n'est certainement pas un hasard s'il sera le seul ex-ministre des gouvernements issus du protocole d'entente entre les partis politiques qu'on retrouvera plus tard dans le gouvernement mis en place par le F.P.R. après sa victoire militaire.

Enfin, les nominations et promotions partisans opérées par le gouvernement intérimaire au sein des F.A.R. ont accéléré la déroute de celles-ci en exacerbant les clivages régionaux d'une

³⁰ De BROWER Alain, in "La Libre Belgique" du 2 septembre 1993 sous le titre " Un putsch au M.D.R. menace la paix au Rwanda".

part et les conflits de génération d'autre part. En effet, alors que dans une structure aussi hiérarchisée, certains disent même "féodale", comme l'armée, les promotions se font quasiment automatiquement en fonction de l'ancienneté, on assistera à une lutte sans merci pour les promotions à la mort du Chef d'État-Major de l'armée. Alors qu'on nous aurait toujours fait comprendre, sauf cas de force majeure, qu'en cas de vacance de poste, la promotion se fait au sein des armées d'après un principe simple selon lequel c'est "le plus ancien dans le grade le plus élevé" qui est promu, on sera obligé, pour la nomination du chef de l'État-Major de l'armée de parcourir pratiquement tous les lauréats de la première à la quinzième promotion de l'E.S.M.

La logique aurait commandé que ce soit le Général-Major Augustin NDINDILYIMANA qui soit nommé chef d'État-Major de l'armée, même s'il occupait semblable fonction au sein de la gendarmerie. Il avait par ailleurs un atout en plus, du fait qu'il était Breveté d'État-Major (B.E.M.) et que d'après certaines informations, il aurait été le grand artisan de la victoire d'octobre 1990. Mais, malheureusement pour lui et peut-être aussi pour tout le peuple, il était de Butare d'où étaient issus, tout à fait par hasard, le Premier Ministre et le Président de la République.

L'on verra débarquer en hélicoptère venant de Kigali, en pleine séance du Conseil des Ministres à Gitarama, juste devant la salle de réunion, un colonel retraité et un autre colonel qui devait y entrer. Ces deux Colonels avaient été informés, par on ne sait de quel canal, que ce Conseil des Ministres devait procéder à la promotion des officiers supérieurs et à la nomination des membres de l'État-Major de l'armée.

Le colonel en retraite avait un message simple à première vue, qui consistait à rappeler sous les drapeaux tous les officiers supérieurs retraités pour défendre la nation, tandis que l'autre colonel, tenait à ce qu'il soit promu "général" pour ne pas partir en retraite. Rappelons que pour les officiers généraux, l'âge de retraite se situe à 55 ans alors qu'il est de 45 ans pour les officiers supérieurs dont les colonels.

Pour faire passer leurs doléances, les deux officiers en question commenceront, en pleine séance du Conseil des Ministres, par interpellier leur ministre de tutelle qui interpellera à son tour le chef du gouvernement pour lui proposer une suspension de séance. S'entendant répondre négativement, il proposera de nommer un triumvirat à la tête de l'État-Major pour ne pas hâter les différentes susceptibilités au sein des F.A.R. Devant l'intransigeance du Président de la réunion, les participants sortiront de la salle après avoir procédé à la promotion et à la nomination des membres d'État-Major de l'armée, lesquels ne manqueront pas de critique mais auront finalement eu le mérite de

ne pas laisser subsister de vacance à des postes aussi stratégiques au moment le pays se trouvait en pleine guerre.

VIII.8.2. Les causes humaines

Outre les causes de politique intérieure, il y a bien entendu des causes purement humaines qui sont à l'origine de la défaite des F.A.R., parmi lesquelles les pillages et les massacres opérés par ces dernières occupent une bonne place.

Bien avant la reprise des combats le 07 avril 1994, certains membres des F.A.R. s'étaient livrés à des pillages systématiques notamment dans les villes de Byumba, Ruhengeri, Mukamira et de Gisenyi et ne rêvaient que de descendre sur Kigali pour parachever leur oeuvre. D'après des sources bien informées, certains militaires auraient pris pour prétexte la perspective de la démobilisation pour se livrer aux pillages et se constituer ainsi un capital en nature à investir dans cette nouvelle vie, d'autres par contre auraient suivi "le bon exemple" de leurs collègues nous envoyés par un pays ami lors de la guerre d'octobre 1990. Ceux-ci, bien que très combatifs sur le plan militaire ne se seraient pas montrés d'une discipline exemplaire.

Certains militaires ont purement et simplement abandonné leurs positions pour se transformer en pilleurs et le malheur a fait que ce ne fut pas seulement les sans grades mais on les retrouvait pratiquement dans toutes les catégories bien que l'on ne puisse en aucun cas affirmer que tous les militaires se sont livrés à ces actes ignobles. Dans pratiquement tous mes discours à la population en général et l'adresse des militaires en particulier, je n'ai pas cessé d'appeler tout le monde à ne plus se livrer aux pillages. J'avais prévenu que les billets de banque se transformeraient en simple papier une fois passé la frontière, que les frigos, congélateurs et autres magnétoscopes n'ont aucune valeur, si on n'a pas le pays. Je crois que l'histoire jugera un jour.

Malgré ces différents appels, beaucoup de gens tant militaires que civils se livrèrent aux pillages et certains en firent des prétextes pour massacrer les gens dont ils voulaient s'approprier les biens.

Concernant les massacres dont nous avons déjà parlé, il est aujourd'hui établi qu'ils furent l'oeuvre tant de la population que des militaires et à certains endroits ces derniers en auraient été les principaux instigateurs. Ce qui est sûr par contre, c'est que ces opérations n'étaient pas commanditées par les autorités respectives aussi bien civiles que militaires. Il est clair que ces opérations de pillages ou de massacres distraient bon nombre de militaires au lieu de se concentrer sur leurs tâches de défense

de la patrie.

VIII.8.3. Les causes de la politique internationale

Parmi les causes de la politique intérieure ayant conduit à la défaite des F.A.R., j'ai insisté sur les Accords de Paix d'Arusha. Mais il faut le reconnaître, ceux-ci n'ont pas en réalité été l'oeuvre des seuls rwandais, de l'intérieur et de la diaspora, mais inspirés si pas imposés de l'extérieur. C'est donc après coup que l'on se rend nettement compte des intérêts qui étaient en jeu sous le couvert de ces accords.

Le regain d'intérêt pour le conflit rwandais par certains pays, y compris les plus grands de ce monde, aurait dû nous faire réfléchir bien avant la tragédie d'avril-juillet. À en juger par le nombre et la qualité de "médiateur", "facilitateur", "observateur" et autres non autrement identifiés; tout cela montrait bien que la guerre du Rwanda n'était pas rwando-rwandaise mais était à la fois linguistique et géostratégique.

Les différents protocoles de cet accord de paix en général et celui sur la fusion des armées en particulier, négociés contre le peuple rwandais et ses forces armées portaient en eux-mêmes les germes de la défaite de ces dernières pratiquement souhaitée et organisée par la communauté internationale.

Celle-ci ne sera-t-elle pas compromise dans l'attentat contre l'Avion du Président HABYARIMANA qui coûta la vie non seulement à celui-ci, mais également au chef d'État-Major de l'armée, le Général Major Déogratias NSABIMANA. La reprise instantanée de la guerre par le F.P.R. contre une armée sans chef explique également sa défaite, surtout si l'on sait, comme on vient de le voir, les soubresauts qui ont prévalu dans la nomination de son successeur.

Faut-il rappeler que pour des conflits d'intérêt déjà expliqués plus haut, ce fut un infiltré du F.P.R. qui sera placé comme chef d'État-Major intérimaire? Si l'on se rappelle qu'on a signalé que le régionalisme était une pratique courante au sein des F.A.R., l'on comprendra mieux quel fut le désarroi, au sein de ce corps à l'annonce du décès du Président HABYARIMANA et du Général-Major Déogratias NSABIMANA, tous deux issus des régions du nord qui comptait le plus grand nombre de militaires en général et de gradés parmi ceux-ci, en particulier. L'on m'a rapporté que certains se demandaient pour qui et pourquoi ils devaient encore continuer à se battre, comme quoi l'adage selon lequel certains militaires se considéraient comme une armée d'une personne plutôt que de la nation, n'est pas dénoué de tout sens. La démotivation pour la défense de la patrie était donc un fait réel chez certains.

La communauté internationale paracheva, on l'a vu, son oeuvre d'organisation de la défaite des F.A.R. en décrétant un embargo militaire unilatéral à l'encontre du seul gouvernement rwandais pendant que l'autre partie en conflit, à savoir l'Ouganda et le F.P.R., continuait à être approvisionnée tant en matériels militaires qu'en hommes. Bien que l'embargo militaire ait certes joué un rôle clé dans la défaite des F.A.R., il est tout à fait faux d'affirmer qu'il en fut le seul détonateur. Certains observateurs avertis affirment qu'avec le seul matériel militaire emportés dans les pays voisins par les F.A.R. lors de leur retraite du Rwanda, celles-ci auraient pu continuer à mener les combats si tous les autres facteurs que nous venons de développer avaient été maîtrisés.

Bien plus, certains parlent d'embargo militaire en oubliant les autres types d'embargo imposés par la communauté internationale qui ont eux aussi eu leur part de responsabilité dans la défaite de nos F.A.R. Aussi dès la reprise des hostilités certains pays décrètent-ils un embargo à la fois médiatique, diplomatique et financier à l'encontre du gouvernement intérimaire. Ainsi pendant que les points de vue du F.P.R. sur l'origine et la nature du conflit étaient largement diffusés par les média internationaux, un knock out total était décrété sur les informations en provenance de la partie gouvernementale sauf en ce qui concerne les massacres pendant que ceux du F.P.R. étaient volontairement tus.

Bien plus, les comptes du gouvernement rwandais furent bloqués par certaines banques dans certains pays occidentaux et aucune opération ni de versement et surtout de retrait n'était plus autorisée. Cet embargo financier visait à empêcher le gouvernement rwandais d'acquérir les armes bien avant que l'O.N.U. ne décrète l'embargo militaire en son encontre.

La communauté internationale ira très loin dans son cynisme jusqu'à imposer l'embargo humanitaire afin d'affamer la population déplacée par le F.P.R. pour la rendre hostile aux nouvelles autorités sous prétexte qu'il y avait de l'insécurité. C'est ainsi qu'alors qu'il n'y avait pas encore de combats à Butare, on a vu un organisme humanitaire refuser d'ouvrir ses stocks de vivres pour leur distribution dans des camps de déplacés de Mubumbano en commune Gishamvu. Ledit organisme déclarait à qui voulait l'entendre, que rien ne sortira de ses stocks avant l'entrée du F.P.R. dans la ville de Butare.

Enfin, les officiels rwandais ainsi que leurs familles se verront refuser des visas d'entrée dans certains pays dans le but inavoué de leur refuser l'occasion d'expliquer la tragédie qui était en cours dans le pays et l'implication de certaines chancelleries. Selon plusieurs sources concordantes, toutes ces

mesures faisaient suite à l'assassinat des dix casques bleus belges, et étaient prises en guise de représailles contre l'armée et le gouvernement rwandais, décisions qui ont dû peser lourd dans la suite des événements tragiques qui ont endeuillé le Rwanda.

VIII.9. L'EXODE DE DIMENSION BIBLIQUE

Dans une déclaration que j'ai faite à l'endroit de la communauté internationale au mois de juin 1994, j'ai indiqué que celle-ci pouvait laisser prendre le pouvoir au Rwanda par qui elle veut, allusion bien entendu au F.P.R. Mais j'ai lancé une mise en garde: si la communauté internationale donne tout le pouvoir au F.P.R., elle doit s'attendre à un exode massif de la population, laquelle serait alors à sa charge.

À l'époque les média auxquels je m'adressais n'ont fait aucune allusion à cette déclaration, pourtant l'histoire semble m'avoir donné raison. J'ai prédit qu'heureusement la communauté internationale ne devra pas supporter éternellement les réfugiés rwandais dans la mesure où ceux-ci d'une façon ou d'une autre s'organiseront pour un retour digne et en toute sécurité dans leur pays; qui vivra verra!

Revenant sur cet exode massif du peuple rwandais, il faut rappeler qu'en lançant son attaque contre le Rwanda, le F.P.R. se considérait comme libérateur du peuple rwandais tantôt pour le libérer du "régime dictatorial du Président HABYARIMANA" tantôt pour lui apporter la démocratie, la liberté et le développement économique et social. Pourtant, à chaque approche de ses soldats, les habitants ont opté pour la fuite. De 1990 à 1993, il y avait déjà un million de déplacés qui avaient fui la zone occupée par le F.P.R.

Ils pleuraient et pleurent encore plusieurs des leurs auxquels les combattants du F.P.R. ont fait subir les traitements inhumains et dégradants. Ils frémissent encore d'horreur au souvenir des massacres collectifs où certains de leurs proches ont été amassés dans les maisons et déchiquetés à la grenade. Ils frémissent encore d'horreur quand ils se souviennent de ceux qu'ils ont jeté encore vivants dans les fosses communes, des femmes enceintes éventrées et de multiples barbaries, de viol, de mutilations, d'empalement et la liste des sévices subis est encore longue.

C'est donc à partir d'octobre 1990 que certains des exilés actuels ont commencé à fuir leurs villages, puis leurs communes et leurs préfectures. Et aujourd'hui, ils ont fui leur pays. Les gens ont fui le F.P.R., parce qu'ils ne connaissent de lui que sa barbarie et ses crimes contre l'humanité dont plusieurs des leurs ont été victimes.

Avec l'assassinat du président HABYARIMANA Juvénal le 6 avril 1994, une folie collective s'est élevée dans toute la population du pays, et chacun d'entre nous était candidat à la mort. Ceux qui affirment que c'étaient les seuls Tutsi qui étaient visés travestissent la vérité. Il est vrai que des Tutsi ont été massacrés pour la simple raison que le fait d'être Tutsi était perçu à tort ou à raison comme preuve d'intelligence avec le F.P.R.; mais des Hutu sont morts pour avoir essayé de sauver des Tutsi avec lesquelles ils vivaient en harmonie sociale basée sur des considérations autres qu'ethniques.

Hutu et Tutsi confondus sont morts parce qu'ils possédaient des biens que les tiers voulaient s'approprier en prenant soin de ne laisser derrière aucun légataire susceptible de faire une réclamation à l'avenir. Des Hutu sont morts parce qu'ils étaient tout simplement Hutu. Les réfugiés ne sont donc pas prêts à oublier ces crimes contre l'humanité que le monde entier a su et au sujet desquels un silence complice a été gardé pour des raisons qui leur restent inconnues.

Le monde entier a su que ce sont des centaines de milliers de cadavres tués par le F.P.R. et jetés dans la rivière Akagera, qui ont été charriés jusque dans le lac Victoria jusqu'à ce que le gouvernement ougandais déclarât officiellement "zone sinistrée" les districts avoisinant ce lac. C'était le 22 mai 1994 et la catastrophe avait déjà été dénoncée le 1^{er} mai 1994 sur R.F.I. en ces termes " À Byumba, les collines et les récoltes verdoyantes de la région sont entachées de sang. Pourtant le sol est couvert de centaines de millier de cadavres en attente d'être ensevelis dans les fosses communes par les bulldozers ougandais. Ceux qui ont pu échapper à l'holocauste se sont réfugiés en Tanzanie."

Faut-il aller chercher loin des raisons qui nous ont fait fuir en masse le F.P.R.? Après le 14 juillet 1994, jour de notre passage massif à la frontière en exil sur Goma au Zaïre, nous avons eu la preuve que le F.P.R. n'a pas été content que nous ayons eu la possibilité de lui échapper et qu'il aurait voulu nous anéantir tous pour de bon. Le 17 juillet 1994, sur le territoire zaïrois, la foule des fugitifs que nous étions, a été bombardée et nous avons enregistré plusieurs morts. Ce même jour, quelques heures après le premier bombardement, sur la cour de la cathédrale de Goma où étaient amassés plusieurs réfugiés rwandais, une bombe du F.P.R. y a tué 51 personnes, l'Abbé Jérôme SEMBAGARE qui avait partagé avec nous l'exil y a trouvé la mort, et ce macabre événement nous a rappelé le massacre revendiqué par le F.P.R. de dix prêtres et leurs trois évêques à Kabgayi.

Concernant ce qu'on a appelé "la guerre des chiffres" au

sujet de l'effectif des réfugiés, j'ai annoncé le 1^{er} novembre 1994 qu'après la victoire militaire telle qu'annoncée unilatéralement par le F.P.R. en date du 18 juillet 1994, la quasi totalité de la population rwandaise a préféré le chemin de l'exil plutôt que de se faire massacrer par ce dernier. Ainsi, à cette époque, on estimait que les réfugiés qui avaient fui les massacres du F.P.R. approchaient les quatre millions de gens.

Par ailleurs, à ce moment il y avait une population estimée à un million d'habitant qui était déplacée ou qui résidait dans l'ancienne zone dite "zone turquoise", en attente, croyais-je, de traverser la frontière en fonction de l'évolution de la situation intérieure au Rwanda. La suite on la connaît, ces gens furent massacrés à Kibeho, d'autres sont aujourd'hui portés disparus.

Si l'on sait qu'avant le déclenchement de la guerre par le F.P.R. en octobre 1990, la population rwandaise était estimée à environ 7.5 million d'habitants et que cette guerre aura coûté la vie à près d'un million de rwandais, on peut estimer la population qui n'a pas fui cette organisation autour de 1.5 million d'habitants, à laquelle il convient d'ajouter un demi million de rapatriés des années 1960, chiffre qui est loin des 6.5 millions qu'avancent les autorités de Kigali.

On peut utilement consulter à ce sujet les annexes B10 et C1, qui montrent la répartition des réfugiés par camp au 30/06/1995 tels qu'ils ont été recensés par les organismes humanitaires, même si l'on connaît leur partialité dans le drame rwandais.

Il est clair que la réalité sur le nombre exact de réfugiés doit se trouver quelque part entre les 4 millions que j'estimais à la fin du mois d'octobre 1994 et le chiffre avancé par les "humanitaires", tout en reconnaissant qu'au 30 Juin 1995, il y avait eu effectivement quelques rapatriements volontaires dont certains échappaient même à ceux-ci.

Mais pourquoi les gens refusent-ils de rentrer si l'on sait les conditions dramatiques dans lesquelles ils vivent dans leur exil ? Dans une interview que j'ai accordée à la revue belge "Trait d'union" ou "Umuhuza" au début de l'exil en 1994, j'ai avens longuement expliqué les raisons qui, selon moi, empêchent les réfugiés de rentrer. J'ai montré que contrairement à ce que pensent certaines organisations soi-disant humanitaires, la population rwandaise ne s'est pas exilée parce qu'elle avait faim ou soif, parce qu'elle avait besoin des soins médicaux ou de logement; mais qu'elle a fui les exactions du F.P.R. qui durèrent depuis près de quatre ans. Ce peuple préfère vivre dans l'extrême misère plutôt que de se faire massacrer.

Je me demandais à cette époque par quelle propagande on pouvait maintenir les gens dans des abris de fortune, ironiquement

appelés "blindés" par les réfugiés eux-mêmes, je me demandais donc comment on pouvait y maintenir des opérateurs économiques, des médecins, des professeurs d'Université et leurs étudiants, des enseignants de tous les niveaux, des magistrats, bref, tout ce que le Rwanda comptait comme élite. Il était et reste clair que tout le monde veut rentrer et le plus tôt possible et qu'il n'avait même pas besoin "d'accélérateurs" pour ça, à condition qu'on cesse d'utiliser les artifices et les astuces mais qu'on s'attelle à résoudre le fond du problème.

Pour moi ce n'est pas des slogans du genre: "Je suis rwandais, je veux retourner au Rwanda, mon pays, pour trouver sécurité, soins médicaux, eau potable, etc." qu'on fera rentrer les gens. On peut ajouter aujourd'hui que ce n'est pas par les films vidéo que l'on pourra convaincre les quelques millions de réfugiés rwandais à rentrer. Ce n'est pas non plus en fabriquant des solutions toutes faites à partir des hôtels en Europe, en Amérique et même en Afrique qu'on pourra "accélérer le retour des réfugiés".

À la question de savoir si j'étais prêt à encourager et à organiser le retour des réfugiés, j'avais répondu que je ne pourrais le faire que quand les conditions de sécurité minimales seront réunies mais jamais pour conduire le peuple à l'abattoir. Ces conditions étaient et sont pour moi au nombre de neuf:

- 1) Mise en place d'une force internationale d'interposition sous le commandement d'un pays ou des pays qui se sont montrés réellement neutres tout au long du conflit rwandais,
- 2) Désarmement et cantonnement des milices et de l'armée du F.P.R.,
- 3) Mise en place des institutions de large consensus,
- 4) Rapatriement des réfugiés et leur installation dans leurs biens,
- 5) Rapatriement et cantonnement des F.A.R.,
- 6) Mise en place d'une commission vérité sur ce qui s'est passé au Rwanda depuis 1990,
- 7) Mise en place d'une commission de réconciliation nationale,
- 8) Formation d'une armée nationale,
- 9) Organisation des élections à tous les échelons.

Par ailleurs, il se dit qu'il y a des gens qui retiennent la population rwandaise en otage, particulièrement dans les camps des réfugiés au Zaïre et en Tanzanie. Les auteurs présumés de cette prise d'otage étant, insiste-t-on, les anciennes F.A.R., les miliciens INTERAHAMWE et la propagande des anciens dignitaires. Pour moi, ceux qui pensent qu'il y a des réfugiés auxquels on a tout récemment donné le sobriquet d'intimidateurs qui retiennent en otage leurs compatriotes dans des camps, peuvent être repartis en deux catégories:

- Ceux qui ont entendu parler du Rwanda à partir d'avril 1994

et n'ont retenu que ce qui a été véhiculé depuis cette date par les média internationaux entièrement inféodés par la perfidie médiatique du F.P.R. et sont à ce titre excusables.

- Par contre ceux qui connaissent le Rwanda depuis toujours et par conséquent connaissent la vérité mais ne veulent pas ou ne peuvent pas l'exprimer sont coupables par action ou par omission et ont une certaine responsabilité dans le drame du peuple rwandais.

La réalité est que le Rwanda existait bel et bien avant le 06 avril 1994 et que la guerre y a été déclenchée par le F.P.R. le 01 octobre 1990. Avant cette date, ce pays "des mille collines" était toujours présenté sous des éloges du genre: "Suisse d'Afrique, modèle dans la gestion des fonds de la coopération internationale, respect des droits de l'homme", etc. Depuis cette date du 1^{er} octobre 1990, le Rwanda est connu pour son régionalisme et son ethnisme, son AKAZU, le génocide des Tutsi et le massacre des Hutu dits modérés, bref il y'en a même ceux qui ont écrit que le diable est sorti de l'enfer pour s'installer au Rwanda.

Que s'est-il passé depuis ? La date du 1^{er} octobre correspond au début du calvaire du peuple rwandais. Chaque fois que le F.P.R. gagnait du terrain, son avancée correspondait au déplacement des populations civiles et surtout à l'extermination à tel point qu'au 8 février 1993, on comptait trois cent mille personnes de déplacées de leurs biens par le F.P.R.

De février 1993 au 06 avril 1994, le nombre de déplacés de guerre a atteint le chiffre d'un million de gens et la communauté internationale en est témoin, elle, qui les assistait dans les différents camps éparpillés un peu partout dans la zone alors gouvernementale.

Pourquoi donc on s'étonne aujourd'hui qu'il y ait plusieurs millions de rwandais réfugiés si l'on suit ce qui s'est passé avant la prise de tout le pays par le F.P.R. A-t-on vu les gens à l'intérieur de la zone occupée par le F.P.R. depuis qu'elle a déclenchée sa guerre meurtrière ? Bien entendu les gens ne s'appellent plus des déplacés de guerres mais des réfugiés parce qu'ils ont été refoulés hors de leur pays. Pourquoi jusque là on ne se demandait pas qui maintenait en otage le million de déplacés dans les camps avant le 06 avril 1994 ?

Les gens ne rentrent pas non pas parce qu'ils soient pris en otage par une quelconque force occulte mais parce que pour eux le pouvoir du F.P.R., pris par la force des armes, représente l'institutionnalisation du mal qu'ils fuient depuis 1990, et qu'aucune garantie de sécurité individuelle et collective n'est perceptible en ce pouvoir dont les responsables montrent qu'ils

craignent pour leur propre sécurité ainsi que celle de leurs familles et de leurs proches. Non seulement bon nombre de dignitaires du pouvoir du F.P.R. ont préféré laisser les leurs en sécurité à l'étranger, si ce n'est pas par eux-mêmes qu'ils ont refusé l'offre de retour dans le pays de leurs fils et frères, mais même ces derniers ou tous ceux qui ont pris le risque de ne pas fuir ne sont pas sécurisés puisque s'ils ne sont pas tués, ils croupissent en prison sans jugement.

VIII.10. LE RÈGNE DU F.P.R.

VIII.10.1. L'organisation du F.P.R.

VIII.10.1.1. La structure politico-administrative³¹

Le centralisme démocratique (Democratic centralism) constitue la base de la structure politico-administrative du F.P.R. Cette structure se caractérise théoriquement, d'après les idéologues du F.P.R., par les éléments suivants:

- Les idées et suggestions qui proviennent des structures de base constituent le fondement même du fonctionnement de la famille F.P.R.-Inkotanyi,
- Toute décision prise par la majorité des membres du F.P.R. à chaque niveau dans la voie légale, s'impose à chacun. À cet effet, il doit y avoir eu des débats sans détour avant la prise de décision pour que tout le monde puisse donner son point de vue,
- Les décisions prises par la majorité dans les structures de base sont transmises au congrès qui en retirent les bases de fonctionnement de l'organisation,
- Pour arriver à un tel stade, les recommandations suivantes doivent être respectées:
 - * chaque membre à tous les niveaux de la structure doit faire son auto-critique,
 - * chaque membre doit accepter de suivre les formations prévues dans l'organisation, de même qu'il accepte la critique constructive.
- Toute action au sein du F.P.R. doit accepter les méthodes scientifiques de travail (scientific methods of work).

Chaque membre du F.P.R. se caractérise par les faits suivants:

- une application au travail,
- mettre les intérêts de la famille F.P.R. avant les

³¹ Amategeko n'imyifatire bigenga Inkotanyi

- siens propres,
- une abnégation dans tout ce que l'on fait en évitant le plus possible d'accumuler inutilement des richesses et en acceptant le partage avec les membres plus pauvres,
 - apprendre en profondeur la ligne politique du F.P.R.,
 - être un homme de parole,
 - éviter à tout prix de " courir les jupons", pratiques à l'origine de certains méfaits tels que:
 - le non respect de la société et une mauvaise renommée pour le F.P.R.,
 - engrosser ou se faire engrosser sans le vouloir,
 - maladies sexuellement transmissibles,
 - éviter de prendre les drogues,
 - faire tout ce qui est possible pour ne pas prendre les boissons alcoolisées responsables des faits qui suivent:
 - radoter
 - non application au travail,
 - gaspillage du patrimoine propre et celui de la famille F.P.R.

De leur côté, les responsables à tous les niveaux doivent avoir une conduite irréprochable. En particulier on les reconnaîtra par les attitudes qui suivent:

- la ponctualité et le respect personnel,
- le respect des subalternes,
- la patience,
- la gestion démocratique du pouvoir,
- accepter les critiques (open criticism).

Au sein de la famille F.P.R., certains critères peuvent aider à déceler les écarts envers la ligne politique de l'organisation:

- s'appropriier le travail des autres,
- les intrigues,
- le népotisme, le régionalisme, etc.
- le manque de secret,
- la corruption,
- l'ambition personnelle (unrevolutionary ambition) démesurée,
- ne pas avoir confiance en soi et ne pas être persévérant,
- faire semblant (Kwigira nyoni nyinshi),
- se faire passer pour un expert en matière politique par la parole alors qu'on est nul dans les actions,
- goût exagéré pour le luxe et les apparences.

Dans l'accomplissement des tâches au sein du F.P.R., les principes suivants doivent être respectés:

- chaque membre doit exécuter personnellement toute tâche lui confiée. S'il se sent incapable ou dans l'impossibilité de le faire, il doit aviser au plus vite les responsables. Si

par hasard ce travail est confié par lui à quelqu'un d'autre, il doit rester conscient qu'il en reste seul responsable. Dans tous les cas, ce travail ne peut être confié qu'à un membre de l'organisation s'il comporte des secrets.

- Sauf en cas de circonstances exceptionnelles, nul ne peut accomplir aucune tâche au nom du F.P.R. sans en avoir reçu l'autorisation, notamment:
 - percevoir des dons et/ou des cotisations,
 - conclure des contrat et/ou des ententes,
 - représentation du F.P.R.,
 - s'adresser aux journalistes.

Au sujet du patrimoine du F.P.R.:

- Tout membre qui perçoit de l'argent ou autre à son nom a l'obligation d'en faire état à ses responsables.
- Tout membre qui reçoit à titre personnel des dons importants dans l'exercice de ses fonctions doit également les signaler à ses supérieurs qui décideront si les biens peuvent lui revenir ou s'ils doivent être cédés à la famille F.P.R.
- Pour accepter les dons d'un non membre, il faut un accord préalable du comité exécutif.
- La famille a le droit d'exiger de chaque responsable la provenance de ses biens.

Pour ce qui est du secret au sein de la famille F.P.R.:

- Chaque membre doit éviter de dévoiler les noms des responsables ou des membres de l'organisation.
- S'il y a des secrets qui ont été dévoilés, il faudra rapidement en chercher les causes et corriger au plus vite.
- Toute personne en possession des documents ou autre chose de secret doit tout faire pour qu'ils ne tombent pas dans les mains de l'ennemi, de n'importe quel État ou parti politique ou de tout individu non membre du F.P.R.
- Les documents secrets doivent être gardés par un seul individu à chaque échelon de l'organisation, de préférence une personne qu'on ne peut même pas soupçonner.
- Toute décision prise en réunion doit faire l'objet d'un rapport en Kinyarwanda.
- Il est strictement interdit à tout Inkotanyi d'être membre d'un parti politique aux idéaux opposés à ceux du F.P.R.
- Celui-ci peut demander à n'importe quel membre de renoncer à son travail habituel pour être entièrement à son service.

L'organisation des tribunaux du F.P.R. se présentent comme suit:

- Il existe des tribunaux constitués par des comités locaux sur la colline, dans les départements (équivalent de la commune) et dans les régions (équivalent d'une préfecture).
- Il est prévu une cour suprême au niveau du comité exécutif du F.P.R. dont la composition est la suivante:
 - le chargé de la sécurité et de l'auto-défense,
 - trois membres du comité exécutif,
 - un délégué des régions.
- Il est prévu un procureur responsable de la sécurité à chaque échelon. La Présidence du tribunal à chaque échelon est assurée par le Président du comité dudit échelon, si le litige porte sur ce dernier, il est remplacé par son Vice-Président.
- Les décisions se prendront chaque fois à la majorité des 2/3 des membres présents à condition que 50% au moins des membres effectifs y soient. Chaque justifiable a le droit de faire appel au tribunal directement supérieur à celui qui rendu le jugement.
- Il est prévu la possibilité pour chaque comité de désigner en son sein un groupe restreint pour étudier au préalable un jugement en cas de nécessité et chaque jugement fera l'objet d'un rapport écrit aux instances supérieures.

L'administration des tribunaux respecte les principes qui suivent:

- Personne ne peut être jugée par contumace sauf cas exceptionnellement grave.
- Chaque justifiable a droit à l'auto-défense en présence des accusateurs et présentera en cas de nécessité ses témoins.
- Le tribunal de la colline a droit de suspendre pendant trois mois toute personne reconnue coupable, délais après lequel il peut être réintégré s'il se corrige; cette punition doit être communiquée à la région qui pourra prendre des mesures plus sévères en cas de récidive.
- Le tribunal du département juge les responsables du F.P.R. au niveau du département en première instance et ceux de la colline en appel. Il peut suspendre toute personne reconnue coupable à son niveau pendant une période n'excédant pas trois mois et en avise directement le tribunal de la région. Celui-ci juge les membres du comité de la région en première instance et ceux des départements en appel.
- La cour suprême juge les membres des comités régionaux en appel et ceux du comité exécutif en

première instance. Ses jugements sont sans appel. Le comité exécutif et les comités régionaux ont droit, chacun en ce qui le concerne, de suspendre un membre pendant six mois sans qu'il soit préalablement averti afin de leur permettre de mener à bien leurs enquêtes; le délais peut être prolongé par le comité qui a prononcé la sentence mais si celle-ci a été prononcée par le comité régional, il a l'obligation de faire rapport tous les trois mois au comité exécutif.

- Le comité exécutif peut suspendre tout membre du F.P.R. sans délai pour la réintégration.

Les peines prévues par les tribunaux du F.P.R. sont les suivants:

- blâme en public et obligation de demander pardon,
- amande,
- travail pour l'organisation,
- suspension dans les organes,
- remboursement ou réparation des dégâts,
- suspension en tant que membre de la famille F.P.R. avec ou sans possibilité de réintégration,
- la peine capitale.

Sont passibles de la peine capitale les cas qui suivent:

- la trahison,
- se mettre au service de l'ennemi,
- divulgation volontaire des secrets importants de l'organisation,
- participer à la destruction de l'organisation notamment par les actes répréhensibles, la destruction de son patrimoine, etc. La personne condamnée devra avoir la capacité réelle de détruire l'organisation,
- la démission (gutoroka) de la famille F.P.R. qui lui porte préjudice,
- détournement important des fonds ou du patrimoine de l'organisation,
- diffamation de l'organisation.

VIII.10.1.2. La défense populaire.

Comme l'attestent les documents saisis sur les soldats du F.P.R. infiltrés dans la zone alors gouvernementale, le F.P.R. avait organisé l'enseignement de ce qu'il appelait sa "défense populaire", l'équivalent de la défense civile en trois phases essentielles, à savoir:

- explication sur la nécessité de la défense populaire,

- l'information sur l'ennemi et ses méthodes générales de travail,
- l'organisation proprement dite de la défense populaire.

Concernant la première phase, le F.P.R. considère que la défense populaire est indispensable parce qu'il est conscient qu'il existe un ennemi qu'il faut combattre par tous les moyens mais qui dispose les structures lui permettant de se défendre telles que les prisons, les endroits de torture et les agents de sécurité. L'ennemi utilise toutes ces structures pour se maintenir au pouvoir même s'il constate que le peuple n'en veut plus et dans ce cas il cherche à exterminer tout le monde qui s'oppose à lui.

Pour le F.P.R., la deuxième raison qui explique la nécessité d'avoir une défense populaire est que l'ennemi cherche par tous les moyens à saper la "famille F.P.R." en utilisant divers astuces comme:

- l'infiltration et la corruption des membres du F.P.R.,
- l'utilisation de la désinformation,
- l'usage de la calomnie en grossissant exagérément les erreurs éventuels du F.P.R.,
- l'assassinat des membres du F.P.R. en général et de ses leaders en particulier.

Au sujet de la recherche de l'information sur l'ennemi, le F.P.R. considère que le gouvernement en place n'est rien d'autre qu'un instrument de l'impérialisme qui n'a d'autre visée que de spolier le pays, ses habitants et ses richesses, raison pour laquelle tout doit être mis en oeuvre pour détruire ce gouvernement fantoche. Pour y arriver, le F.P.R. doit s'attaquer prioritairement aux catégories suivantes:

- l'armée,
- la police et tous les agents de sécurité y compris les agents de renseignement,
- les ambassades qui servent de relais de propagande au pouvoir en place.

Quant aux méthodes générales de travail de l'ennemi, celui-ci passe par quatre canaux importants, à savoir:

- la structure officielle du service de renseignement dont les responsables sont généralement connus et qui exécutent les tâches suivantes:
 - . mise en place d'un plan stratégique opérationnel,
 - . embauche du personnel de renseignement,
 - . recherche du matériel nécessaire pour la réussite de leur mission de renseignement tel que les armes, les financements, les moyens de communication et de transport ainsi que les documents de voyage tels que

- . les passeports,
- . recherche et analyse de toute information reçue,
- . suivi et encadrement du personnel attaché aux renseignements.
- Les infiltrateurs qui sont des agents de pénétration et d'intoxication, ils s'introduisent dans l'organisation ennemie et sont difficiles à repérer pour des raisons suivantes:
 - Ils sont bien formés en général.
 - Ils sont très stables parce qu'ils connaissent le danger qu'ils courent s'ils sont découverts par le groupe adverse dans la mesure où ils sont bien informés et bien coordonnés.
 - Ils sont très appliqués dans tout ce qu'ils font et essaient de ne jamais se faire découvrir.
 - S'ils sont bien suivis, ils exagèrent généralement dans l'accomplissement des tâches qui leur sont confiées, ils font tout pour apparaître plus assidus que les autres, de sorte que pour un non initié, il croirait avoir seulement affaire à des ambitieux.
 - Ils sont très secrets dans leurs actes, ils évitent de révéler leurs secrets même à leurs amis les plus intimes. Ils montrent toujours le bon côté.
- Les informateurs qui de leur côté ne sont pas nécessairement toujours bien informés, sont en général très nombreux, mal payés, prêts à trahir à tout moment raison pour laquelle on les change assez souvent parce que susceptibles de se faire facilement repérer.

La défense populaire proprement dite a pour objectif pour le F.P.R.:

- de combattre l'ennemi pour l'empêcher d'infiltrer l'organisation,
- de détruire les moyens que l'ennemi utilise pour que le F.P.R. n'atteigne pas son objectif ultime,
- d'apprendre aux membres l'auto-défense,
- d'introduire la discipline aux sein des adhérents,
- de mettre en place la structure d'organisation de la défense populaire.

Dans un document intitulé " Indunduro y'intambara" ou "final war" saisi à Kigali sur les soldats du F.P.R., la défense populaire devait respecter deux recommandations essentielles à savoir:

- "se protéger"
- "protéger les nôtres".

Pour se protéger, des consignes précises étaient données aux soldats du F.P.R. infiltrés.

- Tout le monde devait tout faire pour rester en groupe de telle sorte qu'aucun Tutsi ne se promène tout seul.
- Tous les infiltrés devaient se replier dans les endroits connus et sûrs pour leur sécurité surtout dans les couvents, églises, mosquées, dans les établissements scolaires, dans les stades et terrains de jeux, etc. Cette opération était destinée à faciliter aux combattants officiels du F.P.R. l'évacuation des infiltrés et de leurs familles et la consignation de ces derniers dans des endroits situés hors des combats; ceci dans le souci de prévenir des massacres lorsque l'ennemi saura que les attaques proviennent des lieux précises.
- Il était conseillé aux soldats infiltrés de ne pas détester tout Hutu en qui le F.P.R. placerait sa confiance et qui voudrait le suivre. Étant donné qu'il s'agissait d'une guerre pour libérer les Tutsi et pour récupérer le pouvoir perdu en faveur des Hutu soutenus par les colons belges, il ne fallait pas extérioriser les vrais sentiments. Un tel Hutu devait servir de justification pour prouver que la guerre du F.P.R. était loin d'être ethnique.
- Se défendre pour ne pas mourir; pour cela il faudrait vaincre la peur car le F.P.R. disposait de beaucoup de munitions à utiliser pour traquer tout Hutu qui le combat et n'importe qui, qui ne collabore pas avec lui, même s'il est de l'ethnie Tutsi.
- Pendant les combats, tout sympathisant ou membre de la famille F.P.R. devait maintenir la tête rasée. C'était un consigne qui devait permettre aux hommes du F.P.R. de se reconnaître. Ils avaient par ailleurs le consigne de n'utiliser que leurs pseudonymes pour ne pas être identifié par l'ennemi.

Dans le cadre de la protection des siens, le F.P.R. avait donné les consignes suivants à ses soldats:

- Pour l'exécution de son plan, leur intervention ne devait être qu'indirecte pour ne pas apparaître comme les auteurs des actes criminels.
- Ils étaient informés que faire couler du sang lors de la guerre de libération ne constituait pas un tabou, ce qui comptait était de tout faire pour ne jamais faire couler le sien.
- Lors des attaques, les soldats du F.P.R. devaient tout faire par tous les moyens possibles pour

dissimuler le corps de toute personne tuée qu'elle soit de son camp ou du camp ennemi. Dans ce cadre, une fosse profonde pouvait être présentée comme une latrine et servir de lieu de cache pour tout ce qui pouvait salir le nom du F.P.R.

- Il était exigé de chaque membre de la famille du F.P.R. de respecter à tout moment le secret de la famille et de se conformer strictement à ses directives.

Comme le signale Madame Valérie BEMERIKI, dans son livre "Le drame rwandais vu par une journaliste rwandaise", ce document contenant des directives était destiné selon les affirmations et appellations du F.P.R., à leurs antennes clés: chefs de brigades et présidents des comités préfectoraux chargés de sensibiliser et de recruter ses membres.

Il est tombé entre les mains de ladite journaliste dans la deuxième quinzaine du mois de mars 1994, c'est-à-dire quelques semaines seulement avant le déclenchement de la "guerre finale". Ce document provenait du Major Philibert RWIGAMBA, un des officiers et des dirigeants militaires du F.P.R., détaché à l'époque auprès du groupe d'observation militaire neutre (G.O.M.N.) tout d'abord et de la M.I.N.U.A.R. par la suite. Il fut responsable de la propagande des idéaux du F.P.R. et du recrutement des ses membres. Il a dirigé les combats des éléments du F.P.R. sur la colline de MBURABUTURO en commune urbaine de Nyarugenge de la P.V.K. Après la prise du pouvoir par le F.P.R., il s'est vu confier le poste de commandant militaire en préfecture de Gikongoro. Il sera plus tard impliqué dans des massacres perpétrés par les militaires du F.P.R. contre la population civile de la commune Nshili de cette même préfecture.

VIII.10.2. Le pouvoir du F.P.R.

Le pays du F.P.R. est non seulement dépeuplé et dépourvu de main d'oeuvre, mais il est également économiquement dévasté. Le F.P.R. a mené une campagne tapageuse accusant les autorités rwandaises de l'époque de mauvaise gestion et promis une entrée triomphale au Rwanda, avec des hommes et des devises pour construire un pays qu'il a lui même détruit. Le climat d'insécurité qu'il entretient ne permet ni aux nationaux de se remettre au travail, ni aux investisseurs étrangers de se décider à amener leurs capitaux. Pour camoufler ses difficultés, le F.P.R. crie au secours et accuse à tue-tête les anciennes autorités rwandaises d'avoir pillé le pays et espère ainsi susciter la sympathie et la compassion des pays étrangers et pourvoyeurs de fonds.

On l'a vu tout au long de cette guerre, chaque fois que le F.P.R. a des difficultés ou un plan à exécuter, il crée un événement bruyant pour détourner l'attention du public tant intérieur qu'international, embarrasser les autorités à l'époque et les réfugiés rwandais aujourd'hui et leur aliéner la sympathie et l'appui des pays étrangers. Ainsi le dossier des Bagogwe de janvier 1993 a été exploité pour justifier les massacres qui ont suivi l'attaque du 08 février 1993 à Ruhengeri. De même, les événements d'avril 1994 pourtant commandés et provoqués par le F.P.R., ont servi de prétexte pour l'attaque d'avril 1994. Plus récemment, le F.P.R. s'est servi du prétendu réarmement et l'infiltration des F.A.R. pour camoufler les massacres de plusieurs milliers de personnes à Kibuye en avril 1995 et une fausse attaque des mêmes F.A.R. sut l'ilot IWAWA pour éliminer des dizaines de gens à Iwawa même et à Kanama.

Aujourd'hui, le F.P.R. s'agite désespérément autour des massacres avec plusieurs objectifs:

- 1) Détourner l'attention de l'opinion nationale mais surtout internationale sur le problème cuisant que constitue le déplacement massif de la population à chacune de ses avancées. La conséquence a été que les pays étrangers en général et les O.N.G. en particulier au lieu de comprendre les problèmes d'un peuple contraint à l'exil, ont préféré plier leurs bagages décrétant ainsi un embargo humanitaire contre des milliers de gens déplacés à l'intérieur du pays, puis réfugiés au Zaïre, en Tanzanie, au Burundi et ailleurs dans le monde. Même aujourd'hui certaines O.N.G. et organismes internationaux y compris le H.C.R., tentent vainement de rapatrier de force les réfugiés rwandais par toute une série d'artifices, allant de l'arme de la faim à la campagne médiatique sur plusieurs chaînes de radios internationales, en passant par l'accusation de ce que l'on a qualifié "d'intimidateurs" qui empêcheraient les autres de rentrer.
- 2) Jeter le discrédit sur les autorités rwandaise d'avant l'exode et compromettre à jamais leur leadership. Cette manoeuvre ayant pour conséquence l'isolement politique et diplomatique des leaders politiques les empêchant ainsi de faire entendre leur voix et celle du peuple rwandais sur la tragédie et les injustices dont il est victime.
- 3) Justifier la mise en place par la force d'une dictature pour venger les morts et remettre de l'ordre dans le pays. Ainsi les massacres perpétrés contre les innocentes victimes empêchées de fuir et la population rapatriée, sont commises au nom des représailles et en toute impunité de la part de

l'opinion internationale.

Le F.P.R. a lancée l'attaque contre le Rwanda sous prétexte d'instaurer la démocratie mais il brille par l'autoritarisme.

Aujourd'hui tous les pouvoirs sont concentrés dans les mains d'un seul individu qualifié "d'homme fort à Kigali" par les média, entouré de Hutu de service comme l'affirme un des transfuges du F.P.R. On imagine difficilement un Vice-Premier Ministre diriger un gouvernement où figure comme membre un Vice-Président, tout comme il est difficile de comprendre une institution où coexistent un Président, un Vice-Président, un Premier Ministre et un Vice-Premier Ministre. Qui nomme qui en définitive ?

- 4) Laver le F.P.R. des crimes odieux dont il s'est rendu coupable pendant la guerre et justifier les "représailles". L'opinion internationale aveuglée par l'agitation du F.P.R. sur le dossier des massacres semble fermer les yeux sur les massacres des dix prêtres et de trois évêques lâchement assassinés à Kabgayi, les assassinats des leaders politiques hostiles au F.P.R. tels que Félicien GATABAZI, Emmanuel GAPYISI, Martin BUCYANA, Fidèle RWAMBUKA, ..

Un événement grave, l'assassinat des Présidents rwandais HABYARIMANA et Burundais NTARYAMIRA, le 06 avril 1994 a été tout simplement banalisé. Dès la reprise des hostilités en avril 1994, les responsables du F.P.R. n'ont cessé d'appeler les F.A.R. à déposer les armes et se soumettre à lui, en vain. Aujourd'hui le F.P.R. redoute non sans raison, un éventuel retour par la force et s'emploie à ternir l'image des mêmes F.A.R. devant l'opinion internationale en leur présentant comme des massacreurs et donc indignes d'appartenir à l'armée du peuple.

À cette fin, le F.P.R. met sur le dos des F.A.R. tous ses forfaits, à l'instar des derniers massacres du mois de mai 1996 dans la commune Bugarama en préfecture de Cyangugu.

Ainsi l'opinion internationale dégouttée se refuserait d'appuyer une idée quelconque de fusion ni d'intégration à une future armée nationale, tout en acceptant l'armée du F.P.R. comme la seule digne de soutien, en blanchissant ses soldats des atrocités et des crimes macabres dont ils se sont rendus coupables dès le début de la guerre.

Par ailleurs, le pouvoir de Kigali veut amener l'opinion des décideurs internationaux à croire que l'intégration des F.A.R. a déjà commencé. Mais il n'a pas l'honnêteté de préciser que ses candidats à la réintégration sont deux

généraux qui n'ont même pas réussi à se faire suivre par 2% des troupes qu'ils ont commandées. Il n'a pas le courage de signaler qu'il s'est rabattu sur les officiers qui ont accepté sans broncher cet antécédent de démerite en se faisant dégradés et en acceptant d'être astreints à quatre mois de formation par les jeunes sergents instructeurs.

Le F.P.R. avait déclaré haut et fort à qui voulait l'entendre qu'il avait pris les armes, en violation flagrante des conventions internationales en matière des réfugiés, pour libérer le peuple rwandais de la dictature d'un régime qui n'avait que trop vécu: celui du feu Président HABYARIMANA. Celui-ci ayant été tué dans un attentat contre son avion le 06 avril 1994 et les anciens rebelles étant devenus les nouveaux maîtres du pays à partir du 19 juillet 1994, tous les espoirs étaient permis si l'on en croit la propagande orchestrée de par le monde par le F.P.R. et ses sponsors.

Mais plus de deux ans plus tard, ce petit pays est toujours invivable: la sécurité, sous toutes ses formes y est étrangère et tous les secteurs clés de la vie nationale restent paralysés³². C'est ainsi que la peur règne partout sur les campagnes du Rwanda, à telle enseigne que les hommes valides se terrent, nuit et jour par crainte d'être surpris et tués par la milice "ABAKADA" et les escadrons de la mort du F.P.R. (death squad units). C'est également suite à cette institutionnalisation de la terreur et la peur traumatisante qui lui est consécutive que beaucoup de hauts cadres et collaborateurs Hutu du nouveau régime, fortement déçus et dégouttés par la politique et la gestion des affaires par celui-ci ont commencé à quitter le pays par vagues successives depuis octobre 1994. Au 31 décembre 1995, nous avons recensé plus de 40 hauts cadres et collaborateurs ayant fait défection du régime tyrannique du F.P.R., à savoir:

| | <u>Nom et Prénom</u> | <u>Fonctions</u> |
|----|---------------------------|---|
| 1) | NDAGIMANA J.M.Vianney | Ex-Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale |
| 2) | NTAKIRUTIMANA J.Damascène | Ex-Directeur de Cabinet de la Primature |
| 3) | MUSANGAMFURA Sixbert | Ex-Directeur du Service Centrale de Renseignement |

³² ALTERNATIVE, Le Médiateur n°1 du 1^{er} - 15 novembre 1995, Bukavu.

- 4) NKEZABERA J.M.Vianney Ex-Directeur de Cabinet au Ministère des Finances
- 5) RUBERANGEYO Eugène Ex-Ordonnateur-Trésorier
- 6) NSANZUWERA François X Ex-Procureur Général
- 7) AFRIKA Janvier Journaliste
- 8) MUJAWAMARIYA Monique Fondatrice de l'A.D.L.
- 9) MATATA Joseph Secrétaire Général d'A.R.D.H.O.
- 10) RUBANGURA Védaste Commerçant Tutsi et bailleur de fonds du F.P.R.
- 11) RWIGARA Assinapol Commerçant Tutsi et bailleur de fonds du F.P.R.
- 12) NDAHAYO Eugène Auto-proclamé Secrétaire exécutif du M.D.R.
- 13) NKURIYINGOMA J.Baptiste Ex-Ministre de l'Information
- 14) TWAGIRAMUNGU Faustin Ex-Premier Ministre
- 15) SENDASHONGA Seth Ex-Ministre de l'Intérieur et du Développement Communal et membre fondateur du F.P.R.
- 16) Colonel RIZINDE Théoneste Ex-député et membre du F.P.R.
- 17) Colonel RUSATIRA Léonidas Ex-Général de brigade dans les F.A.R. qui a rejoint le F.P.R. après la prise de Kigali.
- 18) UWIBAJIJE Sylvestre Ex-Ambassadeur du Rwanda à Bujumbura au Burundi
- 19) BANGAGATARE Marcel Avocat conseil
- 20) KAREMANO Charles Homme d'affaire et membre du parti P.S.D.
- 21) BIZIYAREMYE Sylvère Ex-Directeur de l'Immigration et de l'Émigration
- 22) GAHAMANYI Célestin Ex-Directeur du Développement

Communal

- 23) MALISHO Ex-agent de BORNFONDEN
(O.N.G.)
- 24) MAZIMPAKA Innocent Ex-agent de S.N.V. (O.N.G.)
- 25) GATWABUYENGE Vincent Ex-Consul en Afrique du Sud
- 26) SEMINEGA Eugène Ex-Conseil d'Ambassade à Bruxelles
en Belgique
- 27) RUHAMANYA Vincent Ancien Ministre des Finances,
Ex-Conseiller à la Primature
- 28) MUNYANGAJU Gabriel Entrepreneur, membre du parti
P.S.D.
- 29) ISHYAKA Godefroid Ex-Directeur au Ministère des
Affaires Étrangères et de la
Coopération Internationale
- 30) RUGIRA Amandin Ex-Directeur de l'Institut des
Finances Publiques
- 31) Major NDAMAGE Jeanne Ex-Major dans les F.A.R. qui a
rejoint le F.P.R. après la
prise de Kigali
- 32) MUSONI NDAMAGE Thaddée Homme d'affaires
- 33) KARUHIJE Emmanuel Ex-Bourgmestre de Gishoma
préfecture de Cyangugu
- 34) MUGABO Léopold Ex-Directeur de l'Eau au
Ministère des Travaux Publics
de l'Eau et l'Énergie
- 35) MUNEZERO Rédempta Commerçante à Kigali
(Madame RUDAHUNGA Callixte)
- 36) Madame MUREKEZI Symphrose Commerçante à Butare
- 37) MUJYAKERA Néhémie Ex-Directeur scolaire à
Cyangugu
- 38) M. l'Abbé MATEGEKO Amatus Ex-curé de la Paroisse Hanika en
Préfecture de Cyangugu
- 39) NIYITEGEKA Gérard Ex-Gouverneur de la Banque
Nationale du Rwanda

- | | | |
|-----|-------------------------|---|
| 40) | Mgr LINGUYENEZA Vénuste | Ex-Recteur du Grand Séminaire de Kabgayi |
| 41) | MFIZI Christophe | Ex-Ambassadeur du F.P.R. à Paris en France |
| 42) | HABIYAMBERE Antoine | Ex-Conseiller au Ministère de la Justice |
| 43) | NYILINKINDI Antoine | Ex-Ambassadeur du F.P.R. à Kinshasa au Zaïre. |

Ainsi jusqu'aux plus hauts niveaux de l'administration voire même à l'intérieur de gouvernement, des Hutu et même certains Tutsi expriment cette peur de la menace pesant sur eux et dont plusieurs ont d'ailleurs placé leurs familles à l'étranger. C'est dans ce contexte que la famille du Président Pasteur BIZIMUNGU se trouvait réfugiée à Goma au camp de Katale où son père a préféré mourir plutôt que d'aller se faire tuer par le F.P.R. Il en est de même des familles du Ministre Marc RUGENERA et du Représentant légal de l'Église presbytérienne au Rwanda, le Dr KARAMAGA qui vivent en exil à Nairobi.

³³ "Non moins traumatisante est la manie que partage l'ensemble du nouveau leadership rwandais de globaliser le crime de génocide- que pourtant le tribunal international ad hoc n'a pas encore établi- en faisant responsable l'ensemble des réfugiés rwandais. Une telle accusation globalisante est portée contre eux par les plus hauts responsables de l'État qui affirment sans vergogne que les réfugiés ont véhiculé et mis en exécution une philosophie génocidaire et que toute possibilité de dialoguer avec eux ou avec leurs représentants en vue de résoudre le drame rwandais était exclu. En dehors des déclarations de ce genre faites par les officiels rwandais, la radio nationale diffuse régulièrement, agrémentées de commentaires sentencieux, des listes de personnes actuellement réfugiées, ou encore présentes au Rwanda, voire déjà décédées (tant pis pour leurs parents encore en vie) prétendument responsables de l'holocauste rwandais.

Comme aucun jugement n'est encore intervenu au niveau du T.P.I.R., ni même au niveau des tribunaux rwandais, de tels propos sont de nature à entretenir un climat de peur et de traumatisme psychologique. Paradoxalement, c'est à partir de ces listes, qui ont été distribuées à tous les gouvernements, que le Conseil de Sécurité des Nations Unies a pris une résolution dans laquelle il recommande aux États d'arrêter toutes les personnes dont les noms y figurent et de les transférer à Arusha ou au Rwanda pour y être

jugées.

Malheureusement, il apparaît que le F.P.R. a pris soins d'y faire figurer tous ceux qui sont en désaccord avec lui ou même en indifférence à son égard et qui sont déclarés adversaires ou ennemis qu'il faut éliminer par tous les moyens.

En parcourant attentivement ces listes, on retient trois critères principaux: importance des fonctions exercées, région d'origine de l'accusée et le degré de relations de parenté ou de service avec le Président HABYARIMANA.

"Au niveau des fonctions et profession exercées, "les personnalités visées dans ce cadre sont les plus nombreuses. Il s'agit en réalité de l'essentiel de l'élite Hutu au niveau des partis politiques et administrations de l'État.

"Concernant les régions d'origine des accusés", telle personnalité originaire de telle ou telle région sont accusées des mêmes faits. C'est ainsi que les accusés originaires de Cyangugu sont presque tous accusés d'être meneurs et massacreurs. "Cela est particulièrement remarquable de la part des personnes originaires du Nord (Gisenyi, Ruhengeri et Byumba) dont le Président HABYARIMANA était originaire."

Quant au degré de parenté ou de service avec le Président HABYARIMANA, "les personnalités répondant à ce critère, sont, en plus des accusations communes, particulièrement accusées d'appartenir soit au "Réseau Zéro", soit à "l'Escadron de la mort" ou d'être des commanditaires et organisateurs du génocide". Parmi ces personnalités, on rencontre curieusement des cas où un même individu est accusé, sur une même liste, des faits différents en qualités différentes.

De même, sur la même liste figurent des noms des personnes assassinées avant l'établissement de ladite liste", ce qui confirme l'existence des listes des personnalités à liquider par le F.P.R. bien avant le 06 avril 1994, "ainsi que ceux des personnes résidant au Rwanda."³⁴

Ces listes ont une importance politique capitale pour le F.P.R. En effet, "tant que le T.P.I.R. ne commence pas encore effectivement ses fonctions pour se prononcer définitivement sur des accusations qu'elle contient, l'élite Hutu est, pour le F.P.R. et ses supporters, bannie. Ce qui contribue, dans une certaine

³⁴

ALTERNATIVE, Le Médiateur n° 5 & 6, Janvier 1996.

mesure, à "légitimer" le régime du F.P.R. et de tout faire pour soustraire ses partisans criminels de la justice".

IX. LE REMÈDE DU MAL RWANDAIS

IX.1. L'ÉTAT DES LIEUX

IX.1.1. Des vérités qui doivent être dites

1. Le peuple rwandais dans sa grande majorité est victime de la crise actuelle. Il se rend compte maintenant qu'il paie les frais des intérêts hégémoniques et géostratégiques qui le dépassent et qui se traduisent dans des ingérences et les complicités qui sont venues influencer dramatiquement sur le cours de son histoire.
2. Depuis l'éclatement de la guerre en octobre 1990, le peuple rwandais n'a pas cessé d'en appeler à la communauté internationale et à ses institutions censées être garantes de l'ordre et du droit international. Il n'a eu pour réponse que dilettantisme, laisser-aller et même complicité.
3. D'octobre 1990 à décembre 1993 plusieurs milliers de rwandais avaient perdu la vie dans des circonstances créées par cette guerre imposée au Rwanda depuis un pays voisin, l'Ouganda, signataire des conventions internationales qui lui interdisent que son territoire soit utilisé comme la base de départ d'activités subversives ou terroristes dirigées contre le peuple d'un autre État; bien plus, un million de citoyens civils innocents étaient déplacés de leurs biens et vivaient au vu et au su de tous les internationaux des droits de l'homme, dans le dénuement total des camps de déplacés de guerre à l'intérieur de leur propre pays.
4. Le 06 avril 1994, avec l'assassinat du Président de la République, son Excellence Monsieur Juvénal HABYARIMANA en même temps que celui du chef d'État-Major des F.A.R., suivi le lendemain par l'assassinat du Premier Ministre, son Excellence Madame Agathe UWIRINGIYIMANA, il n'y avait plus de pouvoir au Rwanda. Un vide s'est automatiquement créé au niveau des prises de décision, et aucune autorité ne s'est manifestée pour gérer et arrêter le débordement de massacres dont le monde entier a été témoin.
5. Indépendamment de son appartenance ethnique, il n'y a pratiquement aucune famille rwandaise qui ne déplore au moins un mort parmi ses membres.
6. Le gouvernement mis en place le 09 avril 1994, après le déclenchement des massacres, a trouvé la machine infernale déjà en sa vitesse de croisière et a très vite réalisé que ses seules capacités ne suffiront pas à l'arrêter. Après un message de pacification adressé à la nation, il a sollicité

en date du 11 avril 1994, le secours des Nations Unies par le biais du Commandant en chef de la M.I.N.U.A.R. déjà en place à Kigali. Au lieu d'un secours soutenu et renforcé pour arrêter les massacres, il y a eu plutôt une réponse de non-assistance à peuple en danger. Le 21 avril 1994, la décision de réduire le personnel de la M.I.N.U.A.R. a été prise et suivie d'effet immédiat.

7. Par ailleurs, un embargo sur les armes a été voté par le Conseil de Sécurité des Nations Unies contre le gouvernement rwandais. Cet embargo contre l'agressé pendant que l'agresseur continuait à être approvisionné en homme et armes a annihilé la résistance de l'armée gouvernementale, qui n'a plus pu faire ce qu'elle avait fait pendant les quatre années de guerre pour protéger son peuple. Le pays est tombé dans les mains du F.P.R., et pour les mêmes raisons qui avaient fait qu'un million de personnes aient fui les zones occupées par le F.P.R., l'exode du peuple rwandais s'est produit à très grande échelle. Le Rwanda compte aujourd'hui le plus grand taux de réfugiés de l'histoire.

IX.1.2. Situation actuelle des réfugiés.

1. Plus de deux ans après leur exode, le Haut Commissariat des Nations Unies pour des Réfugiés (U.N.H.C.R.) continue à refuser aux réfugiés rwandais le statut de réfugié qui leur permettrait de réclamer les droits internationalement reconnus aux réfugiés.
2. Par ailleurs, une politique globale de culpabilisation est menée à l'encontre des réfugiés rwandais. L'on a laissé s'installer dans l'opinion internationale l'équation "réfugié rwandais = Hutu = tueur" et tout réfugié rwandais est sous le coup permanent d'une condamnation sans preuve de sa culpabilité et sans aucun bénéfice de présomption d'innocence reconnu par le droit international.
3. Certaines personnes estiment que ces nouveaux réfugiés rwandais ne rentrent pas parce qu'ils seraient pris en otage par des "intimidateurs". Or la réalité est tout autre. Les véritables obstacles au retour des réfugiés sont les conditions de sécurité qui ne sont pas garanties dans le pays, les droits de la personne qui sont complètement déniés, les biens et les propriétés des gens qui sont occupés et les conditions d'une justice saine non-réunies. Après la prise du pouvoir, le F.P.R. a continué et continue les massacres des personnes innocentes appartenant aux ethnies Hutu et Twa. Par ailleurs, d'innombrables arrestations arbitraires qui continuent à ce jour, portent au moment où j'écris, à près de cent mille personnes, le nombre de prisonniers, sans dossier et sans jugement, dans des prison-mouroirs à raison de 4 à 5

personnes par m².

4. Toujours concernant la question des réfugiés, les plans et les astuces les plus originaux ont été utilisés, sans résultats probables, pour forcer les réfugiés à rentrer malgré eux sous la terreur du F.P.R. Il est très préoccupant de constater que la communauté internationale continue à traiter le problème des réfugiés du seul point de vue du gouvernement de Kigali, et tombe, elle-aussi dans l'erreur de traiter la question des réfugiés sans associer ces derniers à la recherche d'une solution adéquate à leur problème. Des tentatives sont actuellement en cours pour utiliser de nouveau, mais d'une manière renforcée, l'arrêt de l'assistance alimentaire, la fermeture des camps et le rapatriement forcé sous escorte d'une force internationale pour résoudre la question des réfugiés. Ces différentes mesures, qui ignorent les vrais obstacles au retour des réfugiés, conduiraient, en cas de mise en application, à des catastrophes humanitaires sans précédent.
5. La situation des réfugiés rwandais se trouvant à l'Est du Zaïre surtout devient aujourd'hui dramatique. La guerre actuellement y déclenchée sous le manteau de la lutte des Banyamurenge et sous d'autres prétextes, est, en réalité provoquée, appuyée, et entretenue par le Rwanda, le Burundi, l'Ouganda et leurs alliés. Elle vise entre autres à déstabiliser les camps des réfugiés, soit pour provoquer la dispersion des réfugiés, loin des frontières, soit pour les encercler et les faire rentrer de force pour les contenir et les mettre à la merci de leur tortionnaire, le système qui gère maintenant le Rwanda. Cette guerre va, en réalité, provoquer de nouvelles migrations impénétrables où les réfugiés seront exposés à la mort par la faim, l'inanition, la fatigue et les maladies.

IX.1.3. La situation à l'intérieur au Rwanda

1. La situation à l'intérieur du Rwanda se résume dans l'acte de démission du Directeur de Cabinet du Premier Ministre du gouvernement de Faustin TWAGIRAMUNGU en ces termes: "Le F.P.R. qui domine à la fois le gouvernement et le parlement pratique l'épuration ethnique, terrorise par son armée et ses milices ABAKADA la population civile par les arrestations arbitraires et les exécutions sommaires; bloque l'organisation de la justice et n'est pas prêt au dialogue et à la réconciliation nationale" (déclaration du 12 juin 1995). Cette situation est confirmée par d'autres faits, notamment les massacres de Kibeho, de Kanama, d'Iwawa, et d'autres encore que les observateurs sur terrain qualifient d'opération de nettoyage ethnique, ainsi que les prisons

saturées jusqu'à ce que les gens meurent d'asphyxie et qui font que les organismes humanitaires et de soi-disant droits de l'homme oeuvrant au Rwanda sont plus préoccupés par des opérations de construction de nouvelles prisons plutôt que par la libération des prisonniers dont ils ont des preuves de détention arbitraire.

2. Jusqu'à présent, certaines personnes et certaines puissances ont pensé que le système F.P.R. pouvait être une solution à la crise que vit le peuple rwandais depuis 1990; tout a été essayé pour stabiliser et renforcer le système. Dans ce but, certains membres de la communauté internationale sont allés même jusqu'à adopter des attitudes étonnement inadaptées, dont certaines ont été jusqu'ici entachées d'une partialité à peine voilée et en contradiction avec les principes d'humanité et de droit généralement défendus dans les arènes internationales.
3. Pourtant le pays est régi par l'absence de loi ou plutôt par la loi de la jungle et de l'absurde; tout le peuple de l'intérieur est comme dans un camp de concentration. Les clivages ethniques ont atteint leur paroxysme, et le pouvoir en place entretient et attise la haine et ravive les plaies béantes consécutives aux atrocités infligées aux diverses composantes du peuple, au lieu d'engager une véritable politique de réconciliation basée sur la vérité et la justice pour tous. Le F.P.R., ses militaires et ses barons et généralement la population des anciens réfugiés, se sont rués sur les propriétés des nouveaux réfugiés et des sans-voix de l'intérieur, sur leurs terres, leurs habitations, leurs négoce, leurs usines, et face à cette spoliation absolue et à la paupérisation brutale qui s'en suit, des fortunes colossales se sont constituées ex nihilo, surtout parmi les hautes autorités du F.P.R. Les campagnes sont vides. Le déplacement massif et plusieurs fois renouvelé, puis l'exil massif d'une grande partie de la population, le massacre de personnes restées dans le pays, ont laissé de grandes étendues du pays, habituellement valorisée dans la désolation totale, qui entraîne la destruction des cultures pérennes, la rareté des denrées alimentaires et la famine. Pour la population, aucune perspective de paix et de développement n'existe, car, le pouvoir détesté par le plus grand nombre de la population intérieure et par les réfugiés, est plus soucieuse de sa sécurité et de guerre que de développement du pays. Aujourd'hui, le Rwanda est devenu le pays le plus pauvre du monde.

IX.1.4. Attitudes de la communauté internationale

1. Les arbitres externes de la crise rwandaise ont été régulièrement informés de cette propension à la polarisation ethnique. Dans un document publié par le gouvernement en exil intitulé "Le Peuple rwandais accuse", des preuves par les faits ont été exposés. Dans deux autres documents, "Le non-dit sur les massacres au Rwanda" et "L'autre face du génocide", d'autres indications vérifiables ont été fournies. Malgré toutes ces informations, certains yeux ont attendu la tragédie comme celle de Kibeho, de Kanama ou d'Iwawa ou l'attaque des camps de l'Est du Zaïre pour s'ouvrir. Il est à se demander pourquoi ces yeux s'ouvrent quand les vies humaines qu'il aurait fallu sauver sont déjà perdues.
2. La communauté internationale s'est souvent compromise, comme on l'a vu, avec le F.P.R., en le soutenant sans condition jusqu'à sa prise du pouvoir au Rwanda en juillet 1994; en présentant ses violations des droits de l'homme comme des faits normaux, des bavures commises par des éléments incontrôlés ou alors comme des actes de représailles quand il s'agissait de l'accomplissement de cette politique d'épuration ethnique.
3. Plusieurs observateurs et enquêteurs internationaux ont manifesté une évidente partialité à blanchir le F.P.R. et le gouvernement de Kigali. Citons pour l'exemple les experts du Conseil de Sécurité des Nations Unies qui parlent dans leur rapport final d'informations abondantes des massacres et des persécutions systématiques de Hutu par l'armée du F.P.R. (par. 44) et qui n'ont aucune retenue de conclure leur rapport en disant qu'ils n'ont pas pu trouver d'indices que "les massacres de Hutu perpétrés par les soldats du F.P.R. avaient été systématiques" (par.98). C'est le cas également du rapport sur les massacres de Kibeho et de celui du "Human Right Watch" au sujet desquels des indignations se sont élevées de la part de ceux qui connaissent la réalité de terrain.
4. La communauté internationale semble avoir pris fait et cause pour la condamnation à priori, de manière dramatiquement contraire au principe universel de la présomption d'innocence, de vastes composantes du peuple rwandais, par des réflexes de globalisation que cette même communauté relaie et entretient. Elle ne semble pas par ailleurs pressée de fustiger les simulacres de justice qui se met en place au Rwanda.

La même communauté ne réagit pas aux atermoiements du Tribunal Pénal International pour le Rwanda (T.P.I.R.) et semble ignorer que ces enquêteurs ne font, jusqu'à date, au Rwanda, que des enquêtes en sens unique, en partie à cause des entraves de fait imposées par le régime de Kigali.

Plus grave encore, la communauté internationale, connaissant des faits graves qui se sont déroulés sous les yeux de ses représentants, notamment les massacres des milliers de populations innocentes déjà cités, a pris la responsabilité, non seulement de couvrir ou d'ignorer ces événements, mais aussi de lever l'embargo sur les armes à destination du Rwanda, alors que les raisons qui avaient justifié cet embargo au Conseil de Sécurité, sont plus applicables encore maintenant que le pouvoir en place, en l'absence de guerre, tourne les armes contre son population.

IX.2.LES FAUSSES SOLUTIONS

IX.2.1. À l'intérieur de la communauté des réfugiés: Création du R.D.R.

IX.2.1.1. Analyse de l'environnement global

Le R.D.R. est né après plusieurs tentatives de mise en place d'une structure devant représenter les réfugiés en lieu et place du gouvernement, tentatives initiées dès août 1994, par bon nombre de groupes de réfugiés ou d'individus isolés. C'est dans ce cadre qu'en date du 20 août 1994, Monsieur Casimir BIZIMUNGU, jusque là Ministre de la Santé, a adressé la lettre suivante à son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise, le Docteur Théodore SINDIKUBWABO, pour lui présenter sa démission et son projet de mise en place d'une structure pouvant mieux défendre les intérêts des réfugiés.

Bukavu, le 20 août 1994

Docteur Casimir BIZIMUNGU
Ministre de la Santé
(Gouvernement du Salut National)
République Rwandaise

Son Excellence Dr Théodore SINDIKUBWABO
Président de la République Rwandaise

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter ma démission du poste de Ministre de la Santé, étant donné que notre gouvernement s'est révélé fort déficient dans la gestion des problèmes vécus par la masse des réfugiés qui l'ont suivi en exil

et qu'il a perdu sa crédibilité sur le plan international.

À mon avis, il faut de toute urgence mettre en place une structure politico-militaire fonctionnelle comprenant des personnes intègres, dynamiques, politiquement mûres et jouissant d'une crédibilité suffisante tant au niveau de la population qu'à l'extérieur. Cette structure devrait être majoritairement composée de personnes politiquement "nouvelles".

Le rôle des anciens politiciens et hauts cadres ne serait pas celui de s'effacer. Ils continueraient à conseiller cette direction politico-militaire, à encadrer et animer la population et à remplir d'autres tâches qu'elle leur confierait.

Je reste disposé à vous présenter davantage ma pensée, si besoin en était.

Veillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'expression de ma plus haute considération.

Dr Casimir BIZIMUNGU
signé

Copie pour information:

- Monsieur le Premier Ministre
- Monsieur le Président du M.R.N.D.

C'est également dans le cadre de ces tentatives, qu'en date du 23 mars 1995, une réunion conjointe- gouvernement en exil haut commandement des F.A.R.- a discuté de l'opportunité de créer une structure de représentation des réfugiés. À l'issue de cette réunion, une commission regroupant les membres du gouvernement et des F.A.R., en l'occurrence, du côté du gouvernement les Ministres KALIMANZIRA Callixte et BICAMUMPAKA Jérôme et les Colonels KANYAMANZA André et MUSONERA Venant pour les F.A.R., a été mise en place. Le mandat de cette commission était:

- d'étudier la formule la plus appropriée pour représenter les réfugiés rwandais (gouvernement ou association des réfugiés)
- de dégager les avantages ou inconvénients de chacune des deux formules et
- de proposer les modalités pratiques d'organiser un congrès des réfugiés rwandais devant statuer sur la question, sur base du document de travail que devait élaborer cette commission.

Il convient de souligner qu'à cette date du 23 mars 1995, le Général-Major Augustin BIZIMUNGU, commandant des F.A.R., signait déjà des invitations à la réunion de Mugunga qui devait donner naissance au R.D.R. en date du 03 avril 1995. Cette réunion a té

présidée par le Général-Major Augustin BIZIMUNGU lui-même en personne. En date du 04 avril 1995, le haut commandement de F.A.R. a publié une déclaration de soutien au R.D.R., né la veille.

À Burengo, le 09 avril 1995, s'est tenue une réunion de concertation entre les membres du comité exécutif du R.D.R., dont son Président et quelques membres du haut commandement des F.A.R. dont le chef de l'État-Major et son adjoint et quelques membres du gouvernement en exil. Cette réunion a conclu à la nécessité d'une collaboration entre le R.D.R. et le gouvernement, collaboration qui doit être discutée au plus haut niveau, étant entendu qu'il y a convergence des objectifs.

C'est dans ce cadre que le Président de la République et le Premier Ministre en exil ont eu des contacts avec le Président du R.D.R. le 09 et le 16 avril 1995, soit ensemble, soit séparément. Il sied de rappeler que le Général-Major Augustin BIZIMUNGU et le Général de Brigade Gratien KABILIGI avaient été invités à la rencontre du 16 avril 1995, mais suite à leur absence, elle n'a pu se tenir que le 17 avril 1995.

Et sans attendre l'aboutissement de toutes ces démarches, voilà que le "Haut Commandement des F.A.R.", de par sa déclaration qui suit du 29 avril 1995, a décidé de se ranger du côté du R.D.R. et de rompre unilatéralement avec le gouvernement en exil.

IX.2.1.2. Rupture des relations entre les F.A.R. et le gouvernement

Déclaration du Haut Commandement des F.A.R. à l'issue de sa réunion du 28 au 29 avril 1995 à Bukavu.

Suite à la confusion créée par la naissance du Rassemblement pour le Retour et la Démocratie au Rwanda-R.D.R. - et à l'attitude négative du gouvernement face à cette initiative, le Haut Commandement des F.A.R. s'est réuni du 28 au 29 avril 1995 pour faire le tour d'horizon de la situation socio-politique des réfugiés.

La réunion du Haut Commandement des F.A.R. élargi de quelques officiers fait le constat suivant:

1. Le gouvernement depuis sa mise en place le 09 avril 1994 avec le concours des F.A.R. reste victime d'un embargo médiatique et diplomatique, et le remaniement ministériel du 01 novembre 1994 n'a pas pu remédier à cette situation.

2. L'absence de l'action gouvernementale auprès des réfugiés dans les camps en raison du manque de structures adéquates et efficaces est toujours ressentie.
3. Les forces armées rwandaises n'ont cessé d'attirer l'attention du gouvernement sur ce blocage et donner leurs propositions pour tenter de sortir de l'impasse en favorisant l'émergence d'une structure capable de représenter valablement les réfugiés. Faut-il rappeler qu'en décembre 1994, les F.A.R. ont transmis au gouvernement par note leur soucis dans ce domaine et que, par ailleurs, plusieurs démarches auprès de celui-ci par leurs délégués ont toujours reçu une fin de non recevoir. Dans cette ordre d'idées, lors de la réunion conjointe du gouvernement et du Haut Commandement des F.A.R. tenue à Bukavu en date du 23 mars 1995, nous avons attiré l'attention du gouvernement sur le danger d'éclatement des réfugiés suite à la naissance désordonnée des associations et organisations à l'initiative de personnes non satisfaites de l'action du gouvernement. Là encore le gouvernement a adopté une attitude attentiste en proposant une solution qui à tout l'air d'une manoeuvre dilatoire.
4. Dans cette dynamique de recherche d'une solution de rechange pour sortir de cette impasse, à l'initiative des réfugiés, il a été créé récemment le Rassemblement pour le Retour et la Démocratie au Rwanda dont les objectifs répondent aux préoccupations des réfugiés et mêmes des Rwandais opprimés à l'intérieur du Rwanda.
5. Après avoir apprécié le but et les objectifs du R.D.R., les forces armées rwandaises ont salué cette heureuse initiative mettant en place une organisation capable de garantir un encadrement efficace de la population en exil, de lui assurer un maximum de cohésion et d'avoir une ouverture diplomatique et médiatique, conditions préalables au retour des réfugiés dans notre pays. C'est ainsi que les Forces Armées Rwandaises ont signé une déclaration de soutien au R.D.R. en date du 04 avril 1995.
6. Après la naissance du R.D.R., la nouvelle situation ainsi créée a exigé des consultations entre le gouvernement et les responsables du R.D.R. et le commandement des F.A.R. pour dissiper la confusion et sauvegarder la cohésion au sein des réfugiés. En dépit de ces multiples contacts, le gouvernement, au lieu de soutenir le R.D.R., s'emploie pour le combattre dans les camps des réfugiés et à l'extérieur sans toute fois proposer une autre alternative acceptable.

Le Haut Commandement des Forces Armées Rwandaises, conscient

de ses responsabilités et soucieux des intérêts supérieurs du peuple rwandais, sur base de ce constat amer, a décidé ce qui suit:

- i) Les F.A.R. se considèrent toujours être "l'Armée du peuple" et réaffirment leur ferme volonté de travailler directement avec et pour lui. Pour ce faire, elles réitérent leur soutien au R.D.R. qu'elles jugent mieux placé que le gouvernement pour représenter et défendre les intérêts des réfugiés.
- ii) Les F.A.R. estiment que le gouvernement doit prendre conscience de ses responsabilités devant l'histoire, le peuple rwandais en général et les réfugiés en particulier en soutenant cette heureuse initiative des réfugiés et en s'effaçant pour laisser le R.D.R. représenter et défendre les intérêts de ces derniers. À cet effet, le gouvernement doit remettre au R.D.R. tous les dossiers qu'il gère pour le compte du peuple en exil.
- iii) Les relations entre les F.A.R. et le gouvernement cessent à partir du 29 avril 1995.

Fait à Bukavu, le 29 avril 1995

Les signataires:

1. Général-Major Augustin BIZIMUNGU
2. Général de brigade Gratien KABILIGI
3. Lieutenant Colonel BEM Phinées MUNYARUGARAMA
4. Major Bernard NTUYAHAGA
5. Lieutenant Colonel BEM Edouard GASARABWE
6. Major CGSG Aloys NTABAKUZE
7. Lieutenant Colonel BEM Juvénal BAHUFITE
8. Lieutenant Colonel BEM Antoine SEBAHIRE
9. Colonel BEM Venant MUSONERA
10. Colonel André KANYAMANZA
11. Lieutenant Colonel Ir Jean Bosco RUHORAHOZA
12. Colonel Tharcisse RENZAHO
13. Colonel BEM SG Aloys NTIWIRAGABO
14. Colonel Joseph MURASAMPONGO
15. Major Stanislas KINYONI
16. Lieutenant Colonel BEMS Augustin RWAMANYWA
17. Major BAM François Xavier NZUWONEMEYE
18. Major Pilote Jaques KANYAMIBWA
19. Lieutenant Colonel Médecin Froduald MUGEMANYI
20. Aumca Chef Antoine HATEGEKIMANA.

Cette déclaration qui a tout l'air d'une déclaration de Coup

d'État a été signée en dépit d'une lettre adressée par le Général-Major Augustin BIZIMUNGU au Colonel BAGOSORA en date du 11 mars 1995 et qui réaffirmait l'attachement du Haut Commandement des F.A.R. aux institutions en exil, en ignorant également les sages recommandations du Ministre de la Défense en exil, le Colonel Athanase GASAKE au commandant des F.A.R. en date du 27 avril 1995.

Goma, 11 mars 1995

N° 014/OFFR.2

Au Colonel BEMS BAGOSORA,
s/c: Monsieur le Ministre de la Défense

Objet: Discipline OFFR.

1. En date du 27 février au 03 mars 1995, une réunion du conseil de commandement des Forces Armées Rwandaises s'est tenue à Burengo (Mugunga) et vous y avez assisté sur désignation du Ministre de la Défense en qualité de simple observateur.
2. Or avant même que le compte-rendu de la réunion ne sorte et ne soit transmis à qui de droit, je suis peiné d'entendre que vous avez organisé et poursuivez des tournées dans les différents camps de réfugiés de Goma en vous faisant passer pour le porte-parole du Haut Commandement des F.A.R. pour annoncer les décisions qui avaient été prises dans ladite réunion, en faisant fi de l'interdiction formelle que je vous avais faite personnellement en date du 09 mars 1995 lors de notre entretien, de continuer ces tournées pour le moins insolites et aux visées non encore éclaircies.
3. Le commandement des F.A.R. s'est toujours investi dans la recherche de solutions adéquates et continue à lutter de concert avec tous les esprits de bonne volonté, pour que tous les réfugiés puissent rentrer dans leur pays dans les conditions optimales de sécurité et de dignité au moment où vous, paraît-il, dans vos réunions, vous préconisez un découplage net des institutions avec comme résultat de créer la confusion dans la communauté des réfugiés et d'annihiler les efforts qui se mènent pour atteindre notre objectif.
4. S'il est vrai que nous ne disposons pas encore des outils de répression des écarts aussi graves, force est de vous faire connaître que la communauté des réfugiés ne pourra plus continuer passivement à se voir narguée et si vous vous décidez à poursuivre vos activités, je me dois de vous signifier, que vous agissez isolement et que par conséquent,

216

vous devez en supporter les conséquences.

Signé Augustin BIZIMUNGU
Général-Major
Commandant des F.A.R.

Copie pour information:

- Son Excellence Monsieur
le Président de la République
en exil à Bukavu
- Son Excellence Monsieur
le Premier Ministre du gouvernement en exil
à Bukavu

Quant à la lettre du Ministre de la Défense en exil, au commandant des F.A.R. dont il est question ci-dessus, elle était rédigée en ces termes:

Goma, le 27 avril 1995
N° 037/05.01

Au commandement des F.A.R.
Goma

1. Dès la création du Rassemblement pour le Retour et le Démocratie au Rwanda (R.D.R.), les Forces Armées Rwandaises l'ont soutenu par leur motion de soutien du 04 avril 1995. Complémentairement à ce soutien, les membres des Forces Armées Rwandaises ont entrepris une campagne d'explication et de propagande dans les camps de réfugiés pour encourager des adhésions au R.D.R., selon certaines informations.
2. Je vous demande de faire tout ce qui est possible pour éviter tout dérapage pouvant engendrer la division des réfugiés selon que certains sont pour ou contre R.D.R. Il serait en effet malheureux de voir le peuple divisé par l'institution (gouvernement-armée) autour de laquelle il était rassemblé.
3. Dans ce but, je vous demande de maintenir le dialogue avec le gouvernement et essayer tous ensemble de faire montrer de bonne volonté pour trouver un compromis acceptable dans l'intérêt des réfugiés. Ce compromis pourra épargner à l'une et l'autre partie de se sentir responsable de la division des réfugiés.

Signé Colonel GASAKE Athanase
Ministre de la Défense

Copie pour information:

- Son Excellence Monsieur le
Président de la République
en exil à Bukavu
- Son Excellence Monsieur le
Premier Ministre du gouvernement
en exil à Bukavu

Ce sage conseil n'a bien entendu pas été suivi, comme on l'a vu, par le Haut Commandement des F.A.R. Poursuivant en réalité les décisions déjà arrêtées lors de la réunion de Burengo du 27 février au 03 mars 1995 et dont il a été question plus haut, le commandement des F.A.R. prit la décision unilatérale de rompre ses relations avec le gouvernement.

Le R.D.R. ne pouvait pas être la réponse aux multiples problèmes qui étaient posés au peuple rwandais en général et à la communauté des réfugiés en particulier pour des raisons qui suivent:

IX.2.1.3. Le R.D.R. ne constitue pas une solution aux problèmes posés

- La confusion créée par la naissance du R.D.R. est le résultat de l'absence d'information et de clarification sur ce rassemblement quant à sa forme juridique, à son organisation, à son programme et ses moyens d'action. Le R.D.R. ne pouvait donc pas répondre " aux préoccupations des réfugiés et même des rwandais opprimés à l'intérieur du pays" sans qu'il y ait clarification sur ces éléments.
- Le R.D.R. n'était pas une structure née à l'initiative de tous les réfugiés mais plutôt de quelques uns d'entre eux, qui n'avaient pas mandat de la communauté des réfugiés. Ainsi relève-t-on parmi les présumés fondateurs du R.D.R. des personnalités non identifiables autrement que par "une dame de Bukavu", "un Monsieur de Tanzanie", ainsi que d'autres qui bien que figurant dans le comité exécutif du R.D.R., n'ont pas participé à la réunion constitutive et qui de surcroît n'avaient pas été contactées.
- Le mode d'adhésion au R.D.R., quasiment par la force, rappelait le beau vieux temps du parti unique et ne pouvait que susciter une certaine résistance au sein de la communauté des réfugiés habitués depuis près de 5 ans à l'exercice plutôt démocratique du pouvoir.
- Le choix des responsables au haut niveau faisait clairement comprendre à qui voulait l'entendre ou le voir, qu'il s'agissait bel et bien d'une métamorphose pour la n^{ième} fois d'un parti politique déjà connu au Rwanda avant l'exil, en l'occurrence le M.R.N.D., auquel tous les réfugiés ne se

sentaient pas nécessairement attachés.

- La déclaration de soutien au R.D.R. par les F.A.R. ou plutôt la réunion de création du R.D.R. a été convoquée et présidée par le Général-Major Augustin BIZIMUNGU, commandant des F.A.R.
- Que la campagne de sensibilisation pour l'adhésion au R.D.R. soit essentiellement ou ostensiblement menée par les membres des F.A.R., ne pouvait que tenir l'image de cette dernière-née des associations. En effet, dans toutes ses démarches, le commandement des F.A.R. fait comme si "l'embargo médiatique et diplomatique" décrété par la communauté internationale à l'encontre du gouvernement depuis sa mise en place le 09 avril 1994 ne le concernait pas, oubliant du coup le principe juridique selon lequel il est de principe que le gouvernement dispose de l'armée.
- Le manque de vision univoque de la tragédie rwandaise par certains responsables de cette organisation n'a fait que croître des suspicions à son endroit à l'intérieur de la communauté des réfugiés. En effet, certains leaders du R.D.R. ont affirmé sans embages que la tragédie rwandaise était un double génocide, rejoignant à ce niveau les Hutu transfuges du F.P.R., génocide de Tutsi par les F.A.R. et les Interahamwe suivi de celui des Hutu par l'A.P.R. et ses milices Abakada. D'autres parlent de génocide de Tutsi par les Hutu et des massacres des Hutu par les Tutsi du F.P.R., pendant que d'autres parlent de massacres résultant de la guerre déclenchée par le F.P.R. en octobre 1990. Et comme si cela ne suffisait pas, on observe une diversité de démarches au sein du même groupe pour assurer la défense des éventuelles justiciables du T.P.I.R., en dehors de toute concertation et harmonisation de positions.
- Par ailleurs, des divergences persistent au sein de ceux qui se réclament du R.D.R. sur la voie la mieux appropriée pour le retour des réfugiés dans leur pays. Certains mettent leur confiance dans les négociations avec le F.P.R., d'autres préconisent une solution musclée, alors qu'une autre partie opte pour la conjugaison de deux solutions. Il y en a même qui prêchent la rentrée massive des réfugiés sans se soucier des conditions d'accueil, de sécurité, une fois arrivés au Rwanda. L'on en trouve enfin qui suggèrent que les paysans rentrent les premiers au Rwanda tandis que les intellectuels, les hommes d'affaires et les membres des ex-F.A.R. les suivraient dans une seconde phase.
- La perception par force de cotisations au sein de la communauté des réfugiés, suivie de fallacieuses promesses de retour dans les plus brefs délais, a fini par ternir

davantage l'image, pas déjà très bonne du R.D.R., tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des camps des réfugiés. En l'absence d'actes concrets visant leur retour, ces derniers en sont arrivés jusqu'à se demander si les cotisations ne servaient pas à entretenir les membres des familles des responsables du R.D.R. installés presque toutes en dehors des zones de turbulence.

- Certains ont vu dans le R.D.R. une création de ceux-là même qui ont soutenu et soutiennent encore le F.P.R., par la manipulation de certains hommes politiques ou même de certains militaires. Lors de la création du R.D.R., des affabulations du genre: "on va régulariser les salaires de tous les soldats jusqu'au mois de juin 1995" ont été entendues. De même, il m'a été rapporté que pour convaincre les militaires à adhérer, certains politiciens occidentaux auraient fait la promesse de faire pression sur le F.P.R., pour qu'il accorde l'amnistie générale aux seuls militaires, qui n'ont tué que dans le cadre de "leur profession", à l'exclusion de ceux qui seraient reconnus coupables d'homicide à titre individuel et de tous les politiciens qui auraient incité les civils à se massacrer notamment par le biais de la Défense Civile.

Pour cela, le commandement des F.A.R. devait de la façon la plus claire, se désolidariser du gouvernement qui resterait ainsi, seul responsable des massacres qui ont eu lieu sur le territoire alors sous son contrôle entre avril et juillet 1994. Cette proposition aurait été très bien accueillie par l'hierarchie des F.A.R. qui y trouvait enfin une porte de sortie. Elle aurait été imaginée par certains services secrets occidentaux pour séparer à jamais le tandem gouvernement-F.A.R. à la base de la cohésion au sein de la communauté des réfugiés, jusque là, les relations entre le gouvernement et les F.A.R. ayant été plutôt excellentes, ce qui était corroboré par le fait que toutes les démarches en vue de retour au pays avaient toujours été menées en concertation et /ou conjointement. Toute cette démarche visait l'objectif ultime de séparer les coupables de ce que l'on appelait la population civile innocente pris en otage par ces dernier.

- Enfin, le choix des leaders du R.D.R. dans les camps des réfugiés, en dehors de toute procédure démocratique et sans tenir aucunement en compte leur moralité passée ou présente a fini par convaincre les plus incrédules sur les véritables mobiles de cette organisation.

IX.2.2. La consolidation du pouvoir du F.P.R.³⁵

Comme on l'a vu plus haut, le régime du F.P.R. se caractérise non seulement par des massacres à grande échelle estimés à plusieurs centaines de milliers de personnes d'ethnie Hutu et Twa, mais également l'intérieur du pays que cette organisation contrôle se caractérise par un nombre considérable de prisonniers estimés à près de 100.000 personnes, entassées dans des prisons mouroirs de 4 à 5 personnes par m², sur présomption de participation aux massacres.

Les arrestations arbitraires continuent en masse. Bien que le système judiciaire soit en état de délabrement et que bon nombre de prévenus viennent de passer près de trois ans sans jugement, le pouvoir en place refuse l'apport technique extérieur, qui risquerait de juger les présumés en toute justice.

Les discours officiels et les comportements observés ne laissent planer aucun doute sur le fait que les conditions d'une justice saine et respectueuse des droits de la personne ne sont pas remplis. En réalité, la justice du F.P.R. est une justice du vainqueur et de la vengeance. Pour des millions de rwandais, les droits les plus élémentaires sont décriés de manière flagrante. Le pays est régi par l'absence de loi ou plutôt par la loi de la jungle et l'absurde; tout le peuple, à l'intérieur, est comme dans un camp de concentration.

Le F.P.R. pratique une exclusion ethnique éhontée. Entre 60% et 100% des fonctions politiques, administratives, territoriales, judiciaires et sécuritaires et tout le potentiel économique sont accaparés au profit d'une seule ethnie représentant à peine 10 % de la population. Les clivages ethniques ont atteint leurs paroxysmes et le pouvoir en place, entretient et attise la haine et ravive les plaies béantes consécutives aux atrocités infligées aux diverses composantes du peuple au lieu d'engager une véritable politique de réconciliation basée sur la vérité et la justice pour tous.

L'armée est monopolisée à plus de 95 % par cette ethnie et se comporte comme ennemi du peuple. Elle détient une main-mise scandaleuse sur toutes les sphères de la vie politique, administrative, sociale et judiciaire. Il s'agit d'une militarisation sans précédent des rouages de l'État, au moyen d'une milice partisane qui n'est que l'instrument personnel entre les mains d'un groupuscule dictatorial.

³⁵

Mémo du comité d'initiative pour la recherche d'une solution (pp8-9)

Pourtant malgré que le système F.P.R. :

- soit dirigé par plusieurs assassins et criminels contre l'humanité qui doivent être poursuivis pour le massacre de plus d'un million de rwandais;

- soit constitué depuis la tête jusqu'à la base par des pilliers du patrimoine public et privé;

- soit bâti sur un noyau d'extrémistes basant leur politique sur l'exclusion ethnique basée sur des complexes ethniques d'un autre âge et pratiquant à l'extrême le mensonge politique, la haine ethnique, la dissimulation et la cruauté sur les populations civiles;

- ait fait et fait encore preuve de mépris et d'arrogance à l'égard des pays limitrophes et à l'égard de la communauté internationale toute entière, exception faite de ses alliés inconditionnels;

- nie les droits les plus élémentaires du peuple et le soumet à un joug sans précédent dans l'histoire du pays; il ne base son action et sa légitimité que sur la force, la violence et la terreur de l'armée patriotique rwandaise (A.P.R.);

- soit détestée par la population intérieure et par les réfugiés, et est plus soucieux de sa sécurité et la guerre que le développement du pays;

- soit, par nature, incapable de résoudre la crise rwandaise, de ramener la paix civile. Il conduit à boucher les horizons à faire du pays et de la sous-région une poudrière aux mèches allumées, et à préparer un avenir sombre pour le peuple rwandais dans son ensemble.

Malgré tout ça, il se trouve des gens voire même des pays qui croient que sa consolidation pourrait être, tout compte fait, une solution à la crise actuelle de la sous région en général et du Rwanda en particulier. Ceux-là refusent de s'engager sur une autre voie pour une sortie de crise rapide et durable.

On observe de la part de la communauté internationale représentée par les Nations Unies une mauvaise appréciation globale de la crise rwandaise qui est à l'origine de prise de positions inadaptées aux problèmes à résoudre. Certaines organisations et certaines puissances ont un comportement qui laisse supposer qu'il y aurait des jeux d'intérêts inavoués qui les animent.

Le Gouvernement rwandais de l'époque de la crise, c'est-à-

dire de 1990 à juillet 1994, a subi des pressions intempestives et démesurées à sens unique qui ne cadraient pas nécessairement avec les vrais problèmes socio-politiques du pays, ce qui a entraîné la diabolisation du côté du gouvernement et l'angélisation du côté du F.P.R., alors que les deux pouvaient avoir des comportements également contestables.

Le retrait de la communauté internationale au plus fort des massacres en 1994 a été tout simplement la non-assistance à personne en danger.

Par la suite, la communauté internationale non seulement a adopté des positions tendancieuses dans la crise rwandaise et les massacres, mais elle a également participé à la culpabilisation à priori de millions de rwandais comme massacreurs et "génocidaires". Elle a notamment pris des mesures d'embargo et de déni de droits de toutes natures à l'encontre des groupes culpabilisés sans jugement en même temps qu'elle contribuait elle-même à relayer et amplifier la version univoque des événements qui ont eu lieu au Rwanda telle qu'elle était présentée par le F.P.R. et ses alliés. Cela a entraîné des rancoeurs de la part des composantes de la communauté rwandaise à l'égard de la communauté internationale, chacune lui rapprochant ses défaillances à son encontre.

Fort cet appui, il y a donc eu une dérive machiavélique dans l'action des hommes politiques au sein du F.P.R., si bien que l'action politique a été déviée de ses objectifs qui sont normalement la défense des intérêts de la nation: à la place des appétits de pouvoir, de richesse et de gloire, la recherche aveugle du pouvoir et tout l'échiquier politique du F.P.R. a fait preuve d'une irresponsabilité historique qui a conduit au chaos, en exposant le peuple trompé et finalement trahi.

Les contradictions graves résultant de l'exclusion multiforme, les blessures réciproques infligées à travers les âges, les violences et les brutalités intervenus au cours de cette guerre prolongée, et les autres comportements irresponsables de la part du F.P.R. et de la communauté internationale ont convergé vers le pourrissement du climat politique, économique et social. Il s'est donc développé progressivement et se développe encore aujourd'hui un potentiel de haine et de violence qui devra une fois de plus exploser tôt ou tard, ce qui démontre si besoin en est que la consolidation du pouvoir du F.P.R. ne peut constituer une solution à la crise rwandaise actuelle.

IX.3.L'ALTERNATIVE

Je réaffirme ici mon option pour une solution politique et pacifique de la crise rwandaise. La paix, la démocratie et les

droits de l'homme ne peuvent jamais passer par la voie des armes. Je rappelle, que le F.P.R. qui, depuis octobre 1990, a opté pour cette voie, se rendra compte si ce n'est déjà fait, que la guerre appelle la guerre, que la violence appelle la violence et que seul le pouvoir légitime est celui du peuple, par le peuple et pour le peuple.

Il faut que les Rwandais arrêtent de se regarder comme des catégories ethniques avant d'être les membres d'une même nation: la nation rwandaise. Ils doivent par conséquent se considérer comme des rwandais avant de se coller mutuellement l'étiquette de telle ou de telle ethnie, de telle ou de telle autre région. Il faut que nous arrêtions de combattre les hommes mais que nous nous engagions à combattre les idées si elles sont nuisibles pour les intérêts du peuple rwandais.

Il est donc impératif et urgent de s'engager dans une autre voie pour une sortie de crise rapide et durable.

Les grands principes et les grandes étapes pour résoudre la crise rwandaise sont les suivants:

- la mobilisation pour la paix et la réconciliation des Rwandais;
- le rapatriement en toute sécurité et dans la dignité et l'installation de tous les réfugiés dans leurs biens;
- le renforcement des institutions démocratiques et républicaines;
- la reconstruction du pays.

IX.3.1. La mobilisation pour la paix et la réconciliations des Rwandais

Il faut opérer un révolution des mentalités au sein de toutes les composantes de la population rwandaise en vue de l'éclosion d'une nouvelle société rwandaise qui donne suffisamment de place à la tolérance et à la cohabitation. La population dans son ensemble et la jeunesse en particulier doit être civiquement mobilisée pour l'amener à enterrer la hache de guerre et cultiver la volonté de vivre ensemble en mettant fin à tous les débordements nourris à l'aune de l'exaltation ethnique et de la vengeance. La réorganisation de la société rwandaise doit porter sur les principaux aspects dont la faillite est à l'origine des déchirements sociaux ou dont les mauvaises performances ont contribué au défaut d'harmonie entre les composantes de la population rwandaise.

On l'a vu, si l'époque monarchique couplée successivement, depuis la colonisation aux régimes de préfectorat allemand, de

mandat puis de la tutelle belges, fut caractérisé par l'exercice du pouvoir par la seule ethnie Tutsi, la République se singularisa principalement par le monolithisme politique, le régionalisme et par le népotisme.

IX.3.1.1. Pour un dépassement réel de l'ethnisme

À l'origine de ce phénomène se trouve, comme déjà signalé plus haut, la lointaine conquête des principautés Hutu par les Tutsi. Ces conquérants instituèrent un système leur garantissant l'exercice quasi exclusif du pouvoir et rejetant les Hutu et les Twa dans le statut perpétuel de serviteur. Et les maîtres et les serviteurs arrivèrent à considérer la situation comme immuable, de fatalité divine. Le système fut en quelque sorte entré par l'évangélisation et la colonisation qui permirent, entre autres une prise de conscience par les opprimés notamment grâce à l'instruction, des possibilités d'amélioration de leur sort. Habités à être exclus de l'exercice du pouvoir, les leaders Hutu n'envisageaient, dans leurs réclamations, que l'exercice partagé du pouvoir entre les trois ethnies, réfutant par là le monopole des Tutsi dans les domaines politique, économique et social.

Ce ne sera que le refus persistant des Tutsi à consentir à un exercice partagé du pouvoir qui instaurera chez les Hutu, surtout durant les premières années de l'indépendance, une aversion à ce que les Tutsi occupent des places dans des secteurs aussi sensibles que la sécurité et l'administration territoriale. L'aristocratie Tutsi en revanche n'accepta jamais l'idée de partage, tenant coûte que coûte au maintien de la situation des maîtres-Tutsi et serviteurs Hutu.

C'est cette même obsession qui l'empêche de se plier aux résultats électoraux auxquels débouchant la Révolution Sociale de 1959 et l'amena plutôt à prendre le chemin de l'exil. Les aristocrates Tutsi optèrent, entre 1960 et 1967 pour la voie des armes en vue de reconquérir le monopole du pouvoir perdu. Leurs descendants devaient prendre les armes le 01 octobre 1990 malgré l'évolution positive des négociations triangulaires - Gouvernement rwandais - Représentants des réfugiés - U.N.H.C.R. - en vue du retour des exilés rwandais.

Le refus jusqu'ici affiché d'engager le dialogue avec qui que se soit parmi les réfugiés Hutu, la politique de neutralisation des branches dissidentes des partis politiques se trouvant à l'intérieur du pays, la fixation de la période réputée de transition à 5 ans et enfin le discours tendant à exclure la consultation populaire des formes incontournables de la démocratie, dénotent une volonté de perpétuer l'exercice exclusif du pouvoir par une seule ethnie.

Et ce n'est pas la cooptation de quelques Hutu à inclure dans

le système qui porterait un démenti puisque les collaborateurs qui ont tenté de dénoncer les exactions commises au non de l'ethnie Tutsi ont été écartés sans ménagement. Somme toute, le passé a démontré qu'un système favorisant l'exercice ethnique du pouvoir ne garantit jamais l'harmonie de la société rwandaise. Il est donc sans issue de chercher à le perpétuer.

Le problème du Rwanda est donc d'abord celui de groupuscules politiques qui exploitent l'argument ethnique. À l'heure actuelle, la polarisation est maximale, mais le peuple Hutu et Tutsi peut se réconcilier si les manoeuvres divionnistes des groupuscules qui ont opposés les ethnies sont mises à jour et si la nature réelle des massacres effectués par les différents groupe est portée à la connaissance de chacun.

La solution a la crise rwandaise doit bien sûr comporter des garanties et des protections des minorités, mais le problème rwandais est politique avant d'être ethnique. C'est d'ailleurs pourquoi ils se trompent ceux qui croient que la création de Hutuland et Tutsiland constituerait une solution à la crise rwandaise. Dans tous les cas, il faut bannir l'ethnisme, en tant que pratique visant à utiliser l'ethnie pour diviser le peuple et mieux l'exploiter.

IX.3.1.2. Pour l'éradication du régionalisme

La formation des premiers gouvernements de la République nuit apparemment et ce presque constamment, à contribution, les préfectures desquelles ressortissaient les grands leaders de la Révolution. Ainsi, Gitarama, Ruhengeri et Butare eurent chacune à un moment ou à plusieurs reprises, une représentation dans le Gouvernement jugée excessive par les autres préfectures. Gitarama eut dans les gouvernements formés en janvier 1964 et en février 1972, 5 ressortissants sur respectivement les 13 et 17 ministres que comptait alors ladite institution. De même, Ruhengeri eut dans les gouvernements formés en octobre 1961, en mai 1962 et en janvier 1964, 4 représentants sur un total respectivement de 12, 13 et 13 ministres.

Ce fut un des reproches majeurs fait au Président KAYIBANDA par la Deuxième République dominée par les ressortissants des Préfectures Gisenyi et Ruhengeri. Malheureusement, cette République, loin de corriger la situation, l'accentua sensiblement dans plusieurs échelons de l'administration et des services para-étatiques. Cette réservation, régionalisée de postes publics s'accompagna d'une persécution relativement ouverte des ressortissants d'autres régions. Après près d'une décennie de pouvoir, soit exactement avec la tentative réelle ou simulée du Coup d'État de 1980 dans lequel figuraient plusieurs personnes

originaires de Ruhengeri, la Deuxième République s'appuya essentiellement sur la seule préfecture du Président HABYARIMANA et plus particulièrement sur sa région natale de Bushiru. À la préfecture de Ruhengeri se substitua progressivement celle de Byumba. Il apparaît de toutes les façons que parmi les facteurs qui firent à l'origine de la diversification politique apparue dès la réadmission du multipartisme en 1991, figure en bonne place le régionalisme outrancier du régime.

Le même phénomène explique du reste l'érosion pendant un temps de l'unité nationale face à l'ennemie pourtant commun qu'était le F.P.R. Ce mouvement a substitué dès sa conquête du pouvoir, au régionalisme les critères du pays de provenance des anciens réfugiés ou plus globalement du pays d'asile avant juillet 1994. Ces critères qui s'appliquent aux seuls Tutsi, les Hutu étant visés par la référence ethnique, permettent la discrimination des Tutsi ayant vécu au Rwanda sous les régimes républicains par rapport aux Tutsi de la diaspora ainsi que le traitement favorable des Tutsi rapatriés de l'Ouganda et du Burundi par rapport aux autres. Cette discrimination a abouti à ce qui est appelé la quatrième ethnique au Rwanda.

Mais on perçoit une tentative de confusion entre l'ethnisme et le régionalisme. Cela ressort de la "Tutsilandisation" des préfectures de Byumba, Kibungo et des régions du Bugesera et du Mayaga. Il en est de même de la création de la préfecture d'UMUTARA censée regrouper des Tutsi exclusivement.

En réalité, comme pour l'ethnisme, l'utilisation de la région comme moyen d'identification et d'exclusion des composantes d'un peuple est une pratique anti-démocratique utilisée par des groupuscules qui veulent s'approprier le pouvoir et en jouir au détriment des autres composantes de la nation. En réalité, même les personnes appartenant à la région monopolisant le pouvoir ne sont que des acolytes au service du groupuscule profitant réellement du pouvoir et ne leur donnant que des retombées parfois liées aux services effectifs accomplis pour le compte du groupuscule. Les ressortissants de la région dont est issu le groupuscule exerçant le pouvoir servent alors comme base pour appuyer l'exclusion des autres régions.

Il est clair qu'il faut bannir de telles pratiques qui ne sont qu'une forme facile d'exclusion des composantes d'un peuple sur base de leur région d'origine. À la place du régionalisme, c'est un développement harmonieux de toutes les régions, en rationalisant les décisions en fonction des potentialités. La pratique de la démocratie, la justice distributive, de même que la promotion basée sur le mérite, permettront de rompre avec les pratiques régionalistes d'appropriation des biens et des fonctions au profit d'une région.

IX.3.1.3. Le monolithisme politique

Les deux Républiques se sont en outre illustrées par la volonté d'imposer une seule voie de gestation, de canalisation et d'expression des choix politiques. Ainsi, dès 1965, le parti sorti vainqueur des consultations populaires auxquelles déboucha la Révolution sociale de 1959, le M.D.R.-PARMEHUTU absorba-t-il les formations rivales et laissa s'effacer les formations adverses.

Et lorsqu'en 1968 s'expriment timidement en son sein des voix remettant en cause les pratiques de la direction suprême du parti, celui-ci les exclut carrément. D'un monopartisme de fait de la Première République, le Rwanda passa avec la Deuxième République, à un monopartisme de droit. La méthode d'exclusion pour sanctionner les dissidents fut remplacée par l'intimidation et la mise en index.

En soi, la monolithisme politique n'emporte pas toujours l'étouffement des divergences. À un certain moment, la Tanzanie avec son parti unique d'alors (T.A.N.U.A.) a donné un exemple, rare il est vrai, de monopartisme "pluraliste". Mais on se heurte dans de tels cas au problème de gestion dans une même formation, d'une multitude de choix des fois contradictoires à moins que tout le monde n'adhère rigoureusement à la discipline du parti.

Ce ne fut pas toujours le cas au Rwanda puisque l'on assista plutôt à la prévalence des points de vue du Président et de ses proches devenus à l'occasion des éminences grises du régime. À titre d'exemple, l'on a toujours en mémoire, le rôle joué par le Secrétaire Exécutif du parti M.D.R.-PARMEHUTU lors du rejet du rapport d'une commission parlementaire sur l'état de la marche générale du pays, puis dans la punition dudit document. De même la réforme scolaire fut pratiquement imposée contre l'avis de la plupart des organes préfectoraux du M.R.N.D., parti unique, ce, à l'instigation des co-régionnaire du chef de l'État.

La prise du pouvoir par le F.P.R. n'a pas non plus favorisé le pluralisme politique. Ce front est plutôt entrain d'étouffer celui naissant et que les Accords de Paix d'Arusha avaient appelé à renforcer.

Pour combattre efficacement l'exclusion, il faut s'assurer de l'exercice sans entraver des libertés démocratiques. Tout doit donc être fait pour former et éduquer la population à la connaissance et à l'exercice des droits et libertés découlant des principes démocratiques. Tout doit être fait pour que la liberté de presse s'exerce et pour que la presse soit un outil d'information et de formation de la population au lieu d'être un outil de la haine et de zizanie parmi la population.

IX.3.1.4. Le népotisme

Cette forme d'exercice du pouvoir à travers les membres de la famille du Chef pourtant élu, a été exprimée par l'opinion rwandaise dans le vocable "AKAZU". La nocivité du système s'est révélée moins dans l'octroi direct de privilège indus, mais plus dans l'orientation de décisions intéressant la communauté nationale et dans l'exploitation abusive de la position que l'on croyait tirer de ses relations familiales avec le Président de la République, ainsi que dans l'affectation des proches dans les services de l'État même à titre de simple subalterne pour intimider les responsables dans l'exercice de leurs prérogatives légales.

Le système F.P.R. s'inspire de ce procédé applicable pour son cas, non pas à la famille consanguine mais à la famille politique. Il en est arrivé à doubler les responsables d'autres tendances politiques dans les services de l'État, de ses agents, même en cas de mission en étranger.

Même à l'échelon gouvernemental, il est question d'existence d'un gouvernement parallèle, véritable détenteur du pouvoir de décision et regroupant les principaux ténors du Front. Du reste, ce système généra naturellement un clientélisme rampant, les propositions aux nominations ou l'octroi d'autres types de traitements étant souvent, et de facto, du ressort des proches parents et de leurs courtisans.

Somme toute, le népotisme, à l'instar du régionalisme, fut aussi à l'origine de l'effritement de l'Unité Nationale face à l'agression du F.P.R.

Au Rwanda, le système d'exercice du pouvoir fortement marqué par l'ethnisme, le régionalisme et le népotisme est allé de pair avec des crimes surtout économiques, une justice chancelante et une tendance à l'impunité. De ce fait, la justice fut paralysée et l'appareil judiciaire s'en ressentit dans sa crédibilité et dans son autorité.

IX.3.2. La question des réfugiés

La paix et la réconciliation entre tous les Rwandais sont conditionnées par le rapatriement en toute sécurité et dans la dignité et l'installation de tous les réfugiés dans leurs biens.

Pour que ce rapatriement soit pacifique et volontaire, il faut que les réfugiés puissent sentir que des garanties de sécurité individuelle et collective sont offertes, et qu'une fois rentrés dans leur pays, ils pourront jouir de leurs droits civils et politiques.

La sécurité individuelle et collective exige des garanties selon lesquelles les soldats et les milices qui terrorisent les populations à l'intérieur du Rwanda soient séparés d'elles et placés sous un système transparent et efficace de contrôle.

Bien plus, il faut que les réfugiés se sentent représentés aux différents niveaux de prise de décision et des forces armées. Les Accords de Paix d'Arusha, qui, jusqu'à ce jour tiennent lieu de Loi Fondamentale régissant la République Rwandaise, constituent en cette matière une base valable de discussion.

Au sujet de cette représentativité aux différents niveaux de prise de décision et des Forces Armées, il faut impérativement éviter de rééditer l'erreur qui a compliqué la mise en application desdits accords, à savoir l'ingérence de l'une des parties dans le choix des représentants de l'autre partie.

Par ailleurs, les réfugiés rwandais ont leurs propriétés au Rwanda qui ont été occupées par des tiers comme butin de guerre. Leur droit à la propriété doit rester inaliénable et par conséquent leur propriétés doivent être libérées sans condition. Les anciens réfugiés rentrés anarchiquement au Rwanda doivent être assistés selon les modalités prévues dans les Accords de Paix d'Arusha.

Plusieurs personnes sont détenues illégalement et arbitrairement dans les prisons au Rwanda. Toutes celles qui ne sont pas déclarées coupables par un jugement d'un tribunal dûment constitué et légalement reconnu doivent être libérées sans condition. Les autres doivent jouir du droit d'appel.

Le retour des réfugiés doit être assorti de garanties explicites quant à leur droit de se choisir les dirigeants. En conséquence, les délais pour les élections libres et démocratiques doivent être précisés et ne doivent pas dépasser ceux fixes initialement dans les Accords de Paix d'Arusha³⁶.

Malgré ces retours forcés, la question des réfugiés est et reste d'actualité tant qu'une solution appropriée qui se base sur les raisons profondes du problème n'est pas trouvée.

Tant que les vraies obstacles au retour des réfugiés dont le principal est celui de leur sécurité ne sont pas levés, il ne peut y avoir de retour volontaire et leur question restera toujours

³⁶

Ce texte a été rédigé avant les retours forcés des réfugiés au Burundi, au Zaïre et en Tanzanie

posée.

IX.3.3. Le renforcement des Institutions Démocratiques et Républicaines

Le renforcement des institutions démocratiques et républicaines constitue une garantie sûre des droits civils et politiques des citoyens. La crise institutionnelle est l'une des causes de l'enlèvement de la guerre au Rwanda. La remise en marche des institutions du pays à tous les niveaux et leur renforcement en vue de les rendre plus opérationnelles et plus efficaces constitue une priorité.

Le respect des droits civils et politiques s'appuie sur un dispositif législatif doté de mesures coercitives bannissant l'impunité pour toute personne physique ou morale, qui se rend coupable de discrimination à caractère racial, ethnique, régionaliste ou autre. Dans ce contexte, il est recommandé la mise en place à différents échelons de l'administration, d'observatoires pour l'équité sociale et contre la discrimination sous toute forme. Ces observatoires seraient coiffés par "Un Conseil National de la Réconciliation" ayant compétence dans le domaine des formes de discrimination sociale. Les membres de ce conseil devraient être des personnalités ayant fait preuve par le passé d'un sens élevé du droit, de la mesure et de l'intégrité et devraient être représentatifs des différentes composantes de la société rwandaise.

Par ailleurs la gestion démocratique du pays constitue un des remèdes, peut-être le plus important contre le mal rwandais. C'est dans ce cadre qu'il faut préconiser la mise en place "d'un Conseil National de la Démocratisation" chargé d'assurer le monitoring permanent du processus de démocratisation au Rwanda. De ce fait, la poursuite du processus de démocratisation commencée avant la guerre d'agression du F.P.R. constitue un impératif auquel la Communauté Internationale devrait continuer à apporter sa contribution.

En particulier, j'estime que la mise en place des institutions émanant des consultations démocratiques de la population constitue une condition incontournable à la stabilisation politique du pays et donc à une paix sociale durable. Tout démocrate devrait oeuvrer à la mise en place de mécanismes qui permettraient à la base de participer à la gestion de la chose publique.

Actuellement, bien que le recours au scrutin pour la désignation des gouvernants était prévu par les Accords d'Arusha, ce, à l'issue de la transition, le F.P.R. tend à exclure définitivement les consultations populaires comme système de gouvernement du Rwanda. Le prétexte avancé est le risque

d'aboutir à une majorité plutôt ethnique qu'idéologique. Réflexe naturel des minorités, l'argument ne recherche que l'appropriation par des groupes de la souveraineté revenant au peuple; ce qui ne peut être admis³⁷.

Le Rwanda a connu jusqu'ici, comme postes à mandats électifs au suffrage universel direct, les conseils communaux, la députation et la présidence de la République. L'on connaît aussi pendant la Première République le système d'élection des bourgmestres au suffrage universel. En tout état de cause, certains de ces postes sont purement délibératifs, d'autres, principalement politiques tandis que la fonction de bourgmestre est essentiellement administrative.

La Deuxième République avait en toute logique, laissé à la consultation populaire, les seuls postes délibératifs et politiques. Elle avait manifestement perçu le danger du bourgmestre élu, porté plus, à soigner ses électeurs aux besoins éphémères, réduits aux bonnes relations qu'à s'occuper de ses administrés soucieux du développement. Vue sous cet angle, la mise à l'écart du bourgmestre des tractations politiciennes était parfaitement justifiée.

Au demeurant, l'urgence de la promotion de la coexistence harmonieuse, la nécessité de normalisation rapide de la vie sociale au sortir de la guerre et des conflits sociaux, imposeront, dans un premier temps, un bourgmestre non partisan et doté d'un pouvoir incontestable. En conséquence, le bourgmestre devrait être nommé. Ce procédé ne serait toute fois valable que pour cinq ans; à l'issue desquels le bourgmestre serait élu au suffrage universel direct, à l'instar des conseillers communaux. Les mandats électifs en général pourraient être portés à cinq ans; délai suffisant pour la réalisation d'un programme.

Enfin, pour extirper la tendance à se perpétuer au pouvoir à tout prix et à susciter le culte de la personnalité, exercices auxquels les Rwandais se prêtent aisément à cause de l'expérience féodale et monarchique, il est ici préconisé le principe d'interdiction d'exercer plus de deux mandats électifs successifs.

L'option permet en outre d'éviter la tentation de recourir à des violences pour renverser les tenants du pouvoir. En cas de nécessité, soit l'on fera usage de l'arsenal juridique prévu par la constitution et les lois, soit l'on attendra la fin du mandat.

Au niveau du pouvoir législatif, tout doit être fait pour

³⁷ Voir cas aussi du Burundi - F. REYNTJENS, L'Afrique des Grands Lacs en crise, Éditions Carthala, Paris 1994, pp. 239, 240 et 241

décourager la corruption des électeurs. À cet effet, il faut prévoir des commissions électorales indépendantes et leur doter de services d'information agissant au cours des campagnes et dans le dépouillement, avec pouvoir de sanction des candidats corrompant les électeurs ou pratiquant des fraudes. Il faut aussi prévoir des mesures particulières de contrôle du financement des partis politiques, de contrôle de dépenses de campagne des candidats et soumettre les candidats à des conditions de moralité et d'honorabilité et à la publicité de leur patrimoine.

IX.3.4. La reconstruction du pays

Tous les efforts déployés par le peuple rwandais au cours des trois premières décennies d'indépendance nationale viennent d'être annihilés par une guerre absurde. Des infrastructures ont été détruites en masse et la reprise de la vie normale exige que tous les rwandais soient pris à contribution sans exclusion et que des moyens soient rassemblés pour leur reconstruction. Dans ce contexte, le retour de tous les réfugiés et leur réinstallation dans leurs biens signifie la reconstitution des capacités nationales de production et de gestion pour la reconstruction du pays.

Une autre question à considérer pour la reconstruction du pays est celle de la pauvreté de la population. Des problèmes socio-économiques touchant en particulier la jeunesse, ont joué un rôle réel dans l'éclatement et les comportements au cours de la crise.

La situation actuelle au Rwanda, quant à elle, se caractérise par la spoliation absolue et l'accaparement des biens de la population. 80% des propriétés privées surtout dans les villes et les centres principaux ou secondaires ont été tout simplement accaparés tandis que dans certaines campagnes, après une épuration ethnique en bonne et due forme, de nouvelles populations ont été installées dans les propriétés mais il y a aussi des ayant-droits qui subsistent. La chose publique quant à elle, est considérée comme inexistante tant toute notion de gestion semble absente à ce niveau. C'est l'appropriation pure et simple. Pour relancer l'économie et le développement, il y a des problèmes graves de propriété à résoudre, pour que la population qui était déjà pauvre ne soit pas réduite à l'état de prolétaires par le fait même que des aventuriers ont pris le pouvoir par des armes et se sont appropriés de leurs biens.

Des choix économiques doivent être opérés pour tenir en compte la nécessité de réduire au maximum la fracture sociale entre les nouveaux riches et les pauvres. Ces choix doivent se baser sur les structures traditionnelles de l'économie mais

explorer les nouvelles orientations en fonction des potentialités réelles du pays. La terre ne devrait plus continuer à constituer la référence pour la création de la richesse, alors que, même après la catastrophe, il n'y en aura pas assez. Une recherche prospective, et l'utilisation des ressources réelles disponibles sont nécessaires.

La productivité et l'efficacité des projets et des dépenses publiques doivent être recherchées tout au long de leur conception et leur gestion, de manière à en faire des outils pour accroître la production, créer des emplois et réduire les clivages sociaux.

Le peuple rwandais ne pourra pas résoudre ses problèmes, particulièrement les problèmes économiques et reconstruction du pays, sans qu'il recoure à la coopération régionale et internationale. Dans ce cadre, les pays de la sous-région sont interpellés pour une coopération qui devrait s'exercer activement dans des actions visant à ramener la paix et la concorde au Rwanda.

Ainsi donc, si tous les Rwandais unissent leurs efforts pour accomplir ensemble ces quelques grands principes qui viennent d'être énoncés plus haut, à nous la victoire sur la haine folle et aveugle; nous pourrons alors consacrer nos énergies à combattre la pauvreté, la faim, les maladies, l'inculture et tous les autres maux qui accablent notre peuple depuis des décennies.

Fait à Bukavu, le 17 août 1996.

K0161385

234

ANNEXES

**ANNEXE A1: AMABWIRIZA YA MINISTIRI W'INTEBE KU BA
PEREFE BOSE YEREKEYE KUGARURA UMUTEKANO
MU GIHUGU.**

REPUBULIKA Y'U RWANDA
IBIRO BYA MINISTIRI W'INTEBE

Kigali, kuwa 27 Mata 1994

Bwana perefe wa
Perefegitura (bose)

Impamvu: Amabwiriza yo kugarura
umutekano mu gihugu

Bwana Perefe,

Ku italiki ya 6 mata 1994, indege yari itwaye umukuru w'igihugu cyacu Nyakubahwa Generali Majoro HABYARIMANA Yuvenari na Nyakubahwa NTARYAMIRA Sipiriyani, Perezida wa Repubulika y'u Burundi hamwe n'intumwa bari bayoboye, yarashwe n'ababisha ubwo bari bavuye mu butumwa bwo kudushakira amahoro i Daresalamu muri Tanzaniya. Umutwe wa F.P.R.-Inkotanyi wirengagije amasezerano y'amahoro y'Arusha, wahise wubura imirwano utera ibirindiro by'ingabo z'u Rwanda, ndetse n'abasirikari bawo bari barinze abakuru b'Inkotanyi basohoka aho bari bagenewe kuba muri C.N.D., bakwira mu mugwi wa Kigali, batangira ibikorwa by'ubwicanyi no gushaka gufata ibigo by'ingabo z'igihugu.

Inkuru y'incamugongo y'iyicwa rya Perezida wa Repuburika n'isubukurwa ry'imirwano ya F.P.R. yahise ikwira mu gihugu imvururu zihita zitangira hirya no hino, zangiza ibintu byinshi ndetse n'abantu benshi bazigwamo, abandi bavanwa mu byabo.

Nyuma y'ibyo byago, ingabo z'igihugu zahise zihaguruka, zihangana n'umwanzi kandi zikora uko zishoboye kugira ngo umutekano w'abantu n'ibintu wubahirizwe.

Amashyaka atanu yari muri guverinoma, ariyo M.R.N.D., M.D.R., P.L., P.S.D. na P.D.C., amaze kubona ko Perezida wa Repubulika yitabye imana, na Minisitiri w'Intebe agahitanwa n'imvururu, yahise aterana asuzuma uburyo igihugu cyava mu gihirahiro cyari gitewe no kubura Abayobozi bakuru b'igihugu.

Nkuko Itegeko-Nshinga rya Repuburika y'u Rwanda ryo kuwa 10 kamena 1991 ribiteganyaga mu ngingo yaryo ya 42, Perezida w'Inama y'Igihugu Iharanira Amajyambere yahise asimbura by'agateganyo Perezida wa Repuburika;

bityo Nyakubahwa SINDIKUBWABO Tewodori aba Perezida wa Repuburika. Ashyiraho Minisitiri w'Intebe KAMBANDA Yohani nawe amushyikiriza lisiti y'abagize Guverinoma, byumvikanyweho n'amashyaka M.R.N.D., M.D.R., P.L., P.S.D. na P.D.C.

Iyo Guverinoma yahawe inshingano eshatu zikurikira:

- 1) Gutegeka no kuyobora igihugu mu buryo buhamye kandi buboneye, cyane cyane ikihutira kugarura no kubumbatira umutekano w'Abaturarwanda n'uw'ibintu byabo.
- 2) Gukomeza imishyikirano na F.P.R. kugirango inzego z'inzibacyuho yaguye zijyeho bitarenze ibyumweru bitandatu nk'uko Inama ya O.N.U. ishinzwe amahoro ku isi yabisabye Leta y'u Rwanda.
- 3) Gukemura ikibazo cy'inzara yugarije abaturage benshi, cyane cyane abavanywe mu byabo n'intambara.

Nshingiye k'ubutumwa Nyakubahwa Perezida wa Repubulika yagejeje ku Banyarwanda, cyane cyane ku mataliki ya 8, 13, 14 na 17 mata 1994;

Nshingiye ku butumwa nanjye ubwanjye maze iminsi ngeza ku Banyarwanda;

Nshingiye ku byemezo by'inama z'Abaminisitiri zitahwemye gusuzuma ikibazo cy'umutekano no kugeza ku Banyarwanda ubutumwa bugamiye kubumbatira umutekano mu gihugu, cyane cyane mu nama yahuje Abaminisitiri n'Abaperefe yo kuwa 11 mata 1994, Inama y'Abaminisitiri yo kuwa 23 mata 1994, n'Inama y'Abaminisitiri yo kuwa 27 mata 1994;

Mu izina rya Guverinoma y'u Rwanda, nshimishijwe no kubagezaho amabwiriza agomba gukulikizwa n'inzego zose zishinzwe umutekano n'abaturage bose, kugirango umutekano n'ituze byahungabanye hirya no hino mu gihugu bigaruke vuba.

- 1) Nkuko ahenshi mu ma Perefegitura byatangiye gukorwa, musabwe kwihutira gukoresha kenshi inama z'umutekano mu rwego rwa Perefegitura mushinzwe kuyobora. Muri izo nama hagomba gufatirwamo ingamba zihamye zigomba guhita zishyirwa mu bikorwa hakulikijwe ibibazo by'umutekano byabonetse muli Perefegitura. Buli nama ya Perefegitura ishinzwe umutekano, igomba guteganya uburyo bwo kugenzura uko izo ngamba zishyirwa mu bikorwa kugira ngo ishobore gukurikiranira hafi uko umutekano ugenda ugaruka.

- 2) Kubera ko gushimangira umutekano bireba buri wese, musabwe, mu nzego zose zisuzuma ikibazo cy'umutekano kwifashisha inzego n'abantu bose bashobora kubunganira: abahagarariye amashyaka, abahagarariye amadini, abahagarariye ubutegetsu bwite bwa Leta, ubucamanza n'ingabo z'igihugu.
- 3) Umwanzi wateye u Rwanda arazwi: ni F.P.R.-INKOTANYI. Musabwe rero gusobanurira Abaturage ko bagomba kwirinda icyo ari cyo cyose cyatuma basubiranamo bitwaje amoko, uturere, amadini, amashyaka, inzangano n'ibindi, kubera ko iryo subiranamo ry'Abaturage riha umwanzi icyuho yameneramo. Aliko kandi, Abaturage bagomba gukomeza kuba maso, kugirango batahure umwanzi n'ibikoresho bye, bamushyikirize ubutegetsu, batabishobora bakitabaza ingabo z'igihugu. Abategetsu ba Komini, aba Segiteri, n'aba Selire, bifashishije Ingabo z'igihugu aho bishoboka, basabwe kugena aho amabariyeri azwi kandi yemewe yashyirwa no kugena uko amarondo yakomeza gukorwa, kugira ngo umwanzi abure aho amenera. Kuli ayo mabariyeri n'amarondo, abaturage bagomba kwirinda guhohotera inzirakarengane.
- 4) Ibikorwa byo guhohotera abantu, gusahura n'ubundi bugizi bwa nabi bigomba guhita bihagarara. Niyo mpamvu ingabo z'igihugu, za Parike, n'izindi nzego z'ubucamanza zigomba guhana zihanukuliye buli wese uzatahurwaho ibyo bikorwa. Igihe cyose bibaye ngombwa mushobora kwifashisha ingabo z'igihugu n'inzego z'ubucamanza mu guhosha imvururu, mu kurwanya ibikorwa by'ubusambo n'ubusahuze, no gutoya abaturage gukomeza umuco mwiza wo gutabarana no kwirwanaho.
- 5) Musabwe gukangurira abaturage kwima amatwi abakwiza ibihuha bagamiye guca intege abaturage no kubacamo ibice, mukabakangurira ahubwo gushyigikira byimazeyo guverinoma yabo no gufatanya n'ingabo z'igihugu zili ku rugamba ziharanira ubusugire bw'igihugu cyacu no kugarura amahoro mu Rwanda.
- 6) Imodoka zose, ari iza Leta, ari n'iz'abantu ku giti cyabo ziva muli Komini zijya mu yindi, muli Perefegitura imwe, zigomba kuba zifite urupapuro rw'inzira (laissez-pasaser) rutanzwe na Burugumestiri wa Komini ziturutsemo.
- Imodoka za Leta, cyangwa iz'abantu ku giti cyabo ziva muli Perefegitura zijya mu yindi, zigomba kuba zifite urupapuro rw'inzira rutanzwe na Perefegite wa Perefegitura ziturutsemo.

Imodoka za Leta zili mu butumwa zigomba kuba zifite urupapuro rw'ubutumwa (ordre de mission) rusinyweho na Minisitiri cyangwa umufasha we wa hafi (Directeur de cabinet, cyangwa Directeur général).

Imodoka z'Ingabo z'Igihugu zigomba kuba zitwaje urwandiko rw'inzira (feuille de route) rutanzwe n'ubutegetsi bwa gisilikare.

Abantu bose bagenda muli izo modoka bagomba kuba banditse kuli izo mpapuro.

- 7) Imiryango itabara imbabare igomba kworoherezwa mu kazi kayo ko kugoboka abaturage bali mu kaga. Imodoka zishinzwe ako kazi zigomba kuba zifite impapuro z'inzira (feuilles de route) zitanzwe n'abayobozi b'iyo miryango, kandi izo mpapuro zikagaragaza lisiti y'abantu cyangwa y'ibintu zitwaye.
- 8) Uko umutekano w'abantu n'ibintu ugenda ugaruka mu makomini, no mu maperefegitura yanyu, mugomba gusuzuma ku buryo bwihutirwa uko abakozi basubira ku milimo, amasoko akarema uko bisanzwe, inganda zikongera gukora, abahinzi-borozi bakitabira imilimo yabo ya buli muni kugirango bashobore kurwanya icyorezo cy'inzara kitwugalije.
- 9) Musabwe gukora gahunda igaragara yo gukoresha amanama y'abaturage mu makomini, kugira ngo mushakire hamwe uburyo buboneye bwo kugarura no kubumbatira umutekano.
- 10) Ndabasaba nkomeje ko aya mabwiriza mwayashyira mu bikorwa mudatinze, kandi inama za Perefegitura zishinzwe umutekano zikayashingiraho kugirango zigene ingamba n'ibikorwa bigamiye kugarura amahoro n'umutekano mu Banyarwanda.

Mboneyeho umwanya wo gushimira byimazeyo ingabo z'Igihugu ubutwari n'ubwitange zikomeje kugaragaza kandi nkazisaba gukomeza umurego mu kurengera ubusugire bw'igihugu n'umutekano w'Abaturarwanda bose.

Ndangije mbashimira uruhare rukomeye mufite n'umurava mukomeza kugaragaza mu kubungabunga umutekano w'Abaturage n'ibintu byabo, mufatinije n'Ingabo z'Igihugu n'inzeho z'ubucamanza.

Mugire amahoro.

KAMBANA Yohani

Minisitiri w'intebe.

Bimenyeshewe:

- Nyakubahwa Perezida wa
Repubulika
i Kigali
- Madamu, Bwana Ministiri (Bose)
- Perezida w'Ishyaka (Bose)

**ANNEXE A2: LISTE DES HUTU À LIQUIDER PAR LE F.P.R.
 FRONT PATRIOTIQUE RWANDAIS F.P.R.
 RWANDES PATRIOTIC FRONT R.P.F**

Rwandese Patriotic Front
 3. av. de l'Observatoire, Box 8
 1180, Brussels, Belgium

Byumba, January, 14th 1994

The Rwandese Patriotic Front has the honor to convey greetings to all its members residing in Rwanda and overseas. It thanks to those who contribute money, ideas and manual work to make it going. The RPF Executive members want to reassure its supporters and sympathizers that plans to oust HABYARIMANA and his Hutu-clique from power and Rwanda are running smoothly but cautiously. The intensification of the security of HABYARIMANA did not change the plans neither deterred the members and supporters. We examine with our advisers how to destroy his aircraft. RPF troupes in Kigali report that most of the indigenous rwandese Hutu, are directly and indirectly supporting the HABYARIMANA-tyranny. The Hutu who lived overseas, espacialy in North America, conduct now activities to stop our plan. You are urged to initiate somme actions against them and those of theirs members families.

We received from Kigali the other Hutu opposed to our plan. We need to know exactly their ethnic group, the number of their families and where they reside, it is urgent because our plan will be accomplished in a few days.

| | |
|------------------------|-----------------------|
| MANIRAGABA Bernard | SIBOMANA Nabantu |
| MANIRAGABA Thaddée | MBONAMPEKA Stanislas |
| MAYIRA Ephrem | BIZIMUNGU Augustin |
| MPORE Jean Chrisostome | NIZEYIMANA Emmanuel |
| MPUNGIREHE Gabriel | BUTERA Jean Baptiste |
| MUGENZI Justin | SIMBA Robert |
| MUGESERA Léon | SIMBIZI Stanislas |
| MUGIMBA Jean Baptiste | SINARUGURIYE J. Croix |
| GATABAZI Félicien | SINYOBEWE Marc |
| MUHAWENIMANA Aloys | TEMAHAGARI Ignace |
| MUHutu Jean Damascène | UKUNDANKWAYA Manassé |
| MUJAWAMARIYA Christine | USABUWERA Rose |
| NKUNDIYE | BAGOSORA Théoneste |
| MUJAWAYEZU M. Marthe | NYIRIMBIBI Elie |

| | |
|------------------------------|---------------------------|
| MUJYAMBERE Félicien | BIZIMANA Augustin |
| MUKAMBONERA Drocella | NDINDABAHIZI Emmanuel |
| MMULIHANO Isaac | HABIMANA Jean |
| MUNYANEZA Bosco | UWERA Céline |
| MUNYANEZA Sylvère | NTAWURIKURA Froduald |
| MUNYANGANIZI Donat | NTAWUMENYUMUNSI Daniel |
| MURENGEZI Ildéphonse | NTILIVAMUNDA Alphonse |
| MUREGO Donat | NYIRAMASUHUKE Pauline |
| MURERAMANZI Félix | NTIZIHABOSE Aaron |
| MURERAMANZI Silas | NTAMABYARIRO Agnès |
| MURWANASHYAKA Jean Népo | KAMBANDA Jean |
| MUSABE Pasteur | NZABONIMPA Callixte |
| MUSENGIMANA S. | NYANDWI Charles |
| MUSHYANDI Joseph | NTEZIRYAYO Siméon |
| MUTAGOMA Denys | BAHIGIKI Emmanuel |
| MUTWEWINGABO Bernard | HITIMANA Noel |
| NDAGIJIMANA Cyprien | BANYERETSE François |
| NDAGIJIMANA Jean Damascène | GAHIGI Gaspard |
| NDAMIYE Claude | GAKERI Georges |
| NDAYISABA Faustin | GATSINZI Théophile |
| NDUTIYE François | HABIMANA Jean Pierre |
| NEMEYABAHIZI Jean Baptiste | HABIMANA Kantano |
| NGEZE Hassan | HABIMANA Nyirasafari |
| NGIRABATWARE Augustin | HABUMUGUSHA Innocent |
| NGIRUMPATSE Mathieu | HABYARIMANA Jean |
| NGIRWANABAGABO Emmanuel | BANZI Wellars |
| NGUNDA Théogène | BANZUBAZE Marie |
| NIBAMWE Providence | BARAYAGWIZA Jean Bosco |
| NIYITEGEKA Dieudonné | BICAMUMPAKA Jean Bosco |
| NIYONZIMA Gaspard | BICAMUMPAKA Jérôme |
| NIYITEGEKA Eliezer | BIGIRIMANA Ignace |
| NIZEYIMANA Bonaventure | BIGWANEZA Pierre Célistin |
| NKEZABERA Ephrem | BIKINDI Simon |
| NKURUNZIZA Ananie | BIRAMAHIRE Jean |
| NSABIMANA Déogratias | BIZIMUNGU Casimir |
| NAHIMANA Eugène Clément | MUTOMBO Raphael |
| SEBAZUNGU Evariste | KARANGWA Wellars |
| BIZIMANA Jean Marie Vianney | MBARAGA Paul |
| BANGAMWABO François Xavier | MANIRAGABA BARIBUTSA |
| NDUWAYEZU Jean Damascène | NYAGAHENE Antoine |
| MUNYANTWALI Eustache | RUKIRAMAKUBA Emmanuel |
| BARAHINYURA-SHYIRAMBERE Jean | MBONYUMUHIRE Pierre |
| NDINDABAHIZI Jean | BARAHINYURA M. Immaculée |
| NSABIMANA Jean Marie Vianney | BIZIMUNGU Télésphore |
| NSANZIFURA Gaspard | BIZIMUNGU Deogratias |
| NSENGAMUNGU Bernardin | BAPFAKURERA Cassien |
| KARINGANIRE Joseph | NSENGIYAREMYE Dismas |
| TWAGIRAYEZU Evode | NGABOYAMAHINA Papias |
| MURAYI Paulin | SAKINDI Pontien |
| NIYIBIZI Schadrack | NDANGIZA Aphrodis |
| NSENGIYUMVA Oswald | BUROKO Ernest |

| | |
|----------------------------|-------------------------|
| NSENGIYUMVA Thaddée | CYAMUKUNGU Mathias |
| NSENGIYUMVA Philibert | CYICARO Pierre Celestin |
| CYUBAHIRO François | NSHAMIHIGO Augustin |
| HAGUMA Pierre Célestin | NSHIMYIMANA J Damascène |
| BANYANGA Augustin | SINGAYE Fabien |
| HAKIZAMUNGU Etienne | NSHIMYUMUREMYI J.B |
| HAKIZAMUNGU Jean Baptiste | NTAGANDA Charles |
| HAKIZAYEZU Mathieu | NTAHOBARI Maurice |
| HARELIMANA Fidèle | RUGENZA Védaste |
| HARELIMANA Stanislas | RUGIRA Jean Bernard |
| HATEGEKIMANA Jean Baptiste | RUHUMULIZA Phénéas |
| HATEGEKIMANA Juvénal | RUTAGANDA Georges |
| HIGANIRO Ildéphonse | RWABUHUNGU Innocent |
| IRYIVUZE Cyprien | RWANYAGATARE Léonard |
| SEGASAYO M. Maximin | ZIGIRANYIRAZO Protais |
| SERUGENDO Joseph | IYAMUREMYE Innocent |
| SERUSHYANA François | KABUGA Félicien |
| BUTARE Jean Baptiste | NYIRAHABINKA Patricie |
| HAKIZAYEZU Déo | NAHIMANA Ferdinand |
| NYIRABAGENZI Laurence | KALISA Victor |
| KAYIHURA Gilbert | GAHINDA Gratien |
| TWIZEYIMANA Faustin | KANDEKWE Papias |
| NYIRABARINDA Béatrice | KANYARUBIRA Laurent |
| NZABAGERAGEZA Charles | KARAMIRA Froduald |
| MZIRORERA Joseph | NTAMBARA Augustin |
| PARMEHUTU Justin | KATABARWA J. Baptiste |
| NGIRUWONSANGA Viateur | KWILINDA Abijah |
| RANGISABA Epimaque | BUCYANA Martin |
| RENZAHO Juvénal | MUHATURUKUNDO Norbert |
| RUCAGU Boniface | KANYAMIBWA Samuel |
| RUDATSIKIRA Ildéphonse | NDALIHORANYE J. B. |
| RUHIGIRA Enock | NTAGERURA André |
| MVUKIYUMWAMI Joseph | BAMWANGA Jean Baptiste |
| MVULIRWENANDE J.M.V | BANGUWIHA Edison |
| SINDIKUBWABO Théodore | MUNYAZESA Faustin |
| RWABUKUMBA Séraphin | BARARENGANA Séraphin |
| | SAGATWA Elie |

This list is not exhaustive
Please accept the assurance of my highest regard.

Rwandese Patriotic Front

Colonel Alexis KANYARENGWE

80161394

243

ANNEXE B1: BRIGADES DU F.P.R.

K0161395

244

ANNEXE B2: LISTE DES COTISATIONS AU F.P.R.

K0161396

245

**ANNEXE B3: TEMOIGNAGES SUR LES FOSSES EN PLACE
AU RWANDA AU 06 AVRIL 1994**

K0161397

246

**ANNEXE B4: TEMOIGNAGES SUR LES FOSSES EN PLACE
AU RWANDA AU 06 AVRIL 1994**

K0161398

247

**ANNEXE B5: TEMOIGNAGES SUR LES FOSSES EN PLACE
 AU RWANDA AU 06 AVRIL 1994**

K0161399

248

**ANNEXE B6: TEMOIGNAGES SUR LES FOSSES EN PLACE
AU RWANDA AU 06 AVRIL 1994**

K0161400

249

**ANNEXE B7: TEMOIGNAGES SUR LES FOSSES EN PLACE
 AU RWANDA AU 06 AVRIL 1994**

K0161401

250

**ANNEXE B8: TEMOIGNAGES SUR LES FOSSES EN PLACE
AU RWANDA AU 06 AVRIL 1994**

K0161402

251

ANNEXE B9: TEMOIGNAGES SUR LES FOSSES EN PLACE
 AU RWANDA AU 06 AVRIL 1994

**ANNEXE B10: RÉPARTITION DES RÉFUGIÉS AU
31/12/1994 ¹**

| N° | CAMP | POPULATION |
|----|---------------------|----------------|
| 1 | KAYINDO | 112.675 |
| 2 | KIBUMBA | 194.986 |
| 3 | MUGUNGA | 156.115 |
| 4 | KATALE | 202.566 |
| 5 | LAC VERT | 49.449 |
| 6 | S/TOTAL GOMA | 715.991 |
| 7 | CIMANGA | 20.736 |
| 8 | IDJWI | 36.947 |
| 9 | IZIRANGABO | 1.273 |
| 10 | KALEHE | 18.660 |
| 11 | KATANA | 3.346 |
| 12 | KATANA (E.N.A.) | 327 |
| 13 | MUKU | 2.442 |
| 14 | MUSHWESHWE | 1.288 |
| 15 | INERA | 52.939 |
| 16 | MUDAKA | 6.678 |
| 17 | NYANGEZI I | 8.465 |
| 18 | NYANGEZI MULUWA | 26.400 |
| 19 | NYANTENDE | 8.766 |
| 20 | KABILA | 28.998 |
| 21 | NYAMIRANGWE | 20.530 |
| 22 | KASHUSHA | 47.282 |
| 23 | KASHUSHA (E.N.A.) | 116 |
| 24 | ADI-KIVU | 6.836 |
| 25 | NYAKAVOGO | 6.274 |

38

Chiffre des Organismes humanitaires: U.N.H.C.R.-
Information Bulletin, April 1996, pp 6-8.

| | | |
|----|-------------------------|----------------|
| 26 | SHABARABE | 4.797 |
| 27 | BIDEKA | 970 |
| 28 | BIDEKA (E.N.A.) | 267 |
| 29 | KARAMBO (E.N.A.) | 565 |
| 30 | S/TOTAL BUKAVU | 304.902 |
| 31 | LUBERIZI | 923 |
| 32 | KIBOGOYE | 1.082 |
| 33 | KAJEMBO | 5.844 |
| 34 | BIRIBA | 4 |
| 35 | RUNINGO | 11.472 |
| 36 | KAGUNGA | 1.427 |
| 37 | LUVUNGI | 6.965 |
| 38 | KAMANYOLA | 11.339 |
| 39 | VULNE/UVIRA | 334 |
| 40 | KANGANIRO | 21.598 |
| 41 | LUBARIKA | 6.556 |
| 42 | S/TOTAL UVIRA | 67.584 |
| 43 | BENACO | 158.521 |
| 44 | BURIGI | 294 |
| 45 | LUMASI | 112.565 |
| 46 | LUKOLE | 803 |
| 47 | MUSUHURA HILE | 76.829 |
| 48 | CYABALISA I | 43.170 |
| 49 | CYABALISA II | 32.012 |
| 50 | KAGENYI | 15.462 |
| 51 | MURONZI | 185 |
| 52 | KEZA | 24.044 |
| 53 | RUBWERA | 22.897 |
| 54 | OMUKARIRO | 8.893 |
| 55 | S/TOTAL TANZANIE | 531.505 |

| | | |
|----|-----------------|-----------------------|
| 56 | RUKURAMIGABO | 26.613 |
| 57 | RUVUMO | 17.224 |
| 58 | MAGARA | 38.699 |
| 59 | KIBEZI | 22.635 |
| 60 | MAJURI | 16.425 |
| 61 | MUGANO | 26.561 |
| 62 | NTAMBA | 26.340 |
| 63 | CIBITOKÉ | 15.000 |
| 64 | S/TOTAL BURUNDI | 189.497 ³⁹ |
| 65 | TOTAL CAMPS | 1.809.479 |

³⁹

Statistiques transmises par les réfugiés sur place.

K0161406

255

ANNEXE C1: LE RWANDA AVANT LE TRAITÉ DE BERLIN

K0161407

256

ANNEXE C2: LE RWANDA AVANT LE TRAITÉ DE BERLIN

**ANNEXE C3: REPARTITION DES RÉFUGIÉS PAR CAMP AU
31/12/94**

K0161409

258

ANNEXE C4: LE RWANDA APRÈS LE DÉCOUPAGE

K0161410

259

**ANNEXE C5: LES DIFFÉRENTS POINTS DES ATTAQUES
DES INYENZI**

ANNEXE C6: CARTE DU PROJET DE LA DÉFENSE CIVILE

K0161412

261

ANNEXE C7: CARTE DE L'AFRIQUE DE L'EST

BIBLIOGRAPHIE

1. AFRICA INTERNATIONAL n°272 du mois de mai 1994: Agathe UWILINGIYIMANA, morte pour l'unité nationale.
2. AGOLA, Auma-Osolo, Prof., The Rwanda catastrophe Nairobi, 25 mars 1995.
3. A.J.P.R., L'autre face du génocide Goma, 1995.
4. AMNESTY INTERNATIONAL, Rwanda: Report of killings and abductions by Rwandese Patriotic Army, April-August 1994.
5. AMSELLE, Jean-Loup et Elikia M'BOKOLO; Au coeur de l'ethnie (ethnie, tribalisme et État en Afrique), Édition de la découverte, 1985
Place Paul-Painlevé
Paris V ème
6. BATANGANA, ..., Mgr L.NAGAE, Préface de Henri BARJOLI, Le Tiers-Monde, l'Occident et l'Église, ouvrage collectif Éditions du CERF.
7. BEMERIKI, Valérie; Le drame rwandais vu par une journaliste rwandaise
Inédit; Juillet 1996.
8. BIGIRIMANA Melchior; Les éléments marquant la chasse à l'homme sous le régime BUYOYA.
9. De BROUWER Alain, in La Libre Belgique du 2 septembre 1993; Un putsch au M.D.R. menace la paix au Rwanda.
10. CERCLE RWANDAIS DE REFLEXION; Rwanda:Front Patriotique Rwandais, véritable auteur des massacres et des Tutsi depuis octobre 1990
Document n° 0151
Révision : 03
Canada, Septembre 1994.
11. CONSEIL NATIONAL POUR LA DÉFENSE DE LA DÉMOCRATIE; Consensus et partage du pouvoir; Violation du Droit International, cas du Burundi
Avril 1995.
12. DEWEZ, Colonel in Le Soir du 06 décembre 1995: "Ce que je regrette...".
13. DIALOGUE: n° 184, n°185 de septembre 1995
14. ERNY Pierre; Rwanda 1994: Clés pour comprendre le drame d'un peuple

15. G.F & Co, P.o.Box 60157 Nairobi
Rwanda: - Réflexion sur les causes de l'éclatement de la société rwandaise.
- Propositions des grandes lignes d'un projet de société pour le Rwanda.
16. GITERA HABYARIMANA Joseph; Protocole de la Réconciliation Nationale entre les Rwandais.
Butare, le 07 mai 1976.
17. GOUVERNEMENT RWANDAIS EN EXIL:
 - Information aux fins de poursuivre des crimes de droit international commis par le F.P.R. : Première partie
Bukavu, Zaïre, juin 1995.
 - Information aux fins de poursuivre des crimes de droit international commis par le F.P.R. : Deuxième partie
Bukavu, Zaïre, décembre 1995.
 - Le manifeste de la paix de la réconciliation et du renouveau au Rwanda
Nairobi, juillet 1995.
 - Mémoire sur les conditions de retour des réfugiés dans leur pays.
Bukavu, le 14 novembre 1995.
 - Le peuple rwandais en exil: analyse et perspectives.
Bukavu, mai 1995.
 - Amateka y'ubutegetsu mu Rwanda n'amasomo twayakuramo
Bukavu, Gicurasi 1995.
 - Le peuple Rwandais accuse...
Bukavu, septembre 1994.
18. HAMMER David and De HOYOS Linda in Executive Intelligence Review, vol 21, n°33 du 19 août 1994; The British Land behind the horror in Rwanda.
19. HARROY Jean-Paul: Rwanda: De la féodalité à la démocratie (1955-1962).
20. IMVAHO n°1046 - Mata 1994: Intwari yaratabarutse.
21. IMVAHO NSHYA n°1105 du 27 novembre 1995 au 3 décembre 1995.
22. INGOBOKA - The New Thinkings n°2, Ambassaderi NYIRINKINDI Antoine yifuje itsembabwoko muw'1989.

23. INQUISITEUR RÉPUBLICAIN Républicain (Roméo DALLAIRE - Belgique)
24. JEUNE AFRIQUE n°1798 du 22 au 28 juin 1995: Dérive autoritaire à Kigali menace de "reconquête aux frontières..."
La "reconstruction" relève de la mission impossible, Rwanda un an après.
25. KAGAME Alexis; Un abrégé de l'histoire du Rwanda, 543 pages de 1853 à 1972, Tome deuxième
Éditions universitaires du Rwanda
Butare, 1975.
26. KAYIBANDA Grégoire, Adresse du Président KAYIBANDA Grégoire aux Rwandais Émigrés ou réfugiés à l'Étranger.
Kigali, mars 1963.
27. C. Mc KINLEY Jr, James, in The East AFRICAN n°106
- Hutus dying of hunger and thirst as Zaire conflict mounts.
28. KITHAMA Joseph, special correspondent, in The East African n°0086: Company to Evict 7,000 Illegal Miners.
29. KLOTCHKOFF, Jean-Claude, Le Rwanda aujourd'hui, 199 pages, les Éditions j.a/ les éditions du Jaguar, 1990, 3 rue Roquéfine - 75008 Paris
30. LIRDHO: Témoignages de nouveaux réfugiés sur les violations des droits de l'homme perpétrés par le F.P.R., Partie I; Bukavu, décembre 1994.
31. MISSI n°22, Octobre 1994
32. Le MONDE du samedi 2 et du dimanche 3 septembre 1995: Le retour en grâce négocié de Mobutu; Le Président Zaïrois promet d'aider à régler les crises au Rwanda et au Burundi.
33. MUHAMYANKAKA Bambanza Damien; INZIRA - La voie des Intwali, Tiré sur les presse de l'Imprimerie Nationale du Rwanda.
34. MUTUMBU Juvénal, Le Rwanda totalitaire du F.P.R. (Comparaison avec les écrits de Hannibal ARENDT sur les régimes fascistes).
35. NKURUNZIZA Charles, Vade mecum des juristiabiles du Tribunal Pénal International pour le Rwanda.
Bukavu, 1996.

36. PATERNOSTRE de la Mairieu, Baudouin; Toute ma vie pour vous mes frères, Vie de Grégoire KAYIBANDA, Premier Président élu du Rwanda, Éditions TEQUI, 1994.
37. PERRAUDIN André, Mgr, in La croix du 19 octobre 1995, Rwanda: Rétablir la vérité.
38. PHILIPOT John; American Association of Jurists.
39. REYNTJENS Filip; L'Afrique des grands lacs (Rwanda, Burundi 1988-1994) en crise
Éditions KARTHALA
22-24 Boulevard Arago / 75013 Paris
40. REYNTEJENS Filip; Rwanda: Trois jours qui ont basculé le monde
Éditions l'Harmattan.
41. SAPERWA (Salut du Peuple Rwandais); Pour une solution définitive du problème rwandais,
Bukavu le 15 novembre 1995.
42. SOLIDAIRE RWANDA ASBL; Le non-dit sur les massacres au Rwanda:
 - I^{ère} partie, Bukavu, octobre 1994.
 - II^{ème} partie, Bukavu, décembre 1994.
 - III^{ème} partie, Bukavu, juillet 1995.
43. UBUMWE n°7 du 20 novembre 1995.
44. UMURWANASHYAKA, Bimensuel n°20 - Mata 1992, Bugesera: Ibyo batababwiye ku nkomoko y'isubiranamo ry'abahutu n'abatutsi.
45. UNION DES FORCES POUR LA LIBÉRATION DU PEUPLE RWANDAIS (U.L.P.R.); Déclaration fondamentale.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

| | |
|---------------|---|
| A.D.L.: | Association pour les Droits de l'homme et Libertés. |
| A.G.I.: | Agisiyo Gatolika y'Ingo. |
| APROSOMA.: | Assosiation pour la Promotion Sociale de la Masse. |
| A.J.P.R.: | Association Justice et Paix pour la Réconciliation au Rwanda. |
| A.P.R.: | Armée Patriotique Rwandaise. |
| A.R.D.H.O.: | |
| A.R.C.I.: | |
| A.R.E.N.A.: | Alliance pour la Renaissance Nationale du Rwanda. |
| A.S.S.E.RU.: | Assosiation des Éleveurs du Rwanda. |
| B.E.M.: | Breveté d'État Major. |
| B.N.R.: | Banque Nationale du Rwanda. |
| B.U.N.E.P. | Bureau National d'Étude des Projets |
| C.A.P.: | Centre d'Accueil Protestant. |
| C.D.R.: | Coallition pour la Défense de la République. |
| C.E.C.: | |
| C.H.K.: | Centre Hospitalier de Kigali. |
| C.I.A.: | Central Intelligence Agency. |
| C.I.C.R.: | Comité Internationale de la Croix Rouge. |
| C.N.D.: | Conseil National pour le Développement. |
| C.N.D.D.: | Conseil National pour la Défense de la Démocratie. |
| COFORWA: | |
| CONFIGI: | Confiserie de Gihindamuyaga. |
| D.D.A.S.S.: | |
| D.D.S.: | |
| D.D.T.E.: | |
| E.I.R.: | Executive Intelligence Review. |
| E.N.A. | Enfant Non Accompagné. |
| E.S.M.: | École Supérieure Militaire. |
| E.S.O.: | École des Sous-Officiers. |
| E.T.O.: | École Technique Officielle. |
| F.A.R.: | Forces Armées Rwandaises. |
| F.P.R.: | Front Patriotique Rwandais. |
| G.E.M.E.C.A.: | |
| G.O.M.: | Groupe des Observateurs Militaires. |
| G.O.M.N.: | Groupe des Observateurs Militaires Neutres. |
| I.C.A.: | Institut Catéchétique Africain. |
| I.D.C.: | Internationale Démocrate-Chrétienne. |
| INADES: | |

J.E.C.: Jeunesse Estudiantine Catholique.
 J.O.C.: Jeunesse Ouvrière Catholique.

 L.I.R.D.H.O.: Ligue des Réfugiés Rwandais pour les Droits de l'Homme.
 MAGRIVI: Mutualité des Agriculteurs des Virunga.
 M.D.R.: Mouvement Démocratique Républicain.
 MINICOMART: Ministère de l'Industrie, Commerce, Mines et Artisanat.
 M.I.N.U.A.R.: Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda.
 M.I.S.S.I.: Magazine d'Information Spirituelle et de Solidarité Internationale.
 M.O.N.U.O.R.: Mission d'Observation des Nations Unies sur la frontière Ougando-Rwandaise.
 M.R.N.D.: Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement.
 M.R.N.D.: Mouvement Républicain National pour le Démocratie et le Développement.
 M.T.C.: Mil-Tec Corporation Limited.

 N.R.A.: National Resistance Army.

 O.A.C.I.: Organisation de l'Aviation Civile Internationale.
 O.M.I.: Oriental Machineries Inc.
 O.N.A.P.O.: Office National de la Population.
 O.N.G.: Organisation Non Gouvernementale.
 O.N.U.: Organisation des Nations Unies.
 O.P.S.:
 ORINFOR.: Office Rwandais de l'Information.
 O.U.A.: Organisation de l'Unité Africaine.

 PARMEHUTU: Parti du Mouvement de l'Émancipation Hutu.
 P.D.C.: Parti Démocrate Chrétien.
 P.D.R.: Parti Démocrate Républicain.
 P.L.: Parti Libéral.
 P.S.D.: Parti Social Démocrate.
 P.S.R.: Parti Social Rwandais.
 P.V.K.: Préfecture de la Ville de Kigali.

 R.A.D.E.R.: Rassemblement Démocratique Rwandais.
 R.A.N.U.:
 R.D.R.: Rassemblement Démocratique pour le Retour des Réfugiés au Rwanda.
 R.F.I.: Radio France Internationale.
 R.P.A.: Rwandese Patriotic Army.

 S.A.R.L.: Société à Responsabilité Limitée.
 SAPERWA: Salut du Peuple Rwandais.
 S.E.C.A.: Secrétariat des Étudiants en Centre- Afrique.

S.I.D.A.: Syndrome d'Immino-Déficience Acquis.
S.N.E.C.: Secrétariat National de l'Enseignement Catholique.
SONATUBE: Société Nationale,.....
S.T.I.R.: Société des Transports Internationaux au Rwanda.
S.Y.N.:

T.A.N.U.A.: Tanzania,
T.P.I.R.: Tribunal Pénal International pour le Rwanda.
TRAFIPRO: Travail Fidélité Progrès.

U.B.P.R.: Union des Banques Populaires du Rwanda.
U.L.P.R.: Union des Forces pour la Libération du Rwanda.
U.G.A.: Umuryango Gatolika w'Abakozi.
U.N.A.R.: Union Nationale Rwandaise.
U.N.H.C.R.: United Nations High Commission for Refugees.
U.R.S.S.: Union des Républiques Socialistes Soviétiques.
U.S.A.: United States of America.

L'AUTEUR

Nom : KAMBANDA, SEGASHI dit MUTABAZI
 Prénom : Jean Yves
 Lieu de naissance : Secteur MUBUMBANO
 Commune GISAMVU
 Préfecture BUTARE
 Date de naissance : 1956
 État civil : Marié et Père de deux enfants.

FORMATION SCOLAIRE ET ACADÉMIQUE**PRIMAIRE:**

De 1962 à 1965: École de MUBUMBANO (GISHAMVU-BUTARE)
 De 1965 à 1969: École de NYUMBA (GISHAMVU-BUTARE)

SECONDAIRE:

De 1969 à 1972: Trond Commun au Collège des Humanités
 Modernes de BYIMANA (MUKINGI-GITARAMA)
 De 1972 à 1976: Humanités Pédagogiques au Groupe Scolaire de
 BUTARE (NGOMA-BUTARE)
 Obtention du Diplôme d'Instituteur

SUPÉRIEUR:

De septembre à décembre 1976:
 École Supérieur Militaire (E.S.M.).
 Interruption pour cause de maladie.
 De 1978 à 1982: École des Hautes Études Commerciales de
 Liège, en Belgique.
 Obtention du Diplôme de Candidat
 "Ingénieur Commercial".
 De 1981 à 1984: École des Hautes Études Commerciales de
 Liège, en Belgique.
 Obtention du Diplôme d'Ingénieur
 Commercial.

FORMATION EXTRA-ACADÉMIQUE

1985: Visite, pendant une semaine, du Projet de
 Logements sociaux en milieu urbain de
 BUJUMBURA, au BURUNDI.
 1986: Séminaire sur le financement du logement
 social en milieu urbain en Afrique
 Subsaharienne, à HARARE, ZIMBABWE.
 1986 (Octobre-Novembre): Formation sur le mode de financement de
 l'habitat social à l'École

Internationale de BORDEAUX, en France.

- 1990 (Janvier) : Séminaire des Directeurs des Banques Africaines tenu à LIBREVILLE, au GABON.
- 1990 (Septembre) : Séminaire sur la gestion des statistiques dans les Coopératives d'Épargne et de Crédit en Afrique, tenu à NAIROBI, au KENYA.
- 1992 (Mars) : Voyage d'Études au TOGO pour la comparaison entre les systèmes de gestion des Coopératives d'Épargne et de Crédit au TOGO et au RWANDA.
- 1993 (Mars) : Séminaire sur les différentes législations existantes ou à créer de par le monde, sur la gestion des Coopératives d'Épargne et de Crédit, à PARIS en FRANCE.
- 1993 (Octobre-Novembre) : Séminaire sur la gestion des Tontines tenu à OUYIGOUYA, au BURKINA FASO, suivi d'un voyage d'étude dans le pays DOGON (sud du MALI).
- 1994 (Avril) : J'aurais dû participer à un Séminaire sur le système de crédit dans les Coopératives d'Épargne et de Crédit qui devait se tenir à DAKAR au SÉNÉGAL.

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE:

- **Ministère de l'Éducation Nationale (Janvier 1977 à Octobre 1978)**
Bureau de Bourses d'Études (Chargé de la gestion des dossiers de Bourses d'Études).
- **Ministère des Travaux Publics et de l'Énergie (Septembre à Décembre 1984)**
Études sur l'utilisation de la brique de papyrus et de la tourbe comme substitut au bois et potentialités des énergies nouvelles et renouvelables au Rwanda.
- **Caisse Hypothécaire du Rwanda (Janvier 1985 à Avril 1989).**

1985 (Janvier à Juin): Service Financier.
 Attaché de Service chargé de la mobilisation des ressources financières pour le financement de l'habitat social.

Juin 1985 à Février 1987:
 Service de la Planification et de la programmation.

Attaché de Service chargé des Études de faisabilité des projets de construction de logements sociaux.

Février 1987 à Avril 1989:
 Service Financier et Service des crédits.

Les deux services ont été réunis sous ma supervision en tant que Chef de l'un et de l'autre.

- Union des Banques Populaires du Rwanda (Mai 1989 à Avril 1994).

Tour à tour Chef de Département et puis Directeur du Réseau chargé de l'encadrement d'environ 140 Banques populaires au 31 mars 1994.

AUTRES ACTIVITÉS EXTRA-PROFESSIONNELLES.

- * Vice-Président, puis Président du Conseil de Surveillance de la Banque Populaire des Artisans "KORA" dès sa création en 1986 jusqu'à la date de ma nomination comme Chef du Département "Développement participatif" à l'Union des Banques Populaires du Rwanda (Raison d'incompatibilité des fonctions) en 1989.
- * Président du Comité de Rédaction du Journal de l'Union des Banques Populaires du Rwanda, dénommé "IHULIRO", de mai 1989 à décembre 1991.
- * Membre du Conseil d'Administration, puis Deuxième Représentant légal suppléant du Centre IWACU de Mai 1989 au 09 Avril 1994.
- * Secrétaire du Conseil d'Administration du Journal du Monde Rural "IMBAGA" depuis sa création en 1990 jusqu'en 1993.
- * Trésorier du Comité de Rédaction du Journal d'Opinion "LE DÉMOCRATE-IMPIRIMBANYI YA DEMOKARASI", depuis sa création en 1990.

- * Président du Conseil de Surveillance de l'Association des Parents qui ont fondé le Groupe Scolaire de Nyumba à GISHAMVU en Préfecture de BUTARE.
- * Membre de l'Association des Anciens de Don Bosco (A.D.B.) sise à Nyarutarama.
- * "NYUMBAKUMI" c'est-à-dire auxiliaire élu de l'administration de la cellule, Responsable d'environ une dizaine de ménages pour particulièrement les matières de sécurité, de tribunal populaire, les affaires sociales, le développement communautaire, etc. C'était dans la cellule KAMUTWA, Secteur KACYIRU, commune KACYIRU, P.V.K., de 1987 à avril 1994.

EXPÉRIENCE POLITIQUE:

- * **Association Générale des Étudiants Rwandais (A.G.E.R.)**
 - Membre de l'A.G.E.R., dès le début de mes études supérieures en Belgique, en 1978.
 - De 1982 à 1984: Vice-Président de l'A.G.E.R. et de la revue "Rwanda de demain- Rwanda rw'ejo".
- * **Groupe des 33.**

L'un des "33 intellectuels" qui ont signé puis adressé, en date du 01 septembre 1990, une lettre ouverte au Président de la Commission Nationale de Synthèse pour réclamer le Multipartisme et plus de Démocratie au Rwanda.
- * **Relance et Rénovation du parti M.D.R.-PARMEHUTU.**
 - L'un des six membres du Comité Directeur Provisoire du Parti jusqu'à l'élection des organes définitifs en Août 1992.
 - Vice-Président du M.D.R. en Préfecture de Butare et membre du Bureau Politique du M.D.R. jusqu'en août 1993.
 - Candidat Premier Ministre du Gouvernement de Transition à Base élargie par le Bureau Politique du M.D.R., décision confirmée par le Congrès Extra-ordinaire du Parti tenu à Kigali, les 23 et 24 juillet 1993.
 - Élu Président du Parti M.D.R. en Préfecture de

Butare après la démission par le congrès dudit parti de l'ancien Président en août 1993.

- Proposé par le Bureau Politique du M.D.R. comme candidat Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire du Gouvernement de Transition à Base Élargie.

* **Premier Ministre intérimaire du Gouvernement Rwandais.**

- Nommé Premier Ministre du Gouvernement de Salut National (Gouvernement Intérimaire Rwandais) mis en place le 9 Avril 1994.
- Reconfirmé comme Premier Ministre du Gouvernement Rwandais en Exil, mis en place le 01 Novembre 1994 à Bukavu au Zaïre.
- Depuis le 17 août 1996 j'ai quitté Bukavu pour "une destination inconnue".